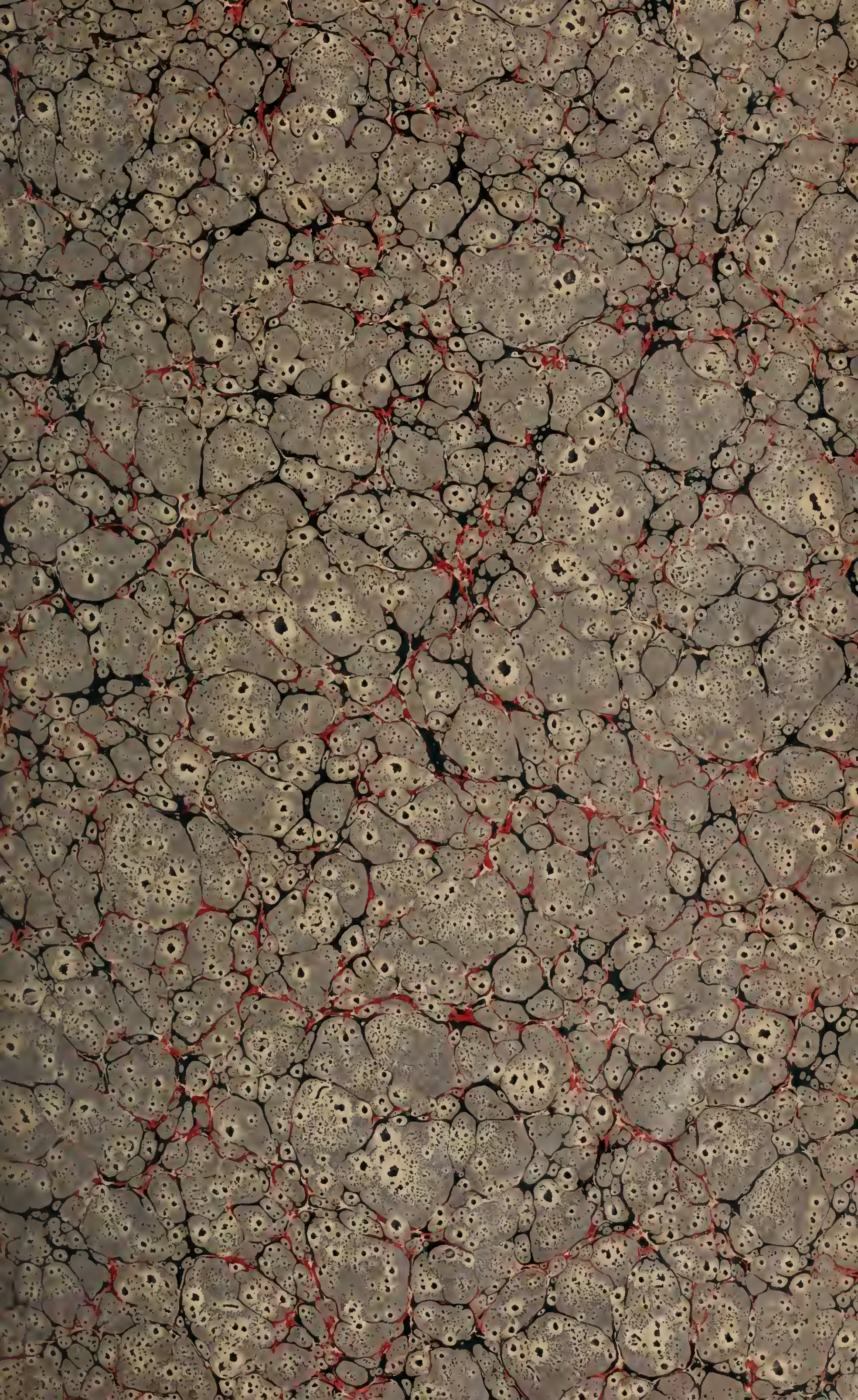





CE

BIBLIOTHÈQUE

DES

CHEFS-D'ŒUVRE

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

HISTOIRE

DES TROUBLES CIVILS

DE

LA FRONDE

(1649-1653)

TIRÉE DES MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE

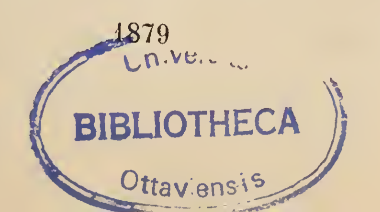
TOME II

PARIS

BERCHE ET TRALIN, ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1879



HISTOIRE

DE

LA FRONDE

A MADAME DE ***

LIVRE II

(Suite)

Le 17 (1), le Parlement s'assembla et ordonna, Monsieur y assistant, que très-humbles remerciements seraient faits à la reine pour l'éloignement du cardinal, et qu'elle serait aussi suppliée de faire expédier une lettre de cachet pour faire sortir les princes, et d'envoyer une déclaration par laquelle les étrangers fussent à jamais exclus du conseil du roi. Le premier président s'étant acquitté de cette commission sur les quatre heures du soir, la reine lui dit qu'elle ne pouvait faire de réponse, qu'elle n'eût conféré avec M. le duc d'Orléans, auquel on envoya pour cet effet le garde-des-sceaux, le maréchal de Villeroi et Le Tellier. Il leur répondit qu'il ne pouvait aller au Palais-Royal que MM. les princes ne fussent en liberté, et que le cardinal ne fût encore plus éloigné de la Cour.

Le 18, le premier président ayant fait son rapport au Parlement de ce que la reine avait dit, Monsieur expliqua

(1) Février 1651.

à la compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandait. Il fit remarquer que le cardinal n'était qu'à Saint-Germain, d'où il gouvernait encore le royaume; que son neveu et ses nièces étaient au Palais-Royal; et il proposa que l'on suppliât très-humblement la reine de s'expliquer, si cet éloignement était pour toujours et sans retour. On ne peut s'imaginer jusqu'où alla l'emportement de la compagnie ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y aurait plus de favoris en France. Je ne croirais pas, si je ne l'avais ouï, que l'extravagance des hommes eût pu se porter jusqu'à cette extrémité. On passa enfin à l'avis de Monsieur, qui fut de faire expliquer la reine sur la qualité de l'éloignement de Mazarin, et de presser la lettre de cachet pour la liberté des princes.

Ce même jour la reine assembla dans le Palais-Royal MM. de Vendôme, de Nemours, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lillebonne, d'Epernon, de Candale, d'Estrées, de l'Hôpital, de Villeroi, du Plessis-Praslin, d'Hoquincourt, de Grancei, et elle envoya, par leur avis MM. de Vendôme, d'Elbeuf et d'Epernon, prier Monsieur de revenir prendre sa place au conseil, et lui dire que, si pourtant il ne le jugeait pas à propos, elle lui enverrait le garde-des-sceaux pour concerter avec lui ce qui serait nécessaire pour l'affaire des princes. Monsieur accepta la seconde proposition, et s'excusa de la première en termes fort respectueux; mais il traita fort mal M. d'Elbeuf (1), qui le voulait un peu trop presser d'aller au Palais-Royal. Ces messieurs dirent à Monsieur, que la reine leur avait aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du cardinal était pour toujours. Vous verrez bientôt que si Monsieur se fût mis ce jour-là entre les mains de la reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris, et qu'elle l'eût emmené.

Le 19, Monsieur ayant dit au Parlement ce que la reine lui avait mandé touchant l'éloignement du cardinal, et les gens du roi ayant ajouté que la reine leur avait donné ordre de porter la même parole à la compagnie, l'on donna arrêt, par lequel il fut dit que, vu la déclaration de la reine, le cardinal Mazarin sortirait dans quinze jours du

(1) Il le traita de *Mazarin fieffé*, et lui dit d'autres duretés.

royaume et de toutes les terres de l'obéissance du roi, avec tous ses parents et ses domestiques étrangers, à faute de quoi il serait procédé extraordinairement contre eux, et permis aux communes et à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon, au sortir du Palais, qu'on n'emmenât le roi ce jour-là, parce que l'abbé Charier, à qui le grand-prévôt faisait croire plus de la moitié de ce qu'il voulait, me vint trouver tout échauffé, pour m'assurer que madame de Chevreuse et le garde-des-sceaux me jouaient, et ne me disaient pas tous les secrets s'ils ne m'avaient fait confidence du tour qu'ils avaient fait au cardinal : qu'il savait de science certaine et de bon lieu, que c'étaient eux qui lui avaient persuadé de sortir de Paris, sur la parole qu'ils lui avaient donnée de le servir ensuite pour son rétablissement, et d'appuyer dans l'esprit de Monsieur les instances de la reine, à laquelle il ne pouvait jamais résister en présence. L'abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvées depuis répandues dans le monde, et qui eussent fait croire (au moins à tous ceux qui croient que tout ce qui leur paraît le plus fin est le plus vrai) que l'évasion du Mazarin était un grand coup de politique ménagé par madame de Chevreuse et par le garde-des-sceaux, et pour perdre le cardinal par lui-même. Les misérables gazetiers de ce temps-là ont forgé là-dessus des *contes de peau d'âne*, plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfants. Je m'en moquai dès l'heure même, parce que j'avais vu et l'un et l'autre fort embarrassés, quand ils apprirent que le cardinal était parti, dans la crainte que le roi ne le suivît bientôt. Mais comme je croyais avoir remarqué plus d'une fois que la Cour se servait du grand-prévôt pour me faire insinuer de certaines choses, j'observais soigneusement les circonstances, et il me parut que beaucoup de celles que l'abbé Charrier me marquait, et qu'il m'avoua tenir du grand-prévôt, tendaient à me laisser voir que le Mazarin s'en allait paisiblement hors du royaume attendre avec sûreté l'effet des grandes promesses du garde-des-sceaux et de madame de Chevreuse. Le bruit de ce grand coup d'Etat a été si universel, qu'il faut, à mon avis, qu'il ait été semé pour plus d'une fin, et je suis persuadé que l'on fut bien aise de s'en servir pour m'ôter

de la pensée qu'on eût eu dessein de sortir de Paris le jour que l'on faisait effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon, est que la reine, qui avait toujours donné des délais, s'était relâchée tout à coup, et avait offert d'envoyer le garde-des-sceaux à Monsieur, et de terminer l'affaire des princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures, et je le suppliai d'y faire réflexion. Je le pressai, je l'importunai. Le garde-des-sceaux, qui vint sur le soir régler avec lui les ordres qu'on promettait d'envoyer dès le lendemain pour la liberté des princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, et je m'en revins chez moi, très-persuadé que nous aurions bientôt quelque scène nouvelle. Je m'étais presque endormi, quand un gentilhomme ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit, et me dit que Son Altesse Royale me demandait. J'eus la curiosité d'en savoir la cause, et tout ce qu'il m'en put apprendre fut, que mademoiselle de Chevreuse était venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillais, un page m'apporta un billet d'elle : il n'y avait que ces mots : *Venez en diligence au Luxembourg, et prenez garde à vous par les chemins.* Je trouvai mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre dans sa chambre. Elle me dit que madame sa mère, qui s'était trouvée mal, l'avait envoyée à Monsieur pour lui faire savoir que le roi était sur le point de sortir de Paris; qu'il s'était couché à l'ordinaire, et qu'il venait de se relever, et qu'il était même déjà tout botté. Véritablement l'avis ne venait pas d'assez bon lieu. Le maréchal d'Aumont, capitaine des gardes en quartier, le faisait donner sous main et de concert avec le maréchal d'Albret, par la seule vue de ne pas rejeter le royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'il prévoyait. Le maréchal de Villeroi avait fait donner au même instant le même avis par le garde-des-sceaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta qu'elle croyait que nous aurions bien de la peine à faire prendre une bonne résolution à Monsieur, parce que la première parole qu'il lui avait dite lorsqu'elle l'avait éveillé, était : *Envoyez quérir le coadjuteur; toutefois, qu'y a-t-il à faire?*

Nous entrâmes dans la chambre de Madame, où Monsieur était couché avec elle. Il me dit d'abord : *Vous l'aviez*

bien dit : que ferons-nous? « Il n'y a qu'un parti, *lui répondis-je*, c'est de se saisir des portes de Paris. Le moyen à l'heure qu'il est, *reprit-il!* » Les hommes en cet état ne parlent que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remarquer à mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles. Madame se surpassa. On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur; et tout ce que l'on en put tirer fut, qu'il enverrait Destouches, capitaine de ses Suisses, chez la reine, pour la supplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira, disait Monsieur; car quand la reine verra que sa résolution est pénétrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame voyant que cet expédient n'étant pas accompagné, serait capable de tout perdre, et que pourtant Monsieur ne pouvait se résoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui apporter une écritoire qui était sur la table de son cabinet, et elle écrivit ces paroles dans une grande feuille de papier :

Il est ordonné à M. le coadjuteur de faire prendre les armes, et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent sortir le roi de Paris. — MARGUERITE DE LORRAINE.

Monsieur ayant voulu voir cette dépêche, l'arracha des mains de Madame; mais il ne put l'empêcher de dire à mademoiselle de Chevreuse : *Je te prie, ma chère nièce, de dire au coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, et je lui réponds demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourd'hui.* Monsieur me cria, comme je sortais de la chambre : *Au moins, M. le coadjuteur, vous connaissez le Parlement, je ne veux point absolument me brouiller avec lui.* Mademoiselle de Chevreuse tira la porte, en disant : *Je vous défie de vous brouiller avec lui autant que vous l'êtes avec moi.*

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en était pas embarrassant, quoique l'événement fût bien délicat. J'écrivis à M. de Beaufort ce qui se passait, et je le priai de se rendre en toute diligence à l'hôtel de Montbazon. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le maréchal de La Mothe, qui monta à cheval en même temps, avec tout ce qu'il put amasser de gens attachés à

messieurs les princes. Je sais bien que Laigues et Coligni furent de cette troupe. M. de Montmorenci porta ordre de ma part à l'Epinai de faire prendre les armes à la compagnie dont il était lieutenant; ce qu'ils firent. Il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis, sa femme, qui était sœur de madame de Pomereux, se jeta en jupe dans la rue, fit battre le tambour, et cette compagnie se posta à la rue Saint-Honoré.

Destouches exécuta dans ces entrefaites sa commission, il trouva le roi dans le lit (car il s'y était remis) et la reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur, qu'elle n'avait jamais pensé à enlever le roi, et que c'était une pièce de ma façon. Le reste de la nuit l'on régla les gardes. MM. de Beaufort et de La Mothe se chargèrent des patrouilles de cavalerie. Enfin on s'assura comme il était nécessaire dans cette occasion.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès. Il en fut très-aise dans le fond; mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parce qu'il voulait apprendre ce que le Parlement en penserait. Selon ce qu'il en disait lui-même, je connus clairement que je courais risque d'être désavoué, si le Parlement grondait; et vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avait guère de matière plus propre à le faire gronder, puisqu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais, que celles où il se traite d'investir le Palais-Royal. J'étais très-persuadé, comme je le suis encore, qu'elle était bien rectifiée et même sanctifiée par la circonstance; car il est constant que la sortie du roi pouvait être la perte de l'Etat. Mais je connaissais le Parlement, et je savais que le bien qui n'est pas dans les formes, y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est une des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarrassé. Je ne pouvais pas douter que les gens du roi n'éclatassent le lendemain avec fureur contre cette action; je ne pouvais pas ignorer que le premier président ne tonnât; j'étais très-assuré que Longueil, qui depuis que son frère était devenu surintendant des finances, avait renoncé à la Fronde, ne m'épargnerait pas, par ses sous-mains, que je connaissais pour être encore plus dangereuses que les déclamations des autres.

Ma première pensée fut d'aller dès les sept heures du matin chez Monsieur, le presser de se lever, ce qui était une affaire, et d'aller au Palais, ce qui en était une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, et il me dit pour raison que l'affaire dont il s'agissait n'était pas de la nature de celles où il suffit d'être avoué. Je l'entendis d'abord, et j'entrai dans sa pensée; je compris qu'il y aurait trop d'inconvénients à faire seulement soupçonner que la chose n'avait pas été exécutée par les ordres positifs de Monsieur, et que la moindre résistance qu'il ferait à se trouver à l'assemblée, ferait naturellement ce mauvais effet. Je pris la résolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire toutefois d'une manière qui l'obligeât d'y venir; et le moyen que je pris pour cela fut, que nous nous y trouvassions MM. de Beaufort, de La Mothe et moi fort accompagnés; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple; qu'une partie des officiers et des colonels dépendants de nous se partageât, que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services dans une conjoncture aussi périlleuse pour la ville, qu'aurait été la sortie du roi; et que M. de Nemours s'y trouvât en même temps avec MM. de Coligni, de Laigues, de Tavannes et les autres du parti des princes, qui lui dissent que c'était à ce coup que MM. ses cousins lui devaient leur liberté, et qu'ils le suppliaient d'aller consommer son ouvrage au Palais. M. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parce qu'il avait commandé à ses gens de ne point l'éveiller plus tôt, sans doute pour se donner le temps de voir ce que la matinée produirait. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures, et nous observâmes que le premier président gardait la même conduite; car il n'assemblait point les chambres, apparemment pour voir les démarches de Monsieur. Il était à sa place dans la grande chambre, jugeant les affaires ordinaires, mais il montrait par son visage et par ses manières, qu'il avait de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paraissait dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. Monsieur arriva enfin, mais bien

tard et après neuf heures sonnées, M. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la compagnie, qu'il avait conféré la veille avec le garde-des-sceaux, et que les lettres de cachet pour la liberté des princes seraient expédiées dans deux heures, et partiraient incessamment. Le premier président prit ensuite la parole, et dit avec un profond soupir : *M. le prince est en liberté, et le roi, le roi notre maître est prisonnier.* Monsieur, qui n'avait point de peur, parce qu'il avait reçu plus d'acclamations dans les rues et dans la salle du Palais, qu'il n'en avait jamais eues, et à qui Coulon avait dit à l'oreille, que l'escopeterie des enquêtes ne serait pas moins forte ; Monsieur, dis-je, lui repartit : *Le roi était prisonnier entre les mains du Mazarin; mais, Dieu merci, il ne l'est plus.* Les enquêtes répondirent comme par un écho : *Il ne l'est plus, il ne l'est plus.* Monsieur, qui parlait toujours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'était passé la nuit, délicat, mais suffisant pour autoriser ce qui s'était fait; et le premier président ne répondit que par une invective assez aigre, qu'il fit contre ceux qui avaient supposé que la reine eut une aussi mauvaise intention; qu'il n'y avait rien de si faux, et tout le reste. Je ne répondis que par un sourire. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas ses auteurs; mais il marqua en général au premier président qu'il en savait plus que lui.

La reine envoya quérir dès l'après-dînée les gens du roi et ceux de l'hôtel-de-ville, pour leur dire qu'elle n'avait jamais eu cette pensée, et pour leur commander de faire même garder les portes de la ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela se passa le 10 février.

Le 11, M. de La Vrillière, secrétaire d'Etat, partit avec toutes les expéditions nécessaires pour faire sortir MM. les princes.

Le 13, le cardinal, qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut appris qu'on y avait pris les armes, se rendit au Hâvre-de-Grâce, où il fit toutes les bassesses imaginables à M. le Prince (1), qui le traita avec beaucoup de hauteur, et qui ne lui fit pas le moindre remercîment

(1) Il pleura, il pria, il embrassa les genoux de M. le Prince.

de la liberté qu'il lui donna après avoir dîné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre cette démarche du cardinal, qui m'a paru des plus ridicules de notre temps dans toutes ses circonstances.

Le 15, on eut la nouvelle à Paris de la sortie de MM. les princes. Monsieur alla voir la reine. On ne parla de rien, et la conversation fut courte.

Le 16, MM. les princes arrivèrent. Monsieur alla au-devant d'eux jusqu'à mi-chemin de Saint-Denis. Il les prit dans son carrosse, où nous étions aussi, M. de Beaufort et moi. Ils allèrent descendre au Palais-Royal, où la conférence ne fut pas plus échauffée ni plus longue que celle de la veille. M. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la reine, du côté de la porte Saint-Honoré, et j'allai entendre complies aux Pères de l'Oratoire. Le maréchal de La Mothe ne quitta pas le derrière du Palais-Royal. MM. les princes nous reprirent à la Croix-du-Tiroir, et nous soupâmes chez Monsieur, où la santé du roi fut bue avec le refrain : *Point de Mazarin*. Le pauvre maréchal de Grammont et M. d'Anville furent forcés à faire comme les autres.

Le 17, Monsieur mena messieurs les princes au Parlement; et, ce qui est remarquable, le même peuple qui avait fait treize mois auparavant des feux de joie pour leur emprisonnement, en fit tous ces derniers jours pour leur liberté.

Le 20, la déclaration que l'on avait demandée au roi contre le cardinal, fut apportée au Parlement pour y être enregistrée, et elle fut renvoyée avec fureur, parce que la cause de son éloignement était couverte et ornée de tant d'éloges, qu'elle était proprement un panégyrique. Comme cette déclaration portait que tous étrangers seraient exclus des conseils, le bonhomme Broussel, qui allait toujours plus loin que les autres, ajouta dans son opinion, *et tous les cardinaux, parce qu'ils font serment au pape*. Le premier président, s'imaginant qu'il me ferait un grand déplaisir, admira le bon sens de Broussel, et approuva son sentiment. Il était fort tard, l'on voulait dîner, la plupart n'y firent point de réflexion, et comme tout ce qui se disait et se faisait en ce temps-là contre le Mazarin directement ou indirectement, était si naturel, qu'il n'eût pas été judi-

cieux de s'y imaginer du mystère, je crois que je n'y eusse pas pris garde, non plus que les autres, si M. de Châlons, qui avait pris ce jour-là sa place au Parlement, ne m'eût dit que lorsque Broussel eut proposé l'exclusion des cardinaux français, et que le Parlement eut témoigné par des voix confuses de l'approuver, M. le Prince avait fait paraître beaucoup de joie, et s'était écrié : *Voilà un bel écho!* Il faut que je vous fasse ici mon panégyrique. Je pouvais être un peu piqué de ce que le lendemain d'un traité par lequel Monsieur déclarait qu'il pensait à me faire cardinal, M. le Prince appuyait une proposition qui allait directement à la diminution de cette dignité. La vérité est que M. le Prince n'y avait aucune part; qu'elle se fit naturellement, et ne fut appuyée que parce que rien de tout ce qui s'avançait contre Mazarin ne pouvait être désapprouvé. Mais j'eus lieu de croire en ce temps-là qu'il y avait eu du concert; que Longueil avait fait donner dans le panneau le bonhomme Broussel; que tous les gens marqués pour être serviteurs de MM. les princes y avaient donné avec chaleur; et j'eus encore autant de lieu d'espérer que j'en ferais évanouir la tentative, quand les frondeurs, qui s'aperçurent que le premier président se voulait servir contre moi en particulier de la chaleur que le corps avait contre le général, m'offrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'arrêt, et d'éclater d'une manière qui eût assurément obligé M. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti. Il y eut dans le même temps une autre occasion qui, s'il m'eût plu, m'aurait encore donné un moyen bien plus sûr et plus fort de brouiller les cartes, et d'embarrasser le théâtre d'une façon qui n'eût pas permis au premier président de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déjà parlé de l'assemblée de la noblesse. La Cour, qui est toujours disposée à croire le pire, était persuadée, quoique à faux, comme je vous l'ai déjà dit, que cette assemblée était de mon invention, et que j'y faisais un grand fond. Elle crut par cette raison qu'elle frapperait un grand coup contre moi en la dissipant; et sur ce principe qui était faux, elle faillit à se faire deux préjudices les plus réels et les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer. Pour obliger le Parlement, qui craint

naturellement les Etats, à donner des arrêts contre cette assemblée de la noblesse, elle envoya le maréchal de l'Hôpital à cette assemblée, lui dire qu'elle n'avait qu'à se séparer, parce que le roi lui donnait sa foi et sa parole de faire tenir les Etats-généraux le premier octobre. Je sais bien qu'on n'avait pas le dessein de l'exécuter, mais je n'ignore pas aussi que si Monsieur et M. le Prince se fussent unis ensemble pour le faire exécuter, comme il était dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé par l'événement que les ministres se fussent attirés sans nécessité pour une bagatelle, celui de tous les inconvénients qu'ils ont toujours appréhendé le plus. L'autre, qu'ils hasardèrent par cette conduite, fut qu'il ne tint presqu'à rien que Monsieur ne prît la protection de cette assemblée malgré moi; et s'il l'eût fait dès le commencement, comme je le vis sur le point de le faire, la reine, contre son intérêt et son intention, qui conspiraient ensemble à diviser Monsieur d'avec le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui, étant fait dès les premiers jours de la liberté, eût entraîné de nécessité le délivré dans le parti du libérateur. Le temps donne des prétextes, il donne même quelquefois des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits; et il n'est jamais sage dans la nouveauté d'en presser la méconnaissance.

La Vieuville (1) et de Sourdis (2), secondés par Montrésor qui, depuis la disgrâce de La Rivière, avait repris assez de créance auprès de Monsieur, le piquèrent un jour si vivement sur l'ingratitude que le Parlement lui témoignait, en s'opiniâtrant à vouloir dissiper une assemblée qui s'était formée sous son autorité, qu'il leur promit que s'ils continuaient le lendemain, il déclarerait à la compagnie qu'il s'en allait aux Cordeliers, où l'assemblée se tenait, et se mettrait à sa tête pour recevoir les huissiers du Parlement qui seraient assez hardis pour lui venir signifier son arrêt. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que depuis le jour que le Palais-Royal fut investi, Monsieur était si persuadé de son pouvoir sur le peuple, qu'il n'avait plus aucune

(1) La Vieuville, dont il est parlé ici, c'est Charles, duc de La Vieuville, gouverneur du Poitou, lieutenant-général en Champagne, etc., mort en 1689, âgé de soixante-treize ans.

(2) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, mort en 1666.

frayeur du Parlement. M. de Beaufort, qui entra dans le temps de cette conversation, l'anima encore si fort, qu'il se fâcha contre moi-même avec aigreur, et me reprocha que j'avais contribué à souffrir que l'on insistât à la déclaration contre les cardinaux français; qu'il savait bien que je ne m'en souciais pas, parce que ce ne serait qu'une chanson, et même très-impertinente et très-ridicule, toutes les fois qu'il plairait à la Cour; mais que je devais songer à sa gloire qui était trop intéressée à souffrir que les Mazarins, c'est-à-dire ceux qui avaient fait leurs efforts pour soutenir ce ministre dans le Parlement, se vengeassent de ceux qui l'avaient servi pour le détruire, en quittant sa personne pour attaquer sa dignité, en vue d'un homme en qui lui, Monsieur, la voulait faire tomber. M. de Beaufort, outré de ce que le président Perrault (1), intendant de M. le Prince, avait dit la veille dans la buvette de la chambre des comptes, qu'il s'opposerait au nom de son maître à l'enregistrement de ses provisions de l'amirauté; M. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer, et pour lui mettre dans l'esprit qu'il ne fallait pas laisser passer ces deux occasions sans éprouver ce que l'on devait attendre de M. le Prince, dont tous les partisans paraissaient en l'un et en l'autre s'unir beaucoup avec ceux de la Cour.

Vous voyez que j'avais beau jeu, et d'autant plus que je pouvais presque être d'un sentiment contraire, sans me brouiller en quelque façon avec tous les autres amis que j'avais dans le corps de la noblesse. Je ne balançai pas un moment, parce que je résolus de me sacrifier à mon devoir, et de ne pas corrompre la satisfaction que je trouvais en moi-même à avoir contribué, autant que j'avais fait, et à l'éloignement du cardinal et à la liberté de MM. les princes, deux ouvrages extrêmement agréables au public; de ne la pas corrompre, dis-je, par des intrigues nouvelles et par des subdivisions d'un parti, qui de côté, m'éloignaient toujours du gros de l'arbre, et qui, de l'autre, eussent toujours passé dans le monde pour des effets de la colère que je pouvais avoir contre le Parlement. Je dis, que je pouvais avoir, car dans la vérité je ne l'avais pas, et parce que le gros du corps, qui était toujours très-bien inten-

(1) Président en la chambre des comptes, intendant de la maison de M. le Prince.

tionné pour moi, songeait beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, et parce que je n'ai jamais compris que l'on se puisse émouvoir de ce que fait un corps. Je n'eus pas de mérite à ne me pas échauffer; mais je crois en avoir eu un peu à ne me pas laisser ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimaient point prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tentèrent; je n'y succombai pas, et je demeurai ferme à soutenir à Monsieur qu'il devait dissiper l'assemblée de la noblesse; qu'il ne devait point s'opposer à la déclaration qui portait l'exclusion des conseils des cardinaux français; et que son unique vue devait être dorénavant d'assoupir toutes les partialités. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction intérieure que cette action. Ce que je fis à la paix de Paris était mêlé de l'intérêt que je trouvais à ne pas devenir le subalterne de Fuensaldagne : mais je ne fus porté à cette action-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me résolus de m'y attacher uniquement; j'étais satisfait de mon ouvrage, et s'il eût plu à la Cour et à M. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disais, je rentrais moi-même dans la meilleure foi du monde dans les exercices purs et simples de ma profession. Je passais dans le monde pour avoir chassé le Mazarin, qui était l'horreur du public, et pour avoir délivré les princes qui en étaient devenus les délices. C'était un grand contentement, et je le sentais au point d'être très-fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu au cardinalat. Je voulais marquer le détachement que j'en avais, par l'indifférence que je témoignais pour l'exclusion des conseils qu'on lui donnait. Je m'opposais à la résolution que Monsieur avait prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher; je fis qu'il se contenta d'avertir la compagnie qu'elle allait trop loin, et que la première chose que le roi ferait à sa majorité (comme il arriva) serait de révoquer cette déclaration. Je n'entrai en rien à l'opposition que le clergé de France y fit par la bouche de M. l'archevêque d'Embrun (1), et non-seulement je n'opinai pas sur ce sujet dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes

(1) George d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun, et ensuite évêque et prince de Metz, etc., mort en 1679, âgé de 88 ans.

amis d'opiner comme moi. Et comme le président de Bellièvre, qui voulait à toutes forces rompre en visière au premier président sur cette matière qui, dans la vérité, pouvait se tourner très-facilement en ridicule contre un homme qui avait fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin; comme, dis-je, le président de Bellièvre m'eut reproché, devant le feu de la grande chambre, que je manquais aux intérêts de l'Eglise en la traitant ainsi, je lui répondis tout haut : *On n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Eglise, et j'en ferais un solide à l'Etat, si je ne faisais mes efforts pour y assoupir les divisions.* Cette parole plut à beaucoup de gens.

Le peu d'action que j'eus dans le même temps, touchant les Etats-généraux, ne fut pas si approuvé. L'on voulut s'imaginer qu'ils rétabliraient l'Etat, et je n'en fus pas persuadé. Je savais que la Cour ne les avait proposés que pour obliger le Parlement, qui les appréhende toujours, à se brouiller avec la noblesse. M. le Prince m'avait dit vingt fois, avant sa prison, qu'un roi ni des princes du sang n'en devaient jamais souffrir. Je connaissais la faiblesse de Monsieur, incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus pour ne me pas donner, sur cet article, le mouvement que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avais raison. Toutes ces considérations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les Etats-généraux, sur l'assemblée de la noblesse, et sur la déclaration contre les cardinaux, je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernières actions, et je cherchai même les voies de le pouvoir faire avec honneur. Ce que M. de Châlons m'avait dit de M. le Prince, joint à ce qui me paraissait des démarches de beaucoup de ses serviteurs, commença à me donner ombrage, et cet ombrage me fit beaucoup de peine, parce que je prévoyais que si la Fronde se brouillait avec M. le Prince, nous retomberions dans des confusions étranges. Je pris le parti, dans cette vue, d'aller au-devant de tout ce qui pourrait y donner lieu. J'allai trouver mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; et après que je l'eus assurée que je ferais pour ses intérêts, sans exception, tout ce qu'elle voudrait, je la priai de me permettre de lui re-

présenter qu'elle devait toujours parler du mariage de M. le prince de Conti, comme d'un honneur qu'elle recevrait; mais comme d'un honneur qui n'était pourtant pas au-dessus d'elle; que par cette raison elle ne devait pas le courir, mais l'attendre; que toute la dignité y était conservée jusque-là, parce qu'elle avait été recherchée et poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissait de ne rien perdre, que je ne croyais pas qu'on voulût manquer à ce qui avait été non-seulement promis dans la prison, mais à ce qui avait été confirmé depuis par tous les engagements les plus solennels : (vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le prince de Conti soupait presque tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse;) mais qu'ayant des lueurs que les dispositions de M. le Prince pour la Fronde n'étaient pas si favorables que nous avions eu sujet de l'espérer, j'étais persuadé qu'il était de la bonne conduite de ne pas s'exposer à une aventure aussi fâcheuse que serait celle d'un refus d'une personne de sa qualité; qu'il m'était venu dans l'esprit un moyen qui me paraissait haut et digne de sa naissance, pour nous éclaircir de l'intention de M. le Prince, et propre à en accélérer l'effet si elle était bonne, ou à en rectifier ou colorer la suite si elle était mauvaise, que ce moyen était que je disse à M. le Prince que madame sa mère et elle m'avaient ordonné de l'assurer qu'elles ne prétendaient en façon du monde se servir des engagements qui avaient été pris par les traités; qu'elles n'y avaient consenti que pour avoir la satisfaction de lui remettre sa parole, et que je le suppliais en leur nom de croire que s'ils lui faisaient la moindre peine, ou le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvait avoir en vue de prendre à la Cour, elles s'en désistaient de tout leur cœur, et qu'elles ne laisseraient pas de demeurer elles et tous leurs amis très-attachés à son service.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans mon sens. Madame sa mère y tomba, parce que ses lumières naturelles lui faisaient toujours prendre avec avidité ce qui était bon. Laigues s'y opposa, parce qu'il était lourd, et que les gens de ce caractère ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui est double. Bellièvre, Caumartin, Montrésor, l'emportèrent à la fin en lui expliquant ce double, et en

lui faisant voir que si M. le Prince avait bonne intention, ce procédé l'obligerait; que s'il l'avait mauvaise, il le retiendrait et l'empêcherait au moins de nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si franchement et si honnêtement avec lui. Ce moment était ce que nous avions justement et uniquement à craindre, parce que la constitution des choses nous faisait déjà voir plus que suffisamment que, si nous l'échappions d'abord, nous ne serions pas longtemps sans en rencontrer de plus défavorables. Jugez, je vous prie, de la délicatesse de celui qui pouvait unir contre nous l'autorité royale, purgée du mazarinisme, et le parti de M. le Prince purgé de la faction. Sur le tout quelle sûreté en M. le duc d'Orléans? Vous voyez que j'avais raison de songer à prévenir l'orage, et à nous faire un mérite de ce qui pouvait nous l'attirer. Je fis mon ambassade à M. le Prince. Je mis entre ses mains la prétention de mon chapeau. Je lui remis le mariage de mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenais. Je sortis persuadé, et je le suis encore, qu'il avait toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je viens de vous dire de l'assemblée de la noblesse, des Etats-généraux et de la déclaration contre les cardinaux, tant français qu'étrangers, fut ce qui remplit la scène depuis le 17 février 1651 jusqu'au 3 avril. Je n'en ai pas daté les jours, parce que je vous aurais trop ennuyée par la répétition. Elle fut continuée sans interruption dans le Parlement sur ces matières. La Cour chicana toutes choses à son ordinaire : elle se relâcha aussi de toutes choses à son ordinaire. Elle fit tant par ses journées, que le Parlement de Paris écrivit à tous les Parlements du royaume pour les exciter à donner arrêt contre le cardinal Mazarin, et ils le donnèrent; qu'elle fut aussi obligée de donner une déclaration d'innocence à messieurs les princes, qui fut un panégyrique; qu'elle fut forcée de donner une déclaration par laquelle tous les cardinaux, tant français qu'étrangers, seraient exclus des conseils du roi; et le Parlement n'eut pas de repos que le cardinal n'eût quitté Sédan et ne fût allé à Breuil, maison de l'électeur de Cologne. Le Parlement faisait tous ces mouvements le plus

naturellement du monde, s'imaginait-il : les ressorts étaient sous le théâtre, vous les allez voir.

M. le Prince, qui était incessamment sollicité par la Cour de s'accommoder, égayait de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire à la reine et à Monsieur. Et comme j'avais intérêt à tenir en haleine et en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormais pas de mon côté. La reine, dont l'animosité la plus fraîche était contre le Prince, me faisait parler dans le même temps qu'elle n'oubliait rien pour l'obliger à négocier. Le vicomte d'Autel, capitaine des gardes de Monsieur, et mon ami particulier, était frère du maréchal du Plessis-Praslin, et il me pressa sept ou huit jours durant d'avoir une conférence secrète avec lui, pour affaire, me disait-il, où il y allait de ma vie et de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parce que je connaissais le maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, et le vicomte d'Autel pour un bonhomme très-capable d'être trompé. Monsieur, à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisait, me commanda d'écouter le maréchal, en prenant de toutes manières mes précautions; et ce qui l'obligea à me donner cet ordre, fut que le maréchal lui fit dire, par son frère, qu'il se soumettait à tout ce qu'il lui plairait, si ce qu'il me devait dire n'était pas de la dernière importance à Son Altesse Royale. Je le vis donc la nuit chez le vicomte d'Autel qui avait sa chambre au Luxembourg, mais qui avait aussi son logis dans la rue d'Enfer. Il me parla sans façonner de la part de la reine; il me dit qu'elle avait toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me voulait point perdre; qu'elle m'en donnait une marque en m'avertissant que j'étais sur le bord du précipice; que M. le Prince traitait avec elle; qu'elle ne pouvait s'ouvrir davantage, n'étant pas assurée de moi; mais que si je voulais m'engager à son service, elle me ferait toucher le détail au doigt et à l'œil. Cela était, comme vous voyez, un peu trop général. Je répondis qu'en mon particulier je ne douterais jamais de quoi que ce soit qu'il plût à la reine de me faire dire; qu'elle jugeait bien que Monsieur étant aussi engagé qu'il l'était à M. le Prince, il ne romprait pas avec lui, à moins, non-seulement qu'on lui fît voir des faits, mais qu'il pût lui-même les faire voir au public.

Cette parole, qui était pourtant très-raisonnable, aigrit beaucoup la reine contre moi. Elle dit au maréchal : *Il veut périr; il périra.* Je l'ai su de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle voulait dire. Servien et Lionne traitaient avec M. le Prince, et ils lui promettaient pour lui le gouvernement de Guienne, celui de Provence pour son frère, la lieutenance de roi de Guienne, et le gouvernement de Blaye pour La Rochefoucauld, qui était du secret de la négociation, et qui y était même présent. M. le Prince devait avoir par ce traité ses troupes entretenues dans ses provinces, à la réserve de celles qui seraient en garnison dans les places qu'on lui avait déjà rendues. Il avait mis Meillant dans Clermont, Marsin dans Stenay, Bouteville dans Bellegarde, Arnaud dans le château de Dijon, Persan dans Mouron. Jugez quel établissement! Lionne m'a assuré plusieurs fois depuis, que lui et Servien avaient fait de très-bonne foi à M. le Prince la proposition touchant la Guienne et la Provence, parce qu'ils étaient persuadés qu'il n'y avait rien que la Cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du mystère à toutes ces choses, ont dit qu'ils ne pensèrent qu'à l'amuser. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion, est que la chose leur réussit justement comme s'ils en eussent eu ce dessein; car M. le Prince, qui ne douta pas que deux hommes aussi dépendants du cardinal, n'auraient pas eu la hardiesse de lui faire des propositions de cette importance sans son ordre, et qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le gouvernement de Guienne, dont il fut effectivement pourvu, en laissant celui de Bourgogne à M. d'Épernon : M. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du cardinal pour le gouvernement de Provence, et avant que de l'avoir reçu, ou il consentit, ou il fit entendre qu'il consentirait (on en parle diversement) au changement du conseil qui arriva le 3 avril en la manière que je vais vous le raconter, après que je vous aurai priée de remarquer que cette faute de M. le Prince est, à mon opinion, la plus grande qu'il ait jamais faite contre la politique.

Le 3 avril, Monsieur et M. le Prince étant allés au Palais-Royal, Monsieur y apprit que Chavigni, l'intime de M. le Prince, y avait été mandé par la reine, de Touraine

où il était. Monsieur, qui le haïssait mortellement, se plaignit à la reine de ce qu'elle l'avait fait revenir sans lui en parler, et d'autant plus qu'elle lui allait (au moins selon le bruit commun) faire prendre la place de ministre au conseil. La reine lui répondit fièrement qu'il avait bien fait d'autres choses sans elle. Monsieur sortit du Palais-Royal, M. le Prince le suivit. Après le conseil la reine envoya M. de La Vrillière demander les sceaux à M. de Châteauneuf. Elle les donna sur les dix heures du soir à M. le premier président, et elle envoya M. de Sully chercher son beau-père pour venir au conseil tenir la place de chancelier. La Tivollière, lieutenant de ses gardes, vint donner part à Monsieur entre dix et onze heures de ce changement. Madame et mademoiselle de Chevreuse n'oublièrent rien pour lui en faire connaître la conséquence, qui ne devait pas être bien difficile à prouver à un lieutenant-général de l'Etat, aussi vivement et aussi hautement offensé qu'il l'était. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conservai pas en cette occasion la modération, sur laquelle je vous ai tantôt fait mon éloge. Monsieur nous parut très-animé, et il nous assembla tous, c'est-à-dire, M. le Prince, M. le prince de Conti, M. de Beaufort, M. de Nemours, MM. de Brissac, de La Rochefoucauld, de Chaulnes, frère aîné de celui que vous connaissez, de Vitri, de La Mothe, d'Estampes, de Fiesque et Montrésor. Il exposa le fait, et il en demanda avis. Montrésor ouvrit celui d'aller demander les sceaux au premier président, de la part de Son Altesse Royale. Messieurs de Chaulnes, de Brissac, de Vitri, de Fiesque, furent du même sentiment. Le mien fut que celui qui venait d'être proposé était juste, et fondé sur le pouvoir légitime de Monsieur, qu'il était même nécessaire : mais que, comme il était de sa bonté d'obvier à tout ce qui pouvait arriver de plus violent dans une action de cette nature, ma pensée n'était pas qu'il se fallût servir du peuple, comme M. de Chaulnes venait de dire; mais qu'il serait, à ce qu'il me semblait, plus à propos que Monsieur fît exécuter la chose par son capitaine des gardes; que M. de Beaufort et moi nous nous pourrions tenir sur les quais qui sont des deux côtés du Palais pour retenir le peuple, qui n'avait besoin que de bride partout où le nom

de Monsieur paraissait. M. de Beaufort m'interrompit à ce mot, et il me dit : *Je parlerai pour moi, Monsieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alléguer?* Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avait pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de division, mais de mécontentement. M. de Beaufort continua en disant qu'il ne répondrait pas que nous pussions contenir le peuple, et l'empêcher de jeter peut-être le premier président dans la rivière. Quelqu'un du parti des princes, (je ne me souviens pas précisément si ce fut M. de Nemours ou M. de La Rochefoucauld,) releva et orna ce discours de tout ce qui pouvait donner au mien figure ou couleur d'une exhortation au carnage. M. le Prince ajouta qu'il confessait qu'il n'entendait rien à la guerre des *pots-de-chambre;* qu'il se sentait même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition; mais que si Monsieur croyait être assez outragé pour commencer la guerre civile, il était tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, et à faire des levées pour son service. M. de Beaufort se remit encore sur le même ton, et ce fut précisément ce qui abattit Monsieur, parce que voyant M. de Beaufort dans les sentiments de M. le Prince, il crut que le peuple se partagerait entre lui et moi.

Vous avez sans doute la curiosité de savoir le sujet qui obligea M. de Beaufort à cette conduite. Vous serez bien étonnée quand vous le saurez. Gonzeville, lieutenant de ses gardes, m'a dit depuis que madame de Nemours, sa sœur, qu'il aimait fort, l'avait obligé par ses larmes plutôt que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'après-dînée, à ne se point séparer de M. de Nemours qui était inséparable de M. le Prince, et que ses efforts se firent de concert avec madame de Montbazon, qu'il prétendait avoir été persuadée d'un côté par Vigneul, et de l'autre par le maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordaient en ce temps-là pour le désunir de la Fronde. Madame de Montbazon a toujours soutenu au président de Bellièvre qu'elle n'avait jamais été de ce complot, et qu'elle fut plus surprise que personne, quand M. de Beaufort lui dit le lendemain au matin ce qui s'était passé. Le président de Bellièvre ne faisait aucun fond sur tout ce qu'elle di-

sait, et particulièrement sur cette matière, où M. de Beaufort prit si mal son parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la suite, et que par conséquent madame de Montbazon avait raison de ne pas prendre sur elle sa conduite. Gonzeville m'a souvent dit depuis que M. de Beaufort en fut au désespoir dès le lendemain. Je sais que Brillet, qui était son écuyer, a dit le contraire. Tout cela est incertain; mais ce qui m'a paru de plus sûr, est qu'il me crut perdu, voyant la Cour et M. le Prince réunis, et croyant que Monsieur n'aurait pas la force de se soutenir contre eux. Il ne jugea pas bien, car je suis persuadé que si lui-même ne se fût pas détaché, Monsieur eût fait tout ce que nous eussions désiré, et qu'il l'eût fait à jeu sûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connaître qu'il le pouvait même sans lui, comme il était vrai; car comme il fut entré après cette conférence dans la chambre de Madame, où madame et mademoiselle de Chevreuse l'attendaient, je lui proposai en leur présence d'amuser MM. les princes, sous prétexte de consulter encore sur le même sujet, et je ne lui demandai que deux heures de temps pour faire prendre les armes aux colonels, et pour leur faire voir qu'il était absolument maître du peuple. Madame, qui pleurait de colère, et qui voulait à toutes forces qu'on prît ce parti, l'ébranla, et il dit : *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, et eux et mon neveu de Beaufort.* « Ils sont allés dans le cabinet des livres, *répondit mademoiselle de Chevreuse*, attendre Votre Altesse Royale. Il n'y a qu'à donner un tour de clef pour les y enfermer. J'envie cet honneur au vicomte d'Autel; ce sera une belle chose qu'une fille arrête un gagneur de batailles. » Elle fit un saut en disant cela, pour y aller. La grandeur de la proposition étonna Monsieur, et comme je connaissais parfaitement son naturel, je ne la lui avais pas faite d'abord, et je ne lui avais parlé que de les amuser. Comme il avait de l'esprit, il jugea bien que dès qu'il y aurait du bruit dans la ville, il serait absolument nécessaire de les arrêter, et son imagination lui en arracha la proposition. Si mademoiselle de Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas relevée, et Monsieur m'eût peut-être laissé faire; ce qui lui eût imposé la

nécessité d'exécuter ce qu'il avait imaginé. L'impétuosité de mademoiselle de Chevreuse lui approcha d'abord toute l'action : il n'y a rien qui effraye tant une âme faible. Il se mit à siffler, ce qui n'était jamais un bon signe, quoique ce signe ne fût pas rare; il s'en alla rêver dans une croisée; il nous remit au lendemain; il passa dans le cabinet des livres où il donna congé à la compagnie, et MM. les princes sortirent du Palais-Royal en se moquant publiquement sur les degrés, de la guerre des pots-de-chambre.

Comme j'étais le lendemain matin dans la chambre de madame de Chevreuse, le président Viole y entra fort embarrassé; à ce qui nous parut, il se démêla de l'ambassade qu'il avait à porter, comme un homme qui en était fort honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avait à dire, et nous comprîmes par l'autre qu'il venait de déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui répondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse qui s'habillait auprès du feu, se prit à rire. Vous jugez bien que nous ne fûmes pas surpris de la chose; mais je vous avoue que je le suis encore de la manière. Je n'ai jamais pu la concevoir; mais qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à M. le Prince, j'en ai parlé à madame de Longueville, j'en ai parlé à M. de La Rochefoucauld; aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raison de ce procédé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. On dit après, que la reine avait défendu cette alliance, et je n'en doute point. Mais je sais bien que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant, est que madame de Longueville m'a dit vingt fois depuis sa dévotion qu'elle n'avait point rompu ce mariage; que M. de La Rochefoucauld me l'a confirmé, et que M. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avait contribué ni directement ni indirectement. Comme je disais un jour à Guitaut que cette variété m'étonnait, il me répondit qu'il n'en était point surpris, parce qu'il avait remarqué sur beaucoup d'articles que M. le Prince et madame sa sœur avaient oublié la plupart des circonstances de ce qui s'était passé dans ce temps-là. Faites réflexion, je vous prie, sur l'inutilité des recherches

qui se font tous les jours par des gens d'études, à l'égard des siècles qui sont plus éloignés.

Aussitôt que Viole fut sorti de l'hôtel de Chevreuse, je reçus un billet de Jouy qui était à Monsieur. Ce billet portait que Son Altesse Royale s'était levée de fort bon matin; qu'elle paraissait consternée; que le maréchal de Grammont l'avait entretenu fort longtemps; et que Goulas avait eu une conférence particulière avec lui; que le maréchal de La Ferté-Imbaut (1), qui était une manière de girasol, commençait à fuir ceux qui étaient remarqués dans la maison pour être de mes amis. Le marquis de Sablonière, qui commandait le régiment de Valois, et qui était mon ami, entra aussi un moment après, pour m'avertir que Goulas était allé chez Chavigni avec un visage fort gai au sortir de la conversation qu'il avait eue avec Monsieur. Mademoiselle de Chevreuse reçut en même temps un billet de Madame, qui la chargeait de me dire que je me tinsse sur mes gardes, et qu'elle mourait de peur que les menaces qu'on faisait à Monsieur ne l'obligeassent à m'abandonner. Ces avis me portèrent à me faire un mérite auprès de Monsieur, du sujet que j'avais de craindre sa faiblesse, et de ce que je croyais nécessaire pour ma sûreté. Je déclarai ma pensée à l'hôtel de Chevreuse en présence des gens les plus affidés du parti. Ils l'approuvèrent, et je l'exécutai. La voici. J'allai trouver Monsieur; je lui dis qu'ayant eu l'honneur et la satisfaction de le servir dans les deux choses qu'il avait eues le plus à cœur, qui étaient l'éloignement du Mazarin, et la liberté de MM. ses cousins, je me sentirais obligé de rentrer purement dans les exercices de ma profession, quand je n'aurais point d'autres raisons que celle de prendre un temps aussi propre que celui-là pour m'y remettre; que je serais le plus imprudent de tous les hommes, si je le manquais dans une occasion, où non-seulement mon service ne lui était plus utile; mais où ma présence même lui serait d'un grand embarras; que je n'ignorais pas qu'il était accablé d'instances et d'importunités sur mon sujet, et que je le conjurais de les faire finir en me permettant de me retirer dans mon cloître.

(1) Jacques d'Estampes, marquis de La Ferté-Imbaut. Il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1651, et mourut en 1668, âgé de 78 ans.

Il serait inutile que je vous achevasse ce discours; vous en jugez assez la suite. Je ne puis vous exprimer le transport de joie qui parut dans les yeux et sur le visage de Monsieur, quoiqu'il soit l'homme du monde le plus dissimulé, et qu'il fît en paroles tous ses efforts pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonnerait jamais; il m'avoua que la reine l'en pressait; et il m'assura que, bien que la réunion de la reine et des princes l'obligeât à faire bonne mine, il n'oublierait jamais le cruel outrage qu'il venait de recevoir; qu'il aurait fait des merveilles, si M. de Beaufort ne lui avait pas manqué; que sa désertion était cause qu'il avait molli, parce qu'il avait cru qu'il pouvait partager le peuple; que je me donnasse un peu de patience, et que je verrais qu'il saurait bien prendre son temps pour remettre les gens à leur devoir. Je ne me rendis pas; il se rendit, mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur, et d'entretenir par Jouy un commerce secret. Il voulut savoir mon sentiment sur la conduite qu'il avait à tenir, il me mena chez Madame qui était au lit, pour me le faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la Cour, et de mettre pour unique condition que l'on ôtât les sceaux à M. le premier président; ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne; car il est vrai que, bien que nous fussions toujours de parti contraire, je l'aimais naturellement. Mais j'agissais ainsi, parce que j'eusse cru trahir ce que je devais à Monsieur, si je ne lui eusse représenté la honte qu'il y aurait pour lui de souffrir que les sceaux demeurassent à un homme qui les avait eus sans la participation du lieutenant général de l'Etat. Madame reprit tout d'un coup : *et de Chavigni, vous n'en dites rien?* « Non, Madame, *lui répondis-je,* parce qu'il est bon qu'il demeure. La reine le hait mortellement, il hait mortellement le Mazarin, on ne l'a remis au conseil, que parce qu'il plaît à M. le Prince. Voilà deux ou trois grains qui altéreraient la composition du monde la plus naturelle; laissez-le, Madame, il y est admirable pour Monsieur, dont l'intérêt n'est pas qu'une confédération dans laquelle il n'entre que par force, dure longtemps. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce M. de Chavigni, dont il est question, avait été fa-

vori du cardinal de Richelieu ; qu'il avait été fait par lui chancelier de Monsieur, et que ce chancelier traitait si familièrement Monsieur, son maître, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de son pourpoint, en lui disant : *Je veux bien que vous sachiez que M. le cardinal vous fera sauter quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton.* Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur. Vous voyez que Madame n'avait pas tout à fait tort de se ressouvenir de Chavigni. Monsieur eût de la peine à le souffrir dans le conseil ; il se rendit pourtant à ma raison. Il ne s'opiniâtra que sur le garde-des-sceaux. On le destitua. On crut à la Cour que l'on en était quitte à bon marché, et on avait raison.

Au sortir de chez Monsieur, j'allai prendre congé de messieurs les princes. Ils étaient avec madame de Longueville et madame la Palatine à l'hôtel de Condé. Le prince de Conti reçut mon compliment en riant, et en me traitant de bon père ermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de réflexion. Mais M. le Prince en conçut la conséquence, et je vis clairement que ce pas de ballet l'avait surpris. Madame la Palatine l'observa mieux que personne, et vous le verrez dans la suite. Je me retirai dans mon cloître de Notre-Dame, où je ne m'abandonnai pas si fort à la Providence, que je ne me servisse aussi des moyens humains pour me défendre de l'insulte de mes ennemis.

Annery avec la noblesse du Vexin me rejoignit; Châteaubriand, Château-Renaut, le vicomte de Lamet, Argenteuil, le chevalier d'Humières, se logèrent dans le cloître; Balantin, et le comte de Craffort avec cinquante officiers écossais qui avaient été des troupes de Montross, furent distribués dans les maisons de la rue Neuve qui m'étaient les plus affectionnées. Les colonels et les capitaines du quartier, qui étaient dans mes intérêts, eurent chacun leur signal et leur mot de ralliement. Enfin je me résolus d'attendre ce que le chapitre des accidents produirait, en remplissant exactement les devoirs de ma profession, et en ne donnant plus aucune apparence d'intrigues du monde. Jouy ne me voyait qu'en cachette; je n'allais plus que la nuit à l'hôtel de Chevreuse avec Malclerc. Je ne

voyais plus que des chanoines et des curés. La raillerie en était forte au Palais-Royal et à l'hôtel de Condé. Je fis faire en ce temps-là une volière dans une croisée, et Nogent en fit le proverbe : *Le coadjuteur siffle les linotes.* La disposition de Paris me consolait fort du ridicule du Palais-Royal; j'y étais très-bien, et d'autant mieux que tout le monde y était fort mal. Les curés, les habitués, les mendiants avaient été informés avec soin des négociations de M. le Prince. Je donnais des bottes à M. de Beaufort qu'il ne paraît pas avec toute l'adresse nécessaire. M. de Châteauneuf, qui s'était retiré à Montrouge après qu'on lui eût ôté les sceaux, me donnait tous les avis qui lui venaient d'ordinaire très-bons, du maréchal de Villeroi et du commandeur de Jarzai. Monsieur qui, dans le fond du cœur, était enragé contre la Cour, entretenait très-soigneusement le commerce que j'avais avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le vicomte d'Autel vint chez moi entre minuit et une heure, et il me dit que le maréchal du Plessis son frère était dans le fond de son carrosse à la porte. Comme il fut entré, il m'embrassa en me disant : *Je vous salue comme notre ministre.* Comme il vit que je souriais à ce mot, il y ajouta : *Non, je ne raille pas, il ne tiendra qu'à vous que vous ne le soyez. La reine vient de me commander de vous dire qu'elle remet entre vos mains la personne du roi et sa couronne. Ecoutez-moi.* Il me conta ensuite tout le prétendu traité de M. le Prince avec Servien et Lionne, dont je vous ai déjà parlé. Il me dit que le cardinal avait mandé à la reine que, si elle ajoutait le gouvernement de Provence à celui de Guienne, sur lequel elle venait de se relâcher, elle était déshonorée à jamais; et que le roi son fils, quand il serait en âge, la considérerait comme celle qui aurait perdu son Etat, qu'elle voyait son zèle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts; que ce traité portant son établissement comme il le portait, il y pouvait trouver son compte; parce que le ministre du roi affaibli trouvait quelquefois plus d'avantage pour son particulier dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement (il eût eu peine à prouver cette thèse); mais qu'il aimait mieux être toute sa vie mendiant

de porte en porte, que de consentir que la reine contribuât elle-même à cette diminution, et particulièrement pour la considération de lui Mazarin. Le maréchal du Plessis, à ce dernier mot, tira la lettre de sa poche, écrite de la main du cardinal, que je connaissais très-bien. Je ne me souviens pas d'avoir vu en ma vie une si belle lettre. Voici ce qui me la fit croire offensive; ce n'est pas de ce qu'elle n'était point en chiffres : car elle était venue par une voix très-sûre; elle finissait ainsi : « Vous savez, madame, que le plus capital ennemi que j'aie au monde est le coadjuteur : servez-vous-en, madame, plutôt que de traiter avec M. le Prince aux conditions qu'il demande; faites-le cardinal, donnez-lui ma place; mettez-le dans mon appartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté; mais Monsieur ne veut point la perte de l'Etat. Ses intentions dans le fond ne sont point mauvaises. Enfin tout, madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims. » Voilà la lettre du cardinal. Il ne me souvient peut-être pas des propres paroles; mais je suis assuré que c'en était la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis de cette lettre dans mon âme. Je témoignai au maréchal que je la croyais très-sincère, et qu'il ne se pouvait pas par conséquent que je ne me sentisse très-obligé. Mais, comme dans la vérité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la Cour, je résolus aussi sans balancer d'en user de même du mien; de ne point accepter le ministère; et d'en tirer, si je pouvais, le cardinalat. Je répondis au maréchal du Plessis que j'étais sensiblement obligé à la reine, et que, pour lui témoigner ma reconnaissance je la suppliais de me permettre de la servir sans intérêts; que j'étais très-incapable du ministère par toutes sortes de raisons; qu'il n'était pas même de la dignité de la reine d'y élever un homme encore tout chaud et tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que le titre même me rendrait inutile à son service du côté de Monsieur, et encore beaucoup davantage du côté du peuple. C'étaient les deux endroits qui, dans la conjoncture présente lui étaient les plus considérables. « Mais, *reprit tout d'un coup le maréchal du Plessis*, il faut quelqu'un pour remplir la

niche. Tant qu'elle sera vide, M. le Prince dira toujours que l'on y veut remettre le cardinal, et c'est ce qui lui donnera de la force. — Vous avez d'autres sujets, *lui répondis-je,* bien plus propres à cela que moi. A quoi le maréchal répondit : « Le premier président ne serait pas agréable aux frondeurs. La reine ni Monsieur ne se fieront jamais à Chavigni. » Après bien des tours, je lui nommai M. de Châteauneuf. Il se récria à ce mot. « Eh quoi, *me dit-il,* vous ne savez pas que ce fut lui qui s'opposa à votre chapeau à Fontainebleau? vous ne savez pas que ce fut lui qui écrivit ce beau mémorial de sa main, qui fut envoyé à votre honneur et louange au Parlement? » Voilà précisément où j'ai appris cette dernière circonstance; car je savais déjà la pièce de Fontainebleau. Je répondis au maréchal que je n'étais pas peut-être si ignorant qu'il se l'imaginait; mais que les temps avaient apporté des raccommodements qui, à l'égard du public, avaient couvert le passé; que je craignais comme la mort la nécessité des apologies. « Mais, *reprit le maréchal,* si nous vous remettons en main le mémoire envoyé au Parlement... — Si vous me le remettez en main, *repartis-je,* j'abandonnerai M. de Châteauneuf; car en ce cas le mémoire qui a été écrit depuis notre raccommodement me servira d'apologie. » Le maréchal s'agita beaucoup sur cet article, sur lequel il prit occasion de me dire, plus délicatement qu'à lui n'appartenait, que Monsieur m'avait aussi abandonné; ce qu'il coula pour découvrir comment j'étais avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement, en lui répondant qu'il était vrai; mais que je ne le traiterais pas néanmoins comme M. de Châteauneuf. J'ajoutai à la réponse un petit souris, comme s'il m'eût échappé, pour lui faire voir que je n'étais peut-être pas si maltraité de Monsieur qu'on avait cru. Comme il vit que je m'étais refermé après avoir jeté cette petite lueur, il me dit : « Il faudrait que vous vissiez vous-même la reine. » Je ne fis pas semblant de l'avoir entendu, et il le répéta encore une fois; et puis tout d'un coup il jeta un papier sur la table en disant : *Tenez, lisez, vous fierez-vous à cela?* C'était un écrit signé de la reine, qui me promettait toute sorte de sûreté si je voulais aller au Palais-Royal. « Non, *dis-je au maréchal,* et vous l'allez voir. » Je

baisai le papier avec un profond respect, et je le jetai dans le feu, en disant : *Quand me voulez-vous mener chez la reine?* Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que le maréchal. Nous convînmes que je me trouverais à minuit dans le cloître Saint-Honoré. Je n'y manquai pas, il me mena au petit oratoire par un degré dérobé. La reine y entra un quart-d'heure après, le maréchal sortit, et je restai tout seul avec elle. Sa Majesté n'oublia rien pour m'obliger à prendre le titre de ministre et l'appartement du cardinal au Palais-Royal, que ce qui était précisément et uniquement nécessaire pour m'y résoudre. Car je connus clairement qu'elle avait plus que jamais le cardinal dans l'esprit et dans le cœur : et quoiqu'elle affectât de me dire que bien qu'elle l'estimât beaucoup et qu'elle l'aimât fort, elle ne voulait pas perdre l'Etat pour lui, j'eus tout lieu de croire qu'elle y était plus disposée que jamais. Je fus convaincu, avant même que je sortisse de l'oratoire, que je ne me trompais pas dans mon jugement : car aussitôt qu'elle eut vu que je ne me rendais pas sur le ministère, elle me montra le cardinalat, mais comme le prix des efforts que je ferais pour l'amour d'elle, me disait-elle, pour le rétablissement du Mazarin. Je crus alors qu'il était nécessaire que je m'ouvrisse, quoique le pas fût fort délicat : mais j'ai toute ma vie estimé que, *quand on se trouve obligé à faire un discours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne peut lui donner trop d'apparence de sincérité; parce que c'est l'unique voie pour l'adoucir*. Voici ce que, sur ce principe, je dis à la reine :

« Je suis au désespoir, madame, qu'il ait plu à Dieu de réduire les affaires dans un état qui ne permet pas seulement, mais qui ordonne même à un sujet de parler à sa souveraine, comme je vais parler à Votre Majesté. Elle sait mieux que personne que l'un de mes crimes auprès du cardinal est d'avoir prédit cela, et j'ai passé pour l'auteur de ce dont je n'ai jamais été que le prophète. L'on y est, madame; Dieu sait mon cœur, et que personne en France, sans exception, n'en est plus affligé que moi. Votre Majesté souhaite, et avec beaucoup de justice, de s'en tirer; et je la supplie très-humblement de me permettre de lui dire qu'elle ne le peut faire, à mon sens, tant qu'elle pen-

sera au rétablissement du cardinal. Je ne dis pas cela, madame, dans la pensée que je le puisse persuader à Votre Majesté : ce n'est que pour m'acquitter de ce que je lui dois. Je coule le plus légèrement qu'il m'est possible sur ce point que je sais n'être pas agréable à Votre Majesté, et je passe à ce qui me regarde. J'ai, madame, une passion si violente de pouvoir récompenser par mes services ce que mon malheur m'a forcé de faire dans les dernières occasions, que je ne reconnais plus de règles à mes actions, que celles que je me forme sur le plus ou sur le moins d'utilité dont elles vous peuvent être. Je ne puis proférer ce mot, sans revenir encore à supplier humblement Votre Majesté de me le pardonner. Dans les temps ordinaires cela serait criminel, parce que l'on ne doit considérer que la volonté du maître. Dans les malheurs où l'Etat est tombé, l'on peut et l'on est même obligé, lorsque l'on se trouve dans de certains postes, à n'avoir égard qu'à le servir; et c'est là une chose dont un homme de bien ne se doit jamais tenir dispensé. Je manquerais au respect que je dois à Votre Majesté, si je prétendais contrarier par toute autre voie que par une très-humble et très-simple remontrance les pensées qu'elle a pour M. le cardinal : mais je crois que je n'en sors pas, vu les circonstances, en lui représentant avec une profonde soumission, ce qui me peut rendre utile ou inutile à son service dans la conjoncture présente. Vous avez, madame, à vous défendre contre M. le Prince qui veut le rétablissement de M. le cardinal, à condition que vous lui donnerez par avance de quoi le perdre quand il lui plaira. Vous avez besoin, pour lui résister, de Monsieur qui ne veut point le rétablissement du cardinal, et qui, supposé son exclusion, veut tout ce qu'il vous plaira. Vous ne voulez point, madame, donner à M. le Prince ce qu'il demande, ni à Monsieur ce qu'il souhaite. J'ai toute la passion du monde pour vous servir contre l'un, et pour vous servir auprès de l'autre; et il est constant que je n'y puis réussir qu'en prenant les moyens qui sont propres à ces deux fins. M. le Prince n'a de force contre Votre Majesté que celle qu'il tire de la haine qu'on a contre M. le cardinal, et Monsieur n'a de considération (hors celle de sa naissance), capable de vous servir utile-

ment contre M. le Prince, que celle qu'il emprunte de ce qu'il a fait contre M. le cardinal. Vous voyez, madame, qu'il faudrait beaucoup d'art pour concilier ces contradictions, quand même l'esprit de Monsieur serait gagné en sa faveur. Il ne l'est pas, et je vous proteste que je ne crois pas qu'il puisse l'être, et que s'il entrevoyait que je l'y voulusse porter, il se mettrait aujourd'hui plutôt que demain entre les mains de M. le Prince. » La reine sourit à ces dernières paroles, et elle me dit : *Si vous le vouliez, si vous le vouliez....* » Non, madame, *repris-je*, je vous le jure sur ce qu'il y a en ce monde de plus sacré. » *Revenez à moi*, me dit-elle, *et je me moquerai de votre Monsieur qui est le dernier des hommes.* Je lui répondis : « Je vous jure, madame, que si j'avais fait ce pas, et qu'il parût le moins du monde que je me fusse radouci pour le cardinal, je serais plus inutile à votre service auprès de Monsieur et du peuple, que le prélat de Dole, parce que je serais sans comparaison plus haï de l'un et de l'autre. »

La reine se mit alors en colère, et me dit que Dieu protégerait le roi son fils, puisque tout le monde l'abandonnait. Elle fut plus d'un demi-quart-d'heure dans de grands mouvements, dont elle revint après assez bonnement. Je voulais prendre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avais commencé. Elle m'interrompit, en me disant : « Je ne vous blâme pas tant, à l'égard de Monsieur, que vous pensez. C'est un étrange seigneur, *reprit-elle tout d'un coup.* Je fais tout pour vous, je vous ai offert place dans le conseil, je vous offre la nomination du cardinalat, que ferez-vous pour moi? — Si Votre Majesté, *lui répondis-je*, m'avait permis d'achever ce que j'avais commencé, elle aurait déjà vu que je n'étais pas venu ici pour recevoir des grâces, mais pour essayer de les mériter. » Le visage de la reine s'épanouit à ce mot. Hé! que ferez-vous? *me dit-elle fort doucement.* « Votre Majesté me permet-elle, ou plus tôt me commandera-t-elle de lui dire une sottise; parce que ce sera manquer au respect qu'on doit au sang royal. » Dites, dites, *reprit la reine avec impatience.* « Madame, *lui repartis-je*, j'obligerai M. le Prince à sortir de Paris avant qu'il soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur dès demain. » La reine transportée de joie

me tendit la main, en me disant : *Touchez-la, et vous êtes après-demain cardinal, et de plus le second de mes amis.* Elle entra ensuite dans les moyens, je les lui expliquai, ils lui plurent jusqu'à l'emportement : elle eut la bonté de souffrir que je lui fisse un détail et une manière d'apologie du passé; elle conçut, ou fit semblant de concevoir une partie de mes raisons; elle combattit les autres avec bonté et douceur. Elle revint ensuite à me parler du Mazarin, et à me dire qu'elle voulait que nous fussions amis, et je lui fis voir que je me rendrais absolument inutile à son service, pour peu que l'on touchât cette corde; que je la conjurais donc de me laisser le caractère d'ennemi de Mazarin. *Mais vraiment*, dit la reine, *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là. Il faut que, pour me servir, vous deveniez l'ennemi de celui qui a ma confiance!* « Oui, Madame, il le faut, et n'ai-je pas dit à Votre Majesté, en entrant ici, que l'on est tombé dans un temps où un homme de bien a quelquefois honte de parler comme il y est obligé? *J'ajoutai :* Mais, madame, pour faire voir à Votre Majesté que je vais, même à l'égard de M. le cardinal, jusqu'où mon devoir et mon honneur me le permettent, je lui fais une proposition. Qu'il se serve de l'état où je suis avec M. le Prince, comme je me sers de l'état où M. le Prince est avec lui : il y pourra peut-être trouver son compte, comme j'y trouve le mien. » La reine se prit à rire et de bon cœur; puis elle me demanda si je dirais à Monsieur ce qui venait de se passer. Je lui répondis que je savais certainement qu'il l'approuverait, et que pour le lui témoigner le lendemain au cercle, il lui parlerait d'un appartement qu'elle voulait faire accommoder ou faire à Fontainebleau. Comme je la suppliai de garder le secret, elle me répondit qu'elle en avait bien plus de sujet que je ne pensais. Elle me dit sur cela tout ce que la rage fait dire contre Servien et Lionne, qu'elle appela vingt fois des perfides. Elle traita Chavigni de petit coquin, et finit par Le Tellier, en disant : *Il n'est pas traître comme les autres, mais il est faible et n'est pas assez reconnaissant.*

« Madame, *repris-je*, je supplie Votre Majesté de me permettre de lui dire que tant que la niche du premier ministre sera vide, M. le Prince en prendra une grande force,

parce qu'il la fera toujours paraître comme prête à recevoir le cardinal. — Il est vrai, *me répondit la reine*, et j'ai fait réflexion sur ce que vous en avez dit la nuit passée au maréchal du Plessis. Le vieux Châteauneuf est bon pour cela : mais le cardinal y aura bien de la peine, parce qu'il le hait mortellement; et il en a sujet. Le Tellier croit qu'il n'y a que lui à mettre en cette place. Mais à propos de cela, *ajouta-t-elle*, j'admire votre folie. Vous vous faites un point d'honneur de rétablir cet homme, qui est le plus grand ennemi que vous ayez sur la terre. Attendez...... » En disant cette parole, elle sortit du petit oratoire, et y rentra aussitôt en jetant sur un petit autel le mémoire qui avait été envoyé contre moi au Parlement. Ce mémoire était brouillé et raturé, mais écrit de la main de M. de Châteauneuf. Je lui dis après l'avoir lu : « S'il vous plaît, madame, de me permettre de le faire voir, je me séparerai dès demain de M. de Châteauneuf; mais Votre Majesté juge bien qu'à moins d'une justification de cette nature je me déshonorerais. — Non, *répondit la reine*, je ne veux pas que vous le montriez. Châteauneuf nous est bon; et au contraire il faut que vous lui fassiez meilleur visage que jamais. » Elle me reprit des mains son papier. « Je le garde, *dit-elle*, pour le faire voir en temps et lieu à sa bonne amie madame de Chevreuse. Mais à propos de bonne amie, *ajouta la reine*, vous en avez une meilleure peut-être que vous ne pensez. Devinez-la. C'est la Palatine, *reprit-elle*. » Je demeurai tout étonné, parce que je croyais la Palatine encore dans les intérêts de M. le Prince. « Vous êtes surpris, *me dit la reine*, elle est moins contente de M. le Prince que vous ne l'êtes : voyez-la, je suis convenue avec elle que vous régleriez ensemble ce qu'il faut mander sur tout ceci à M. le cardinal; car vous croyez facilement que je n'exécuterai rien sans avoir de ses nouvelles. Ce n'est pas, *ajouta-t-elle*, que cela soit nécessaire à l'égard de votre cardinalat; car il y est très-bien résolu, et il reconnaît de bonne foi que vous ne pouvez plus vous-même vous en défendre; mais enfin, il le faut persuader pour Châteauneuf, ce qui sera très-difficile. La Palatine vous dira encore autre chose. Il faut que Bertet parte, le temps presse, vous voyez comme M. le Prince me traite. Il me brave tous

les jours depuis que j'ai désavoué mes deux traîtres. » C'est ainsi qu'elle appelait Servien et Lionne. Vous verrez qu'elle changera bientôt de sentiment à l'égard du dernier. Je pris ce moment où elle rougissait de colère, pour lui bien faire ma cour, en lui répondant : « Avant qu'il soit deux jours, madame, M. le Prince ne vous bravera plus. Votre Majesté veut attendre des nouvelles de M. le cardinal pour effectuer ce qu'elle me fait l'honneur de me promettre, je la supplie très-humblement de me permettre de n'attendre rien pour la servir. » La reine fut touchée de cette parole qui lui parut honnête. Le vrai est qu'elle m'était de plus nécessaire; car je voyais que M. le Prince depuis cinq ou six jours gagnait du terrain par les éclats qu'il faisait contre Mazarin, et qu'il était temps que je parusse, pour en prendre ma part. Je fis valoir sans affectation à la reine la démarche que je méditais, j'achevai de lui en expliquer la manière, que j'avais déjà touchée dans le discours. Elle en fut transportée de joie. La tendresse qu'elle avait pour son cher cardinal, fit qu'elle eut un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on était obligé à tous les quarts-d'heure de le déchirer. Elle se rendit toutefois à la considération de la nécessité.

Comme j'étais déjà sorti de l'oratoire, elle me rappela pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse bien que c'était M. le cardinal qui lui avait fait cette instance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en sentais très-obligé, et que je lui en témoignerais toujours ma reconnaissance en tout ce qui ne serait pas contre mon honneur; qu'elle savait ce que je lui avais dit d'abord, et que je la pouvais assurer que je la tromperais doublement, si je lui disais que je la pusse servir pour le rétablissement de M. le cardinal dans le ministère. Je remarquai qu'elle rêva un peu; et puis elle me dit d'un air assez gai : *Allez, vous êtes un vrai démon. Voyez la Palatine, bon soir. Que je sache la veille, le jour que vous irez au Palais.* Elle me mit entre les mains de Gabouri (car elle avait renvoyé le maréchal du Plessis), qui me conduisit par je ne sais combien de détours presque à la porte de la cour des cuisines.

J'allai le lendemain la nuit chez Monsieur, qui eut une joie que je ne puis vous exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avais pas accepté le ministère et l'appartement du Palais-Royal, en me disant que la reine était une femme d'habitude dans l'esprit de laquelle je me serais peut-être insinué. Je ne suis pas encore persuadé que j'aie eu tort en cette rencontre. *On ne se doit jamais jouer avec la faveur; on ne la peut trop embrasser quand elle est véritable, on ne la peut trop éloigner quand elle est fausse.*

J'allai au sortir de chez Monsieur, chez la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment avant le jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma mémoire, pour y rappeler les raisons qu'elle me dit de son mécontentement contre M. le Prince. Je sais bien qu'il y en avait trois ou quatre, je ne me ressouviens que de deux, dont l'une, à mon sens, fut plus alléguée pour moi, que pour la personne intéressée; et l'autre était en tout sens très-solide et très-véritable. Elle prenait part à l'outrage que mademoiselle de Chevreuse avait reçu, parce que c'était elle qui avait porté la première parole du mariage. M. le Prince n'avait pas fait ce qu'il avait pu pour faire donner la surintendance des finances au bonhomme La Vieuville (1), père du chevalier du même nom, qu'elle aimait éperdument. Elle me dit que la reine lui en avait donné parole positive : elle y engagea la mienne; j'engageai la sienne pour mon cardinalat. Nous nous tînmes fidèlement parole de part et d'autre, et je crois dans la vérité lui devoir le chapeau, parce qu'elle ménagea si adroitement le cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec les plus mauvaises intentions du monde, de le laisser tomber sur ma tête. Nous concertâmes cette nuit-là et la suivante tout ce qu'il y avait à régler touchant le voyage de Bertet. La Palatine écrivit pour lui une grande dépêche en chiffre au cardinal, qui est une des plus belles pièces qui se soit peut-être jamais faite. Elle lui parlait entre autres, du refus que j'avais fait à la reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement et si habilement, qu'il me semblait à

(1) Charles de La Vieuville, I[er] du nom, marquis et ensuite duc de La Vieuville, grand-fauconnier de France, et surintendant des finances, mort en 1653.

moi-même que ce fût la chose du monde qui lui fût la plus avantageuse. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome. Je préparai les esprits de celui de Paris à l'ouverture de la nouvelle scène que je méditais. L'importance des gouvernements de Guienne et de Provence fut exagérée; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré; les Espagnols qui n'étaient pas encore sortis de la ville de Stenay, quoique M. le Prince en tînt la citadelle, ne furent pas oubliés. Après que j'eus un peu arrosé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étais au désespoir que l'état où je voyais les affaires m'obligeât à sortir de la retraite où je m'étais résolu; que j'avais espéré qu'après tant d'agitations et de troubles, on pourrait jouir de quelque calme et d'une honnête tranquillité; qu'il me paraissait que nous tomberions dans une condition beaucoup plus mauvaise que celle dont nous venions de sortir, parce que les négociations que l'on faisait continuellement avec le Mazarin faisaient bien plus de mal à l'Etat que son ministère; qu'elles entretenaient la reine dans l'espérance de son rétablissement, et qu'ainsi rien ne se faisait que par lui; et que comme les prétentions de M. le Prince étaient immenses, nous courions fortune d'avoir une guerre civile pour préalable de son rétablissement, qui serait le prix de l'accommodement; que Monsieur en serait la victime, mais que sa qualité le sauverait du sacrifice, et que les pauvres frondeurs y demeureraient égorgés. Ce canevas beau et fort, comme vous voyez, qui fut mis et étendu sur le métier par Caumartin fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisais voir. Je réussis. Je m'aperçus qu'en trois ou quatre jours j'avais fait mon effet; et je mandai à la reine, par madame la Palatine, que le lendemain j'irais au Palais. Jugez, s'il vous plaît, de la joie qu'elle en eut, par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déjà dit que madame de Chevreuse avait toujours assez gardé de mesures avec la reine, et qu'elle avait pris soin de lui faire croire qu'elle était beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passait. Je ne puis bien vous dire

ce que la reine en crut effectivement, parce que j'ai observé sur ce point beaucoup de pour et de contre. Ce qui s'ensuivit fut que madame de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais-Royal, dans le temps même que M. le Prince s'y croyait le maître, ni de parler à la reine avec beaucoup de familiarité, dès que le traité qu'il croyait avoir conclu avec Servien et Lionne fut désavoué. Elle était dans le cabinet avec mademoiselle sa fille le jour que la Palatine venait d'écrire à la reine le jour que j'irais au Palais. La reine appela mademoiselle de Chevreuse, et lui demanda si je continuais dans cette résolution. Mademoiselle de Chevreuse lui ayant répondu que j'irais, la reine la baisa deux ou trois fois, en lui disant : *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal.*

Vous avez vu ci-devant que M. le Prince égayait de temps en temps le Parlement, pour se rendre plus considérable à la Cour. Quand il sut que le cardinal avait rompu le traité de Servien et de Lionne, il n'oublia rien pour l'enflammer, afin de se rendre plus redoutable à la reine. Il y avait tous les jours quelque nouvelle scène. Tantôt l'on envoyait dans les provinces informer contre le cardinal. Tantôt l'on faisait des recherches de ses effets dans Paris. Tantôt l'on déclamait dans les chambres assemblées contre les Bertet, les Brachet et les Fouquet, qui allaient et venaient incessamment de Paris à Breuil. Et comme depuis ma retraite j'avais cessé d'aller au Parlement, j'aperçus que l'on se servait de mon absence pour faire croire que je mollissais à l'égard du Mazarin, et que j'appréhendais de me trouver dans les occasions où je pourrais être obligé de me déclarer sur son sujet. Un certain Montardé, méchant écrivain, à qui de Vardes avait fait couper le nez pour je ne sais quel libelle qu'il avait fait contre madame la maréchale de Guébriant, sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la misérable fortune du commandeur de Saint-Simon, chef des criailleurs du parti des princes, et m'attaqua par douze ou quinze libelles tous plus mauvais l'un que l'autre, en douze ou quinze jours de temps. Je me les faisais apporter régulièrement sur l'heure de mon dîner, pour les lire publiquement au sortir de table en présence de tous ceux qui se trouvaient chez moi. Et quand je crus avoir

fait connaître suffisamment aux particuliers, que je méprisais ces sortes d'invectives, je me résolus de faire voir au public que je les savais relever. Je travaillai pour cela avec soin à une réponse courte, mais générale, que j'intitulai : *L'Apologie de l'ancienne et légitime Fronde*, dont la lettre paraissait être contre le Mazarin, et dont le sens était proprement contre ceux qui se servaient de son nom pour abattre l'autorité royale. Je la fis crier et débiter dans Paris par cinquante colporteurs, qui parurent en même temps dans différentes rues, et qui étaient soutenus dans toutes par des gens apostés pour cela. J'allai le même matin au Palais avec quatre cents hommes. Je pris ma place, après avoir fait une profonde révérence à M. le Prince, que je trouvai devant le feu de la grande chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la séance avec beaucoup d'aigreur contre le transport d'argent hors du royaume par Cantarini, banquier du cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas non plus, et que tout ce qui était de la vieille Fronde se piqua de renchérir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarrassée, et Croissi qui en était, et qui venait de lire *l'Apologie* de l'ancienne, dit à Caumartin : « La botte est belle, vous l'entendez mieux que nous. » J'avais bien dit à M. le Prince qu'il fallait faire taire ce coquin de Montardé. Comme il ne se tut pourtant point, je continuai aussi de mon côté à écrire et faire écrire. Portail, avocat au Parlement et habile homme, fit en ce temps-là, *La Défense du coadjuteur*, qui est d'une très-grande éloquence. Sarasin, secrétaire de M. le prince de Conti, fit contre moi *La Lettre du marguillier au curé*, qui est une fort belle pièce. Patru, bel esprit et fort poli, y répondit par une *Lettre du curé au marguillier*, qui est très-ingénieuse. Je composai ensuite, *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz; le Vraisemblable, le Solitaire, les Intérêts du temps; les Contre-temps du sieur de Chavigni; le Manifeste de M. de Beaufort* (1) en son jargon. Joly (2), qui était à moi, fit *les Intrigues de la paix*. Le pauvre Montardé s'était épuisé en injures,

(1) Cette pièce, que l'on trouve parmi les œuvres de Saint-Evremond a pour titre : *Apologie de M. de Beaufort*. Girard, auteur de la vie de M. le duc d'Epernon, l'est aussi de cette Apologie.

(2) Guy Joly, conseiller au Châtelet, auteur des Mémoires qui portent son nom.

et il est constant que la partie n'était pas égale pour l'écriture. Croissi s'entremit pour faire cesser cette escarmouche de plumes. M. le Prince la défendit aux siens, même en des termes fort obligeants pour moi. Je fis la même chose en la manière la plus respectueuse qu'il me fut possible. L'on n'écrivit plus ni de part ni d'autre, et les deux Frondes ne s'égayèrent plus qu'aux dépens de Mazarin. Cette suspension de plumes ne se fit qu'après trois ou quatre mois de guerre bien échauffée; mais j'ai cru qu'il serait bon de réduire en ce petit endroit tout ce qu'il y a de ces combats et de cette trêve, pour n'être pas obligé de rebattre une matière qui ne se peut tout à fait omettre, et qui, à mon sens, ne mérite pas d'être beaucoup traitée. Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile : je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent qu'on les lise.

Mon apparition au Palais plut si fort à la reine, qu'elle écrivit dès l'après-dînée à madame la Palatine de me témoigner la satisfaction qu'elle en avait, et de me commander de sa part de me trouver dès le lendemain entre onze heures et minuit à la porte du cloître Saint-Honoré. Gaboury m'y vint prendre et me mena dans le petit oratoire dont je vous ai déjà parlé, où je trouvai la reine qui ne se sentait pas de la joie qu'elle avait de voir sur le pavé un parti déclaré contre M. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avait pas cru possible, du moins qu'il pût être en état de paraître si tôt. Elle me dit que M. Le Tellier ne se le pouvait encore persuader. Elle ajouta que Servien soutenait qu'il fallait que j'eusse un concert secret avec M. le Prince. « Mais je ne m'étonne pas de Servien, *ajouta-t-elle*, c'est un traître qui s'entend avec lui, et qui est au désespoir de ce que vous lui faites tête. Mais à propos de cela, *continua-t-elle*, il faut que je fasse réparation à Lionne, il a été trompé par Servien, il n'y a point de sa faute en tout ce qui s'est passé, et le pauvre homme est si fort affligé d'avoir été soupçonné, que je n'ai pu lui refuser la consolation qu'il m'a demandée, que ce soir il traite avec vous de tout ce qu'il y aura à faire contre M. le Prince. »

Je vous ennuierais, si je vous racontais le détail qui

avait justifié M. de Lionne dans l'esprit de la reine; mais je me contenterai de vous dire en général que son absolution même ne me parut guère mieux fondée, que les soupçons que l'on avait pris de sa conduite, au moins jusque-là. Je dis jusque-là, parce que vous allez voir que celle qu'il eut dans la suite marque un ménagement bien extraordinaire pour M. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce temps-là dans la plainte de la reine contre Lionne et Servien, sur le traité qu'ils avaient projeté pour le gouvernement de Provence, je ne puis encore à l'heure qu'il est m'en former aucune idée qui aille à les condamner ou à les absoudre, parce que les faits même qui ont été les plus éclaircis sur cette matière se trouvent dans une telle circonvolution de circonstances obscures et bizarres, que je me souviens qu'on s'y perdait dans les moments qui en étaient les plus proches. Ce qui est constant, c'est que la reine qui m'avait parlé, comme vous avez vu le dernier mai, de Servien et de Lionne comme de deux traîtres, me parla du dernier le 25 juin comme d'un fort homme de bien, et que le 28, elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avait pas failli par malice; que M. le cardinal était très-persuadé de son innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à M. le Prince, qui seul le pouvait éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la reine : elle dura jusqu'à deux heures après minuit, et je crus voir clairement dans son cœur et dans son esprit, qu'elle craignait le raccommodement avec M. le Prince; qu'elle souhaitait avec une extrême passion que M. le cardinal en quittât la pensée, à laquelle il donnait, disait-elle, par excès de bonté comme un innocent; et qu'elle ne comptait pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenait pourtant que le plus court serait d'arrêter, s'il était possible, M. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu savoir la raison pour laquelle elle n'approuva pas celui que je lui proposai, qui était d'obliger Monsieur d'exécuter la chose chez lui. J'y avais trouvé du jour, et je savais bien que je ne serais pas désavoué; mais elle n'y voulut jamais entendre, sous prétexte que Monsieur ne serait jamais capable de cette résolution, et qu'il y aurait même trop de péril à la lui communiquer.

Je ne sais si elle ne craignit point que Monsieur ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît ensuite contre elle-même. Je ne sais non plus si ce que d'Hoquincourt me dit de l'offre qu'il lui avait faite de tuer M. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avait pas fait croire que cette voie était encore plus décisive. Enfin elle rejeta absolument celle de Monsieur qui était infaillible, et elle me commanda de conférer avec d'Hoquincourt, *qui vous dira*, ajouta-t-elle, *qu'il y a des moyens plus sûrs que celui que vous proposez.*

Je vis d'Hoquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse, qui me conta familièrement tout le particulier de l'offre qu'il avait faite à la reine. J'en eus horreur, et je suis obligé de dire pour la vérité que madame de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, c'est que la reine qui m'avait renvoyé à lui la veille comme à un homme qui lui avait fait une proposition raisonnable, nous témoigna à madame de Chevreuse et à moi qu'elle approuvait fort nos sentiments, qui étaient assurément bien éloignés d'une action de cette nature. Elle nous nia même absolument qu'Hoquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voilà le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. M. de Lionne m'a dit depuis, qu'un quart-d'heure après que madame de Chevreuse eut dit à la reine que j'avais rejeté avec horreur la proposition d'Hoquincourt, la reine dit à Senneterre à propos de rien : *Le coadjuteur n'est pas si hardi que je le croyais.* Et le maréchal du Plessis me dit dans le même moment, à propos de rien aussi, que le scrupule était indigne d'un grand homme. Je n'appliquai pas cette parole en ce temps-là; mais ce qui me l'a fait observer depuis, et ce qui m'a toujours fait croire que le maréchal savait et approuvait même l'entreprise d'Hoquincourt, est que M. le duc de Vitri m'a dit plus d'une fois que madame d'Ormail, parente et intime amie du maréchal, l'avait envoyé quérir en ce temps-là, lui M. de Vitri à Aigreville, et qu'elle lui avait proposé à Picpus où il était venu à sa prière, d'entrer avec le maréchal dans une entreprise contre la personne de M. le Prince. Elle s'adressait bien mal; car je n'ai jamais connu personne plus incapable d'une action noire que M. le duc de Vitri.

Le lendemain du jour dans lequel ce que je viens de vous dire se passa, je reçus ce billet de Montrésor à quatre heures du matin, qui me priait d'aller chez lui sans perdre un moment. J'y trouvais M. de Lionne, qui me dit que la reine ne pouvait plus souffrir M. le Prince, et qu'elle avait des avis certains qu'il formait une entreprise pour se rendre maître de la personne du roi; qu'il avait envoyé en Flandres pour faire un traité avec les Espagnols; qu'il fallait que lui où elle pérît; qu'elle ne voulait pas se servir des voies du sang; mais que ce qui avait été proposé par d'Hoquincourt ne pouvait avoir ce nom, puisqu'il l'avait assuré la veille qu'il prendrait M. le Prince sans coup férir, pourvu que je l'assurasse du peuple. Enfin je connus clairement par tout ce que Lionne me dit, qu'il fallait que la reine eût été encore nouvellement échauffée, et je trouvai un moment après, que ma conjecture avait été bien fondée; car Lionne m'apprit qu'Ondedei était arrivé avec un mémoire sanglant contre M. le Prince, et qui devait convaincre la reine qu'elle n'avait pas lieu d'appréhender la trop grande douceur de M. le cardinal. Lionne me parut en son particulier très-animé, et au-delà même de ce que la bienséance le pouvait permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci était aussi affectée que celle de la reine était naturelle.

Tout contribua ces jours-là à aigrir son esprit. Le Parlement continua avec aigreur sa procédure criminelle contre le Mazarin, qui se trouvait convaincu par les registres de Cantarini, d'avoir volé neuf millions. M. le Prince avait obligé les chambres de s'assembler malgré toute la résistance du premier président, et de donner un nouvel arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenaient avec lui. Les ordres de Breuil arrivèrent dans ces conjonctures, et enflammèrent aisément la bile de la reine qui était naturellement susceptible d'un grand feu; et Lionne qui croyait, à mon sens, que M. le Prince demeurerait maître du champ de bataille, soit par la faction, soit par la négociation, et qui, par cette raison le voulait ménager, n'oublia rien pour m'obliger à porter les choses à l'extrémité, apparemment pour découvrir tout mon jeu, et pour tirer mérite de la connaissance qu'il lui en pourrait don-

ner lui-même. Il me pressa à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hoquincourt, qui aboutissait toujours en termes un peu déguisés à assassiner M. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la reine, de ce que je l'avais assurée que je lui ferais quitter la partie : les instances allèrent jusqu'à l'emportement, et il ne me parut que médiocrement satisfait de sa négociation avec moi, quoique je lui offrisse de faire arrêter M. le Prince au palais d'Orléans, ou, en cas que la reine continuât à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même d'aller au Palais fort accompagné, et en état de m'opposer à ce que M. le Prince voudrait entreprendre contre son service. Montrésor, qui était présent à cette conférence, a toujours cru que Lionne me parlait sincèrement; que son intention véritable était de perdre M. le Prince; et qu'il ne prit le parti de le ménager, qu'après qu'il eut vu que je ne voulais pas le sang, et qu'il crut, par cette raison, qu'il demeurerait à la fin maître; et il est vrai qu'il me répéta deux ou trois fois dans le discours, la parole de Machiavel qui dit : *que la plupart des hommes périssent, parce qu'ils ne sont qu'à demi-méchants.* Je suis encore convaincu que Montrésor se trompait; que Lionne n'avait d'autre intention, dès qu'il commença à me parler, que de tirer de moi tout ce qui pouvait être de la mienne, pour en faire l'usage qu'il en fit : et ce qui me l'a toujours persuadé, c'est un certain air que je remarquai dans son visage et dans ses paroles, qui ne se peut exprimer, mais qui prouve souvent beaucoup mieux que tout ce qui se peut exprimer. C'est une remarque que j'ai faite peut-être plus de mille fois dans ma vie J'observai aussi dans cette rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires, et inexplicables même dans leur instant. La conversation que j'eus avec Lionne chez Montrésor, commença à cinq heures du matin et finit à sept. Lionne en avertit à huit M. le maréchal de Grammont, qui la fit savoir à dix par Chavigni à M. le Prince. Il y a apparence que Lionne était bien intentionné pour lui. Il est constant toutefois qu'il ne lui découvrit rien du détail; qu'il ne nomma pas Hoquincourt, qui était cependant le plus dangereux, et qu'il se contenta de lui

faire dire que la reine traitait avec le coadjuteur pour le faire arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec M. de Lionne cette affaire, qui, comme vous voyez, n'est pas le plus bel endroit de sa vie. M. le Prince, à qui j'en ai parlé, n'est pas plus informé que moi, à ce qu'il m'a paru, de l'inégalité de cette conduite. La reine, avec laquelle j'ai eu une fort longue conversation deux jours après sur le même sujet, en était aussi étonnée, de même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer, après cela, l'insolence des historiens vulgaires, qui croiraient se faire tort, s'ils laissaient un seul événement dans leurs ouvrages, dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts, qu'ils montent et qu'ils relâchent presque toujours sur des cadrans de colléges?

L'avis que Lionne fit donner à M. le Prince ne demeura pas secret : je l'appris le même jour à huit heures du soir, par madame de Pommereux, à qui Flamarin l'avait dit, et qui l'avait aussi informée par quel canal il avait été porté. J'allai en même temps chez madame la Palatine, qui en avait déjà été instruite d'ailleurs, et qui me dit une circonstance que j'ai oubliée, mais qui était toutefois très-considérable, autant que je m'en puis ressouvenir, à propos de la faute que la reine avait faite de se confier à Lionne. Je sais bien que madame la Palatine ajouta que la première pensée de la reine, après avoir reçu la dépêche de Breuil, dont je vous ai déjà parlé, fut de m'envoyer quérir dans le petit oratoire à l'heure ordinaire, mais qu'elle n'avait osé, de peur de déplaire à Ondedei, qui lui avait témoigné quelque ombrage de ces conférences particulières. La trahison de Lionne étourdit tellement ce même Ondedei, qu'il ne fut plus si délicat, et qu'il pressa lui-même la reine de me commander de l'aller trouver la nuit suivante.

J'attendis Gabouri devant les Jacobins; le rendez-vous du cloître, qui était connu de Lionne, n'ayant pas été jugé sûr. Il me mena donc dans la petite galerie, qui, par la même raison, fut choisie au lieu de l'oratoire. Je trouvai la reine dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuait néanmoins rien de celui qu'elle avait contre M. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hoquincourt, à laquelle elle donnait toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté, en lui soutenant que

le succès ne pouvait l'être. Sa colère alla jusqu'aux reproches, et jusqu'à me témoigner de la défiance de ma sincérité. Je souffris ces défiances et ces reproches avec le respect et la soumission que je lui devais, et je lui répondis simplement ces propres paroles : « Votre Majesté, madame, ne veut pas le sang de M. le Prince, et je prends la liberté de lui dire qu'elle me remerciera de ce que je m'oppose à ce qu'il soit répandu contre son intention. Il le serait, madame, avant qu'il soit deux jours, si l'on prenait les moyens que M. d'Hoquincourt propose. » Imaginez-vous, je vous prie, que le plus doux auquel il s'était réduit, c'était de se rendre maître, à la petite pointe du jour, du pavillon de l'hôtel de Condé, et de surprendre M. le Prince au lit. Considérez, je vous prie, si ce dessein était praticable, sans massacre, dans une maison toute en défiance, et contre l'homme du plus grand courage qui soit au monde.

Après une contestation fort vive et fort longue, la reine fut obligée de se contenter que je continuasse de jouer le personnage que je jouais dans Paris : « Avec lequel j'ose, *lui dis-je*, vous promettre, madame, que M. le Prince quittera le pavé à Votre Majesté, ou que je mourrai pour son service; et ainsi mon sang effacera le soupçon qu'Ondedei vous donne de ma fidélité. » La reine, qui vit que j'étais touché de ce qu'elle m'avait dit, me fit mille honnêtetés : elle ajouta que je faisais injustice à Ondedei, et qu'elle voulait que je le visse. Elle l'envoya quérir sur l'heure par Gabouri. Il vint habillé en vrai capitan de comédie, et chargé de plumes comme un mulet. Ses discours me parurent encore plus fous que sa mine. Il ne parlait que de la facilité qu'il y avait à terrasser M. le Prince, et à rétablir M. le cardinal. Il traita les instances que je faisais à la reine, de permettre que Monsieur arrêtât M. le Prince chez lui, de propositions ridicules et faites à dessein, pour éluder les entreprises les plus faciles et les plus raisonnables que l'on pouvait faire contre lui. Enfin tout ce que je vis ce soir-là de cet homme, ne fut qu'un tissu d'impertinences et de fureur. Il se radoucit un peu sur la fin à la très-humble supplication de la reine, qui me paraissait avoir une grande considération pour lui;

et madame la Palatine me dit deux jours après, que tout ce que j'avais vu de ce seigneur capitan n'était rien au prix de ce qui s'était passé le lendemain; et qu'il l'avait traitée avec une insolence que l'on n'aurait pu s'imaginer. Elle fut un peu rabattue par le retour de Berlet, qui apportait une grande dépêche du cardinal, qui blâmait, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avaient empêché la reine de donner les mains à la proposition que je lui avais faite de faire arrêter M. le Prince chez Monsieur; qui faisait mes éloges sur cette proposition; qui traitait Ondedei de fou; Le Tellier de poltron, Servien et Lionne de dupes, et qui contenait même une instance très-pressante à la reine de me faire expédier la nomination, de faire M. de Châteauneuf chef du conseil, et de donner la surintendance des finances à M. de La Vieuville. La reine me fit commander, une heure après que la dépêche de Breuil fut déchiffrée, de l'aller trouver entre minuit et une heure. Elle me fit voir le déchiffrement qui me parut être véritable; elle me témoigna une joie sensible des sentiments où elle voyait M. le cardinal, elle me fit promettre de les mettre dans leur plus beau jour, en en rendant compte à Monsieur, et d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me serait possible : « Car je vois bien, *ajouta-t-elle*, qu'il n'y a que lui qui vous retienne, et que si vous n'aviez pas cet engagement, vous seriez Mazarin. » Je fus très-aise d'en être quitte à si bon marché. Je lui répondis que j'étais au désespoir d'être engagé, et que je n'y trouvais de consolation que la croyance où j'étais que je serais par cet engagement moins inutile à son service que par ma liberté. La reine me dit ensuite que l'avis du maréchal de Villeroi était qu'elle attendît la majorité du roi, qui était fort proche, pour faire éclater le changement qu'elle avait résolu pour les places du conseil, parce que ce nouvel établissement, qui serait très-désagréable à M. le Prince, tirerait encore de la dignité et de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité royale. « Mais, *repartit-elle tout à coup*, il faudrait par la même raison remettre votre nomination : M. de Châteauneuf est de ce sentiment. » Elle sourit à ce mot, et elle me dit : « Non, la voici en bonne forme, il ne faut pas donner le temps à M. le Prince de cabaler contre vous

à Rome. » Je répondis ce que vous vous pouvez imaginer à la reine, qui fit cette action avec la meilleure grâce du monde, parce que le cardinal l'avait trompée la première, en lui mandant qu'il fallait agir de bonne foi avec moi. Bluet, avocat du conseil, et intime d'Ondedei, m'a dit plusieurs fois depuis, que celui-ci lui avait avoué le soir qu'il arriva de Breuil à Paris, que le cardinal ne lui avait rien recommandé avec plus d'empressement que de faire croire à la reine même, que son intention pour ma promotion était très-sincère, parce que, dit-il à Ondedei, madame de Chevreuse la pénétrerait infailliblement, si elle savait elle-même ce que nous avons dans l'âme. Vous ne serez pas assurément surprise de ce qu'il y avait dans cette âme, et que c'était une résolution bien formée de me jouer, de se servir de moi contre M. le Prince, de me traverser sous main à Rome, de traîner ma promotion, et de trouver dans le chapitre des accidents de quoi la révoquer.

La fortune sembla dans les commencements favoriser ces projets; car comme je m'étais enfermé le lendemain au soir chez M. l'abbé de Bernai, pour écrire à Rome avec plus de loisir, et pour dépêcher l'abbé Charier que j'y envoyais pour solliciter ma promotion, j'en reçus une lettre qui m'apprit la mort de Panciroie. Ce contre-temps, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y paraissaient certaines, m'embarrassa beaucoup, avec d'autant plus de raison que je ne pouvais pas ignorer que le commandeur de Valençai (1), qui était ambassadeur pour le roi, et qui avait pour lui-même de grandes prétentions au chapeau, ne fît contre moi tout ce qui serait en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'abbé Charier, qui, comme vous verrez dans la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa négociation, quoique le cardinal n'oubliât rien de tout ce qui pouvait y en mettre.

Il est à remarquer que la reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de M. le cardinal, ne s'ouvrit en façon du monde de ce qu'il lui avait écrit par un billet séparé, à ce que M. de Châteauneuf me dit le lendemain, touchant la proposition du ma-

(1) Henri d'Estampes, grand'croix et bailli de Malte, grand-prieur de France, alors ambassadeur à Rome, mort à Malte en 1678, âgé de 75 ans.

riage de mademoiselle d'Orléans, qui est présentement madame de Toscane, avec le roi. La grande Mademoiselle y avait beaucoup prétendu, le cardinal le lui avait fait espérer; et comme elle vit qu'il n'en avait aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la frondeuse, même avec emportement. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de M. le Prince. Monsieur la connaissait si bien, et il avait si peu de considération pour elle, que l'on ne faisait presqu'aucune réflexion sur ses démarches, dans le temps même où elle eût dû, au moins par sa qualité, être de quelque considération. Vous me pardonnerez par cette raison le peu de soin que j'ai eu jusqu'ici de vous en rendre compte. Le cardinal qui crut que Monsieur pouvait se flatter plus facilement de faire épouser au roi la cadette, dont l'âge était en effet plus sortable, manda à la reine de lui donner toutes les ouvertures possibles pour cette alliance, mais de se garder sur toutes choses de les faire donner par moi, parce que, ajouta-t-il, le coadjuteur en serrerait les mesures plus brusquement et plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majesté. M. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet, qu'il me jura avoir été copiées sur l'original même de celui du cardinal. Il priait la reine de faire porter cette parole ou plutôt cette vue à Monsieur par Beloy : *Si toutefois*, portait le billet, *l'on continue à être assuré de lui.* Monsieur m'a juré plus de dix fois depuis, que l'on ne lui avait jamais fait cette proposition, ni directement ni indirectement. Ces deux faits paraissent donc bien contraires : mais voici qui n'est pas moins inexplicable.

Je vous ai déjà dit que le cardinal blâmait extrêmement par sa dépêche ceux qui avaient dissuadé la reine d'accepter la proposition que je lui avais faite de faire arrêter M. le Prince chez M. le duc d'Orléans : je m'attendais par cette raison qu'elle en prendrait la pensée, et qu'elle me presserait même de lui tenir ma promesse en le lui proposant. Je fus surpris au dernier point, quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait réflexion, et je le suis encore quand je la fais moi-même. Le Tellier, Servien et madame la Palatine, que j'ai mis depuis sur cette matière cent et cent fois, ne m'en ont pas paru plus

savants que moi; et ce qui m'étonne encore davantage est qu'ils ont tous convenu que la lettre du cardinal était véritable et sincère en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points et des affaires qui échappent par des rencontres, même naturelles, aux plus clairvoyants, et que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les histoires, si elles étaient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, et qui par conséquent eussent été supérieurs à la vanité ridicule de ces auteurs impertinents, qui étant, pour ainsi dire, nés dans la basse-cour, et n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de ce qui s'est passé dans le cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tout sens, qui s'imaginent avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, et qui n'ont laissé aucuns événements dont ils n'aient prétendu avoir développé et la suite et l'origine. Je trouvai un jour sur la table du cabinet de M. le Prince, deux ou trois ouvrages de ces âmes serviles et vénales. M. le Prince me dit en voyant que j'y avais jeté les yeux : *Ces misérables nous ont fait vous et moi tels qu'ils auraient été, s'ils s'étaient trouvés dans nos places.* Cette parole est d'un grand sens.

Je reprends ce qui se passa sur la fin de cette conversation que j'eus cette nuit-là avec la reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerais pas d'aller au Palais toutes les fois que M. le Prince s'y trouverait; et madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avais observé une application particulière de la reine sur ce point, me répondit ces propres paroles : « J'en sais la raison; Servien lui dit à toutes les heures du jour que vous êtes de concert avec M. le Prince; et qu'il y aura des occasions, où par le même concert vous ne vous trouverez pas aux assemblées du Parlement. » Je n'en manquai aucune, et je tins une conduite qui dut, au moins par l'événement, faire honte au jugement de M. Servien. Je n'y eus de complaisance pour M. le Prince, que celle qui ne lui pouvait plaire. J'applaudissais à tout ce qu'il disait contre le cardinal; mais je n'oubliais rien de tout ce qui pouvait éclairer et les négociations et les prétextes : conduite qui était d'un

grand embarras à un parti, dont l'intention n'était dans le fond que de s'accommoder avec la Cour, par les frayeurs qu'il prétendait donner au ministre. L'intention de M. le Prince était très-éloignée de la guerre civile; celle de La Rochefoucauld, qui gouvernait madame de Longueville et M. le prince de Conti, était toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeaient les uns et les autres à des déclarations et à des déclamations, qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations et ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées et commentées par les frondeurs et du côté de la Cour et du côté de la ville. La reine, qui était très-fière, ne prit pas confiance à des avances qui étaient toujours précédées par des menaces. Le cardinal ne prit pas la peur, parce qu'il vit que M. le Prince n'était plus dominant (au moins uniquement) dans Paris. Le peuple, instruit du dessous des cartes, ne prit plus pour bon tout ce qu'on voulait lui persuader sous le prétexte du Mazarin qu'il ne voyait plus. Ces dispositions, jointes à l'avis que M. le Prince eut de ma conférence avec Lionne, et à celui que Le Bouchet lui donna de la marche de deux compagnies des gardes, l'obligèrent de sortir le 6 juillet sur les deux heures du matin de l'hôtel de Condé et de se retirer à Saint-Maur. Il est constant qu'il n'avait point d'autre parti à prendre, et que la place n'était plus tenable dans Paris pour lui, à moins qu'il ne se fût résolu de faire dès ce temps-là ce qu'il y fit depuis, c'est-à-dire, à moins qu'il ne s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le fit pas, parce qu'il ne s'était pas encore résolu à la guerre civile, pour laquelle il est constant qu'il avait une aversion mortelle. On a voulu blâmer son irrésolution; mais je crois que l'on en doit plutôt louer le principe, et je méprise au dernier point ces âmes de boue qui ont osé écrire et imprimer qu'un cœur aussi ferme et aussi éprouvé que celui de César, eût été capable dans cette occasion d'une alarme mal prise. Ces auteurs impertinents et ridicules mériteraient qu'on les fouettât dans les carrefours.

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de M. le Prince fit dans tous les esprits. Madame de Longueville, quoique malade, l'alla joindre aussitôt et le prince de Conti, MM. de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de La Roche-

foucauld, de Richelieu, de La Mothe se rendirent en même temps auprès de lui. Il envoya M. de La Rochefoucauld à Monsieur, pour lui faire part des raisons qui l'avaient obligé à se retirer. Monsieur en fut et en parut étonné. Il en fit l'affligé, il alla trouver la reine, il approuva la résolution qu'elle prit d'envoyer le maréchal de Grammont à Saint-Maur, pour assurer M. le Prince qu'elle n'avait eu aucun dessein sur sa personne. Monsieur, qui crut que M. le Prince ne reviendrait plus à Paris, après le pas qu'il avait fait, et qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligerait à bon marché, chargea le maréchal de Grammont de toutes les assurances qu'il lui pouvait donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des suppositions de ce que l'on croit impossible. Il est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitôt que M. le Prince fut à Saint-Maur, il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à l'accommoder avec la Cour; et c'est ce qui arrive toujours dans les affaires où le chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer; mais il est de la sagesse de cacher son aversion, quand on a le malheur d'y être engagé. Teligni, beau-fils de M. l'amiral de Coligni, disait la veille de la Saint-Barthélemi, *que son beau-père avait plus perdu dans le parti des huguenots, en laissant pénétrer sa lassitude, qu'en perdant les batailles de Montcontour et de Saint-Denis.* Voilà donc le premier coup que celui de M. le Prince reçut, et d'autant plus dangereux, qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auxquels ces sortes de blessures fussent plus mortelles, qu'à celui qui composait son parti. M. de La Rochefoucauld, un des membres des plus considérables par le pouvoir absolu qu'il avait sur l'esprit de M. le prince de Conti et sur celui de madame de Longueville, était dans la faction ce que M. de Bullion avait autrefois été dans les finances. M. le cardinal disait que celui-ci employait douze heures du jour à la création de nouveaux offices, et les douze autres à leur suppression; et Matha appliquait cette remarque à M. de La Rochefoucauld, en disant qu'il faisait tous les matins

une brouillerie, et que tous les soirs il travaillait à un rhabillement (c'était son mot).

M. de Bouillon, qui n'était nullement content de M. le Prince, et qui ne l'était pas davantage de la Cour, n'aida pas à fixer les résolutions; parce que la difficulté de s'assurer des uns et des autres brouillait à midi les vues qu'il avait prises à dix heures, ou pour la rupture, ou pour l'accommodement. M. de Turenne, qui n'était pas plus satisfait ni des uns ni des autres que M. son frère, n'était pas à beaucoup près si décisif dans les affaires que dans la guerre. M. de Nemours, trouvait dans la crainte de s'en éloigner des obstacles au mouvement que la vivacité de son âge, plutôt que celle de son honneur, lui pouvait donner pour l'action. Chavigni, qui était rentré dans le cabinet, son unique élément, et qui y était rentré par le moyen de M. le Prince, ne pouvait souffrir qu'il l'abandonnât; et il pouvait encore moins souffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec Mazarin, qui était l'objet de son horreur. Viole, qui dépendait de Chavigni, joignait aux sentiments toujours incertains de son ami, sa propre timidité qui était très-grande, et son avidité qui n'était pas moindre. Croissi, qui avait l'esprit naturellement violent, était suspendu entre l'extrémité à laquelle son inclination le portait, et la modération, dont les mesures qu'il avait toujours gardées très-soigneusement avec M. de Châteauneuf, l'obligeaient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville voulait en des moments l'accommodement, parce que La Rochefoucauld le désirait; en d'autres, elle voulait la rupture, parce qu'elle l'éloignait de M. son mari qu'elle n'avait jamais aimé; mais qu'elle avait commencé à craindre depuis quelque temps. Cette constitution des esprits auxquels M. le Prince avait à faire, eût embarrassé Sertorius : jugez, s'il vous plaît, quel effet elle pouvait faire dans celui d'un prince du sang, couvert de lauriers innocents, qui ne regardait la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui était au-dessous de lui. Une de ses grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles et infinies dans les commencements des affaires, encore plus que dans leurs progrès et dans

leurs suites. Comme rien n'y est encore formé, et que tout y est vague, l'imagination qui n'y a point de bornes, se prend et s'étend même à tout ce qui est possible. Le chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. M. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner audience particulière à M. le maréchal de Grammont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé. Il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étaient avec lui, qu'il ne pouvait retourner à la Cour tant que les créatures de M. le cardinal y tiendraient les premières places. Tous ceux qui étaient dans les intérêts de M. le Prince, et qui souhaitaient pour la plupart l'accommodement, trouvaient leur compte à cette proposition, qui, effrayant les subalternes du cabinet, les rendait plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigni, qui allait et venait de Saint-Maur à Paris et de Paris à Saint-Maur, se faisait un mérite auprès de la reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de M. le Prince avait jeté, s'était plutôt attaché à Le Tellier, à Lionne et à Servien, qu'au cardinal même. Il ne laissait pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenait, et c'était d'éloigner d'auprès de la reine ceux dont le ministère véritable et solide offusquait le sien, qui n'était qu'apparent et imaginaire. Cette vue, qui était assurément plus subtile que judicieuse, le charmait à un point, qu'il en parla à Bagnols, le jour que M. le Prince se fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus sage et la plus fine qui eût été faite de notre siècle. « Elle amuse le cardinal, *lui dit-il*, en lui faisant croire que l'on prend le change, et qu'au lieu de presser la déclaration contre lui, laquelle n'est pas encore expédiée, on se contente de clabauder contre ses amis. Elle chasse du cabinet les seules personnes à qui la reine se pourrait ouvrir, et y en laisse d'autres auxquels il faudra nécessairement qu'elle s'ouvre, faute d'autres; et elle oblige les frondeurs ou à passer pour Mazarins, en épargnant ses créatures, ou à se brouiller avec la reine, en parlant contre elle. » Ce raisonnement, que Bagnols me rapporta un quart-d'heure après, me parut aussi solide pour le der-

nier article, qu'il me sembla frivole pour les autres. Je m'appliquai soigneusement à y remédier, et vous verrez par la suite que j'y travaillai avec succès.

Je vous ai déjà dit que M. le Prince se retira à Saint-Maur le 6 juillet 1651. Le 7, M. le prince de Conti vint au Palais, y porter les raisons que M. le Prince avait eues de se retirer. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avait reçus de tous côtés des desseins de la Cour contre sa personne. Il déclara ensuite que M. son frère ne pouvait trouver aucune sûreté à la Cour, tant que MM. Le Tellier, Servien et Lionne, n'en seraient point éloignés. Il fit de grandes plaintes de ce que M. le cardinal s'était voulu rendre maître de Brissac et de Sédan, et il conclut en disant à la compagnie, que M. le Prince lui envoyait un gentilhomme avec une lettre. M. le premier président répondit à M. le prince de Conti, que M. le Prince aurait mieux fait de venir lui-même prendre sa place au Parlement. On fit entrer le gentilhomme. Il rendit sa lettre qui n'ajoutait rien à ce qu'avait dit M. le prince de Conti. Le premier président prit la parole, en donnant part à la compagnie que la reine lui avait envoyé un gentilhomme, à cinq heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de M. le Prince, et pour lui commander de faire entendre à la compagnie que Sa Majesté ne désirait pas qu'on fît aucune délibération, qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. M. le duc d'Orléans ajouta que sa conscience l'obligeait à témoigner que la reine n'avait eu aucune pensée de faire arrêter M. le Prince, que les gardes qui avaient passé dans le faubourg Saint-Germain n'y avaient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins qu'on voulait faire passer sans payer les droits; que la reine n'avait aucune part à ce qui s'était passé à Brissac. Enfin, Monsieur parla comme il eut fait s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la reine. Comme je pris la liberté de lui demander, après la séance, s'il n'avait pas appréhendé que la compagnie lui demanda la garantie de la sûreté de M. le Prince, dont il venait de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très-embarrassé : *Venez chez moi, je vous dirai mes raisons.* Il est certain qu'il s'était exposé, en parlant comme il avait fait,

à cet inconvénient, qui n'était pas médiocre; et M. le premier président, qui servait alors la Cour de très-bonne foi, le lui évita très-habilement, en donnant le change à Machaut, qui avait touché cet expédient, et en suppliant seulement Monsieur de rassurer M. le Prince, et d'essayer de le faire revenir à la Cour. Il affecta aussi de laisser couler le temps de la séance, et ainsi on n'eut que celui de remettre l'assemblée au lendemain, et d'arrêter seulement qu'en attendant, la lettre de M. le Prince serait portée à la reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit, lorsqu'il fut revenu chez lui.

Il me mena dans le cabinet des livres, il en ferma la porte au verrou, il jeta son chapeau avec émotion sur une table, et il s'écria en jurant : « Vous êtes une grosse dupe, ou je suis une grosse bête : croyez-vous que la reine veuille que M. le Prince revienne à la Cour? — Oui, monsieur, *lui dis-je sans balancer*, pourvu qu'il y vienne en état de se faire prendre ou assommer. — Non, *me répondit-il*, elle veut qu'il revienne à Paris en toutes manières; et demandez à votre ami le vicomte d'Autel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de sa part, comme j'entrais dans la grande chambre. » Voici ce qu'il lui avait dit : que le maréchal du Plessis-Praslin, son frère, avait eu ordre de la reine à six heures du matin de prier Monsieur de sa part d'assurer le Parlement, que M. le Prince ne courrait aucune fortune, s'il lui plaisait de revenir à la Cour. « Je n'ai pas été jusque-là, *ajouta Monsieur*, car j'ai mille raisons pour ne lui pas servir de caution, et ni l'un ni l'autre ne m'y ont obligé. Mais au moins, vous voyez, *me continua-t-il*, que je n'ai pu moins dire, que ce que j'ai dit, et vous voyez de plus le plaisir qu'il y a d'agir entre tous ces gens-là. La reine dit avant-hier qu'il faut qu'elle ou le prince quittent le pavé : elle veut aujourd'hui que je l'y ramène, et que je m'engage d'honneur au Parlement pour sa sûreté. M. le Prince sortit hier au matin de Paris, pour s'empêcher d'être arrêté, et je gage qu'il y reviendra avant qu'il soit deux jours, de la manière que cela tourne. Je veux m'en aller à Blois et me moquer de tout. »

Comme je connaissais Monsieur, et que je savais de plus que Valois, qui était à lui, mais qui était serviteur de M. le

Prince, avait dit la veille que l'on se tenait à Saint-Maur très-assuré du palais d'Orléans; je ne doutai point que la colère de Monsieur ne vînt de son embarras, et que son embarras ne fût l'effet des avances qu'il avait faites lui-même à M. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeraient jamais à rien, parce qu'il était persuadé qu'il ne reviendrait plus à la Cour. Comme il vit que la reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offrait des sûretés, au cas qu'il voulût retourner à Paris, et que cette conduite lui fit croire qu'elle serait capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du cardinal celui de Lionne, Servien et Le Tellier, il s'effraya; il crut que M. le Prince reviendrait au premier jour à Paris, et qu'il se servirait de la faiblesse de la reine, non pas pour pousser effectivement les ministres; mais pour faire sa cour en se raccommodant avec elle, et en tirant ses avantages particuliers pour prix des complaisances qu'il aurait pour elle en les rappelant. Monsieur crut sur ce fondement qu'il ne pouvait trop ménager la reine, qui lui avait fait la veille des reproches des mesures qu'il gardait avec M. le Prince, « après ce qu'il avait fait, *lui dit-elle*, sans ce que je ne vous ai pas encore dit. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elle ne s'en est jamais expliquée plus clairement; ce qui me fait croire que ce n'était rien. Monsieur venait de charger le maréchal de Grammont de toutes les douceurs et de toutes les promesses possibles touchant la sûreté de M. le Prince; car ce fut l'après-dînée de ce même jour, 7 juillet, que le maréchal de Grammont fit le voyage de Saint-Maur dont je vous ai parlé ci-dessus, voyage qui avait été concerté la veille avec la reine. Monsieur crut donc qu'ayant fait d'une part ce que la reine avait désiré, et prenant de l'autre avec M. le Prince tous les engagements qu'il lui pouvait donner pour sa sûreté, il s'assurait ainsi lui-même des deux côtés. Voilà justement où échouent toutes les âmes timides : la peur qui grossit toujours les objets donne du corps à toutes leurs imaginations : elles prennent pour forme tout ce qu'elles se figurent en pensée de leurs ennemis; et elles tombent presque toujours dans des inconvénients très-effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'imaginaires.

Monsieur vit le 6 au soir dans l'esprit de la reine des dispositions à s'accommoder avec M. le Prince, quoiqu'elle l'assurât du contraire ; et il ne pouvait ignorer que l'inclination de M. le Prince ne fut de s'accommoder avec la reine. La timidité lui fit croire que ces dispositions produiraient leur effet dès le huitième, et il fit dès le septième, sur ce fondement qui était faux, des pas qui n'auraient pu être judicieux, que supposé que l'accommodement eût été fait dès le cinquième. Je le lui fis avouer à lui-même, avant que de le quitter, par ce dilemme : « Vous appréhendez, que M. le Prince ne revienne à la Cour, parce qu'il en sera le maître. Prenez-vous un bon moyen pour l'en éloigner, en lui ouvrant toutes les portes, et en vous engageant vous-même à sa sûreté? voulez-vous qu'il y revienne pour avoir plus de facilité à le perdre? Je ne vous crois pas capable de cette pensée à l'égard d'un homme à qui vous donnez votre parole à la face de tout un Parlement et de tout un royaume. Le voulez-vous faire revenir pour l'accommoder effectivement avec la reine? Il n'y a rien de mieux, pourvu que vous soyez assuré qu'ils ne s'accommoderont pas ensemble contre vous-même, comme ils firent il n'y a pas longtemps : mais je m'imagine que Votre Altesse Royale a bien su prendre ses sûretés. » Monsieur, qui n'en avait pris aucune, eut honte de ce que je lui représentais avec assez de force, et il me dit : « Voilà des inconvénients ; mais que faire en l'état où sont les choses? Ils se raccommoderont tous ensemble, et je demeurerai seul comme l'autre fois. Si vous me commandez, monsieur, *lui répondis-je*, de parler à la reine de votre part aux termes que je vais proposer à Votre Altesse Royale, j'ose vous répondre que vous verrez, au moins bientôt, clair dans vos affaires. » Il me donna carte blanche, ce qu'il faisait toujours avec facilité, quand il se trouvait embarrassé. Je la remplis d'une manière qui lui agréa. Je lui expliquai le tour que je donnerais à ce que je dirais à la reine. Il l'approuva, et je fis supplier la reine, par Gabouri, dès le soir même de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie. Monsieur, à qui je fis savoir par Jouy que la reine m'avait mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya chercher sur les huit heures à l'hôtel de Chevreuse où je soupais,

pour me dire qu'il m'avouait qu'il n'avait de sa vie été si embarrassé qu'il l'était alors; qu'il convenait qu'il y avait beaucoup de sa faute, mais qu'il était pardonnable de faillir dans une occasion où il semblait que tout le monde ne cherchait qu'à rompre ses mesures; que M. le Prince lui avait fait dire par Croissi, à sept heures du matin, des choses qui lui donnaient lieu de croire qu'il ne reviendrait pas à Paris; que M. de Chavigni lui avait parlé à sept heures du soir d'une manière qui lui faisait juger qu'il y pourrait être au moment qu'il me parlait. Il ajouta que la reine était une étrange femme; qu'elle lui avait témoigné la veille qu'elle était très-aise que M. le Prince eût quitté la partie, et que ce qu'elle lui ferait dire par le maréchal de Grammont ne serait que pour la forme; qu'elle lui avait fait dire ce jour-là, à six heures du matin, qu'il fallait faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir, qu'il m'avait envoyé quérir pour me recommander de bien prendre garde à la manière dont je parlerais à la reine : « parce qu'enfin, *me dit-il*, je vous déclare que, voyant comme je le vois qu'elle se va raccommoder avec M. le Prince, je ne veux plus me brouiller ni avec l'un ni avec l'autre. » J'essayai de faire comprendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux serait de ne pas suivre la voie qu'il avait prise, ou du moins résolue, et de faire expliquer la reine. Il vétilla beaucoup sur la manière dont il était convenu à midi, et je connus encore en cette rencontre que de toutes les passions la peur est celle qui affaiblit davantage le jugement, et que ceux qui en sont possédés retiennent aisément les impressions qu'elle leur inspire, même dans le temps où ils se défendent, ou plutôt où on les défend des mouvements qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme la conversation avec Monsieur s'échauffait plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paraissait que je l'avais assez convaincu, le maréchal de Grammont entra. Il venait de rendre compte à la reine du voyage de Saint-Maur, dont je vous ai déjà parlé. Et comme il était fort piqué du refus que M. le Prince lui avait fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage et à sa négociation un air de ridicule qui ne me fut pas

inutile. Monsieur, qui était l'homme du monde qui aimait le plus à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des États de la Ligue assemblés à Saint-Maur (ce fut ainsi que le maréchal appela le conseil devant lequel il avait parlé). Il peignit fort plaisamment tous ceux qui le composaient, et je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup dans l'esprit de Monsieur la frayeur qu'il avait conçue du parti de M. le Prince.

Je reçus, au moment que le maréchal de Grammont partit d'auprès de Monsieur un billet de madame la Palatine, qui ne me servit pas moins à lui faire connaître que les mesures du Palais-Royal n'étaient pas encore si sûres qu'il fût encore temps d'y bâtir comme sur des fondements bien assurés. Voici les propres mots de ce billet :

Je vous prie que je vous puisse voir au sortir de chez la reine, il est nécessaire que je vous parle. J'ai été aujourd'hui à Saint-Maur où l'on ne sait ce que l'on peut, et je sors du Palais-Royal, où l'on sait encore moins ce que l'on veut.

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma manière. Je lui dis qu'ils signifiaient que tout était en son entier dans l'esprit de la reine. Je l'assurai que, pourvu qu'il ne changeât rien à l'ordre qu'il m'avait donné de négocier de sa part avec elle, je rapporterais de quoi le tirer de la peine où je le voyais. Il me le promit, quoiqu'avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la reine, et je lui dis que Monsieur m'avait commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avait protesté la veille touchant la sortie de M. le Prince, qui était que non-seulement il ne l'avait pas sue, mais encore qu'il la désapprouvait et qu'il la condamnerait au dernier point; qu'il n'entrerait en rien de tout ce qui serait contre le service du roi et contre le sien; que M. le cardinal étant éloigné, il ne favoriserait en façon du monde lès prétextes que l'on voulait prendre de la crainte de son retour, parce qu'il était persuadé effectivement que la reine n'y pensait plus; que M. le Prince ne songeait qu'à animer son fantôme, pour effaroucher les peuples, et que lui, Monsieur, n'avait d'autre dessein que de les radoucir; que l'unique moyen d'y réussir était de supposer le retour du cardinal

pour impossible, parce que tant que l'on ferait paraître qu'on le craignît comme proche, on tiendrait les peuples et même les Parlements en défiance et en chaleur. Je commençai ma députation vers la reine par ce préambule qui, pour vous dire le vrai, n'était pas fort nécessaire, et je m'arrêtai en cet endroit pour essayer de juger, par la manière dont elle recevrait un discours dont le fond lui était très-désagréable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur était bien fondé. Valois, qui était à lui, m'assura, comme je montais en carrosse, qu'il avait ouï Chavigni, qui disait à l'oreille à Goulas, que la reine était depuis midi dans une fierté qui lui faisait craindre qu'elle n'eût quelques négociations cachées et souterraines avec M. le Prince. Je n'en trouvai aucune apparence ni dans son air ni dans ses paroles : elle écouta tout ce que je lui dis fort paisiblement et sans s'émouvoir, et je fus obligé de passer plus tôt que je n'avais cru au véritable sujet de mon ambassade, qui était de la supplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monsieur, de la manière dont il plaisait à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de M. le Prince; que l'ouverture pleine et entière était encore plus de son service en cette conjoncture, que de l'intérêt de Monsieur, parce que les moindres pas qui ne seraient pas concertés, seraient capables de donner des avantages à M. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils jetteraient de la défiance dans les esprits, en une occasion où la confiance se pouvait presque dire uniquement nécessaire. La reine m'arrêta à ce mot, et me dit d'un air qui me paraissait fort naturel et même bon : « A quoi ai-je manqué? Monsieur se plaint-il de moi depuis hier? — Non, madame, *lui répondis-je*, mais Votre Majesté lui témoigna hier à midi qu'elle était bien aise que M. le Prince fût sorti de Paris, et elle lui a fait dire ce matin par le vicomte d'Autel, qu'il ne lui pouvait rendre un service plus signalé que d'obliger M. le Prince à revenir. — Ecoutez-moi, *reprit la reine sans balancer et tout d'un coup*, et si j'ai tort, je consens que vous me le disiez librement. Je convins hier à midi avec Monsieur que nous enverrions, pour la forme seulement, M. de Grammont à M. le Prince, et que nous tromperions même l'ambassadeur, qui, comme vous sa-

vez, n'a point de secret. J'apprends hier à minuit que Monsieur a envoyé Goulas à neuf heures du soir à Chavigni, pour lui ordonner de donner de sa part à M. le Prince toutes les paroles les plus positives et les plus particulières d'union et d'amitié. J'apprends au même instant qu'il a dit au président de Nesmond qu'il ferait des merveilles au Parlement pour son cousin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où je vois tout le monde sur l'évasion de M. le Prince, que de prendre quelques dates pour me défendre, à l'égard de Monsieur même, des reproches qu'il est capable de me faire dès demain peut-être? Je ne me prends pas à vous de sa conduite. Je sais bien que vous n'êtes point du concert, qui passe par le canal de Goulas et de Chavigni : mais aussi puisque vous ne pouvez pas les empêcher, vous ne devez pas au moins trouver étrange que je prenne quelques précautions. De plus, je vous avoue, *reprit la reine*, que je ne sais où j'en suis. M. le cardinal est à cent lieues d'ici, tout le monde me l'explique à sa mode. Lionne est un traître, Servien veut que je sorte demain de Paris, ou que je fasse aujourd'hui tout ce qu'il plaira à M. le Prince, et cela à votre honneur et louange. Le Tellier ne veut que ce que j'ordonnerai. Le maréchal de Villeroi attend les volontés de Son Eminence : cependant M. le Prince me met le couteau à la gorge, et voilà Monsieur qui, pour rafraîchissement, dit que c'est ma faute, et qui veut se plaindre de moi, parce que lui-même m'abandonne. »

Je confesse que je fus touché de ce discours de la reine, qui sortait de source. Elle remarqua que j'en étais ému, et me témoigna qu'elle m'en savait bon gré, et elle me commanda de lui dire avec liberté mes pensées sur l'état des choses. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi-même le lendemain :

« Si Votre Majesté, Madame, peut se résoudre à ne plus penser au retour de M. le cardinal, elle peut sans exception tout ce qu'il lui plaira, parce que toutes les peines qu'on lui fait ne viennent que de la persuasion où l'on est qu'elle ne songe qu'à ce retour. M. le Prince est persuadé qu'il peut tout obtenir en vous le faisant espérer. Monsieur, qui

croit que M. le Prince ne se trompe pas dans cette vue, le ménage à tout événement. Le Parlement, à qui l'on présente tous les matins cet objet, ne veut rien diminuer de sa chaleur. Le peuple augmente la sienne, M. le cardinal est à Breuil, et son nom fait autant de mal à Votre Majesté et à l'Etat, que pourrait faire sa personne, s'il était encore dans le Palais-Royal. » *Ce n'est qu'un prétexte*, reprit la reine comme en colère; *ne fais-je pas assurer tous les jours le Parlement que son éloignement est pour toujours, et sans aucune apparence de retour?* « Oui, Madame, *lui répondis-je;* mais je supplie très-humblement Votre Majesté de me permettre de lui dire qu'il n'y a rien de secret de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait au contraire de ses déclarations publiques, et qu'un quart-d'heure après que le cardinal eut rompu le traité de Servien et de Lionne touchant le gouvernement de Provence, tout le monde fut également informé que le premier article était son rétablissement à la Cour. M. le Prince n'a pas avoué à Monsieur qu'il y eût consenti; mais il est convenu que Votre Majesté le lui avait fait proposer comme une condition nécessaire, et il le dit publiquement à qui le veut entendre. » *Passons, passons*, dit la reine, *il ne sert de rien d'agiter ici cette question; je ne puis faire sur cela que ce que j'ai fait. On le veut croire, quoi que je dise, il faut donc agir sur ce que l'on veut croire.* « En ce cas-là, Madame, je suis persuadé qu'il y a bien plus de prophéties à faire que de conseils à donner. » *Dites vos prophéties*, répartit la reine; *mais sur le tout qu'elles ne soient pas comme celles des barricades. Tout de bon*, ajouta-t-elle, *dites-moi en homme de bien ce que vous croyez de tout ceci. Vous voilà cardinal, autant vaut, vous seriez un méchant homme, si vous vouliez le bouleversement de l'Etat. Je confesse que je ne sais où j'en suis, je n'ai que des traîtres et des poltrons à l'entour de moi. Dites-moi vos pensées en toute liberté.* « Je le vais faire, Madame, *repris-je*, quoiqu'avec peine, parce que je sais que ce qui regarde M. le cardinal est sensible à Votre Majesté; mais je ne puis m'empêcher de lui dire encore que, si elle se peut résoudre aujourd'hui à ne plus penser au retour du cardinal, elle sera demain plus absolue qu'elle n'était le premier jour de

sa régence : et que si elle continue à vouloir le rétablir, elle hasarde l'Etat. » *Pourquoi*, reprit-elle, *si Monsieur, et M. le Prince y consentaient?* « Parce que, Madame, *lui répondis-je,* Monsieur n'y consentira que quand l'Etat sera hasardé, et que monsieur le Prince n'y consentira que pour le hasarder. »

Je lui expliquai en cet endroit le détail de tout ce qui était à craindre; je lui exagérai l'impossibilité de séparer M. le Prince du Parlement, et l'impossibilité de gagner sur ce point le Parlement par une autre voie que celle de la force qui mettrait la couronne en péril. Je lui remis devant les yeux les prétentions immenses de M. le Prince, de MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld. Je lui fis voir au doigt et à l'œil qu'elle dissiperait, quand il lui plairait, par un seul mot, pourvu qu'il partît du cœur, toutes ces fumées si noires et si épaisses. Et comme j'aperçus qu'elle était touchée de ce que je lui disais, et qu'elle prenait particulièrement goût à ce que je lui représentais du rétablissement de son autorité; je crus qu'il était assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincérité de mes intentions. « Et plût à Dieu, madame, *ajoutai-je*, que Votre Majesté voulût rétablir son autorité par ma propre perte! On lui dit à toutes les heures du jour que je pense au ministère; et M. le cardinal s'est accoutumé à ces paroles : *il veut ma place.* Est-il possible, madame, que l'on me croie assez impertinent pour m'imaginer qu'on puisse devenir ministre par la faction; et que je connaisse si peu la fermeté de Votre Majesté pour croire que je conquêterai sa faveur par les armes? Mais ce qui n'est que trop vrai, est que ce qui se dit ridiculement du ministère, se fait réellement à l'égard des autres prétentions que chacun a. M. le Prince vient d'obtenir la Guienne, il veut Blaye pour M. de La Rochefoucauld; il veut la Provence pour M. son frère. M. de Bouillon veut Sédan; M. de Turenne veut commander en Allemagne; M. de Nemours veut l'Auvergne; Viole veut être secrétaire d'Etat; Chavigni veut demeurer en son poste; et moi, madame, je demande le cardinalat. S'il plaît à Votre Majesté de se moquer de toutes nos prétentions, et de les régler absolument selon ses intérêts et selon ses volontés, elle n'a qu'à renvoyer

pour une bonne fois M. le cardinal en Italie, rompre tous les commerces que les particuliers conservent avec lui, effacer de bonne foi les idées qui restent de son retour et qui se renforcent même tous les jours, et déclarer ensuite qu'ayant bien voulu donner au public la satisfaction qu'il a souhaité de l'éloignement du cardinal, elle croit qu'il est de sa dignité de refuser aux particuliers les grâces qu'ils ont demandées ou prétendues sous ce prétexte. Nul ne perdra plus que moi, madame, à cette conduite, qui révoque ma nomination d'une manière qui sera agréée généralement de tout le monde, mais qui ne le sera assurément de nul autre, sans exception, plus que de moi-même, parce que je ne me la crois nécessaire que pour des raisons qui cesseront, dès que Votre Majesté aura rétabli les choses dans l'ordre où elles doivent être. » — *N'ai-je pas fait tout ce que vous me proposez*, reprit la reine? *N'ai-je pas assuré dix fois Monsieur, M. le Prince et le Parlement, que le cardinal ne reviendrait jamais? Avez-vous pour cela cessé de prétendre, et vous qui parlez, tout le premier?* — « Non, madame, *lui dis-je*, personne n'a cessé de prétendre; parce qu'il n'y a personne qui ne sache que M. le cardinal gouverne plus que jamais. Votre Majesté m'a fait l'honneur de ne se point cacher de moi sur ce sujet, mais ceux à qui elle ne le dit pas, en savent peut-être encore plus que moi; et c'est ce qui perd tout, madame, parce que tout le monde se voit en droit de se défendre de ce que l'on croit d'autant moins légitime, que Votre Majesté le désavoue publiquement. » — *Mais tout de bon*, dit la reine, *croyez-vous que Monsieur abandonnât M. le Prince, s'il était assuré que le cardinal ne revînt pas?* — « En pouvez-vous douter, madame, *lui répondis-je*, après ce que vous avez vu ces jours passés? Il l'eût arrêté chez lui, si vous l'aviez voulu, quoiqu'il ne se croie nullement assuré qu'il ne doive point revenir. »

La reine rêva un peu sur ma réponse, et puis tout d'un coup elle me dit, même avec précipitation, comme ayant impatience de finir ce discours : *C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que de chasser le ministre du roi malgré lui!* Elle ne me laissa pas reprendre la parole, et continua en me commandant de lui dire mon sentiment

sur l'état où étaient les choses : *car*, ajouta-t-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point, que ce que j'ai déjà fait, et ce que je fais tous les jours*. J'entendis bien qu'elle ne voulait pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai donc point directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avait commandé, qui était de lui dire ma pensée; car je repris ainsi le discours. « Pour obéir, madame, à Votre Majesté, il faut que je retombe dans les prophéties que j'ai tantôt pris la liberté de lui toucher. Si les choses continuent comme elles sont, Monsieur sera dans une perpétuelle défiance que M. le Prince ne se raccommode avec Votre Majesté par le rétablissement du cardinal, et il se croira obligé par cette vue de le ménager toujours, et de se tenir avec soin dans le Parlement et parmi le peuple. M. le Prince, ou s'unira avec lui pour s'assurer contre ce rétablissement, s'il n'y trouve pas son compte, ou il partagera le royaume pour le souffrir, jusqu'à ce qu'il trouve plus d'intérêt à le chasser. Les particuliers qui ont quelque considération ne songeront qu'à en tirer leur avantage : il y aura mille subdivisions et dans la Cour et dans les factions. Voilà, madame, bien des matières pour la guerre civile, et cette guerre se mêlant à une guerre étrangère aussi grande que celle que nous avons aujourd'hui, peut porter l'Etat sur le penchant de sa ruine. » — *Si Monsieur voulait*, repartit la reine.... « — Il ne voudra jamais, *lui répondis-je*. On trompe Votre Majesté si on le lui fait espérer, et je me perdrais auprès de lui si je le lui avais seulement proposé. Il craint M. le Prince, il ne l'aime point; il ne peut plus se fier à M. le cardinal. Il aura dans des moments des faiblesses pour l'un ou pour l'autre, selon ce qu'il en appréhendera : mais il ne quittera jamais l'ombre du public, tant que ce public fera un corps, et il le fera encore longtemps sur une matière sur laquelle Votre Majesté est obligée elle-même de l'échauffer toujours par de nouvelles déclarations. »

Je connus en cet endroit, plus encore que je n'avais fait, qu'il est impossible que la Cour conçoive ce que c'est que le public. La flatterie, qui en est la peste, l'infecte toujours à un tel point, qu'elle lui cause un délire incurable sur cet article; et je remarquai que la reine traitait dans

son imagination tout ce que je lui en disais de chimères, avec la même hauteur que si elle n'eut jamais eu aucun sujet de faire des réflexions sur les barricades. Je glissai sur cela par cette considération plus légèrement que la matière ne le portait, et elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu; parce qu'elle me rejeta dans le particulier de la manière d'agir de M. le Prince, en me demandant ce que je disais de la proposition qu'il avait faite pour l'éloignement de Le Tellier, de Lionne et de Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'était pas le *haussepied* de quelques négociations souterraines, je souris à cette proposition de la reine avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mystère. La reine de qui tout l'esprit consistait en air, l'entendit, et elle me dit : « Non, il n'y a rien que ce que vous voyez comme moi et comme tout le monde. M. le Prince a voulu tirer de moi de quoi chasser douze ministres, par l'espérance de m'en laisser un, qu'il m'aurait peut-être ôté dès le lendemain. On n'a pas donné dans ce panneau, il en tend un autre; il me veut ôter ceux qui me restent, c'est-à-dire, il propose de les ôter : car si on lui veut laisser la Provence, il me laissera Le Tellier, et peut-être que j'obtiendrai Servien pour le Languedoc. Qu'en dit Monsieur? » — *Il prophétise, Madame*, lui répondis-je; *car, comme j'ai déjà dit à Votre Majesté, que peut-on dire dans l'état où sont les affaires?* — « Mais enfin qu'en dit-il, *reprit la reine?* Ne se joindra-t-il pas encore à M. le Prince, pour me faire faire ce pas de ballet? » — *Je ne le crois pas, Madame*, repartis-je, *quand je me ressouviens de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui; mais je n'en doute pas, quand je fais réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain.* — « Et vous, *me dit la reine*, que ferez-vous? » — *Je me déclarerai en plein Parlement*, répliquai-je, *et en chaire même contre la proposition, si Votre Majesté se résout à se servir de l'unique et souverain remède, et j'opinerai apparemment comme les autres, si elle laisse les choses dans l'état où elles sont* (1).

La reine qui s'était fort contenue jusque-là, s'emporta à ce mot; elle éleva même sa voix, et me dit que je ne

(1) On sait combien le coadjuteur en voulait alors au cardinal Mazarin, sous l'au-

lui avais donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face? « Je suis bien éloigné, madame, de cette insolence et de cette folie, *lui répondis-je,* puisque je n'ai supplié Votre Majesté de me permettre d'avoir l'honneur de la voir, aujourd'hui, que pour savoir de la part de Monsieur ce qu'il vous plaît, madame, de lui commander, pour prévenir celle dont M. le Prince vous menace. Il y a quelque temps que je disais à Votre Majesté qu'on est bien malheureux de tomber dans des temps où un homme de bien est obligé, même par son devoir, de manquer au respect qu'il doit à son maître. Je sais, madame, que je ne l'observe pas en parlant comme je fais sur le sujet de M. le cardinal, mais je sais en même temps, que je parle et que j'agis en bon sujet, et que tous ceux qui font autrement, sont des prévaricateurs qui plaisent, mais qui trahissent leur conscience et leurs devoirs. Votre Majesté me commande de lui dire mes pensées avec liberté, et je lui obéis. Qu'elle me ferme la bouche et elle verra ma soumission, et que je rapporterai simplement à Monsieur et sans réplique ce dont elle me fera l'honneur de me charger. » La reine reprit tout d'un coup un air de douceur et me dit : « Non, je veux au contraire que vous me disiez vos sentiments, expliquez-les-moi à fond. » Je suivis son ordre à la lettre, je lui fis une peinture la plus naturelle qu'il me fut possible de l'état où les affaires étaient réduites; j'achevai de crayonner ce que vous en voyez déjà ébauché; je lui dis toute la vérité avec la même sincérité et la même exactitude que j'aurais eue si j'avais dû en rendre compte à Dieu un quart-d'heure après. La reine en fut touchée, et elle dit le lendemain à la Palatine qu'elle était convaincue que je parlais du cœur; mais que j'étais aveuglé moi-même par la préoccupation. Ce qui me parut, c'est qu'elle l'était beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avait pour le cardinal Mazarin, et que son inclination l'emportait toujours sur les velléités que je lui voyais de temps

torité du prince de Conti, qui était le chef du parti opposé au cardinal. On fit en ce temps-là ce vaudeville :

Monsieur de Retz a juré par sa crosse;
Et Conti par sa bosse;
Nous allons de Saint-Germain
Chasser le Mazarin.

en temps d'entrer dans des ouvertures que je lui faisais pour rétablir l'autorité royale, aux dépens et des Mazarins et des frondeurs. Je remarquai que sur la fin de la conversation elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet, et que comme elle vit que je le faisais effectivement avec sincérité et avec bonne intention, elle m'en témoigna sa reconnaissance.

J'appréhenderais de vous ennuyer, si je m'étendais davantage sur un détail qui n'est déjà que trop long, et je me contenterai de vous dire que le résultat fut, que je ferais tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à M. le Prince, pour demander l'éloignement de MM. Le Tellier, Servien et Lionne, en lui donnant parole de la part de la reine qu'elle ne s'accommoderait pas elle-même avec M. le Prince, sans la participation et sans le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole; et la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étais, que les apparences d'accommodement entre le Palais-Royal et Saint-Maur n'étaient pas tout à fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'était impossible d'obliger la reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devait prendre, ou pour procurer le retour de M. le Prince, ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avait point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avait dit à Monsieur même; mais je connus clairement à ses manières, et même à quelques-unes de ses paroles, qu'elle en avait changé plus de trois fois, depuis que j'étais dans la galerie; et je me souvins de ce que la Palatine m'avait écrit, qu'on ne savait au Palais-Royal ce que l'on y voulait. Je ne laissai pas d'insister et de presser la reine; parce que je jugeais bien que Monsieur, qui était très-clairvoyant, ne recevant de moi qu'une parole vague et générale, à laquelle il n'ajouterait pas beaucoup de foi, parce qu'il se défiait beaucoup des intentions de la reine à son égard, ne manquerait pas de jeter et d'arrêter toute sa réflexion, et avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui donnerais du véritable dessein de la reine. Et je ne doutais pas que par cette considération il ne fît encore de nouveaux pas vers M. le Prince : ce que

je ne croyais nullement de son intérêt, non plus que de celui du roi. Je parlai sur cela à la reine avec vigueur; mais je n'y gagnai rien, et de plus je ne pouvais rien gagner, parce qu'elle n'était pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite.

Il était presque jour lorsque je sortis du Palais-Royal, et ainsi je n'eus pas le temps d'aller chez madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à six heures du matin, par lequel elle me faisait savoir qu'elle m'attendait dans un carrosse de louage devant les *Incurables*. J'y allai aussitôt dans un carrosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir : elle me dit que M. le Prince lui avait paru fort fier; mais qu'elle avait connu clairement par les discours de madame de Longueville, qu'il ne connaissait pas sa force, en ce qu'il croyait ses ennemis beaucoup plus unis et beaucoup plus de concert qu'ils ne l'étaient. Que la reine ne savait où elle en était; qu'un moment elle voulait à toutes conditions le retour de M. le Prince; qu'à l'autre elle remerciait Dieu de sa sortie de Paris; que cette variation venait des différents conseils qu'on lui donnait; que Servien disait que l'Etat était perdu, si M. le Prince s'éloignait; que Le Tellier balançait; que l'abbé Fouquet, qui était nouvellement revenu de Breuil, l'assurait que M. le cardinal serait au désespoir, si elle ne se servait de l'occasion que M. le Prince lui avait donnée lui-même de le pousser; que l'abbé Fouquet soutenait savoir le contraire de science certaine; que tout irait ainsi, jusqu'à ce que l'ordre de Breuil aurait décidé. La Palatine était surtout persuadée qu'il y avait des propositions sous terre, qui aidaient à tenir encore la reine dans ces incertitudes. Voilà ce que madame la Palatine me dit avec précipitation, parce que le temps d'aller au Palais pressait, et Monsieur avait déjà envoyé deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carrosse. Je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commission, je lui exposai le fait tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avais prédit à la reine, et dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisait donner n'était ni précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture dont il s'agissait, il se mit à siffler et me dit : *Voilà une bonne drogue. Allons, allons au Palais.* — « Mais en-

core, monsieur, *lui dis-je*, il me semble qu'il serait bon que Votre Altesse Royale résolût ce qu'elle y dira. » — *Qui diable le peut savoir? Qui le peut prévoir?* répondit-il. *Il n'y a ni rime ni raison avec ces gens-ci. Allons; et quand nous serons dans la grande chambre, nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui samedi.* Ce l'était pourtant et le 8 juillet 1651.

Aussitôt que Monsieur eut pris sa place, Talon, avocat général, entra avec ses collègues, et dit qu'il avait porté la veille à la reine la lettre que M. le Prince avait écrite au Parlement; que Sa Majesté avait fort aggréé la conduite de la compagnie, et que M. le chancelier avait mis entre les mains du procureur général un écrit par lequel il serait informé des volontés du roi. Cet écrit portait que la reine était extrêmement surprise de ce que M. le Prince avait pu douter des assurances qu'elle avait données tant de fois, qu'elle n'avait eu aucun dessein contre sa personne; qu'elle ne s'étonnait pas moins des soupçons qu'il témoignait touchant le retour de M. le cardinal; qu'elle déclarait vouloir observer religieusement la parole qu'elle avait donnée sur ce sujet au Parlement; qu'elle ne savait rien du mariage de M. de Mercœur, ni des négociations de Sédan, qu'elle avait plus de sujet que personne de se plaindre de ce qui s'était passé à Brissac. (Je vous entretiendrai tantôt de ces trois articles.) Que pour ce qui était de l'éloignement de MM. Le Tellier, Servien et Lionne, elle voulait bien qu'on sût qu'elle ne prétendait pas être gênée dans le choix des ministres du roi son fils, ni dans celui de ses domestiques, et que la proposition qu'on lui faisait sur ce point était d'autant plus injuste, qu'il n'y avait aucun des trois nommés qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de M. le cardinal Mazarin. La compagnie s'échauffa beaucoup, après la lecture de cet écrit, sur ce qu'il n'était pas signé, ce qui, dans les circonstances, n'était d'aucune conséquence; mais comme dans ces sortes de compagnies, tout ce qui est de la forme touche les petits esprits et amuse même les plus raisonnables, on employa la matinée proprement à rien, et l'on remit l'assemblée au lundi. On pria, en attendant, Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement. Il y eut dans cette séance beaucoup de cha-

leur entre M. le prince de Conti et M. le premier président. Celui-ci, qui n'était nullement content de M. le Prince en son particulier, qu'il croyait, à mon sens sans fondement, avoir obligé à plus de reconnaissance qu'il n'en avait reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force de la retraite de Saint-Maur, et l'appela même un triste préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui semblaient marquer les mouvements passés, et causés par M. le prince de Condé. M. le prince de Conti le releva, même avec menaces, en lui disant qu'en tout autre endroit il lui apprendrait à se tenir dans le respect qui est dû aux princes du sang. Le premier président lui répartit hardiment qu'il ne craignait rien, et qu'il avait lieu de se plaindre lui-même qu'on osât l'interrompre dans sa place, où il représentait la personne du roi. On se leva de part et d'autre. Monsieur, qui était très-aise de les voir commis les uns contre les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre, et il dit à la fin aux uns et aux autres que tout le monde ne devait s'appliquer qu'à radoucir les esprits. Monsieur étant de retour chez lui, me mena dans le cabinet des livres, ferma la porte à verrou lui-même, jeta son chapeau sur la table, et me dit après d'un ton fort ému qu'avant que d'aller au Palais il n'avait pas eu le temps de me dire une chose qui me surprendrait, quoique cependant elle ne me devait pas surprendre; qu'il savait depuis minuit que le vieux Pantalon (il appelait ainsi M. de Châteauneuf) traitait, par le canal de Saint-Romain et de Croissi, avec Chavigni l'accommodement de M. le Prince avec la reine; qu'il n'ignorait pas ce que j'avais à dire sur cela; qu'il ne fallait point disputer des faits; que celui-là était sûr. *Et si vous en doutez*, ajouta-t-il en me jetant une lettre, *tenez*, *voyez*, *lisez*. Cette lettre était de Châteauneuf et adressée à Croissi, et portait entre autres ces propres mots : « Vous pouvez assurer M. de Chavigni que le » commandeur de Jarzai, qui n'est jamais dupe qu'en des » bagatelles, est convenu que la reine marche de bon pied, » et que non-seulement les frondeurs, mais que Le Tellier » même ne savent rien de notre négociation. Le soupçon » de M. de Saint-Romain n'est pas fondé. »

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Le Grand, pre-

mier valet de chambre de Monsieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croissi, l'avait ramassé et l'avait porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire, pour me dire : « Avais-je tort de vous dire ce matin, que l'on ne sait où l'on en est avec ces gens-là? On dit toujours qu'il n'y a point d'assurance au peuple, on en a menti : il y a mille fois plus de solidité dans le peuple que dans le Cabinet, je veux m'aller loger aux halles. » — *Vous croyez donc, Monsieur*, lui dis-je, *que l'accommodement est fait.* — « Non, *dit-il*, je ne crois pas qu'il le soit. » — *Et moi, Monsieur, je serais persuadé qu'il ne se peut faire par ce canal, s'il m'était permis d'être d'un autre sentiment que Votre Altesse Royale.*

Cette question fut agitée avec chaleur. Je soutins mon opinion par l'impossibilité qui me paraissait au succès d'une négociation, dans laquelle, par une rencontre assez bizarre, tous les négociateurs se trouvaient avoir éminemment, au moins pour cette occasion très-épineuse en elle-même, toutes les qualités les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monsieur demeura dans son sentiment, parce que sa faiblesse naturelle lui faisait toujours voir ce qu'il appréhendait, comme infaillible et même proche. Ce fut à moi de céder, ainsi que vous le pouvez croire, et de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire dès l'après-dînée à la reine par madame la Palatine, que son sentiment était que Sa Majesté s'accommodât en toutes manières avec M. le Prince, et que le Parlement et le peuple étaient si échauffés contre tout ce qui avait quelque teinture du mazarinisme, qu'il ne fallait plus songer qu'à applaudir à celui qui a été assez habile, me dit-il avec aigreur, pour nous prévenir à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter que, supposé même pour sûr ce qu'il croyait très-proche, et ce que je tiendrais fort éloigné si j'osais le contredire, le parti qu'il prenait avait des inconvénients terribles, et particulièrement celui de précipiter la reine dans la résolution que l'on craignait, et même de l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que les raisons que je lui alléguais n'étaient que des prétextes pour couvrir la

véritable qui me faisait parler, qu'il alla chercher dans l'appréhension qu'il s'imagina que j'avais qu'il ne s'accommodât lui-même avec M. le Prince, et il me dit qu'il prendrait si bien ses mesures du côté de Saint-Maur, que je ne devais pas craindre qu'il tombât dans l'inconvénient que je lui marquais, et que si la reine l'avait gagné de la main une fois, il le lui saurait bien rendre. *Je ne suis pas si sot qu'elle croit*, ajouta-t-il, *et je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous-même.* Je confesse que je n'entendis point ce que signifiait en cet endroit cette dernière parole, mais je m'en doutai aussitôt après, car il ajouta : *M. le Prince, quoiqu'enragé contre vous, vous a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au Parlement?* Je m'imaginai que Monsieur voulait me faire valoir ce silence et me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avait pour moi à sa considération et des précautions qu'il prendrait de ce côté-là sur mon sujet, en cas de besoin. Je jugeai de ce discours et de plusieurs autres qui le précédèrent et qui le suivirent, que la persuasion où je le voyais, que la reine et M. le Prince étaient ou accommodés ou du moins sur le point de s'accommoder, était ce qui l'avait obligé de me commander d'en faire presser la reine en son nom et de témoigner à elle-même qu'il ne se sentirait pas désobligé de son accommodement, et de tirer mérite auprès de M. le Prince du conseil qu'il en donnait à la reine. Je fus tout à fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Charai, qui était serviteur particulier de M. le Prince, comme je vous l'ai déjà dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentiments de Monsieur, qui dans la vérité étaient plutôt des égarements de frayeur, que des raisonnements. Je ne l'ébranlai pourtant point, et j'éprouvai en cette rencontre ce que j'ai observé depuis en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse, est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut guère moins que moi du compliment que je la priai de faire à la reine de la part de Monsieur. Elle en revint toutefois plus tôt et plus aisément, en faisant réflexion sur la

constitution des affaires *qui*, dit-elle très-sensément, *redresseront les hommes, au lieu que pour l'ordinaire ce sont les hommes qui redressent les choses.* Madame de Beauvais venait de lui mander que Métayer, valet de chambre de M. le cardinal, venait d'arriver de Breuil : « et peut-être, *ajouta-t-elle*, cet homme nous apporte-t-il de quoi tout changer en un instant. » Elle disait cela à l'aventure, et dans la seule vue que M. le cardinal ne pourrait jamais rien approuver de tout ce qui passait par le canal de Chavigni. Son pressentiment fut une prophétie; car en effet il se trouva que le messager avait apporté des anathèmes plutôt que des lettres contre les propositions qui avaient été faites; et que, bien qu'il fût l'homme du monde qui reçut toujours en apparence le plus agréablement ce qu'il ne voulait pas en effet, il n'avait gardé dans cette rencontre aucune mesure qui approchât seulement de sa conduite ordinaire : ce que nous attribuâmes, madame la Palatine et moi, à l'aversion qu'il avait pour les négociateurs. Châteauneuf lui était très-suspect; Chavigni était sa bête; Saint-Romain lui était odieux, et par l'attachement qu'il avait avec Chavigni, et par celui qu'il avait eu à Munster à M. d'Avaux. Madame la Palatine, qui ne savait pas encore ce que le messager avait apporté, quoiqu'elle sût qu'il était arrivé, trouva à propos que je rétournasse chez Monsieur, pour lui dire que ce courrier aurait pu peut-être avoir donné à la reine de nouvelles vues, et qu'elle jugeait qu'il ne serait que mieux par cette considération qu'elle n'exécutât pas la commission qu'il lui avait donnée par moi, avant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur, que j'allai trouver sur-le-champ, se gendarma contre cette ouverture, qui était pourtant très-sage, par une préoccupation qui lui était fort ordinaire aussi bien qu'à beaucoup d'autres. *La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce qu'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose de s'en servir.* Ce défaut est très-commun et très-grand. Je connus clairement que Monsieur ne recevait ce que je lui dis de la part de la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croyait que nous avions l'un et l'autre

contre M. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, et je connus encore en cet endroit, *qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même, ne se fie jamais véritablement à personne.* Il avait plus de confiance en moi, sans comparaison, qu'en tous ceux qui l'ont jamais approché; mais sa confiance n'a jamais tenu un quart-d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisait faire à la reine eût été fait par une personne moins adroite que madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'événement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire. A quoi elle fut très-bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce messager dont je viens de vous parler, justement au moment où il était nécessaire pour rectifier ce qu'il ne tenait pas à Monsieur de gâter : car la reine qui était toujours soumise à M. le cardinal Mazarin, mais qui l'était doublement quand ce qu'il lui mandait convenait à sa colère, se trouva, lorsque madame la Palatine commença à lui parler, dans une pensée si éloignée d'aucun accommodement avec M. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur, ne produisit en elle d'autres mouvements que ceux que nous pouvions souhaiter, qui étaient de faire donner la carte blanche à Monsieur, et de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuraient l'avenir, et de désirer avec impatience de me parler. Madame la Palatine fut même chargée par la reine de lui faire savoir par mon canal le détail de la dépêche du messager, et de me commander d'aller entre onze heures et minuit au lieu accoutumé. Madame la Palatine ne douta pas, non plus que moi, que Monsieur ne dût avoir beaucoup de joie de ce que je lui allais porter. Nous nous trompâmes beaucoup l'un et l'autre; car, aussitôt que je lui eus dit que la reine lui offrait tout sans exception, pourvu qu'il voulût s'unir de son côté sincèrement et parfaitement à elle contre M. le Prince, il tomba dans un état que je ne puis bien vous exprimer, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de celui où il n'est pas possible que vous ne vous soyez trouvée quelquefois. N'avez-vous jamais agi sur des suppositions qui ne vous plaisaient pas? Et n'est-il pas vrai pourtant que quand ces

suppositions ne se sont point trouvées bien fondées, vous avez senti en vous-même un combat qui s'y est formé entre la joie de vous être trompée à votre avantage, et le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me suis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monsieur était ravi de ce que la reine était bien plus éloignée de l'accommodement qu'il ne l'avait cru; mais il était au désespoir d'avoir fait les avances qu'il avait faites vers M. le Prince, et qu'il avait faites dans la vue de cet accommodement, qu'il croyait bien avancé. Les hommes qui se rencontrent en cet état, sont pour l'ordinaire assez longtemps à croire qu'ils ne se sont pas trompés, même après qu'ils s'en sont aperçus; parce que la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tissu qu'ils ont commencé, fait qu'ils s'y font des objections à eux-mêmes, et ces objections qui leur paraissent être des effets de leurs raisonnements, ne sont presque que des suites naturelles de leurs inclinations.

Monsieur, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, était timide et paresseux au souverain degré. Je vis dans le moment que je lui appris le changement de la reine, un air de gaieté et d'embarras tout ensemble sur son visage. Je ne le puis exprimer; mais je me le représente fort au naturel; et quand je n'aurais pas eu d'ailleurs la lumière des pas qu'il avait faits vers M. le Prince, j'aurais lu dans ses yeux qu'il aurait reçu sur son sujet quelque nouvelle qui lui donnait de la joie et qui lui faisait de la peine. Ses paroles ne démentirent pas sa contenance. Il voulut douter de ce que je lui disais, quoiqu'il n'en doutât pas. C'est le premier mouvement des gens qui sont de cette humeur, et qui se trouvent dans cet état. Il passa aussitôt après au second, qui est de chercher à se justifier de la précipitation qui les a jetés dans l'embarras. *Il est bien temps*, me dit-il tout d'un coup; *la reine fait des choses qui obligent les gens*..... Il s'arrêta à ce mot, de honte, à mon avis, de m'avouer ce qu'il avait fait. Il pirouetta quelque temps, il siffla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée; puis il me dit : « Que diable direz-vous à la reine? Elle voudra que je lui promette de ne pas pousser les *ministraux*; et comment puis-je le promettre après ce que j'ai

promis à M. le Prince? » Il me fit en cet endroit un galimatias parfait, pour me justifier ce qu'il avait fait dire à M. le Prince depuis vingt-quatre heures, et je connus que ce galimatias n'allait principalement qu'à me faire croire qu'il croyait ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, et je suis encore persuadé qu'il crut avoir réussi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer, lui donna occasion de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément, s'il m'eût cru mal satisfait, et j'en tirai tout le détail de ce qu'il avait fait. Le voici en peu de mots :

Comme il avait posé pour fondement que M. le Prince était, ou accommodé, ou sur le point de s'accommoder avec la Cour; il crut pour certain qu'il ne hasarderait rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignait pas que l'on acceptât ses offres contre la Cour, parce que l'on s'accommodait avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raisonnement. Monsieur, qui avait beaucoup d'esprit, le connut parfaitement, dès qu'il se vit hors du péril que la peur lui avait inspiré; mais comme il est toujours plus aisé de s'apercevoir du mal que du remède, il le chercha longtemps sans le trouver, parce qu'il ne le cherchait que dans les moyens de satisfaire et les uns et les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible; et quand il l'est, il est pernicieux en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'est pas moins incommode aux négociateurs, parce qu'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi, par l'un et par l'autre de ces motifs, d'en dissuader Monsieur. Il ne fut pas en mon pouvoir, et j'eus ordre de faire agréer à la reine que Monsieur se déclarât dans le Parlement contre les trois sous-ministres, en cas que M. le Prince continuât à demander leur éloignement; et j'eus en même temps la liberté de l'assurer que, moyennant cette permission, Monsieur se déclarerait dans la suite contre M. le Prince, en cas que M. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions; et comme je ne croyais pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la reine, par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur avec force qu'il avait beau jeu pour faire un coup double, et même triple, en obligeant la reine

par la conservation des sous-ministres, (qui dans le fond étaient assez indifférents,) en faisant voir que M. le Prince ne se contentait pas de la destitution du Mazarin, et qu'il voulait saper aussi les fondements de l'autorité royale, en ne laissant pas même l'ombre de l'autorité à la régente, et en satisfaisant en même temps le public par une aggravation, pour ainsi parler, contre le cardinal, que je proposai en même temps, et que je m'assurais même de faire agréer à la reine. Madame la Palatine m'avait dit qu'elle avait vu dans une lettre écrite par le cardinal à la reine, qu'il la suppliait de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderait contre lui, parce qu'il était persuadé que le plus que l'on désirerait, après l'excès auquel on s'était porté, tournerait plutôt en sa faveur, qu'autrement, ce qu'il y aurait d'esprits modérés, et parce qu'il convenait assez à son service que l'on amusât les *fâcheux* (c'était son mot) à des clabauderies, qui ne pouvaient plus être que des répétitions fort inutiles. Je ne tenais pas pour bien juste ce raisonnement de M. le cardinal; mais je m'en servis pour former la conduite que j'eusse souhaité que Monsieur eût voulu prendre, et je raisonnai ainsi :

« Si Monsieur concourt à l'exclusion des sous-ministres, il fait apparemment le compte de M. le Prince, en ce qu'il obligera peut-être la reine à accorder à M. le Prince tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera pas le sien du côté de la Cour, parce qu'il outrera de plus en plus la reine, et qu'il outrera, de plus, ceux qui l'approchent. Il ne le fera pas non plus du côté du public; car, comme il le dit lui-même, M. le Prince l'a gagné de la main; et comme c'est lui qui a fait le premier la proposition de se défaire de ces restes du mazarinisme, il en aura la fleur de la gloire, ce qui, dans le peuple, est le principal. Voilà donc un grand inconvénient, qui est celui de faire à la reine une peur dont M. le Prince peut se servir pour son avantage : voilà, dis-je, un grand inconvénient qui est accompagné, de plus, d'un grand déchet de réputation, en ce qu'il fait voir Monsieur agissant en second avec M. le Prince, et entraîné à une conduite dont non-seulement il n'aura pas l'honneur, mais qui lui tournera même à honte, parce que l'on prétendra que c'était à lui à commencer à la prendre. Quelle

utilité trouvera-t-il qui se puisse comparer à cet inconvénient? On ne s'en peut imaginer d'autre que celle d'ôter à la reine des gens que l'on croit affectionnés au cardinal. Est-ce un avantage, quand on pense que les Fouquet, les Berret, les Brachet passeront également la moitié des nuits auprès d'elle, que les d'Estrées, les Souvré et les Senneterre y demeureront tous les jours, et que ceux-ci y seront d'autant plus dangereux, que la reine sera encore plus aigrie par l'éloignement des autres? Je suis convaincu par toutes ces considérations, que Monsieur doit faire à la première assemblée des chambres, le panégyrique de M. le Prince sur la fermeté qu'il témoigne contre le retour de M. le cardinal Mazarin; confirmer tout ce qui s'est dit en son nom par M. le prince de Conti, touchant la nécessité des précautions qu'il est bon de prendre contre son rétablissement; combattre publiquement et par des raisons solides celle que l'on cherche dans l'éloignement des trois ministres; faire voir qu'elle est injurieuse à la reine à laquelle on doit assez de respect, et même assez de reconnaissance pour les paroles qu'elle réitère en toute occasion de l'exclusion à jamais de M. le cardinal de Mazarin, pour ne pas abuser à tous moments de sa bonté par de nouvelles conditions, auxquelles on ne voit plus de fin; ajouter que, si la proposition d'aller ainsi de branche en branche venait d'un fond dont l'on fût moins assuré que de celui de M. le Prince, elle serait suspecte, parce que le gros de l'arbre n'est pas encore déraciné. La déclaration contre le cardinal n'est pas encore expédiée, on sait que l'on conteste encore sur des paroles, au lieu de la presser, au lieu de consommer, ou plutôt de cimenter cet ouvrage dont tout le monde est convenu. On fait des propositions nouvelles qui peuvent faire naître des scrupules dans les esprits les mieux intentionnés. Tel croit se sanctifier en mettant une pierre sur le tombeau du Mazarin, qui croirait faire un grand péché s'il en jetait seulement une petite contre ceux dont il plaira dorénavant à la reine de se servir. Rien ne justifierait davantage ce ministre coupable, que de donner le moindre lieu de croire que l'on voulût tirer un exemple journalier et même fréquent, ce qui s'est passé à son égard. La justice et la bonté de la reine ont consacré ce

que nous avons fait, avec des intentions très-pures et très-sincères pour son service et pour le bien de l'État; il faut de notre part y répondre par des actions, dans lesquelles on connaisse que notre principal soin est d'empêcher que ce que le salut du royaume nous a forcé de faire contre le ministre, ne puisse blesser en rien la véritable autorité du roi. Nous avons en cette rencontre un avantage très-signalé. La déclaration publique que la reine a fait faire tant de fois et à messieurs les princes et au Parlement, qu'elle excluait pour jamais le cardinal du ministère, nous met en droit, sans blesser l'autorité royale qui vous doit être sacrée, de chercher toutes les assurances possibles à cette parole qui ne lui doit pas être moins inviolable. C'est à quoi Son Altesse Royale doit s'appliquer et avec dignité et avec succès. Il ne doit point, à mon opinion, prendre le change, et il doit faire craindre qu'on ne le lui veuille donner, en lui proposant des diversions qui ne sont que frivoles au prix de ce qu'il y a effectivement à faire. Ce qui presse véritablement est de bien fonder la déclaration contre le cardinal. La première que l'on a portée était son panégyrique; celle à laquelle on travaille n'est, au moins à ce qu'on nous a dit, fondée que sur les remontrances du Parlement et sur le consentement de la reine, et ainsi pourrait être expliquée dans le temps. Son Altesse Royale peut dire demain à la compagnie que la fixation, pour ainsi dire, de cette déclaration, est la précaution véritable et solide, à laquelle il faut s'appliquer, et que cette fixation ne peut être plus sûre qu'en y insérant que le roi exclut le cardinal de tout son royaume et de ses conseils; parce qu'il est de notoriété publique et incontestable que c'est lui qui a rompu la paix générale à Munster. Si Monsieur éclate demain sur ce ton, je lui réponds de se voir faire agréer le soir par la reine. Il se réunit avec elle en donnant une cruelle atteinte au Mazarin : il se donne l'honneur dans le public de le pousser personnellement et solidement, et il l'ôte à M. le Prince, en faisant voir qu'il affecte de n'attaquer que son ombre. Il fait connaître à tous les esprits sages et modérés qu'il ne veut pas souffrir que, sous prétexte du Mazarin, l'on continue tous les jours à donner de nouvelles atteintes à l'autorité royale. »

Voilà ce que je conseillài à Monsieur; voilà ce que je lui donnai par écrit, avant que de sortir de chez lui; voilà ce qu'il porta à Madame, qui était au désespoir de ce qu'il s'était engagé avec M. le Prince; voilà ce qu'il approuva de toute son âme; et voilà toutefois ce qu'il n'osa faire, parce que n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déjà dit, que M. le Prince ne s'accordât avec la Cour, il lui avait promis à jeu sûr, à ce qu'il croyait par cette raison, de se déclarer avec lui contre les sous-ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avait expliqué. Ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnât sa parole à la reine qu'il s'emploierait fidèlement auprès de M. le Prince, pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommés; et que s'il n'y pouvait réussir, et qu'il fût contraint de parler contre eux; il déclarerait en même temps à M. le Prince, que ce serait pour la dernière fois, et que la reine demeurant dans des termes de la parole donnée pour l'éloignement de M. le cardinal, il ne se séparerait plus de ses intérêts. Madame, qui aimait M. Le Tellier, et qui était très-fâchée, par cette raison et par beaucoup d'autres, que Monsieur ne fît pas davantage, lui fit promettre qu'il ferait le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'assemblée des chambres, et de se donner par ce moyen le temps de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitôt qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit savoir à la reine, en lui mandant en même temps que je faisais des merveilles pour son service. Ce témoignage, qui fut reçu très-agréablement, parce qu'il fut porté dans un instant où la reine était très-satisfaite de Madame, ce qui ne lui était pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la reine que je trouvai avec un visage fort ouvert, et ce qui me fit voir qu'elle était contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je lui eus déclaré ce que je ne croyais pas pouvoir lui cacher, que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec M. le Prince contre les sous-ministres, et que je ne pourrais pas moi-même m'empêcher d'y opiner, si l'on en délibérait en Parlement.

Vous devez être si fatiguée des dits et redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je

n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, et que je me contente de vous rendre compte du résultat, qui fut que je m'appliquai de toute ma force à faire que Monsieur tînt fidèlement la parole que je donnai à la reine de sa part, qu'il ferait tous ses efforts pour adoucir l'esprit de M. le Prince en faveur des trois nommés; et qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même par cette considération de les pousser, et que par la même raison je fusse forcé d'y concourir de ma voix; je déclarerais à Monsieur qu'au cas que dans la suite M. le Prince fît encore de nouvelles propositions, je n'y entrerais plus, quand même Monsieur s'y laisserait emporter. Je vous avoue que je me défendis longtemps de cette dernière clause, parce que dans la vérité elle m'engageait beaucoup, et parce qu'elle me paraissait même être au dernier point contre le respect, en ce qu'elle confondait et qu'elle égalait, pour ainsi parler, mes engagements avec ceux de la maison royale. Il fallut enfin y passer. Je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur, qui fut si aise de ne se point trouver dans la nécessité de rompre avec M. le Prince, même de concert avec la reine, qui fut ravi de tout ce qui avait facilité ce traité. Je vous en dirai la suite, après que je vous aurai suppliée de faire réflexion sur deux circonstances de ce qui se passa dans cette dernière conversation que j'eus avec la reine.

Il m'arriva, en lui parlant de MM. Le Tellier, Servien et Lionne, de les nommer les trois sous-ministres. Elle releva ces mots avec aigreur, en me disant : « Dites plutôt les deux. Ce traître de Lionne peut-il porter ce nom? C'est un petit secrétaire de M. le cardinal. Il est vrai que, parce qu'il l'a déjà trahi deux fois, il pourra être un jour secrétaire d'Etat. » Cette remarque s'est rendue, par l'événement, assez curieuse.

La seconde est que, lorsque j'eus promis à la reine de ne me point accommoder avec M. le Prince dans la suite, quand même Monsieur s'accommoderait, et que j'eus ajouté que je le dirais moi-même à Monsieur dès le lendemain, elle s'écria plutôt qu'elle ne prononça : *Quelle surprise pour M. Le Tellier!* Elle se referma tout d'un coup, et quoique je fisse tout ce qui se put pour pénétrer ce qu'elle avait voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monsieur.

Je le vis le lendemain au matin chez Madame. Il fut très-satisfait de ma négociation, et me témoigna que l'engagement que j'avais pris en mon particulier avec la reine ne lui pouvait faire aucune peine, parce qu'il était très-résolu lui-même, passé cette occasion, à ne jamais concourir en rien avec M. le Prince, pourvu que la reine demeurât dans la parole donnée pour l'exclusion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvait obliger à le confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pouvait rien gagner sur l'esprit de M. le Prince. Il trouva de méchantes excuses, et il dit qu'il pouvait prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que M. le Prince lui-même ferait dire. Il en reçut effectivement un gentilhomme sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plutôt pour savoir s'il irait le lendemain au Palais. Monsieur, qui faisait semblant d'avoir pris médecine, ne laissa pas d'aller chez la reine sur le soir. Il lui confirma par serment ce que je lui avais promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvrirait en façon du monde de ce qu'elle lui faisait espérer, qu'elle céderait encore pour cette fois à M. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des sous-ministres. « A votre seule considération, *ajouta-t-elle*, et sur la parole que vous me donnerez, que vous ferez pour moi dans toutes les autres prétentions de M. le Prince qui seront infinies sans doute. » Elle le conjura ensuite de lui tenir fidèlement la parole qu'il lui avait fait donner par moi, de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince de se désister de son instance. Monsieur l'assura qu'il avait envoyé dès midi à Saint-Maur le maréchal d'Etampes pour cet effet; ce qui était vrai. Il s'était ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantôt dit. Il attendit même au Palais-Royal la réponse du maréchal d'Etampes qui fut négative, et qui portait expressément que M. le Prince ne se désisterait jamais de son instance. Monsieur revint donc chez lui fort embarrassé, du moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le soir, et il se retira beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, qui fut le mardi 11 juillet 1651, les chambres s'assemblèrent, et M. le prince de Conti se trouva au Palais fort accompagné. Monsieur dit à la compagnie qu'il avait fait tous ses efforts auprès de la reine et auprès de M. le Prince pour l'accommodement, et qu'il n'avait pu rien gagner ni sur l'une ni sur l'autre; qu'il priait la compagnie de joindre ses offices aux siens. M. le prince de Conti prit la parole aussitôt que Monsieur eut fini, pour dire qu'il y avait un gentilhomme de M. son frère à la porte de la grande chambre. On le fit entrer, il rendit une lettre de M. le Prince, qui n'était proprement qu'une répétition de la première.

M. le premier président pressa assez longtemps Monsieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la seule habitude qu'ont tous les hommes à se faire prier, même des choses qu'ils désirent. Il le refusa ensuite sous le prétexte de l'impossibilité de réussir, mais en effet, comme il me l'avoua le jour même, parce qu'il eut peur de déplaire à M. le prince de Conti, ou plutôt à toute la jeunesse, qui criait et qui demandait qu'on délibérât contre le reste du mazarinisme. Le premier président fut obligé de plier. On manda les gens du roi pour prendre leurs conclusions sur la réquisition de M. le Prince. L'indisposition parut très-grande ce jour-là contre les sous-ministres, et toute l'adresse de M. le premier président, jointe à la froideur de Monsieur qui ne parut nullement échauffé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la lettre de M. le Prince serait portée dès le jour même à la reine. Monsieur fut aussi supplié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement. La chaleur qui avait paru dans les esprits, jointe à celle de la salle du Palais qui fut très-grande, fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avait pas cru le conseil que je lui avais donné, de s'opposer à la déclaration de M. le Prince contre les sous-ministres. Il m'en fit même une espèce de raillerie au sortir du Palais, et je lui répondis que je le suppliais de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dînée, Monsieur alla à Rambouillet, où il avait

donné rendez-vous à M. le Prince. Il y eut une fort longue conversation avec lui dans le jardin, et il me dit le soir qu'il n'avait rien oublié pour lui persuader de ne pas insister à son instance contre les ministres. Il le dit à Madame qui en fut très-persuadée; je le crus encore, parce qu'il est constant qu'il n'appréhendait rien tant au monde que le retour de M. le Prince à Paris, et qu'il se croyait très-assuré qu'il ne reviendrait pas, si les ministres demeuraient à la Cour. La reine me dit le lendemain qu'elle savait de science certaine qu'il n'avait combattu pour elle que très-faiblement, et tout de même, me dit-elle, que si elle avait eu l'épée à la main. Il n'est pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec M. le Prince, je ne me sois éclairci de ce détail; mais je ne me souviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, c'est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en délibération, fit croire à la reine qu'il la jouait. Elle me soupçonna ce jour-là, et encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas longtemps cette injustice.

Le lendemain, qui fut le 12, le Parlement s'assembla, et M. l'avocat général Talon fit son rapport de l'audience qu'il avait eue de la reine. Sa Majesté lui avait répondu simplement que la seconde lettre de M. le Prince ne contenant rien que ce qui était dans la première, elle n'avait rien à ajouter à la réponse qu'elle y avait faite. M. le duc d'Orléans donna part à la compagnie des conférences qu'il avait eues la veille avec la reine et avec M. le Prince. Il déclara qu'il n'avait pu rien gagner ni sur l'une ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point au sujet des trois ministres, et il crut qu'il satisferait la reine par cette modération. Il exagéra même avec emphase les sujets de défiance que M. le Prince prétendait avoir, et il s'imagina qu'il contenterait M. le Prince par cette exagération. Il ne réussit ni en l'un ni en l'autre. La reine fut persuadée qu'il lui avait manqué de parole, et elle eut assez de raison de le croire, quoique je ne sois pas convaincu qu'il l'ait fait dans le fond. M. le Prince se plaignit aussi beaucoup le soir de sa conduite, au moins à ce que M. le comte de Fiesque dit à M. de Brissac. Voilà le fort des gens qui

veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui était ordinaire (car elles parurent plutôt un galimatias affecté qu'un discours digne du sénat); on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord. L'un fut celui des conclusions qui allaient à remercier la reine des nouvelles assurances qu'elle avait données que l'éloignement du Mazarin était pour jamais, et à la prier de donner quelque satisfaction à M. le Prince. Voilà ce que je viens d'appeler galimatias. L'autre avis fut de Deslandes-Payen, qui, quoique proche parent de M. de Lionne, déclama contre les trois sous-ministres, et opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlai dans mon avis certains traits qui servirent à me démêler de la multitude, c'est-à-dire, qui me distinguèrent de ceux qui n'opinèrent qu'à l'aveugle contre le nom du Mazarin. Cette distinction m'était nécessaire à l'égard de la reine : elle m'était bonne à l'égard de tous ceux qui n'approuvaient pas la conduite de M. le Prince. Ils étaient en grand nombre dans le Parlement, et le bonhomme Lainé même, conseiller de la grande chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie intègre, et passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition de M. le Prince. Il soutint qu'elle était injurieuse à l'autorité royale. Cette circonstance, jointe à d'autres, obligea Monsieur de m'avouer le soir que j'avais mieux jugé que lui, et que s'il se fût opposé à la proposition, comme je le lui avais conseillé, il en aurait été bien loué et suivi; car il fit croire en ne la blâmant pas, qu'il l'approuvait. Ceux mêmes qui l'eussent combattue avec peine, y donnèrent avec joie. Je n'étais pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition : c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui : ainsi je crus avoir assez de cette vue pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il était bon pour toutes raisons

de diminuer le mérite, quoique je fusse obligé, par celle de Monsieur et du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix. J'entends bien mieux ce galimatias que je ne vous l'explique, et il est vrai qu'il ne se peut bien concevoir que par ceux qui se sont trouvés dans ce temps-là dans les délibérations de cette compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois que ce qui y passait dans un moment pour incontestablement bon, y eût passé dans le suivant pour incontestablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légère, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner et prendre les instants. Monsieur manqua en ce point. J'essayai d'y suppléer en ce qui me regardait, d'une manière qui ne donnât pas l'avantage sur moi à M. le Prince de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du mazarinisme, et qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon avis que je fis imprimer et publier dès le lendemain à Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

(1) « J'ai toujours été persuadé qu'il eût été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les esprits aucune inquiétude sur le retour de M. le cardinal Mazarin, et que même on ne l'eût pas cru possible. Son éloignement ayant été jugé nécessaire par les vœux communs de toute la France, il semble que l'on ne puisse douter de son retour, sans douter en même temps du salut de l'Etat dans lequel il jetterait assurément la confusion et le désordre. Si les scrupules qui paraissent sur ce sujet dans les esprits sont solides, ils produiront infailliblement cet effet si funeste, et s'ils n'ont point de fondement, ils ne laisseront pas de donner une juste appréhension d'une très-dangereuse suite, par le prétexte qu'ils donneront à toutes les nouveautés.

» Pour les étouffer tout d'un coup, et pour ôter aux uns l'espérance, et aux autres le prétexte, j'estime qu'on ne saurait prendre en cette matière, d'avis trop décisifs ; et comme on parle de beaucoup de commerces qui alarment

(1) Ce discours, ou avis, se trouve avec quelque différence, dans les *Mémoires* de Joly. Suivant les *Mémoires* de ce dernier, le coadjuteur *l'avait composé avec Caumartin et Joly, qui connaissaient parfaitement les dispositions du Parlement, et les biais qu'il fallait prendre en cette occasion.*

le public, et qui inquiètent les esprits, je crois qu'il serait à propos de déclarer criminels et perturbateurs du repos public ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin ou pour son retour, en quelque sorte et manière que ce puisse être.

» Si les sentiments que Son Altesse Royale témoigna, il y a quelques mois, dans cette compagnie sur le sujet de ceux qui y furent nommés, eussent été suivis, les affaires auraient maintenant une autre face. On ne serait pas tombé dans ces défiances; le repos de l'Etat serait assuré, et nous ne serions pas présentement en peine de supplier Son Altesse Royale, comme c'est mon avis, de s'employer auprès de la reine pour éloigner de la Cour les restes du mazarinisme, et les créatures du cardinal Mazarin qui ont été nommées. Je sais que la forme avec laquelle on demande cet éloignement est extraordinaire. Il est vrai que si l'aversion d'un de MM. les princes du sang était toujours la règle de la fortune des particuliers, cette dépendance diminuerait beaucoup l'autorité du roi et la liberté de ses sujets; et l'on pourrait dire que ceux du conseil et les autres qui n'ont de subsistance que par la Cour, auraient beaucoup de maîtres.

» Je crois pourtant qu'il y a exception dans cette rencontre. Il s'agit d'une affaire qui est une suite comme naturelle de celle de M. le cardinal Mazarin. Il s'agit d'un éloignement qui peut lever beaucoup d'ombrages que l'on prend de son retour, d'un éloignement qui ne peut être que très-utile, qui a été souhaité et proposé à cette compagnie par M. le duc d'Orléans, dont les intentions toutes pures et toutes sincères pour le service du roi et le bien de l'Etat sont connues de toute l'Europe, et dont les sentiments, étant oncle du roi et lieutenant-général de l'Etat, ne tirent point à conséquence à l'égard de qui que ce soit.

» Il faut espérer de la prudence de Leurs Majestés et de la sage conduite de M. le duc d'Orléans, que les choses se disposeront en mieux, que les défiances seront levées, que les soupçons seront dissipés, et que nous verrons bientôt l'union rétablie dans la maison royale, qui a toujours été le vœu de tous les gens de bien, qui ont souhaité la liberté de MM. les princes, particulièrement par cette con-

sidération, avec tant d'ardeur, qu'ils se sont trouvés bien heureux, lorsqu'ils y ont pu contribuer de leurs suffrages.

» Pour former donc mon opinion, je suis d'avis de déclarer criminels et perturbateurs du repos public ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin, ou pour son retour, en quelque manière que ce puisse être; de supplier très-humblement Monsieur de s'employer auprès de la reine, pour éloigner de la Cour les créatures du cardinal qui ont été nommées, et appuyer les remontrances de la compagnie sur ce sujet, le remercier des soins qu'il prend incessamment pour la réunion de la maison royale, si importante à la tranquillité de l'Etat et de toute la chrétienté, puisque j'ose dire qu'elle est le seul préalable nécessaire à la paix générale. »

Je vous supplie d'observer que Monsieur voulait absolument que je le citasse dans mon avis comme le premier auteur de la proposition contre les sous-ministres, parce qu'il ne doutait point qu'elle n'eut une approbation générale; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parce que je ne jugeais pas que ce qu'il avait dit de temps en temps fort en général contre les amis de M. le cardinal, fût un fondement assez solide pour avancer et pour soutenir un fait aussi spécifique que celui-là. Observez aussi que l'émotion des esprits fit qu'on le reçut pour aussi bon que s'il eût été bien véritable; que cette émotion, quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fissent une sérieuse réflexion sur ce que M. Lainé avait expliqué clairement dans son avis, et sur ce que j'avais touché dans le mien, de l'atteinte donnée à l'autorité royale; que Monsieur qui s'en aperçut eut regret d'avoir été si vite, et crut qu'il pouvait avec sûreté et sans se perdre dans le public, se mitiger un peu. Quelle foule de mouvements tout opposés! Quelle contrariété! Quelle confusion! on l'admire dans les histoires, on ne la sent pas dans l'action. Rien ne paraissait plus ordinaire que ce qui se faisait et se disait ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, et je confesse que j'ai encore peine à comprendre à l'heure qu'il est, la multitude, la variété, et l'agitation des mouvements que ma mémoire me représente. Comme en opinant on retombait à la fin à peu près dans le même avis, on ne

sentait presque pas ce mouvement; et je me souviens que Deslandes-Payen me disait au lever de la séance : *C'est une belle chose que de voir une compagnie aussi unie!* Remarquez, s'il vous plaît, que Monsieur, qui avait plus de discernement, s'aperçut très-bien qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parlaient si uniformément, à la réserve de fort peu d'entre eux, qu'il semblait qu'ils eussent été concertés; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui, s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait; mais il eut honte, et avec raison, de changer, et il se contenta de me commander de faire dire à la reine par madame la Palatine, qu'il espérait qu'il trouverait lieu d'adoucir son avis. La réponse de la reine fut que je me trouvasse à minuit à l'oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de ce qui s'était passé le matin au Palais : elle traita Monsieur de perfide, elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitait pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier, et de lui faire voir que je n'avais ni pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avais fait, et comme je ne lui avais pas célé auparavant à elle-même. Je la suppliai d'observer que mon avis n'était pas moins contre M. le Prince que contre M. le cardinal. Je lui excusai même la conduite de Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avait pas promis d'opiner contre les ministres; et comme je vis que les raisons ne faisaient aucun effet, et que la préoccupation, dont le propre est de s'armer particulièrement contre les faits, tirait même ombrage de ceux qui lui devaient être les plus clairs; je crus que l'unique moyen de les lever, serait d'éclaircir le passé par l'avenir, parce que j'avais éprouvé plusieurs fois que le seul remède contre les préventions est l'espérance. Je flattai la reine de celle que Monsieur se radoucirait dans la suite de la délibération, qui devait encore durer un jour ou deux; et comme je prévoyais que cet adoucissement de Monsieur ne serait pas au point qui serait nécessaire pour conserver les sous-ministres, je prévins ce que je disais avec un peu trop d'exagération de son effet, par une proposition qui me disculpait par avance de celui

qu'elle n'aurait pas. Cette conduite est toujours bonne, quand on agit avec des gens dont le génie n'est capable de juger que par l'événement : parce que le même caractère qui produit ce défaut, fait que ceux qui l'ont ne raisonnent jamais constamment des effets à leurs causes. J'offris sur ce fondement à la reine de faire imprimer et de publier dès le lendemain l'avis que j'avais porté au parlement, et je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très-assuré que la fin de la délibération ne devait pas être avantageuse à M. le Prince, je n'eusse pas aggravé par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeait, une action où je lui avais déjà donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettait.

La reine donna, sans balancer, à cette lueur qui lui plaisait. Elle crut que ce que je lui proposais n'avait point d'autre origine que celle que je lui marquais. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'était passé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvait passer le lendemain; et que quand elle connut vingt-quatre heures après, que le radoucissement de Monsieur ne lui serait pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'était imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde, par ces sortes de diversions; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vues, et qui sont emportés. Si la reine eût été capable de lumière et de raison en cette occasion, ou plutôt si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particulière son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avait qu'à plier dans ce moment, comme elle l'avait promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisait pas d'avantage pour elle. Elle n'était pas encore capable de la vérité sur ce fait, et moins de ma part que d'aucune autre. Je la lui déguisai par cette considération comme les autres, et je crus y être obligé, pour être en état de la servir dans la suite elle-même, Monsieur et le public.

Le lendemain, qui fut le 13 juillet 1651, le Parlement s'assembla. On continua la délibération qui demeura pres-

que toujours sur le même ton, à la réserve de cinq ou six voix, qui allèrent à déclarer MM. Le Tellier, Servien et Lionne perturbateurs du repos public. Quelqu'un, dont j'ai oublié le nom, y ajouta l'abbé de Montaigu.

Le 14, l'arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur, qui passa de cent neuf voix contre soixante-deux. L'arrêt portait que la reine serait remerciée de la parole qu'elle avait donnée de ne pas faire revenir le cardinal, qu'elle serait très-humblement suppliée d'envoyer une déclaration au Parlement, comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour; qu'il serait incessamment informé contre ceux qui entretenaient avec le cardinal quelque commerce. Monsieur, qui empêcha que les sous-ministres ne fussent nommés dans l'arrêt, crut qu'il avait fait au-delà de tout ce qu'il avait promis à la reine. Il ne douta point non plus que M. le Prince ne fût content de lui, parce que les sûretés que l'on demandait pour lui, emportaient certainement quoique tacitement, l'éloignement des sous-ministres. Il sortit du Palais très-satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. Le reine ne prit ce qu'il avait dit que comme une duplicité, ridicule pour lui et inutile pour elle. M. le Prince ne le reçut que comme une marque que Monsieur était appliqué à se ménager au moins avec la Cour. La reine ne dissimula point du tout son sentiment : M. le Prince ne dissimula point assez le sien. Madame, qui était fort en colère, releva de toutes les couleurs celui de tous deux. Monsieur eut peur, et la peur qui n'applique jamais de remèdes à propos, le porta à des soumissions envers la reine, qui étant sans mesures augmentèrent la défiance qu'elle avait de lui; et à des avances à l'égard de M. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitait avec le plus d'ardeur. Son unique désir était de contenter l'un et l'autre, et de le faire néanmoins d'une telle manière, que M. le Prince ne revînt pas à la Cour, et qu'il demeurât paisible dans son gouvernement. L'unique moyen pour parvenir à cette dernière fin, était de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque temps, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, ou du moins qui ne l'assurassent pas

assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voilà ce que je lui avais proposé, voilà ce que Madame avait appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut, sa faiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé; il s'ôta par ses basses et fausses excuses la croyance qui lui était nécessaire dans l'esprit de la reine, pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec M. le Prince; il donna tant d'assurances à M. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avait témoigné à l'égard des sous-ministres, que soit que M. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il savait que Monsieur avait de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les créatures du cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'appréhendait plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scène, après que je vous aurai priée de faire une réflexion, qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilége et l'excellence de la sincérité.

Monsieur n'avait point promis à la reine de ne se pas déclarer contre les sous-ministres; au contraire, il lui avait signifié en termes formels qu'il s'y déclarerait. Il ne le fit qu'à demi, il les ménagea, il leur épargna le dégoût d'être nommés dans l'arrêt; il ne s'emporta point contre la reine, quoiqu'elle ne tînt pas elle-même ce à quoi elle était obligée, qui était de les abandonner, au cas que Monsieur ne pût empêcher le Prince de les pousser. La reine toutefois se plaignit avec une aigreur inconcevable de Monsieur; elle lui fit à lui-même, dès l'après-dînée, des reproches aussi rudes et aussi violents, que s'il lui avait fait toutes les perfidies imaginables : elle se prétendit dégagée par ce procédé de la parole qu'elle lui avait donnée de ne pas s'opiniâtrer à la conservation des sous-ministres; elle ne le dit pas seulement, mais elle le crut, et cela, parce qu'au sortir de la conversation dans laquelle madame lui fit peur, il envoya le maréchal d'Etampes à la reine lui demander proprement une abolition, et qu'il la lui demanda lui-même l'après-dînée, en lui faisant des excuses qui ne pouvaient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable.

J'allai le soir chez elle par le commandement de Monsieur, mais je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie. Je supposai qu'elle ne pouvait avoir oublié ce que je lui avais par avance toujours promis de faire en cette occasion. Elle s'en ressouvint avec bonté, et me dit positivement qu'elle ne pouvait se plaindre de moi; et je connus clairement qu'elle parlait du cœur. Madame la Palatine, qui était présente à la conversation, dit à la reine : « Que ne ferait point la sincérité dans la conduite d'un fils de France, puisque dans celle d'un coadjuteur de Paris, aussi contraire à votre volonté, elle oblige Votre Majesté de la louer? » Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connaître à la reine qu'elle ne devait pas attendre les remontrances du Parlement pour éloigner les sous-ministres, parce qu'il serait plus de sa dignité de les prévenir : mais elle ne put rien gagner sur son esprit, ou plutôt sur son aigreur, qui, en de certains moments, lui tenait lieu de tout. Le maréchal d'Estrées m'a dit depuis qu'il y avait encore quelque chose de plus que son aigreur, et que Chavigni la flattait qu'il pouvait obliger M. le Prince à souffrir que l'on expliquât l'arrêt. Ce qui me fait croire que le maréchal d'Estrées avait raison, est que je sais de science certaine que le même Chavigni pressa en ce temps-là le premier président de biaiser un peu sur les remontrances; sur quoi la réponse de celui-ci fut remarquable, et digne d'un grand magistrat : *Vous avez été, monsieur, l'un de ceux qui ont le plus poussé ces messieurs : vous changez, je n'ai rien à vous dire; mais le Parlement ne change pas.* La reine ne fut pas tout ce jour-là de l'opinion du premier président; car il me parut qu'elle crut que l'arrêt se pouvait interpréter dans la suite, et que peut-être le premier président le pourrait interpréter lui-même dans la remontrance. Elle ne lui faisait pas justice en cette rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet arrêt fut donné le 14 juillet 1651, et comme MM. les sous-ministres n'y étaient pas dénommés, il ouvrit un grand champ aux réflexions : et par conséquent aux négociations depuis le 14 jusqu'au 18, qui fut le jour auquel les remontrances furent faites. Je pourrais vous rendre compte de ce qui s'en disait; mais comme ce qui s'en di-

sait, n'était, à proprement parler, que les bruits, ou l'écho de Saint-Maur et du Palais-Royal, jetés apparemment avec dessein dans le monde; je crois que le récit en serait aussi superflu qu'incertain, et je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement en des conjonctures pareilles n'est jamais sans négociations, mais il est constant qu'il en produit encore beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hasard y donna lieu, en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'arrêt, et de je ne sais quel obstacle fort naturel du côté du Palais-Royal, furent différées jusqu'au 18. *Tout ce qui est vide dans les temps de faction et d'intrigue, passe pour mystérieux à tous ceux qui ne sont pas accoutumés aux grandes affaires.* Ce vide qui ne fut rempli le 15, le 16 et le 17, que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très-légère, le fut pleinement le 18, par les remontrances du Parlement. Le premier président les porta avec toute la force possible, et quoiqu'il se contînt jusque dans les termes de l'arrêt, en ne nommant pas les sous-ministres, il les désigna si bien, que la reine s'en plaignit même avec aigreur, en disant que le premier président était d'une humeur incompréhensible, et plus fâcheux que ceux qui étaient les plus mal intentionnés. Elle m'en parla en ces termes, et comme je pris la liberté de lui répondre que le chef d'une compagnie ne pouvait, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentiments de son corps, quoique ce ne fussent pas les siens en particulier, elle me dit avec colère : « Voilà des maximes de républicains. » Je ne vous rapporte ce petit détail, que parce qu'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connaissent pas les règles les plus légitimes, et les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une histoire qui arriva au Palais dans le temps de la délibération dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matière y attira beaucoup de dames, qui voyaient la séance des lanternes, et qui entendaient

aussi les opinions. Madame et mademoiselle de Chevreuse s'y trouvèrent avec beaucoup d'autres, le 13 juillet, qui fut la veille du jour auquel l'arrêt fut donné; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillard, qui était un criailleur à gages dans le parti des princes. Comme les dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur et tout le monde se fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur chef, qui était savetier de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'appris cette nouvelle qu'à l'hôtel de Chevreuse, où j'allai dîner après avoir ramené Monsieur chez lui. J'y trouvai madame de Chevreuse dans la fureur, et mademoiselle sa fille dans les larmes. J'essayai de les consoler en les assurant qu'elles auraient une prompte satisfaction par la punition de ces insolents, dont je m'offrais de faire faire dès le même jour une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebutées, même avec indignation de ce qu'elles avaient seulement été proposées. Il fallait du sang de Bourbon pour réparer l'affront qui avait été fait à celui de Lorraine (ce sont les propres paroles de madame de Chevreuse); et tout le tempérament que madame de Rhodes, instruite par M. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneraient le lendemain au Palais si bien accompagnées, qu'elles seraient en état de se faire respecter, et de faire connaître à M. le prince de Conti, qu'il avait intérêt d'empêcher que les gens de son parti ne fissent plus d'insolence. Montrésor, qui se trouva par hasard à l'hôtel de Chevreuse, n'oublia rien pour faire concevoir et sentir aux dames les inconvénients qu'il y avait à faire une cause particulière de la publique, dans un moment qui pouvait attirer et même produire des circonstances aussi extraordinaires et aussi affreuses que celles où un prince du sang pouvait périr. Quand il vit que tous ses efforts étaient inutiles sur l'esprit de la mère et sur celui de la fille, il les tourna sur moi, et fit tout ce qui était en son pouvoir pour m'obliger à remettre mon ressentiment à une autre fois. Il me tira même à part, pour me représenter avec plus de liberté la joie et le triomphe de mes ennemis, si je me laissais emporter à l'impétuosité de ces dames. Je lui ré-

pondis ces propres mots : « Ce n'est plus à moi qu'il faut parler. » Caumartin prit en même temps la vue que je viens de vous marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme une bonne vue, mais comme la moins mauvaise, vu la disposition de la dame. Il l'alla proposer à madame de Rhodes qui avait pouvoir sur son esprit, elle fut agréée. Les dames se trouvèrent dans les lanternes le lendemain 14, qui fut le jour de l'arrêt, avec plus de quatre cents gentilshommes et plus de quatre mille des plus gros bourgeois. Ceux du bas peuple qui avaient accoutumé de clabauder dans la salle s'éclipsèrent de frayeur, et M. le prince de Conti, qui n'avait point été averti de cette assemblée, dont les ordres furent donnés et exécutés avec un secret qui tint du prodige, fut obligé de passer avec de grandes révérences devant madame et mademoiselle de Chevreuse, et de souffrir que Maillard, qui fut attrapé sur les degrés de la Sainte-Chapelle, reçût plusieurs volées de coups de bâtons. Voilà la fin d'une des plus délicates aventures qui me soient jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvait être cruelle et pernicieuse par l'événement, parce que ne faisant que ce que j'étais obligé de faire vu les circonstances, j'étais perdu presque autant de réputation que de fortune, si ce qui pouvait naturellement y arriver, y fût arrivé. Je concevais tout l'inconvénient ; mais je le hasardais : et je ne me suis même jamais reproché cette action comme une faute, parce que je me suis persuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne, et que la morale justifie. Je reviens à la suite des remontrances.

La reine y répondit avec un air plus gai et plus libre qu'elle n'avait accoutumé. Elle dit aux députés qu'elle enverrait dès le lendemain au Parlement la déclaration qu'on lui demandait contre le cardinal Mazarin, et que pour ce qui regardait M. le Prince elle ferait savoir sa volonté à la compagnie, après qu'elle en aurait conféré avec M. le duc d'Orléans. Cette conférence, qui se fit effectivement le soir même, produisit en apparence l'effet que l'on souhaitait : car la reine témoigna à Monsieur qu'elle se relâcherait de ce qu'on lui demandait à l'égard des sous-ministres, en cas qu'il le désirât véritablement. La vérité est qu'elle affecta

de lui faire valoir ce à quoi elle s'était résolue dès le matin, beaucoup moins sur les remontrances du Parlement, que sur la permission qu'elle en avait reçue de Breuil. Nous nous en doutâmes madame la Palatine et moi, parce que son changement parut justement au moment que nous venions d'apprendre que Marsac en était arrivé la nuit, et nous en sûmes bientôt le détail, qui était que le cardinal mandait à la reine qu'elle ne devait pas balancer à éloigner les sous-ministres, et que ses ennemis la servaient en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui était fort belle. Monsieur revint chez lui, triomphant dans son imagination.

La reine envoya quérir dès le lendemain les députés, pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que M. le Prince prit le 21, de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un tel point que je ne puis vous l'exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avais prédit plusieurs fois. Il y vint sur les huit heures du matin, accompagné de M. de La Rochefoucauld et de cinquante à soixante gentilshommes. Comme il trouva la compagnie assemblée pour la réception de deux conseillers, il lui dit qu'il venait se réjouir avec elle de ce qu'elle avait obtenu l'éloignement des ministres, mais que cet éloignement ne pouvait être sûr que par un article qui fût inséré dans la déclaration que la reine avait promis d'envoyer au Parlement. M. le premier président lui répondit avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'était passé au Palais-Royal; et il ajouta qu'il ne serait ni de la justice ni du respect que l'on devait à la reine, de lui demander tous les jours de nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisait par elle-même; qu'elle avait de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépositaire : qu'il eût été à souhaiter que M. le Prince eût témoigné la confiance qu'il y devait prendre, en allant descendre au Palais-Royal, plutôt qu'à celui de la justice; qu'il ne pouvait s'empêcher, à la place où il était, de lui faire paraître son étonnement sur cette conduite. M. le Prince répondit que la fâcheuse expérience qu'il avait faite depuis peu dans sa prison, devait empêcher qu'on ne trouvât étrange qu'il

ne s'exposât plus sans précaution; qu'il était de notoriété publique que le cardinal Mazarin régnait plus absolument que jamais dans le cabinet; que sur le tout il allait de ce pas conférer avec Monsieur sur ce sujet, et qu'il suppliait la compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardait qu'en présence de Son Altesse Royale. Il alla ensuite chez Monsieur, à qui il parla de son entrée au Parlement, comme d'une chose qui avait été concertée la veille à Rambouillet, où il est vrai qu'ils s'étaient promenés tous deux pour le moins deux ou trois heures. Ce qu'il y a de merveilleux est que Monsieur dit à Madame, au retour de cette conversation, que M. le Prince était si effarouché (il se servit de ce mot), qu'il ne croyait pas qu'il pût se résoudre à rentrer dans Paris que dix ans après l'enterrement du cardinal; et que quand il eut entretenu M. le Prince qui vint chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles : « M. le Prince ne voulait pas revenir hier à Paris, il y est aujourd'hui, et il faut pour la beauté de l'histoire, que j'agisse avec lui comme s'il y était venu de concert avec moi. Il me dit à moi-même que nous le résolûmes hier ensemble. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le Prince, à qui j'ai parlé de ce détail sept ou huit ans après, m'a assuré aussi qu'il avait dit la veille à Monsieur qu'il viendrait au Parlement; qu'il aperçut à son visage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fût pas venu; mais qu'il ne s'y était point opposé, et qu'il lui en témoigna même de la joie quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la faiblesse sont inconcevables, et je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes; elle assemble plus souvent qu'aucune autre passion, les contradictoires.

M. le Prince retourna à Saint-Maur : Monsieur alla chez la reine lui faire des excuses, ou plutôt lui donner des explications de la visite de M. le Prince. La reine connut bien par l'embarras de Son Altesse Royale, que sa conduite était plutôt un effet de sa faiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, et qui ramène aussitôt après à la colère. Elle ne put s'empêcher d'en faire paraître à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle n'avait projeté, et elle dit le soir à ma-

dame la Palatine qu'il était plus difficile qu'on ne croyait, de dissimuler avec ceux que l'on méprise. La reine lui commanda en même temps de me dire de sa part, qu'elle savait que je n'en avais aucune dans ces infamies de Monsieur (ce fut son mot), et qu'elle ne doutait pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avais donnée de me déclarer contre M. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des sous-ministres il continuât à troubler la Cour. Monsieur, qui crut qu'il satisferait en quelque façon la reine en agréant cette conduite, eut une joie extrême, lorsque je lui dis que je ne me pouvais défendre d'exécuter ce à quoi il avait trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la reine le lendemain, je l'assurai que si M. le Prince revenait à Paris, comme on le disait, accompagné et armé, j'y marcherais au même état, et que, pourvu qu'elle continuât de me permettre de parler et d'imprimer à mon ordinaire contre le cardinal, je lui répondais que je ne quitterais pas le pavé, et que je le tiendrais sous le titre que, le cardinal et ses créatures étant éloignés, il n'était pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour anéantir, en vue de quelques intérêts particuliers, l'autorité royale. Je ne puis vous exprimer la satisfaction que la reine me témoigna. Il lui échappa même de me dire : « Vous me disiez, il y a quelque temps, que les hommes ne croient jamais les autres capables de ce qu'ils ne sont pas capables de faire eux-mêmes ; que cela est vrai ! » Je n'entendis pas en ce temps-là ce que cela signifiait. Bertet me l'expliqua depuis, parce que la reine lui avait fait le même discours, en se plaignant que les sous-ministres, et particulièrement Le Tellier, qui n'était qu'à Chaville, préféraient la haine qu'ils avaient contre moi à son service, et lui mandaient tous les jours que je la trompais, que c'était moi qui faisais agir Monsieur comme il agissait, et qu'elle verrait bientôt que je ne tiendrais pas le pavé, ou que je le tiendrais de concert avec le prince. Tout ce que je viens de vous dire se passa du vendredi 21 juillet, au dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étais prêt de me mettre au lit, un billet de madame la Palatine, qui me mandait qu'elle m'attendait au bout du Pont-Neuf. Je l'y trouvai dans un carrosse de louage que le chevalier

de La Vieuville menait. Elle n'eut que le temps de me dire que je me rendisse en diligence au Palais-Royal. Aussitôt que j'y fus arrivé, la reine me dit avec un visage troublé, qu'elle venait d'avoir avis certain que M. le Prince devait aller le lendemain au Parlement fort accompagné, demander l'assemblée des chambres, et obliger la compagnie à faire insérer dans la déclaration contre le cardinal, l'exclusion des sous-ministres; « de laquelle, *ajouta-t-elle avec une colère qui me parut naturelle*, je ne me soucierais guère s'il n'y allait que de leurs intérêts; mais vous voyez, *continua-t-elle*, qu'il n'y a point de fin aux prétentions de M. le Prince, et qu'il va à tout, si on ne trouve moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver de Saint-Maur, et vous m'avouerez que l'avis que l'on m'avait donné de son dessein, et sur lequel je vous ai mandé, était bon. Que fera Monsieur? que ferez-vous? » Je répondis à la reine qu'elle savait bien par les expériences passées qu'il serait difficile que je lui répondisse de Monsieur; mais que je lui répondais que je ferais tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devait en cette occasion, et qu'en cas qu'il ne s'en acquittât pas, je ferais connaître à Sa Majesté qu'il n'y aurait au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis, et de m'y conduire d'une manière qui la satisferait. Je lui fis agréer même que, si je ne pouvais obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui serait en moi pour le persuader d'aller, au moins pour quelques jours, à Limours, sous le prétexte d'y prendre quelques remèdes; ce qui ferait voir au Parlement et au public qu'il n'approuvait pas la conduite de M. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la reine, et elle eut hâte de m'envoyer chez Monsieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller, et je leur rendis compte de ma légation. Monsieur, chez qui le prince était allé descendre en arrivant, avait pris de lui-même l'expédient que j'étais résolu de lui proposer, et il avait répondu à M. le Prince, qui le pressait de se trouver au Palais, qu'il lui était impossible, et qu'il se trouvait si mal, qu'il était obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une sottise notable en cette occasion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la

reine comme la suite de ce que je lui avais proposé à elle-même, je lui mandai simplement par Bertet qui m'attendait au bout de la rue de Tournon, que je l'y avais trouvé résolu. Comme les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la reine ne put s'imaginer que cette résolution de Monsieur se fût rencontrée par un pur hasard si justement avec ce que je lui en avais dit à elle-même au Palais-Royal. Elle retomba dans ses soupçons que je ne fusse de toutes les démarches de Monsieur. Celles que je fis dans la suite, lui donnèrent du regret de cette injustice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La première fut que je me trouvai dès le lendemain, lundi 24 juillet, au Palais avec bon nombre de noblesse et de gros bourgeois. M. le Prince entra dans la grande chambre, et il demanda l'assemblée de la compagnie. Le premier président la refusa sans balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvait accorder, tant qu'il n'aurait pas vu le roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consommèrent tout le temps de la séance. On se leva, et M. le Prince retourna à Saint-Maur, d'où il envoya Chavigni à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes, et même plus aigres que celles qu'il lui avait faites la veille; car j'ai oublié de vous dire que, lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisait état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avait pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sais ce qui l'obligea à changer de sentiment; mais je sais qu'il en changea, et qu'il fit presser Monsieur par Chavigni de revenir à Paris, à un tel point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy en montant en carrosse, pour me commander de dire à la reine qu'elle verrait par l'événement que ce retour était pour son service. Je m'acquittai fidèlement de ma commission; mais comme Jouy m'avait dit que Chavigni n'avait persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avait faite de M. le Prince, j'appréhendais que la continuation de cette peur ne l'obligeât à expliquer dans la suite ce service qu'il promettait à la reine, d'une manière qui ne lui fût pas agréable; et je jugeai à propos par cette raison de l'assurer du mien beaucoup plus fortement et plus positivement, que de celui de Monsieur. Elle le remarqua, et elle y prit confiance; ce qui ne manque pres-

que jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à son retour de Limours, et qui le lui voulait faire paraître comme un effet de la passion qu'il avait de ménager et de modérer, disait-il, les emportements de M. le Prince. Comme elle ne put le faire expliquer sur le détail de ce qu'il ferait dans cette vue au Parlement le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset et du plus aigre : *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi pour le présent.* Elle menaça ensuite, elle tonna après, Monsieur s'ébranla. Il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plus tôt arrivé, que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abîmes que Madame lui faisait voir ouverts. Ce dont Chavigni lui avait fait plus d'horreur était la haine du peuple, qu'il lui avait montrée comme inévitable, s'il paraissait le moins du monde ne pas convenir avec M. le Prince, dont tous les pas étaient directement contre le cardinal. Madame, qui n'ignorait pas la délicatesse ou plutôt la faiblesse qu'il avait sur ce point, dont on lui faisait des monstres à tous moments, lui proposa de faire en sorte que la reine donnât de nouvelles espérances au Parlement, et de la déclaration contre le cardinal, et de la durée pour toujours de l'éloignement des sous-ministres. Monsieur ajouta : *et de la sûreté de M. le Prince.* Madame, à qui il avait témoigné cent et cent fois qu'il n'appréhendait rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot, et elle lui représenta qu'il semblait qu'il prît plaisir à agir incessamment et contre ses intérêts et contre ses vues. La conclusion fut qu'il était encore engagé pour cette fois, et qu'il en fallait sortir; et qu'après cette assemblée, à laquelle il n'avait pu refuser à M. le Prince de se trouver, il irait infailliblement à Limours songer à sa santé, et que ce serait à M. le Prince à démêler ses affaires comme il le jugerait à propos. Il ajouta aussi que c'était à la reine de faire dire de son côté au Parlement, ce qui le pouvait empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la Cour donnait mille fois par jour en faveur du Mazarin. Madame fit savoir dès le soir à la reine ce qui s'était passé entre elle, Monsieur et moi : et le premier président, à qui elle envoya sur l'heure

M. de Brienne, lui manda qu'il serait en effet à propos qu'elle envoyât le lendemain au matin une lettre de cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonnât de l'aller trouver sur les onze heures par députés, et qu'elle lui fît dire en sa présence, par M. le chancelier, qu'elle croyait qu'ils dussent venir les jours passés chez M. le chancelier pour y travailler à la déclaration contre le cardinal Mazarin; qu'elle ajoutât de sa bouche qu'elle avait mandé les députés pour rendre le Parlement dépositaire de la parole royale qu'elle donnait à M. le Prince, qu'il pouvait demeurer à Paris en toute sûreté; qu'elle n'avait eu aucune pensée de le faire arrêter; que les sieurs Le Tellier, Servien et Lionne étaient éloignés pour toujours et sans aucune espérance de retour. Voilà ce que le premier président envoya à la reine par écrit, en priant M. de Brienne de l'assurer que, moyennant une déclaration de cette nature, il obligerait M. le Prince à se modérer. Il se servit de cette expression.

Le lendemain, qui fut le mardi 26 juillet, le Parlement s'assembla. Sainctor, lieutenant des cérémonies, apporta la lettre de cachet. M. le premier président alla au Palais-Royal avec douze conseillers de chaque chambre. M. le chancelier parla comme je vous ai marqué, la reine s'expliqua comme je viens de vous dire. Monsieur s'en alla à Limours, disant qu'il n'en pouvait revenir que le lundi d'après; et M. le Prince qui avait enrichi et augmenté de beaucoup sa livrée, au lieu de retourner à Saint-Maur, marcha avec une nombreuse suite, et même avec beaucoup de pompe à l'hôtel de Condé, où il logea.

Je suis assuré qu'il y a déjà quelque temps que vous me demandez le détail ou plutôt le dedans de ce qui se passait dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvements vous ont paru, si je ne me trompe, assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisaient agir. Il m'est impossible de satisfaire votre désir sur ce fait, et parce qu'une infinité de circonstances en sont échappées à ma mémoire, et parce que je me souviens en général que la multitude des intérêts qui en agitaient le corps et les parties, embrouillaient si fort dans ce temps même les espèces, que je n'y connaissais

presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, MM. de Nemours, de La Rochefoucauld et de Chavigni formaient un chaos inexplicable d'intentions et d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sais bien que ceux qui étaient les plus engagés dans leur cause, confessaient qu'ils ne pouvaient en démêler la confusion. Je sais bien que Viole donnait, le dernier de ce mois de juillet dont il s'agit, à un de ses plus intimes amis, des raisons du voyage que madame de Longueville fit le 18 à Montrond, et que Croissi, le 4 août, en donna d'autres directement contraires du même voyage, à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rappelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature qui ne me donnent de lumière sur ce détail, que celle dont j'ai besoin pour vous assurer que, si j'entrais dans le particulier de tous les mouvements que M. le Prince et ceux de son parti se donnèrent dans ces moments, je ne vous ferais, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'aventure, et que nous condamnions tous les soirs au hasard.

Comme la Fronde était plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui était contraire en pouvaient raisonner plus juste; je ne le suis pas moins qu'ils ne laisseraient pas de s'égarer souvent, s'ils entreprenaient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvements. Je vous rends un compte fidèle de ce que je sais certainement. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légèrement, ce qui se passa à Saint-Maur (1). On ferait des volumes de tout ce qui s'en disait en ce temps-là; et la seule résolution que madame de Longueville y prit de se retirer en Berri avec madame la Princesse, eut autant de sens et d'interprétations différentes, qu'il y eut d'hommes ou de femmes à qui il plut d'en raisonner. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Je vous ai dit ci-dessus, que M. le duc d'Orléans avait pris le parti de faire un second voyage à Limours. M. le Prince l'ayant su, vint chez lui à dix heures du soir, pour lui en faire sa plainte, et il l'obligea de mander à M. le

(1) Voyez les *Mémoires de M. de La Rochefoucauld, dans la relation de ce qui se passa depuis la prison des princes jusqu'à la guerre de Guienne.*

premier président qu'il se trouverait le lundi suivant à l'assemblée des chambres. Comme il ne s'y était engagé que par faiblesse, et parce qu'il n'avait pas la force de contredire en face M. le Prince, il fit le malade le dimanche, et il envoya s'excuser pour le lundi. M. le Prince fit trouver le mardi au matin quelques conseillers des enquêtes dans la grande chambre, pour demander l'assemblée. M. le premier président s'en excusa sur l'absence de Monsieur. On murmura, on affecta de grossir à Monsieur ce murmure. Chavigni lui représenta M. le Prince dans toute sa pompe, et tenant le pavé avec une superbe livrée et une nombreuse suite. Monsieur crut qu'il se rendrait maître du peuple, s'il ne venait lui-même prendre sa part des criailleries contre le cardinal. Il apprit que le dimanche au soir, les femmes avaient crié dans la rue Saint-Honoré à la portière du carrosse du roi : *Point de Mazarin!* Il sut que M. le Prince avait trouvé le roi dans le cours, et qu'il allait pour le moins aussi bien accompagné que lui. Enfin il eut peur. Il revint le mardi à Paris, et le mercredi 2 d'août au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis, et un très-grand nombre de bons bourgeois. M. le premier président y fit le rapport de tout ce qui s'était passé le 26 au Palais-Royal; et il exagéra beaucoup la bonté que la reine avait eue de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avait donnée pour la sûreté de M. le Prince Il lui demanda ensuite, s'il avait vu le roi. Il répondit que non; qu'il n'y avait aucune sûreté pour lui, et qu'il était averti de bon lieu qu'il y avait eu depuis peu des conférences secrètes pour l'arrêter, et qu'en temps et lieu il nommerait les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernières paroles, il me regarda fièrement, et d'une manière qui fit que tout le monde jeta en même temps les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant qu'Ondedei devait arriver ce soir-là à Paris, et qu'il revenait de Breuil; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet, y faisaient des voyages continuels, que M. de Mercœur avait épousé depuis peu la Mancini : que le maréchal d'Aumont (1) avait ordre de tailler en pièces les régiments de Condé, de Conti, et d'En-

(1) Antoine d'Aumont de Rochebaron, duc et pair et maréchal de France, mort en 1669, en sa soixante-huitième année.

ghien; et que cet ordre était l'unique source qui les avait empêchés de joindre l'armée du roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler, M. le premier président dit qu'il avait peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vu le roi; qu'il semblait qu'il voulût élever autel contre autel. M. le Prince s'aigrit à ce mot, et marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parlaient contre lui, ne le faisaient que pour leurs intérêts particuliers. Le premier président répartit avec fierté qu'il n'en avait jamais eu, mais qu'il n'avait à rendre compte de ses actions qu'au roi. Il exagéra ensuite le malheur où l'Etat se pouvait trouver, par la division de la maison royale, et puis se tournant vers M. le Prince, il lui dit d'un air pathétique : *Est-il possible, monsieur, que vous n'ayez pas frémi vous-même d'une sainte horreur, en faisant réflexion sur ce qui se passa lundi dernier au cours?* M. le Prince répondit qu'il en avait été au désespoir, et que ce n'avait été que par rencontre, dans laquelle il n'y avait point eu de sa faute; parce qu'il n'avait pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le roi au retour du bain, par un temps aussi froid qu'il faisait. Il y eut à cet instant deux malentendus, qui faillirent à faire changer la carte, et à tourner contre moi. Monsieur, qui entendit un grand applaudissement à ce que M. le Prince venait de dire, parce que l'on trouva qu'il s'était très-bien défendu à la vérité sur ce dernier article, qui de soi-même n'était pas trop favorable; Monsieur, dis-je, ne distingua pas que l'applaudissement de la compagnie n'allait qu'à ce point. Il crut que le gros approuvait ce qu'il avait dit du péril de sa personne; il appréhenda d'être enveloppé dans ce soupçon, et il s'avança lui-même pour s'en tirer; et dit qu'il était vrai que les défiances de M. le Prince n'étaient pas sans fondement; que le mariage de M. de Mercœur était véritable; que l'on continuait à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le premier président qui vit que Monsieur appuyait en quelque manière ce que M. le Prince avait dit du péril où il était dans le même discours par lequel il m'avait désigné, crut qu'il m'avait abandonné, et comme il était beaucoup mieux intentionné pour M. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la Cour que pour lui; il se tourna

brusquement du côté gauche, en disant : *Votre avis, monsieur le doyen?* Il ne douta pas que dans une délibération, dont la matière était la sûreté de M. le Prince, il ne se trouvât beaucoup de voix qui me noteraient. Je m'aperçus d'abord du dessein qui m'embarrassa beaucoup, mais qui ne m'embarrassa pas longtemps, parce que je me souvins de ce que M. de Guise (*François*) (1) fit dans ce même Parlement, quand M. le Prince de Condé (*Louis*) (2) y porta sa plainte contre ceux qui l'avaient porté sur le bord de l'échafaud, sous le règne de François II. Il dit à la compagnie qu'il était prêt de se dépouiller de la qualité de prince du sang, pour combattre ceux qui avait été la cause de sa prison; et M. de Guise, qui était celui qu'il marqua, supplia le Parlement de faire agréer à M. le Prince, qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinais justement après la grande chambre, j'eus le temps de faire cette réflexion, qui était d'autant meilleure, que je jugeais bien que ce serait proprement à moi à ouvrir les avis, parce que ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lorsqu'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparés. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le doyen exhorta M. le Prince à rendre ses devoirs au roi; Broussel harangua contre le Mazarin. Charon effleura un peu la matière, mais assez légèrement pour me donner lieu de prétendre qu'elle n'avait pas été touchée, et pour dire dans mon opinion, que je suppliais ces messieurs qui avaient parlé avant moi, de me pardonner si je m'étonnais de ce qu'ils n'avaient pas fait assez de réflexion, au moins à mon sens, sur l'importance de cette délibération; que la sûreté de M. le Prince faisait dans la conjoncture présente celle de l'Etat; que les doutes qui paraissaient sur ce sujet, donnaient des prétextes fâcheux dans toutes les circonstances. Je conclus à donner commission au procureur général, pour informer contre ceux qui avaient donné des conseils

(1) François de Lorraine, grand-maître, grand-chambellan et grand-veneur. Poltrot le tua en trahison, le 24 février 1563.

(2) Louis de Bourbon, premier du nom, septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né en 1530. C'est à l'occasion de l'entreprise d'Amboise, qu'il fut emprisonné à Orléans par la faction de la maison de Guise; mais il fut absous en Parlement, en 1562 et tué au combat de Jarnac en 1569.

pour arrêter M. le Prince. Il se mit à rire le premier, en m'entendant parler ainsi; presque toute la compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort sérieusement, en ajoutant que j'étais sur le reste, de celui de M. de Charon, qui allait à ce qu'il fût fait registre des paroles de la reine; que M. le Prince fût prié par toute la compagnie d'aller voir le roi; que M. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte le lundi suivant à la compagnie de son prétendu mariage; que les arrêts rendus contre les domestiques du cardinal fussent exécutés; qu'Ondedei fût pris au corps; et que Bertet, Brechet, l'abbé Fouquet et Silhon fussent assignés par devant MM. Broussel et Munier pour répondre aux faits que M. le procureur général pourrait proposer contre eux. Il passa à cela de toutes les voix. M. le Prince, qui témoigna en être très-satisfait, dit qu'il n'en fallait pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dînée chez le roi et chez la reine, desquels il fut reçu avec beaucoup de froideur; et M. le premier président dit le soir à M. de Turenne, de qui je l'ai su depuis, que si M. le Prince avait su jouer la balle qu'il lui avait servie le matin, il avait quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eut deux ou trois moments dans cette séance, où la plainte de M. le Prince donna à la compagnie et des impressions et des mouvements qui me firent peur. Je changeai les uns et j'éludai les autres, par le moyen que je viens de vous raconter, et qui confirme ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un instant dans ces assemblées.

La reine fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte qu'on avait donnée au mariage de M. de Mercœur, qu'au contre-coup, et plus important, et plus essentiel, que l'on avait porté à son autorité. Elle me commanda de l'aller trouver. Elle me chargea de conjurer Monsieur en son nom, d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, et elle me marqua visiblement que ce qu'elle croyait être plus personnel au cardinal, était ce qui était et qui serait toujours le plus sensible à elle-même. M. Le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit, en lui écrivant que c'était un bonheur que la faction s'amusât à cette bagatelle, et qu'elle en devait avoir

de la joie, et d'autant plus, qu'il serait très-volontiers caution que ces mouvements ne seraient qu'un feu de paille qui passerait dans quatre jours et qui tournerait en ridicule, parce que dans le fond on ne pouvait rien faire de solide contre ce mariage. La reine comprit enfin cette vérité, quoiqu'avec peine; et elle consentit que M. de Mercœur vînt au Palais.

Ce qui se passa sur cette affaire le lundi 7 d'août et le jour suivant, est si peu de conséquence, qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire que M. de Mercœur répondit d'abord comme aurait fait *Jean Doucet*, dont il avait effectivement toutes les manières; et qu'à force d'être harcelé il s'échauffa si bien, qu'il embarrassa cruellement Monsieur et M. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avait sollicité trois mois de suite à ce mariage, et au second, qu'il y avait consenti positivement et expressément. La plus grande partie de ces deux séances se passa en négociations et en explications; et dans la fin de la dernière on lut la déclaration contre le cardinal, qui fut renvoyée à M. le chancelier; parce qu'on n'y avait pas inséré que le cardinal avait empêché la paix de Munster, et qu'il avait fait faire au roi le voyage et le siége de Bordeaux, contre l'avis de M. le duc d'Orléans. On voulut aussi qu'elle portât que l'une des causes pour laquelle il avait fait arrêter M. le Prince, était le refus qu'il avait fait de consentir au mariage de M. de Mercœur avec mademoiselle de Mancini.



LIVRE III.

La reine outrée de la continuation de la conduite de M. le Prince, qui marchait dans Paris avec une suite plus grande et plus magnifique que celle du roi, et de celle de Monsieur, en qui elle trouvait un changement continuel; la reine, dis-je, presque au désespoir, résolut de jouer à quitte ou à double. M. de Châteauneuf flatta en cela son inclination; elle y fut confirmée par une dépêche de Breuil, laquelle jetait feu et flammes. Elle dit clairement à Monsieur qu'elle ne pouvait plus demeurer dans l'état où elle était; qu'elle lui demandait une déclaration positive, ou pour ou contre elle. Elle me somma en sa présence de lui tenir la parole que je lui avais donnée, de ne point balancer à éclater contre M. le Prince, s'il continuait à agir comme il avait commencé. Monsieur, voyant que je n'hésitais pas à prendre ce parti auquel il avait trouvé bon lui-même que je me fusse engagé, s'en fit honneur auprès de la reine, et il crut la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payait pas de sa personne, qu'il n'aimait pas naturellement à exposer. Il lui donna une douzaine de raisons, pour lui faire agréer qu'il ne se trouvât plus au Parlement; et il lui insinua que ma présence, qui entraînait la meilleure partie de sa maison, ferait assez connaître à la compagnie et au public sa pente et ses intentions. La reine se consola assez aisément de son absence, quoiqu'elle fît semblant d'en être fâchée. Elle connut en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissais sincèrement pour son service; elle vit clairement que je ne balançais point à tenir ce que je lui avais promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la manière qu'il me semble que je vous ai tantôt touchée;

elle s'abaissa, mais sans feinte et de bon cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avait eues de ma conduite, et de l'injustice qu'elle m'avait faite (ce fut son terme). Elle voulut que je conférasse avec M. de Châteauneuf de la proposition qu'elle lui avait faite de ne demeurer pas toujours sur la défensive, comme elle avait fait jusque-là, et d'attaquer M. le Prince dans le Parlement. Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition, après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la reine à prendre en moi plus de confiance qu'elle n'y en avait pris jusque-là. Les incertitudes de Monsieur l'avaient si fort effarouchée, qu'elle ne savait quelquefois à qui s'en prendre; et les sous-ministres qui entretenaient toujours un grand commerce avec elle, à la réserve de Lionne qu'elle haïssait mortellement, n'oubliaient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisait dans le fond quoi que ce soit que par mes mouvements. Elle en remarqua quelques-uns de si irréguliers, et même si opposés à mes maximes, qu'elle ne put me les attribuer; et je sais qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos : « Je ne suis pas la dupe du coadjuteur; mais je serais la vôtre, si je croyais ce que vous m'en mandez aujourd'hui. » Bertet m'a dit qu'il était présent lorsqu'elle écrivit ce billet; il ne se ressouvenait pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout, et qu'elle se fut résolue, et par les conseils de M. de Châteauneuf, et par la permission qu'elle en reçut de Breuil, de pousser M. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'application qu'elle n'avait fait; et en voici une marque. Elle mena Madame avec elle aux Carmélites, un jour de quelque solennité de leur ordre; la prit au sortir de la communion; elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderait; et ce qu'elle lui demanda fut, si je la servais fidèlement auprès de Monsieur. Madame lui répondit sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardait pas le retour du cardinal, je la servais non-seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La reine qui aimait et qui estimait la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, et à un témoignage rendu dans cette circonstance. Il se trouva par bonheur que dès le lende-

main j'eus occasion de m'expliquer à la reine devant Monsieur, ce que je fis sans balancer et d'une manière qui lui plut; et ce qui la toucha encore plus que tout cela, fut que Monsieur, qui n'avait pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avait promis en de certaines occasions à la reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employât tous ses efforts; et la reine attribua à mon industrie, ce que je croyais dès ce temps-là, que j'ai toujours cru depuis n'avoir été que l'effet de l'appréhension qu'il eut de se trouver dans une mêlée, qu'il avait sujet de croire pouvoir être proche, et par l'emportement où il voyait la reine, et par le nouvel engagement que je venais de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec M. de Châteauneuf, par le commandement de la reine.

Je l'allai trouver à Montrouge avec M. le président de Bellièvre, qui avait écrit sous lui le mémoire qu'il avait proposé à la reine d'envoyer au Parlement, et dont il est vrai que les caractères paraissaient avoir moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf, qui n'avait plus que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du conseil, comme je vous l'ai déjà dit ci-dessus, joignait en cette rencontre à sa bile et à son humeur très-violente, une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodât avec la Cour et ne troublât son nouvel emploi. Je crois que cette considération avait encore aigri son style. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le président de Bellièvre m'appuya, il en adoucit quelques termes, il y laissa toute la substance. Je le rapportai à la reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par moi à Monsieur, qui le trouva trop fort. M. le premier président, à qui il le communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais y mit du sel (ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi-jour). Voici le précis de ce qu'il contenait. Le reproche de toutes les grâces que la maison de Condé avait reçues de la Cour, la plainte de la manière dont M. le Prince s'était servi et conduit depuis sa liberté; la spécification de cette manière, ses cabales dans les provinces; le renfort des garnisons qui étaient

dans les places; la retraite de madame de Longueville à Montrond; les Espagnols dans Stenay; les intelligences avec l'archiduc; la séparation de ses troupes d'avec celles du roi. Le commencement de cet écrit était orné d'une protestation solennelle de ne jamais rappeler le cardinal Mazarin, et la fin, d'une exhortation aux compagnies souveraines, et à l'hôtel-de-ville de Paris, de se maintenir dans la fidélité.

Le jeudi 17 août 1651, sur les dix heures du matin, cet écrit fut lu en présence du roi et de la reine et de tous les grands qui étaient à la Cour, à MM. du Parlement, qui avaient été mandés par députés au Palais-Royal. L'après-dînée la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la chambre des comptes, de la cour des aides et du prévôt des marchands.

Le vendredi 18, M. le Prince fort accompagné se trouva à l'assemblée des chambres, qui se faisait pour la réception d'un conseiller. Il dit à la compagnie qu'il la suppliait de lui faire justice sur les impostures dont on l'avait noirci dans l'esprit de la reine; que s'il était coupable, il se soumettait à être puni; que s'il était innocent, il demandait le châtiment de ses calomniateurs; que comme il avait impatience de se justifier, il priait la compagnie de députer sans délai vers M. le duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut que Monsieur ne pourrait pas tenir contre une semonce du Parlement. Il se trompa; et Menardeau et Doujat, que l'on y envoya sur l'heure, rapportèrent pour toute réponse qu'il avait été saigné, et qu'il ne savait pas même quand sa santé lui permettrait d'assister à la délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir de la délibération. Il lui parla avec une hauteur respectueuse, qui ne laissa pas de faire peur à Monsieur, qui n'appréhendait rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince, comme fauteur couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince qu'il pourrait se trouver le lendemain à l'assemblée des chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échapper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne fallait plus après cela de ménagement avec la reine, et encore plus en lui insinuant sans

affectation le péril de la commise et du choc, qui dans la conjoncture était inévitable. Cette idée lui saisit si fort son imagination, que M. le Prince et M. de Chavigni, qui se relayèrent tout le soir, ne purent l'obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que sur les onze heures, Goulas, à force de le tourmenter, lui fit signer un billet par lequel Monsieur déclarait qu'il n'avait point approuvé l'écrit que la reine avait fait lire aux compagnies souveraines contre M. le Prince, particulièrement en ce qu'il l'accusait d'intelligence avec l'Espagne. Ce même billet justifiait en quelque façon M. le Prince de ce que les Espagnols étaient encore dans Stenay, et de ce que les troupes de M. le Prince n'avaient pas joint celles du roi. Monsieur le signa, en se persuadant en lui-même qu'il ne signait rien; et il dit le lendemain à la reine qu'il fallait bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une action où il était même de son service qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'accommodement, lorsqu'elle croirait en avoir besoin. La reine, qui était très-satisfaite de ce qui s'était passé le matin du jour dont Monsieur lui fit ce discours l'après-dînée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement le soir que cet écrit de Monsieur ne l'avait point touchée. Je n'ai pourtant point vu d'occasion où elle en eût, ce me semble, plus de sujet. Mais ce ne fut pas la première fois de ma vie que je remarquai qu'on a une grande pente à ne se point aigrir dans les bons événements. Voici celui que l'assemblée des chambres du samedi 19 produisit.

M. le premier président ayant fait la relation de ce qui s'était passé au Palais-Royal le 17, et fait faire la lecture de l'écrit (1) que la reine avait donné aux députés, M. le Prince prit la parole, en disant qu'il était porteur d'un billet de M. le duc d'Orléans, qui contenait sa justification. Il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, et en concluant qu'il serait très-obligé à la compagnie, si elle voulait supplier la reine de nommer ses accusateurs. Il mit sur le bureau le billet de Monsieur, et un autre écrit beau-

(1) M. le Prince accusait le coadjuteur d'être l'auteur de cet écrit, comme on le verra ci-après : mais il l'avait conseillé et approuvé.

coup plus ample signé de lui-même. Cet écrit était une réponse fort belle à celui de la reine : il marquait sagement et modestement les services de feu M. le Prince et les siens; il faisait voir que ses établissements n'étaient pas à comparer à ceux du cardinal; il parlait de son instance contre les sous-ministres, comme d'une suite très-naturelle et très-nécessaire de l'éloignement de M. le cardinal. Il répondit à ce qu'on lui avait objecté de la retraite de madame sa femme, et de madame de Longueville sa sœur, en Berri; que la seconde était dans les Carmélites de Bourges, et que la première demeurait en celle de ses maisons qui lui avait été ordonnée pour séjour dans le temps de sa prison. Il soutenait qu'il n'avait tenu qu'à la reine que les Espagnols fussent sortis de Stenay, et que les troupes qui étaient sous son nom, eussent joint l'armée du roi; et il allégua pour témoin de cette vérité M. le duc d'Orléans. Il demanda justice contre ses calomniateurs. Et sur ce que la reine lui avait reproché qu'il l'avait comme forcée au changement du conseil qui avait paru aussitôt après sa liberté, il répondit qu'il n'avait eu aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avait apporté à la proposition que M. le coadjuteur et M. de Montrésor avaient faite, de faire prendre les armes au peuple, et d'ôter de force les sceaux à M. le premier président.

Aussitôt que l'on eut achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutait pas que je ne fusse l'auteur de celui qui avait été écrit contre lui; et que c'était l'ouvrage digne d'un homme qui avait donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris, et d'arracher de force les sceaux à celui à qui la reine les avait confiés. Je répondis à M. le Prince que je croirais manquer au respect que je devais à Monsieur, si je disais seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'était passée en sa présence. M. le Prince repartit que MM. de Beaufort et de La Rochefoucauld, qui étaient présents, pouvaient rendre témoignage de la vérité qu'il avançait. Je lui dis que je le suppliais très-humblement de me permettre, pour la raison que je venais d'alléguer, de ne reconnaître personne pour témoin que Monsieur, et pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant je pouvais assurer la com-

pagnie que je n'avais rien fait, ni rien dit dans cette rencontre, qui ne fût d'un homme de bien; et que surtout personne ne me pouvait ôter ni l'honneur, ni la satisfaction de n'avoir jamais été accusé d'avoir manqué à ma parole. Ces derniers mots ne furent rien moins que sages; ils sont à mon sens une des grandes imprudences que j'aie jamais faites. M. le Prince, quoiqu'animé par M. le prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point; ce qui ne put être en lui qu'un effet de la grandeur de son courage et de son âme. Quoique je fusse ce jour-là fort accompagné, il était sans comparaison beaucoup plus fort que moi; et il est constant que si on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine, et que tous mes amis payèrent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avaient assisté, et je ne songeai qu'à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La reine fut transportée de joie, que M. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le pavé (1). Elle sentit, jusqu'à la tendresse, l'injustice qu'elle m'avait faite, quand elle m'avait soupçonné d'être de concert avec lui. Elle me dit tout ce que la colère pouvait inspirer contre son parti, et de plus tendre pour un homme qui faisait au moins ce qu'il pouvait pour lui en rompre les mesures. Elle ordonna au maréchal d'Albret (2) de commander trente gendarmes pour se poster où je souhaiterais. M. le maréchal de Schomberg (3) eut le même ordre pour autant de chevau-légers. Pradelle m'envoya le chevalier Ravaz, capitaine aux gardes, qui était mon ami particulier, avec quarante hommes choisis entre les sergents et les plus braves soldats du régiment. Annery, avec la noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. MM. de Noirmoutier, de Fosseuse, de Château-Renaut, de Montauban, de Saint-Auban,

(1) « La reine, » dit La Rochefoucauld dans ses *Mémoires*, « fut bien aise de voir » naître un nouveau sujet de division entre deux hommes, que dans son cœur elle haïs- » sait presque également..... Néanmoins elle donnait toutes les apparences de sa protection au coadjuteur, etc. »

(2) César-Phébus d'Albret, mort en 1676.

(3) Charles de Schomberg, duc d'Halvin, etc., mort en 1656.

de Laigues, de Montaigu, d'Argenteuil, de Lamet et de Sévigné, se partagèrent et les hommes et les postes. Guérin, Brigallier et l'Epinai, officiers dans les compagnies de la ville, donnèrent des rendez-vous à un très-grand nombre de bons bourgeois, qui avaient tous des pistolets et des poignards sous leurs manteaux. Comme j'avais habitude chez les buvetiers, je fis couler le soir dans les buvettes quantité de gens à moi, par lesquels la salle du Palais se trouvait ainsi, même sans qu'on s'en aperçût, investie de toutes parts. Comme j'avais résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la salle, en y entrant des consignations par les grands degrés, j'avais mis dans une chambre trente des gentilshommes du Vexin, qui devaient, en cas de combat, prendre en flanc et par derrière le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatrième qui répondaient dans la grande salle, étaient pleines de grenades. Enfin, il est vrai que toutes mes mesures étaient si bien prises, et pour le dedans du Palais, et pour le dehors, où le pont Notre-Dame et le pont Saint-Michel qui étaient passionnés pour moi, ne faisaient qu'attendre le signal, que, suivant toutes les apparences du monde, je ne devais pas être battu. Monsieur qui tremblait de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement des deux côtés. Il agréa que Ravaz, Belloy et Valois, qui étaient à lui, suivissent M. le Prince, et que le vicomte d'Autel, le marquis de La Sablonnière et celui de Genlis, qui étaient aussi ses domestiques, vinssent avec moi. On eut tout le dimanche, de part et d'autre, pour se préparer.

Le lundi 21 août, tous les serviteurs de M. le Prince se trouvèrent à sept heures du matin chez lui; et mes amis se trouvèrent chez moi entre cinq et six. Il arriva, comme je montais en carrosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être rapportée que parce qu'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui était accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi. Le marquis de Canillac, homme de même caractère, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande

révérence, mais en arrière, et en me disant : « Je venais, Monsieur, pour vous assurer de mes services : mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous du royaume soient du même parti. Je m'en vais à l'hôtel de Condé ; » et vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y alla. J'arrivai au Palais un quart-d'heure avant M. le Prince, qui y vint extrêmement accompagné. Je crois toutefois qu'il n'avait pas tant de gens que moi ; mais il avait sans comparaison plus de gens de qualité, comme il était et naturel et juste. Je n'avais pas voulu que ceux qui étaient attachés à la Cour, et qui fussent venus de bon cœur avec moi pour l'affaire de la reine, s'y trouvassent; de peur qu'ils ne me donnassent quelque teinture, ou plutôt quelque apparence de mazarinisme : de sorte qu'à la réserve de trois ou quatre, qui, quoique attachés à la reine, passaient pour mes amis en particulier, je n'avais auprès de moi que la noblesse frondeuse, qui n'approchait pas en nombre de celle qui suivait M. le Prince. Ce désavantage était à mon sens, plus que suffisamment récompensé, et par le pouvoir que j'avais assurément beaucoup plus grand parmi le peuple, et par les postes dont je m'étais assuré. Châteaubriand, qui était demeuré dans les rues pour observer la marche de M. le Prince, m'étant venu dire en présence de beaucoup de gens que M. le Prince serait dans un demi-quart-d'heure au Palais, qu'il avait pour le moins autant de monde que nous, mais, que nous avions pris nos postes, ce qui nous était d'un grand avantage; je lui répondis : *Il n'y a certainement que la salle du Palais où nous les sussions mieux prendre que M. le Prince.* Je sentis dans moi-même, en disant cette parole, qu'elle provenait d'un mouvement de honte que j'avais, de souffrir une comparaison d'un prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement : j'eusse fait plus sagement si je l'eusse conservé plus longtemps, comme vous l'allez voir. Comme M. le Prince eut pris sa place, il dit à la compagnie qu'il ne pouvait assez s'étonner de l'état où il trouvait le Palais; qu'il paraissait plutôt un camp qu'un temple de justice; qu'il y avait des postes pris, des gens commandés, des mots de ralliement, et qu'il ne convenait pas qu'il se pût trouver dans le royaume des gens assez inso-

lents, pour prétendre lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette dernière parole. Je lui fis une profonde révérence, et je dis que je suppliais très-humblement Son Altesse de me pardonner, si je lui disais que je ne croyais pas qu'il y eût personne dans le royaume qui fût assez insolent pour lui disputer le haut du pavé; mais que j'étais persuadé qu'il y en avait qui ne pouvaient et ne devaient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. M. le Prince me répondit qu'il me le ferait bien quitter. Je lui repartis qu'il ne serait pas aisé. La cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes conseillers de l'un et l'autre parti s'intéressèrent dans ce commencement de contestation, qui commençait, comme vous voyez, assez aigrement. Les présidents se jetèrent entre M. le Prince et moi; ils le conjurèrent d'avoir égard au temple de la justice, et à la conservation de la ville; ils le supplièrent d'agréer que l'on fît sortir de la salle tout ce qu'il y avait de noblesse et de gens armés. Il le trouva bon, et il pria M. de La Rochefoucauld de l'aller dire de sa part à ses amis (ce fut le terme dont il se servit, il fut beau et modeste dans sa bouche) : il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne; il ne l'en est pas moins dans ma pensée, et j'ai encore regret de ce qu'il dépara la première réponse que j'avais faite à M. le Prince touchant le pavé, qui était juste et raisonnable. Comme il eut prié M. de La Rochefoucauld de faire sortir ses amis, je me levai en disant imprudemment : *Je vais prier les miens de se retirer.* Le jeune d'Avaux, que vous voyez présentement le président de Mesmes, et qui était dans ce temps-là dans les intérêts de M. le Prince, me dit : *Vous êtes donc armés?* — Qui en doute? *lui répondis-je.* Voilà une seconde sottise en un demi-quart-d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égaler en paroles à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; et il l'est aussi peu à un ecclésiastique de confesser qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matières, sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les actions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leurs professions : je n'en ai jamais vu qui les justifient de ce qu'ils disent, qui y soit contraire.

Comme je sortais de la grande chambre, je rencontrai dans le parquet des huissiers M. de La Rochefoucauld qui rentrait. Je n'y fis point de réflexion, et j'allai dans la salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins, après le leur avoir dit; et comme je mis le pied sur la porte du parquet, j'entendis une fort grande rumeur de gens dans la salle, qui criaient aux armes. Je me voulus retourner pour voir ce que c'était, je n'en eus pas le temps, je me sentis le cou pris entre les deux battants de la porte, que M. de La Rochefoucauld avait fermée sur moi, en criant à MM. de Coligni et de Ricousse de me tuer (1). Le premier se contenta de ne le pas croire; le second dit qu'il n'en avait point d'ordre de M. le Prince. Montrésor, qui était dans le parquet des huissiers avec un garçon de Paris nommé Noblet, qui m'était affectionné, soutenait un peu un des battants, qui ne laissait pas de me presser extrêmement. M. de Champlâtreux, qui était accouru au bruit qui se faisait dans la salle, me voyant en cette extrémité, poussa avec vigueur M. de La Rochefoucauld. Il lui dit que c'était une honte et une horreur qu'un assassinat de cette nature. Il ouvrit la porte, et il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir après que je vous aurai dit ce qui la fit naître et cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du peuple du parti de M. le Prince, qui n'étaient arrivés dans la salle que comme j'en sortais, s'avisèrent de crier en me voyant de loin : *Au Mazarin !* Beaucoup de gens du menu peuple, et Chavignac entre autres, m'ayant fait civilité lorsque je passais, et m'ayant témoigné de la joie de l'adoucissement qui commençait de paraître, deux gardes de M. le Prince qui étaient aussi fort éloignés, s'avisèrent de mettre l'épée à la main. Ceux qui étaient les plus proches de ces deux, crièrent aux armes. Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée et le poignard à la main; et par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurèrent un moment sans ac-

(1) Cette action est fort déguisée et adoucie dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld. Joly, dans ses *Mémoires*, la rapporte, à peu de chose près, comme le cardinal de Retz.

tion; et dans ce moment, Crenan (1), qui commandait la compagnie des gendarmes de M. le prince de Conti, mais qui était aussi de mes anciens amis, et qui se trouva par bonheur en présence avec M. de Laigues, avec lequel il avait logé dix ans durant, lui dit : « Que faisons-nous? nous allons faire égorger M. le Prince et M. le coadjuteur : *Schelme* (2), *qui ne remettra pas l'épée dans son fourreau.* » Cette parole proférée par un des hommes du monde, dont la réputation pour la valeur était la mieux établie, fit que tout le monde sans exception suivit son exemple. Cet événement est peut-être un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre siècle. La présence d'esprit et de cœur d'Argenteuil ne l'est guère moins. Il se trouva par hasard fort près de moi, quand je fus pris par le cou dans la porte, et il eut assez de sang-froid pour remarquer que Pèche (3), un fameux séditieux du parti de M. le Prince, me cherchait des yeux le poignard à la main, disant : *Où est le coadjuteur?* Argenteuil, qui se trouva par bonheur près de moi, parce qu'il s'était avancé pour parler à quelqu'un qu'il connaissait du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros, et de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait dans cette occasion, il ferait mieux d'observer et d'amuser Pèche, qui n'avait qu'à faire un demi-tour à gauche, pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, et en me couvrant de son long manteau, il me sauva la vie, qui était d'autant plus en péril, que mes amis qui me croyaient rentré dans la grande chambre, ne songeaient qu'à pousser ceux qui étaient devant eux. Vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant si bien pris mes précautions partout ailleurs, je n'avais pas garni de mes amis et le parquet des huissiers, et les lanternes; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avais fait toute la réflexion nécessaire, et que j'avais bien prévu les inconvénients de ce manquement : mais je n'y avais point trouvé de remède; parce que le seul que j'y pouvais ap-

(1) Le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Conti.
(2) Mot allemand, dont le sens assez vague implique une idée accentuée de mépris. Il répond assez bien à notre mot français : *canaille* ou *coquin*.
(3) Joly le qualifie de *grand clabaudeur de M. le Prince*, et le nomme *Pech*.

porter, qui était de les remplir de gens affidés, était impraticable, ou du moins n'était praticable qu'en s'attirant d'autres inconvénients encore plus grands. Presque tout ce que j'avais de gens de qualité, auprès de moi, avait son emploi, et son emploi nécessaire dans les différents postes qu'il était nécessaire d'occuper. Il n'y eut rien de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou de bas étage dans ces sortes de lieux, où l'on ne laisse entrer dans l'ordre que des gens de condition. Si on les eût vus occupés par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de gens illustres que M. le Prince avait avec lui, les indifférents du Parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'était important de laisser à ma conduite tout l'air de défensive, et je préférai cet avantage à celui d'une plus grande sûreté. Il faillit à m'en coûter cher; car outre l'aventure de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avait fait son compte sur cette circonstance; et que si le bruit de la salle eût duré encore un moment, il me sautait à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvait, ayant assurément dans les lanternes beaucoup plus de gens que moi; mais je suis persuadé que la suite eût été funeste aux deux partis, et qu'il eût eu lui-même grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon récit.

Aussitôt que je fus rentré dans la grande chambre, je dis à M. le premier président, que je devais la vie à M. son fils, qui fit effectivement en cette occasion, tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il était, en tout ce qui n'était pas contraire à la conduite et aux maximes de M. son père, attaché à M. le Prince jusqu'à la passion. Il était persuadé, quoiqu'à tort, que j'avais eu part dans les séditions qui s'étaient vingt fois faites contre M. son père dans le cours du siége de Paris; rien ne l'obligeait de prendre davantage de part au péril où j'étais, que la plupart de MM. du Parlement qui demeuraient fort paisiblement dans leurs places. Il s'intéressa dans ma conservation jusqu'au point de s'être commis lui-même avec le parti, qui au moins en cet endroit était le plus fort. Il y a peu d'ac-

tions plus belles, et j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusqu'au tombeau. J'en témoignai publiquement ma reconnaissance à M. le premier président, en rentrant dans la grande chambre, et j'ajoutai que M. de La Rochefoucauld avait fait tout ce qui était en lui pour me faire assassiner (1). Il me répondit ces propres paroles : *Traître, je me soucie peu de ce que tu deviennes*. Je lui repartis ces propres mots : *Tout beau, la franchise, mon ami* (nous lui avions donné ce sobriquet dans notre parti), *vous êtes un poltron* (je mentais, car il est assurément fort brave), *et je suis un prêtre; le duel nous est défendu*. M. de Brissac qui était immédiatement au-dessus de lui, le menaça de coups de bâton, il menaça M. de Brissac de coups d'éperon. MM. les présidents qui crurent avec raison que ces dits et redits étaient un commencement de querelle qui allait passer au-delà des paroles, se jetèrent entre nous. M. le premier président, qui avait mandé un peu auparavant les gens du roi, se joignit à eux, pour conjurer pathétiquement M. le Prince, par le sang de saint Louis, de ne point souffrir que le temple qu'il avait donné à la conservation de la Paix et à la protection de la Justice fût ensanglanté; et pour m'exhorter par mon sacré caractère à ne point contribuer au massacre du peuple que Dieu m'avait commis. M. le Prince agréa que deux de ces messieurs allassent dans la grande salle faire sortir ses serviteurs par le degré de la Sainte-Chapelle : deux autres firent la même chose à l'égard de mes amis par le grand escalier, qui est à la main gauche en sortant de la salle. Dix heures sonnèrent, la compagnie se leva; et ainsi finit cette matinée, qui faillit à abîmer Paris.

Il me semble que vous me demandez quel personnage jouait M. de Beaufort dans cette dernière scène; et qu'après le rôle que vous lui avez vu dans les premières, vous vous étonnez du silence dans lequel il paraît comme enseveli depuis quelque temps. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déjà plus d'une fois dans cet ouvrage, que l'on ne contente jamais personne

(1) Le duc répondit, à ce qu'il raconte lui-même dans ses *Mémoires*, *qu'il fallait que la peur lui eût ôté la liberté de juger*, etc. Voyez dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld *la relation de ce qui s'est passé depuis la prison des princes*.

quand on prétend contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutôt madame de Montbazon le lui mit, après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devait et pouvait ménager entre M. le Prince et la reine; et il affecta même si fort l'apparence de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul, et sans être suivi de qui que ce soit dans ces deux assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut à la dernière, d'un ton de Caton qui ne lui convenait pas : *Pour moi, je ne suis qu'un particulier qui ne me mêle de rien.* Je me tournai vers M. de Brissac, et lui dis : *Il faut avouer que M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une bonne conduite!* ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendît et ne s'en prît à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême (1), avait plus de quatre-vingt-dix ans et qu'il ne bougeait plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle, que parce qu'elle signifie que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule. On ne revient plus de cet état, et la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion depuis le retour de M. le cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est temps de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée, que je viens de vous décrire. La plupart des artisans avaient leurs mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étaient en prières dans les églises; mais ce qui est encore vrai, c'est que Paris fut plus touché l'après-dînée de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avait été le matin de s'y voir. La tristesse parut universelle sur les visages de tous ceux qui n'étaient pas tout à fait engagés à l'un ou à l'autre des partis. La réflexion qui n'était plus divertie par les mouvements, trouva sa place dans les esprits de ceux mêmes qui y avaient le plus de part. M. le Prince dit au

(1) Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Il était né le 28 avril 1573, et mourut le 24 septembre 1650, âgé de 77 ans et demi. On ne peut comprendre comment le cardinal de Retz s'est trompé ici.

comte de Fiesque, au moins à ce que celui-ci raconta le soir publiquement : *Paris a failli aujourd'hui être brûlé; quel feu de joie pour le Mazarin! et ce sont ses deux plus capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer.* Je concevais de mon côté que j'étais sur la pente du plus fâcheux et du plus dangereux précipice, où un particulier se fût jamais trouvé. Le mieux qui me pouvait arriver, était d'avoir l'avantage sur M. le Prince, et ce mieux se fût terminé, s'il eût péri, à passer pour assassin du premier prince du sang, à être immanquablement désavoué par la reine, et à donner tout le fruit de mes peines et de mes périls au cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner en faveur de l'autorité royale, tous les désordres qui passent jusqu'au dernier excès. Voilà ce que mes amis, au moins les sages, me représentaient. Voilà ce que je me représentais à moi-même. Mais quel moyen, quel remède, quel expédient pour se tirer d'un embarras où l'on a eu raison de se jeter, et où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la première? Il plut à la Providence d'y donner ordre. Monsieur, accablé des cris de Paris qui courut d'effroi au palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire qu'un mouvement aussi général que celui qui avait failli d'arriver, ne s'arrèterait pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promettre à M. le Prince qu'il n'irait le lendemain, que lui sixième, au Palais, pourvu que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevais pas ce parti, et parce que je manquerais, si je l'acceptais, au respect que je devais à M. le Prince, avec lequel je savais que je ne devais faire aucune comparaison, et parce que je n'y trouvais aucune sûreté pour moi; ce nombre de séditieux qui criaillaient contre moi, n'ayant point de règles et ne reconnaissant point de chef; que ce n'était que contre ces sortes de gens que j'étais armé, que je savais le respect que je devais à M. le Prince; qu'il y avait si peu de compétence d'un gentilhomme à lui, que cinq cents hommes étaient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnais pas dans sa proposition, et à qui madame de Chevreuse, à laquelle il avait envoyé Ornano pour la

persuader, manda que j'avais raison; Monsieur, dis-je, alla trouver la reine pour lui remontrer les grands inconvénients que la continuation de cette conduite produirait infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignait rien et prévoyait peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur, et d'autant moins qu'elle eût été ravie dans le fond, des extrémités qu'elle s'imaginait et possibles et proches. Quand M. le chancelier qui lui parla fortement, et les Bertet et les Brachet, qui étaient accablés de tristesse et cachés dans les greniers du Palais-Royal, et qui appréhendaient d'être égorgés dans une émotion générale, lui eurent fait connaître que la perte de M. le Prince et la mienne, arrivées dans une conjoncture pareille, jetteraient les choses dans une confusion, que le seul nom de Mazarin pouvait même rendre fatale à la maison royale; elle se laissa fléchir plutôt aux larmes qu'aux raisons du genre humain; et elle consentit de donner aux uns et aux autres un ordre du roi, par lequel il leur serait défendu d'aller au Palais. M. le premier président, qui ne doutait pas que M. le Prince n'accepterait point ce parti, que l'on ne pouvait dans la vérité lui imposer avec justice; parce que sa présence y était nécessaire, alla chez la reine avec le président de Nesmond. Il lui fit connaître qu'il serait contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister à un lieu où il ne se trouvait que pour demander à se justifier du crime qu'on lui imposait. Il lui marqua la différence qu'elle devait mettre entre un premier prince du sang dont la présence était de nécessité dans cette conjoncture, et un coadjuteur de Paris, qui n'y avait jamais séance que par une grâce assez ordinaire, que le Parlement lui avait faite. Il ajouta que la reine devait faire réflexion que rien ne le pouvait obliger à parler ainsi que la force de son devoir; parce qu'il lui avouait ingénûment que la manière dont j'avais reçu le petit service que son fils avait essayé de me rendre le matin (ce fut son terme), l'avait touché si sensiblement, qu'il se faisait une contrainte extrême à soi-même, en la priant, sur un sujet qui peut-être ne me serait pas fort agréable. La reine se rendit à ses raisons et aux instances de toutes les dames de la Cour, qui, l'une par une raison, et l'autre par une autre,

appréhendaient le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost, capitaine des gardes en quartier, pour me défendre au nom du roi d'aller le lendemain au Palais. M. le premier président, que j'avais été voir et remercier le matin au lever du Parlement, me vint rendre ma visite, comme M. de Charost sortait de chez moi. Il me conta fort sincèrement le détail de ce qu'il venait de dire à la reine. Je l'en estimai, parce qu'il avait raison, et je lui témoignai de plus que j'en étais très-aise, parce qu'il me tirait avec honneur d'un très-méchant pas. *Il est très-sage*, me répondit-il, *de le penser, et il est encore plus honnête de le dire.* Il m'embrassa tendrement en disant cette dernière parole. Nous nous jurâmes amitié, je la tiendrai toute ma vie à sa famille avec tendresse et reconnaissance.

Le lendemain, qui fut le mardi 22 août, la Parlement s'assembla. On fit garder à tout hasard le Palais par deux compagnies de bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paraissait encore dans la ville. M. le Prince demeura dans la quatrième des enquêtes, parce qu'il n'était pas de la forme qu'il assistât à une délibération dans laquelle il demandait, ou qu'on le justifiât, ou qu'on lui fît son procès. On ouvrit beaucoup de différents avis. Il passa à celui de M. le premier président, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la reine et de M. le duc d'Orléans, que de M. le Prince, seraient portés au roi et à la reine par les députés, et que très-humbles remontrances leur seraient faites sur l'importance de ces écrits; que la reine serait suppliée de faire étouffer cette affaire, et que M. le duc d'Orléans serait prié de s'entremettre pour l'accommodement.

Comme M. le Prince sortait de cette assemblée, suivi d'une foule de peuple de ceux qui étaient à lui, je me trouvai tête pour tête devant son carrosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la grande confrérie que je conduisais. Comme elle est composée de trente ou quarante curés de Paris, et qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avais cru que je n'y avais pas besoin de mon escorte ordinaire; et j'avais même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six gentilshommes, qui étaient MM. de Fosseuse, de Lamet, de Querieux, de Château-

briand, et les chevaliers d'Humières et de Sévigné. Trois ou quatre de la populace qui suivaient M. le Prince, crièrent *au Mazarin !* dès qu'ils me virent. M. le Prince, qui avait, ce me semble, dans son carrosse, MM. de La Rochefoucauld, de Rohan et de Goncourt, en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu (1). Il fit taire ceux de sa suite qui avaient commencé à crier; il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction. Je la lui donnai le bonnet en tête; je l'ôtai aussitôt et lui fis une profonde révérence. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre qui ne le fut pas tant par l'événement; et c'est, à mon sens, ce qui m'a coûté ma fortune, et qui a failli plusieurs fois à me coûter la vie.

La reine fut si transportée de joie des obstacles que M. le Prince rencontrait dans ses desseins, et elle fut si satisfaite de l'honnêteté de mon procédé, que je puis dire avec vérité que je fus pendant quelques jours en faveur. Elle ne pouvait assez témoigner à son gré, à ceux qui l'approchaient, la satisfaction qu'elle avait de moi. Madame la Palatine était persuadée qu'elle parlait de cœur. Madame de Lesdiguières me dit que madame de Beauvais qui était assez de ses amies, l'avait assurée que je faisais chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la reine qui ne pouvait souffrir que l'on donnât la moindre atteinte au cardinal Mazarin, entra en raillerie, et de bonne foi, d'un mot que j'avais dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avait dit quelques jours auparavant que le pauvre cardinal était quelquefois bien empêché; et je lui avais répondu : *Donnez-moi le roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je le serai.* Il avait trouvé cette sottise assez plaisante; et comme il était lui-même fort badin, il n'avait pu s'empêcher de la dire à la reine. Elle ne s'en fâcha pas, elle en rit de bon cœur. . . . .

Je n'étais pas assez chatouillé de la figure que je faisais contre M. le Prince, quoique je m'en tinsse très-honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étendue les préci-

(1) La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, dit *que le peuple cria mille injures au coadjuteur, et se préparait à le mettre en pièces, si M. le Prince n'eût fait descendre ses gens pour apaiser ce tumulte.*

pices du poste où j'étais. « Où allons-nous, *disais-je à M. de Bellièvre, qui me paraissait trop aise de ce que M. le Prince ne m'avait pas dévoré*, pour qui travaillons-nous? Je sais que nous sommes obligés de faire ce que nous faisons; je sais que nous ne pouvons mieux faire; mais nous devons nous réjouir d'une nécessité qui nous porte à un mieux, duquel il n'est pas possible que nous ne retombions bientôt dans le pis? Je vous entends, *répondit le président de Bellièvre*, et je vous arrête en même temps, pour vous dire ce que j'ai appris de Cromwel. (M. de Bellièvre l'avait vu et connu en Angleterre.) Il me disait un jour que l'on ne montait jamais si haut, que quand on ne sait où l'on va. Vous savez, *dis-je à de Bellièvre*, que j'ai horreur pour Cromwel : mais quelque grand homme qu'on nous le prône, j'y ajoute le mépris, s'il est de ce sentiment; il est d'un fou. » Je ne vous rapporte ce dialogue, qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a à ne parler jamais des gens qui sont dans les grands postes. M. le président de Bellièvre en rentrant dans son cabinet, où il y avait force gens, dit cette parole comme une marque de l'injustice que l'on me faisait, quand on disait que mon ambition était sans mesure et sans bornes. Elle fut rapportée au protecteur qui s'en souvint avec aigreur dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, et qui dit à M. de Bordeaux, ambassadeur de France en Angleterre : *Je ne connais qu'un homme au monde qui me méprise, qui est le cardinal de Retz*. Cette opinion faillit à me coûter cher. Je reprends le fil de ma narration.

Monsieur, qui était très-aise de s'être tiré à si bon marché des embarras que vous avez vus ci-dessus, ne songea qu'à les éviter pour l'avenir, et s'en alla le 26 à Limours, pour faire voir, dit-il à la reine, qu'il n'entrait en rien de tout ce que M. le Prince faisait.

Le lundi 28 et le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au Parlement, pour obliger la compagnie à presser la reine, ou à le justifier, ou à donner des preuves de l'écrit qu'elle avait envoyé contre lui. Mais M. le premier président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération, jusqu'à ce que M. le duc d'Orléans fût revenu; et comme il

était persuadé qu'il ne reviendrait pas si tôt, il consentit qu'il fût prié par la compagnie de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dînée du 29, accompagné de M. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien; et Jouy vint à minuit de la part de Monsieur, pour me dire ce qui s'était passé dans leur conversation, et pour me commander d'en rendre compte à la reine dès le lendemain.

Le lendemain qui fut le 30, M. le Prince vint au Palais, et il eut le plaisir de voir jouer à M. de Vendôme l'un des plus ridicules personnages que l'on se puisse imaginer. Il demanda acte de la déclaration qu'il faisait, qu'il n'avait pas ouï parler depuis l'année 1648, de la recherche de mademoiselle de Mancini, et vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au premier président, si la reine avait répondu aux remontrances que la compagnie lui avait faites, sur ce qui le regardait, on envoya quérir les gens du roi. Ils dirent qu'elle avait remis à répondre au retour de M. le duc d'Orléans qui était à Limours. M. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un déni de justice. Beaucoup de voix s'élevèrent, et M. le premier président fut obligé après beaucoup de résistance à faire la relation de ce qui s'était passé au Palais-Royal le samedi précédent, qui était le jour auquel il y avait fait la remontrance. Il l'avait portée avec une grande force; et il n'y avait rien oublié de tout ce qui pouvait faire voir et sentir à la reine l'utilité, et même la nécessité de la réunion de la maison royale. Il finit par le rapport qu'il en fit au Parlement, en disant que la reine l'avait remis aussi bien que les gens du roi, au retour de M. le duc d'Orléans.

M. le premier président de Mesmes, qui était allé à Limours de la part de la compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'avait rapporté qu'une réponse fort ambiguë, et ce qui marquait encore davantage qu'il n'y viendrait pas fut que M. de Beaufort, qui avait accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avait commandé de prier la compagnie de sa part de ne point attendre, ainsi qu'il avait été résolu, pour consommer ce qui concernait la déclaration contre M. le cardinal.

Le 31, M. le Prince vint encore au Palais, et y fit de grandes plaintes de ce que la reine n'avait point encore fait de réponse aux remontrances. Il est vrai qu'elle avait fait dire simplement, par M. le chancelier aux gens du roi, qu'elle attendait M. de Brienne, qu'elle avait envoyé à Limours, à cinq heures du matin. Vous croyez sans doute que cet envoi de M. de Brienne à Limours, fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avait témoignée de ne pas venir au Parlement, et pour l'y confirmer; et vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit que la reine m'avait commandé la veille de lui écrire de sa part, qu'elle était pénétrée d'une reconnaissance (elle se servit de ce mot) qu'elle conserverait toute sa vie, de ce qu'il avait résisté aux dernières instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutôt le moment de la nuit dans lequel Métayer, valet de chambre du cardinal, arriva avec une dépêche, qui portait entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai su depuis du maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vus dans l'original : *Donnez, madame, à M. le Prince toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra : tout est bon, pourvu que vous l'amusiez et que vous l'empêchiez de prendre l'essor*. Ce qui est admirable, c'est que la reine m'avait dit à moi-même trois jours avant, qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur que M. le Prince fût déjà en Guienne; pourvu, ajouta-t-elle, que l'on ne crût pas que ce fût moi qui l'eût poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé à vous dire, en une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires, et impénétrables à ceux mêmes qui en sont les plus proches. Je me souviens qu'en ce temps-là nous fîmes tout ce qui était en nous, madame la Palatine et moi, pour démêler la cause de cette variation, si prompte que nous soupçonnâmes qu'elle était l'effet de quelque négociation souterraine, et que nous crûmes depuis avoir pleinement éclairci, que notre conjecture n'était pas fondée : ce qui nous confirma dans cette opinion, fut que le 1er septembre la reine fit dire en sa présence, par M. le chancelier, au Parlement, qu'elle avait mandé au Palais-Royal, que comme les avis qui lui avaient été donnés de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avaient

point eu de suite, Sa Majesté voulait bien croire qu'ils n'étaient point véritables. Et le 4, M. le Prince déclara en pleine assemblée des chambres, que cette parole de la reine n'était point une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquait qu'il y eût paru du crime, si la première accusation eut été poursuivie. Il insista pour avoir un arrèt en forme, et il s'étendit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut véritablement que le prétendu radoucissement de la reine, n'avait pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avait pas été de celui de Monsieur, il fit le même effet dans son esprit que s'il y eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans ce soupçon en répondant à Doujat et à Menardeau, qui avaient été députés du Parlement dès le 2, pour le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manquerait pas. Il n'y manqua pas effectivement. Il me soutint tout le soir du 3, qu'un changement si soudain n'avait pu avoir d'autres causes qu'une négociation couverte; il crut que la reine qui lui fit des serments du contraire le jouait; et le 4, il appuya avec tant de chaleur, la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la compagnie, qui n'allassent pas à faire de très-humbles remontrances à la reine, pour obtenir une déclaration d'innocence en bonne forme, en faveur de M. le Prince, qui pût être enregistrée avant la majorité du roi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la majorité échéait le 7. M. le premier président ayant dit en opinant qu'il était juste d'accorder cette déclaration à M. le Prince, mais qu'il était aussi nécessaire qu'il rendît auparavant ses devoirs au roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuses, qui demandaient la déclaration contre le cardinal.

Ces deux déclarations furent apportées au Parlement le 5, avec une troisième pour la continuation du Parlement, mais seulement pour les affaires publiques.

Le 6, celle qui concernait le cardinal, et l'autre pour la continuation du Parlement furent publiées à l'audience. Celle qui regardait l'innocence de M. le Prince, fut remise au jour de la majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique et plus solennelle par la présence du roi, mais en effet dans la vue de se donner du temps, pour voir ce

que l'éclat de la majesté royale que l'on avait projeté d'y faire paraître dans toute sa pompe, produirait dans l'esprit du peuple. Ce qui me le fait croire, c'est que Servien dit deux jours après à un homme de croyance, de qui je ne l'ai su que plus de dix ans après, que si la Cour se fût bien servie de ce moment, elle aurait opprimé les princes et les frondeurs; cette pensée était folle, et les gens qui eussent bien connu Paris, n'eussent pas été assurément de cette opinion.

M. le Prince, qui n'avait pas plus de confiance à la Cour qu'aux frondeurs, n'était pas mal fondé dans la défiance qu'il prit et des uns et des autres, il ne voulut pas se trouver à la cérémonie; il se contenta d'y envoyer M. le prince de Conti, qui rendit une lettre au roi en son nom, par laquelle il suppliait Sa Majesté de lui pardonner; que les calomnies et les complots de ses ennemis ne lui permettaient pas de se trouver au Palais; et il ajoutait que le seul motif du respect qu'il avait pour Elle, l'en empêchait. Cette dernière parole, qui semblait marquer que sans la considération de ce respect, il y eût pu aller en sûreté, aigrit la reine au-delà de ce que j'en avais vu jusqu'à ce moment, et elle me dit le soir ces propres mots : *M. le Prince périra, ou je périrai.* Je n'étais pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion; comme je ne laissais de lui représenter, par un pur principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvait avoir un autre sens et plus innocent, comme il était vrai, elle me dit d'un ton de colère : *Voilà une fausse générosité que je hais.* Ce qui est constant, c'est que la lettre de M. le Prince au roi était très-sage et très-mesurée.

M. le Prince après le voyage de Trie, était revenu à Chantilly. Il y apprit que la reine avait déclaré les nouveaux ministres le jour de la majorité, qui fut le 7 du mois; et ce qui acheva de le résoudre de s'éloigner encore davantage de la Cour, fut l'avis qu'il eut dans le même moment par Chavigni, que Monsieur ne s'était pu empêcher de dire, en riant, à propos de cet établissement : *Celui-ci durera plus que celui du jeudi saint.* Il ne laissa pas de supposer dans la lettre qu'il écrivit à Monsieur pour se plaindre de ce même établissement, et pour lui rendre

compte des raisons qui l'obligeaient à quitter la Cour; il ne laissa pas, dis je de supposer, et sagement, que Monsieur partageait l'offense avec lui. Monsieur qui était ravi dans le fond, de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guère moins de se pouvoir, ou plutôt de se vouloir persuader à soi-même, que M. le Prince était content de lui, et par conséquent la dupe du concert, dont il avait été avec la reine, touchant la nomination des ministres. Il crut que par cette raison, il pouvait fort bien demeurer avec lui à tout événement ; et le faible qu'il avait toujours à tenir des deux côtés l'emporta, même plus loin et plus vite qu'il n'avait accoutumé. Car il eut tant de précipitation à faire paraître de l'amitié à M. le Prince, au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucunes mesures avec la reine, et qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-main des fausses avances qu'il fit pour le rappeler. Il lui dépêcha un gentilhomme, pour le prier de l'attendre à Angerville. Il donna en même temps ordre à ce gentilhomme, de n'arriver à Angerville, que quand il saurait que M. le Prince en serait parti. Comme il se défiait de la reine, il ne voulut pas lui faire confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisait que pour persuader à M. le Prince, qu'il ne tenait qu'à lui qu'il ne demeurât à la Cour. La reine, qui sut l'envoi du gentilhomme et qui n'en sut pas le secret, crut qu'il n'avait pas tenu à Monsieur, de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla; je lui dis ingénûment ce que j'en savais, qui était le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait qu'un galimatias fort embarrassant et fort obscur. La reine ne crut pas que je la trompasse; mais elle s'imagina que j'étais trompé, et que Chavigni s'était rendu maître de l'esprit de Monsieur à mon préjudice. Cette opinion n'était pas fondée; Monsieur haïssait Chavigni plus que le démon : et le seul principe de toute sa conduite, ne fut que sa timidité, qui cherchait toujours à se rassurer par des ménagements, même ridicules avec tous les partis. Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ce récit, je crois qu'il est à propos de vous rendre compte d'un détail assez curieux, qui concerne M. de Chavigni, que vous avez déjà vu, et que vous verrez au moins encore pour quelque temps sur le théâtre.

Je crois que je vous ai dit que Monsieur avait été sur le point de demander son éloignement à la reine, un peu après le changement du jeudi saint, et qu'il ne changea de sentiment que sur ce que je lui représentai qu'il était de son intérêt de laisser dans le conseil un homme, qui était aussi capable que celui-là d'éveiller et de nourrir la division et la défiance entre ceux de la conduite desquels Son Altesse Royale n'était pas contente. Il se trouva par l'événement que ma vue n'avait pas été fausse, l'attachement qu'il avait avec M. le Prince contribua beaucoup à rendre toutes les démarches de son parti suspectes à la reine, parce qu'elle ne pouvait ignorer la haine envenimée que Chavigni avait contre le cardinal. Elle savait à n'en pouvoir douter, qu'il avait été l'instigateur principal de l'expulsion des trois sous-ministres. Le pressentiment qu'elle en eut, l'obligea de lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après son expulsion. Il s'en excusa sous prétexte de la maladie de sa mère : il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince; quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour le maintenir, la reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; et elle me dit avec une aigreur inconcevable contre lui : *J'aurai la joie de le voir sur le pavé comme un laquais*. Elle lui fit dire pour cette raison, par M. le maréchal de Villeroi, le premier jour de l'établissement des nouveaux ministres, qu'il pouvait y demeurer. Il s'en excusa, sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du roi à Paris, où vous verrez dans la suite qu'il joua un triste et fâcheux personnage, qui lui coûta à la fin et l'honneur et la vie. M. de La Rochefoucauld a dit très-sagement qu'il n'y avait rien de si nécessaire que de savoir s'ennuyer.

Il faut encore, avant que de reprendre la suite de mon discours, que je fasse une autre digression de ce qui se passa en ce temps-là entre M. le Prince et M. de Turenne. Aussitôt après que M. le Prince fut sorti de Paris pour aller à Saint-Maur, MM. de Bouillon et de Turenne s'y rendirent, et ils lui offrirent leurs services publiquement, et en la même manière que les autres qui paraissaient les plus engagés avec lui. M. le Prince m'a dit que depuis la

veille du jour qu'il quitta Saint-Maur pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la Cour, M. de Turenne lui avait encore promis si positivement de le servir, qu'il avait même accepté un ordre signé de sa main, par lequel il ordonnait à La Moussaye qui commandait pour lui dans Stenay, de lui remettre la place entre les mains; et que la première nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il allait commander l'armée du roi. Je vous prie d'observer que M. le Prince est l'homme que j'aie jamais connu le moins capable d'une imposture préméditée. Je n'ai jamais osé faire expliquer à fond M. de Turenne sur ce point, mais ce que j'en ai pu tirer en lui en parlant indirectement, est qu'aussitôt après la liberté de M. le Prince, il eut tous les sujets du monde d'être mal satisfait de son procédé à son égard; qu'il lui préféra en tout et partout M. de Nemours, qui n'approchait pas de son mérite, et qui ne lui avait pas rendu d'ailleurs à beaucoup près tant de services, et que par cette considération il s'était cru libre de ses premiers engagements; vous remarquerez, s'il vous plaît, que je n'ai jamais vu personne moins capable d'une vilainie que M. de Turenne. Reconnaissons encore de bonne foi qu'il y a des points dans l'histoire, inconcevables à ceux mêmes qui se sont trouvés les plus proches des faits. Je reprends le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui était proprement celui de Bordeaux; et la reine qui eût été bien aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avait reçu une leçon contraire de Breuil, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur, qui, fortifié par les conseils de Chavigni, et persuadé d'ailleurs que la Cour entretenait toujours quelques négociations secrètes avec M. le Prince, feignit à toute fin un grand empressement à faire que M. le Prince ne s'éloignât pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture, qu'on attribuait dans ce temps-là à M. Le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouait à jeu sûr, et que cet empressement qui paraîtrait à rappeler M. son cousin à la Cour, n'irait effectivement qu'à le tenir en repos dans son gouvernement, à quoi Monsieur prétendait qu'il

trouverait son compte en toutes manières. Cette ouverture fut, que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisible dans son gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût assemblé les Etats-généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses, dont il me semble que j'ai déjà parlé quelquefois, qui ne s'entendent pas, parce qu'il est impossible de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la Cour, soit par M. Le Tellier, soit par un autre, et il ne l'est pas moins qu'il n'y avait rien au monde de plus contraire aux véritables intérêts de la Cour; parce que ce repos imaginaire de M. le Prince dans son gouvernement, lui donnait lieu d'y conserver, d'y fortifier et d'y augmenter ses troupes, qui par la même proposition y devaient demeurer en quartier d'hiver. Monsieur la reçut avec une joie qui me surprit au dernier point, parce qu'il m'avait dit plus de mille fois que de l'humeur dont il connaissait le cardinal, susceptible de toutes négociations, il ne croyait rien de plus opposé à ses intérêts, de lui, Monsieur, que les interlocutoires entre M. le Prince et la Cour. En pouvait-on trouver un plus dangereux sur ce fondement, auquel cette proposition donnait lieu? ce qui est merveilleux, fut que, ce qui était assurément pernicieux et à la Cour et à Monsieur, fut rejeté par M. le Prince, et que son destin le porta à préférer et à ses inclinations et à ses vues, ce caprice de ses amis et de ses serviteurs. Je ne sais de ce détail que ce que Croissi, qui fut envoyé par Monsieur, à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je suis persuadé qu'il m'en a dit la vérité, parce qu'il n'avait aucun intérêt à me la déguiser. En voici le particulier.

M. le Prince, qui était par son inclination fort éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croissi très-bien disposé à recevoir les propositions qu'il lui portait de la part de Monsieur, et avec d'autant plus de facilité, que les offres qu'on lui faisait, le laissaient, au moins pour très-longtemps, dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avait à prendre. Il est très-difficile de se résoudre à refuser des propositions de cette nature, particulièrement quand elles arrivent justement dans les instants où l'on est pressé de prendre un parti, qui n'est pas de son inclination. Je

vous ai déjà dit que celle de M. le Prince n'était pas à la guerre civile, et tous ceux qui étaient auprès de lui, s'en fussent aussi passés facilement, s'ils eussent pu convenir ensemble des propositions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier; personne ne se voyait en état de le pouvoir; parce que personne n'avait assez de croyance dans son esprit, pour exclure les autres de la négociation. Ils conclurent tous la guerre, parce qu'aucun d'eux ne crut pouvoir faire la paix, et cette disposition générale se joignant à l'intérêt que madame de Longueville trouvait à être éloignée de M. son mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement. On ne connaît pas ce que c'est que parti, quand on s'imagine que le chef en est le maître; son véritable service y est presque toujours combattu par l'intérêt même assez souvent imaginaire des subalternes; et ce qui est encore plus fâcheux, est que quelquefois son honnêteté et presque toujours sa prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croissi me dit plusieurs fois que le soulèvement et l'emportement des amis de M. le Prince, alla en cette rencontre, jusqu'au point de faire entre eux un traité à Montrond, où il était allé voir madame sa sœur, par lequel ils s'obligeaient de l'abandonner et de former un tiers parti sous l'autorité de M. le prince de Conti, au cas que M. le Prince s'accommodât avec la Cour, aux conditions que M. le duc d'Orléans lui avait fait proposer par lui Croissi. J'aurais eu peine à ajouter foi à ce qu'il me disait pourtant sur cela avec serment, vu la faiblesse et le ridicule de cette fanatique faction, si ce que j'avais vu incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eut fourni un exemple assez pareil. J'ai oublié de vous dire, en traitant cet endroit, que madame de Longueville, cinq ou six jours après qu'elle fut revenue de Stenay, me demanda en présence de M. de La Rochefoucauld, si en cas de rupture entre les deux frères, je ne me déclarerais point pour M. le prince de Conti. La subdivision est ce qui perd presque tous les partis, particulièrement quand elle est introduite par cette sorte de finesse, qui est directement opposée à la prudence; et c'est ce que les Italiens appellent *comedia in comedia.*

Je vous supplie très-humblement de ne vous point étonner, si dans la suite de cette narration vous ne trouvez pas la même exactitude que j'ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les assemblées du Parlement. La Cour s'étant éloignée de Paris, aussitôt après la majorité du roi, qui fut le 7 du mois de septembre, pour aller en Berri et en Poitou, et M. le duc d'Orléans y agissant également entre la reine et M. le Prince, le théâtre du Palais se trouva beaucoup moins rempli qu'il n'avait accoutumé, et l'on peut dire que depuis la majorité jusqu'à l'ouverture de la Saint-Martin suivante, qui fut le 20 novembre, il n'y eut aucunes scènes considérables, que celles du 7 et du 14 d'octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la compagnie que le roi lui avait envoyé un plein pouvoir pour traiter avec M. le Prince, et qu'il avait nommé, pour le suivre et le servir dans cette négociation, MM. d'Aligre et de La Marguerite, conseillers d'Etat, et MM. de Mesmes, Menardeau et Cumont, du Parlement. Cette députation n'eut point de lieu, parce que M. le Prince, à qui M. le duc d'Orléans avait offert d'aller conférer avec lui à Richelieu (1), avait refusé la proposition comme captieuse du côté de la Cour, et faite à dessein pour rallentir l'ardeur de ceux qui s'engageraient avec lui. Il était arrivé à Bordeaux le 12, on en eut nouvelle le 26 à Paris, et le même jour le roi partit pour Fontainebleau, où il sut ce soir-là qu'en faisant avancer la Cour jusqu'à Bourges, elle en chasserait les partisans de M. le Prince. M. de Châteauneuf et M. le maréchal de Villeroi pressèrent la reine au dernier point de ne pas donner le temps à Persan de s'y jeter avec la noblesse du pays. La Cour s'étant donc avancée, et les principaux habitants s'étant déclarés pour le roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé avec un petit corps d'armée, pour faire le blocus de Montrond défendu par Persan. M. le prince de Conti et madame de Longueville se retirèrent à Bordeaux en grande diligence; M. de Nemours les accompagna dans ce voyage. M. le Prince crut qu'il avait engagé dans son parti M. de

(1) La Rochefoucauld dit dans ses *Mémoires*, « que le but de cette conférence n'était » pas de faire la paix, mais seulement d'empêcher le prince de faire la guerre, dans le » temps où tous les corps de l'Etat étaient sur le point de se déclarer.. .. outre qu'il » ne voulait pas confier ses intérêts à Monsieur, à cause de sa liaison avec le coadjuteur, » son ennemi, et de celle de ce prélat avec la Cour, etc. »

Longueville, dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie; ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que les troupes commandées par le comte de Tavannes du côté de Stenay, firent par l'ordre de M. le Prince, après qu'il eut quitté la Cour, ne fut guère plus considérable; le comte de Grandpré, qui avait quitté par un mécontentement le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, et une autre auprès de Givet.

La désertion de Marsin (1) dans la Catalogne, fut, en récompense, d'un très-grand poids. Il commandait dans cette province, lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connaissait pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la Cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussitôt après celle de M. le Prince, et il fut rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la Cour après sa prison, et qu'il prit le chemin de Guienne, la reine pensa à gagner Marsin, et elle lui envoya les patentes de vice-roi de Catalogne, qu'il avait passionnément souhaitées, en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avait été averti à temps de la sortie et de la résolution de M. le Prince, il appréhenda le même traitement qu'il avait reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne avant qu'il eût reçu les offres de la reine, et il se jeta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Montpouillan, Le Marcousse, et ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette désertion donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette province, et l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormait pas du côté de Guienne, il engagea toute la noblesse dans son parti. Le vieux maréchal de La Force se déclara même pour lui, et le comte du Doignon, gouverneur de Brouage, qui tenait toute sa fortune du duc de Brézé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnaissance à madame la Princesse, qui était sœur de son bienfaiteur.

(1) Voyez ce qu'en dit La Rochefoucauld dans ses *Mémoires. Relation de la guerre de Guienne.*

On n'oublia pas de rechercher l'appui des étrangers. Lainé fut envoyé en Espagne, où il conclut le traité de M. le Prince avec le Roi Catholique, et M. l'archiduc qui commandait dans les Pays-Bas, et qui venait de prendre Bergue. Saint-Vinox fit de son côté des préparatifs qui coûtèrent dans la suite Dunkerque et Graveline à la France, et qui obligèrent dès ce temps-là la Cour à tenir sur la frontière une partie des troupes qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guienne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du royaume, que leur grosseur et leur noirceur en pouvaient faire appréhender. M. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité et sa personne le méritaient. Le maréchal de La Force n'en usa pas en son particulier d'une manière qui fut conforme au reste de sa vie. Les tours de La Rochelle, qui étaient entre les mains du comte du Doignon (1), ne tinrent que fort peu de temps contre M. le comte d'Harcourt, qui commandait l'armée du roi; les Espagnols auxquels il remit Bourg, place voisine de Bordeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez faiblement. M. le Prince ne put faire d'autres conquêtes que celle d'Agen et celle de Saintes. Il fut obligé de lever le siége de Cognac; et le plus grand capitaine du monde, sans exception, connut, ou plutôt fit connaître dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire, ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficultés les nouvelles troupes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé dès le commencement de cet ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guienne, dans ces premiers mouvements de M. le Prince, que très-légèrement, et purement qu'autant que la connaissance vous en est nécessaire, par le rapport et la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyais à Paris, et de ce que je pénétrais de la Cour.

Il me semble que j'ai déjà marqué ci-dessus que la Cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnait pas dans le panneau qu'elle lui

(1) Voyez La Rochefoucauld dans ses *Mémoires. Relat. de la guerre de Guienne.*

avait tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendait, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes mesures à son égard; et elle envoya une déclaration contre lui au Parlement (1), par laquelle elle le déclarait criminel de lèse-majesté, etc. Voici à mon sens le moment fatal et décisif de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en aient connu la véritable importance, chacun s'y en est voulu former une imaginaire. Les uns se sont voulu figurer que le mystère de ce temps-là consista dans les cabales qu'ils se persuadèrent avoir été faites dans la Cour, pour et contre le voyage du roi. Il n'y a rien de plus faux; il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La reine brûlait d'impatience d'être libre, et en lieu où elle pût rappeler M. le cardinal quand il lui plairait. Les sous-ministres la fortifiaient par toutes leurs lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitait plus que personne l'éloignement de la Cour, parce que sa pensée naturelle et dominante lui faisait toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvait diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du roi l'engageait. M. de Châteauneuf joignait au désir qu'il avait de rendre par un nouvel éclat M. le Prince encore plus irréconciliable à la Cour, la vue de se gagner l'esprit de la reine, dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du cardinal, et l'éloignement des sous-ministres, lui donnaient lieu d'espérer qu'il se pourrait rendre encore et plus agréable, et plus nécessaire. M. le premier président y concourut de son mieux, et parce qu'il le crut très-utile au service du roi, et que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitait, lui était devenue insupportable. M. de La Vieuville ne fut pas fâché, à ce qu'il me parut, de n'être pas trop éclairé dans les premiers jours de la fonction de la surintendance; et Bourdeaux, qui était son confident principal, me fit un discours, qui me marqua même de l'impatience que le roi fût déjà hors de Paris. Celle des frondeurs n'était pas moindre, et parce qu'ils voyaient la nécessité qu'il y avait effectivement à ne pas laisser établir M. le

(1) Voyez Joly dans ses *Mémoires*, tome I. « D'abord M. le duc d'Orléans empêcha » que la déclaration ne fût vérifiée..... mais enfin le parti de la Cour et les amis du » coadjuteur s'étant joints, il fut ordonné, le 4 décembre 1651, que la déclaration serait » lue et enregistrée. »

Prince au-delà de la Loire, et parce qu'ils se tenaient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur, lorsqu'il était éloigné de la Cour, que lorsqu'il était proche. Voilà ce qui me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du roi; et je ne comprends pas sur quoi l'on a pu fonder cette diversité d'avis, que l'on a prétendu, et même écrit, ce me semble, avoir été dans le conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun mystère au départ du roi : mais en récompense il y en eut beaucoup dans la suite de ce départ, parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'était imaginé. La reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison, qu'elle n'en avait à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettait au rappel de M. le cardinal. Les sous-ministres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude et la nécessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la reine M. de Châteauneuf, et M. de Villeroi qui paraissait lassé de leurs avis. M. de Châteauneuf, de son côté, ne trouva pas le fondement qu'il avait cru aux espérances dont il s'était flatté lui-même à cet égard, parce que la reine demeura toujours dans un concert très-étroit avec le cardinal et avec tous ceux qui étaient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint en fort peu de temps moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la Cour lui donnait, qu'aux ombrages qu'il prit assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyait encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. M. de La Vieuville, qui craignait plus que personne le Mazarin, me dit quinze jours après le départ du roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom et en celui de tous les frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, et que cette faute fut une des plus lourdes que chacun put faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne désiraient pas le rappel de M. le cardinal Mazarin : car il est vrai que ceux qui étaient dans ses intérêts jouaient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent, que ce qui leur en

doit faire un jour. J'y donnai de ma part comme tous les autres, et l'exemple ne fait pas que j'en aie moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvénients, qui étaient dans la vérité non-seulement visibles, mais palpables et impardonnables, et que nous prîmes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avait, sans comparaison, moins de péril pour nous, à laisser respirer et fortifier M. le Prince en Guienne, qu'à mettre la reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rappeler son favori. Cette faute est l'une de celles qui m'ont obligé de vous dire, ce me semble, quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquements des hommes, est qu'ils s'effraient trop du présent, et qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous ne fûmes pas longtemps sans connaître et sans sentir que les fautes capitales qui se commettent dans les partis qui sont opposés à l'autorité royale, les déconcertent si absolument, qu'elles obligent presque toujours ceux qui ont eu leur part, à une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique. Monsieur ayant mis proprement la reine en liberté de rappeler le cardinal Mazarin, ne pouvait plus prendre que trois partis, dont l'un était de consentir à son retour, l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, et le troisième de faire un tiers parti dans l'Etat. Le premier était honteux, après les engagements publics qu'il avait pris; le second était peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étaient dans le parti de M. le Prince, rendaient aussi journalières qu'inévitables; le troisième était dangereux pour l'Etat, et impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il était au-dessus de son génie.

M. de Châteauneuf se trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvait que flatter la reine par l'espérance du rétablissement de son ministre, ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvait former par le cabinet. L'un était ruineux, parce que l'état où étaient les affaires faisait voir ces espérances trop proches, pour espérer qu'on les pût rendre illusoires. L'autre était chimérique, vu l'humeur et l'opiniâtreté de la reine.

Quelle conduite pouvais-je prendre en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse? Il fallait nécessairement; ou que je servisse la reine selon son désir pour le retour du cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je me ménageasse entre les deux. Il fallait de plus, ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui; et quelle sûreté pouvais-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la reine m'eût perdu irrémissiblement dans le Parlement, dans le peuple et dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurais eu pour garant que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devait, selon toutes les règles du monde, m'attirer, un quart-d'heure après, la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvais-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le temps que Monsieur ferait la guerre au roi conjointement avec lui? Pouvais-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la reine me déclarait qu'elle ne se résolvait à me laisser la nomination, que sur la parole que je lui donnai que je ne m'y raccommoderais pas? Le séjour du roi à Paris eût tenu la reine dans des égards qui eussent levé beaucoup de ces inconvénients, et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles, qui étaient en plus d'une manière dans nos mains. Il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de certains moments, qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bons partis à prendre, nous prîmes tous, à notre mode, ce qui nous parut de moins mauvais dans chacun : ce qui produit toujours deux mauvais effets; l'un est que ce composé, pour ainsi dire, de vues, est toujours confus et brouillé; et l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, et je l'appliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux, et assez remarquables de ce temps-là.

La reine, qui avait toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardait son retour, dès qu'elle se sentit en liberté; et MM. de Châteauneuf et de Villeroi connurent, aussitôt que la Cour fut arrivée à Poitiers, que

les espérances qu'ils avaient conçues, ne se trouvaient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le comte d'Harcourt avait en Guienne; la conduite du Parlement de Paris, qui ne voulait point du cardinal, mais qui défendait sous peine de la vie les levées que M. le Prince faisait, pour s'opposer à son retour; la division publique et déclarée qui était dans la maison de Monsieur, entre les serviteurs de M. le Prince et mes amis, donnaient du courage à ceux qui étaient dans les intérêts du ministre auprès de la reine. Elle n'en avait que trop par elle-même en tout ce qui était de son goût. D'Hoquincourt, qui fit un voyage secret à Breuil, fit voir au cardinal un état de huit mille hommes prêts à le prendre sur la frontière, et à le mener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sais d'un homme, qui était présent à la conversation, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une armée avec son écharpe (car Hoquincourt avait pris la verte en son nom), et que cette faiblesse fut remarquée de tout le monde. La reine ne quitta pas la voie de la négociation, dans le moment même qu'elle projetait de prendre celle des armes. Gourville allait et venait du côté de M. le Prince. Bertet vint à Paris, pour gagner M. de Bouillon, M. de Turenne et moi. Cette scène est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus longtemps. Je vous ai déjà dit, que M. de Bouillon et M. de Turenne étaient séparés de M. le Prince; ils vivaient l'un et l'autre d'une manière fort retirée dans Paris, et à la réserve de leurs amis particuliers, peu de gens les voyaient. J'étais de ce nombre : et comme j'en connaissais pour le moins autant que personne le mérite et le poids, je n'oubliai rien et pour le faire connaître et pour le faire peser à Monsieur, et pour obliger les deux frères à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avait pour l'aîné, sans savoir pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il se devait à soi-même en cette rencontre, et le mépris que le cadet avait pour lui, sachant très-bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se trouva commune entre MM. de Bouillon et moi, par la rencontre de madame la Palatine, qui était elle-même notre amie com-

mune, et à laquelle Bertet avait ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle entre minuit et une heure, et elle nous présenta Bertet, qui après un torrent d'expressions gasconnes, nous dit que la reine, qui était résolue de rappeler le cardinal Mazarin, n'avait pas voulu exécuter sa résolution, sans prendre nos avis. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de madame la Palatine, qu'il n'avait encore jusque-là reçu aucune proposition, au moins formée, de la part de la Cour, me parut embarrassé : mais il s'en démêla à sa manière, c'est-à-dire, en homme qui savait mieux qu'aucun que j'aie connu, parler le plus quand il disait le moins. M. de Turenne, qui était plus laconique, et dans la vérité beaucoup plus franc, se tourna de mon côté, et il me dit : « Je crois que M. Bertet va tirer par le manteau tous les gens à manteau noir qu'il trouve dans la rue, pour leur demander leurs opinions sur le retour de M. le cardinal : car je ne vois pas qu'il y ait plus de raison de la demander à M. mon frère et à moi, qu'à tous ceux qui ont passé aujourd'hui sur le Pont-Neuf. — Il y en a beaucoup moins à moi, *lui répondis-je*, car il y a des gens qui ont aujourd'hui passé sur le Pont-Neuf, qui pourraient donner leurs avis sur cette matière; et la reine sait bien que je n'y puis jamais entrer. » Bertet me repartit brusquement et sans balancer : « Et votre chapeau, Monsieur, que deviendra-t-il? — *Ce qu'il pourra*, lui dis-je. — Et que donnerez-vous à la reine pour ce chapeau, *ajouta-t-il?* — Ce que je lui ai dit cent et cent fois, *lui répondis-je*. Je ne m'accommoderai point avec M. le Prince, si l'on ne révoque point ma nomination. Je m'y accommoderai demain, et je prendrai l'écharpe isabelle, si l'on continue seulement à m'en menacer. » La conversation s'échauffa, et nous en sortîmes cependant assez bien; M. de Bouillon ayant remarqué comme moi, que l'ordre de Bertet était de se contenter de ce que j'avais dit mille fois à la reine sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui était de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue; je dis confabulation, parce qu'il n'y avait rien de plus ridicule que de voir un

petit basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus signalée de toutes les sottises, qui était de se déclarer pour la Cour, avant que d'y avoir pris aucunes mesures. Ils ne le crurent pas, ils en prirent de bonnes bientôt après. On promit à M. de Turenne le commandement des armées, et l'on assura à M. de Bouillon la récompense immense qu'il a tirée depuis pour Sédan. Ils eurent la bonté pour moi de me confier leurs accommodements, quoique je fusse de parti contraire; et il se rencontra par l'événement, que cette confiance leur valut leur liberté.

Monsieur, qui fut averti qu'ils allaient servir le roi, et qu'ils devaient sortir de Paris à tel jour et à telle heure, me dit, comme je revenais de leur dire adieu, qu'il les fallait arrêter, et qu'il en allait donner l'ordre au vicomte d'Autel, capitaine de ses gardes. Jugez, je vous supplie, en quel embarras je me trouvai, en faisant réflexion d'un côté sur le juste sujet que l'on aurait de croire que j'avais trahi le secret de mes amis, et de l'autre, sur le moyen dont je me pourrais servir pour empêcher Monsieur d'exécuter ce qu'il venait de résoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis qu'on lui avait donné; je lui représentai les inconvénients d'offenser sur des soupçons des gens de cette qualité et de ce mérite; et comme je vis qu'il croyait son avis très-sûr, comme il l'était en effet, et qu'il persistait dans son dessein, je changeai de ton, et je ne songeai plus qu'à gagner du temps, pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favorisa mon intention. Le vicomte d'Autel, que l'on chercha ne se trouva point. Monsieur s'amusa à une médaille que Bruneau lui apporta tout à propos, et j'eus le temps de mander à M. de Turenne, par Varennes qui me tomba sous la main comme par miracle, de se sauver sans y perdre un moment. Le vicomte d'Autel manqua ainsi les deux frères de deux ou trois heures. Le chagrin de Monsieur n'en dura guère davantage : je lui dis la chose comme elle s'était passée, cinq ou six jours après, l'ayant trouvé de bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal; il eut même la bonté de me dire que, si je m'en fusse ouvert à lui dans le temps, il eût préféré à son intérêt celui que j'y avais, sans comparaison

plus considérable, par la raison du secret qui m'avait été confié, et cette aventure ne nuisit pas comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui était entre M. de Turenne et moi.

Vous avez déjà vu en plus d'un endroit de cette histoire, que celle que M. de La Rochefoucauld avait pour moi n'était pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement secrétaire du cabinet, et qui était dès ce temps-là attaché aux intérêts du cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étais au lit; et après m'avoir fait un compliment et s'être nommé, car je ne le connaissais seulement pas de visage, il me dit que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvait pas s'empêcher de m'avertir du péril où j'étais; que l'horreur qu'il avait pour les mauvaises actions, et le respect qu'il avait pour ma personne, l'obligeaient à me dire que Gourville, et La Roche-Corbon, domestique de M. de La Rochefoucauld et major de Damvillers, avaient failli à m'assassiner la veille sur le quai qui est vis-à-vis du Pont-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conserverai jusqu'au dernier soupir une tendre reconnaissance : mais l'habitude que j'avais à recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réflexion que je devais faire et au nom et au mérite de celui qui me le donnait, et que je ne laissai pas d'aller le lendemain au soir chez madame de Pommereux seul dans mon carrosse, et sans autre suite que celle de deux pages et trois ou quatre laquais. M. Talon revint chez moi le lendemain matin; et après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avais fait sur son premier avis, il ajouta que ces messieurs m'avaient encore manqué d'un quart-d'heure, la veille, auprès des Blancs-Manteaux, sur les neuf heures du soir, qui était justement l'heure que j'étais sorti de chez madame de Pommereux. Ce second avis, qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes, je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai par M. Talon même de tout le détail. Je fis arrêter et interroger La Roche-Corbon, qui déposa devant le lieutenant criminel

que M. de La Rochefoucauld lui avait commandé de m'enlever, et de me mener à Damvillers; qu'il avait pris pour cet effet soixante hommes choisis de la garnison de cette place; qu'il les avait fait entrer dans Paris séparément; que lui et Gourville ayant remarqué que je revenais tous les jours de l'hôtel de Chevreuse entre minuit et une heure, avec dix ou douze gentilshommes seulement en deux carrosses, avaient posté leurs gens sous la voûte de l'arcade qui est vis-à-vis du Pont-Bourbon; que comme ils avaient vu que je n'avais pas pris le chemin du quai un tel jour, ils m'étaient allés attendre le lendemain auprès des Blancs-Manteaux, où ils m'avaient encore manqué; parce que celui qui était en garde à la porte du logis de madame de Pommereux, pour observer quand j'en sortirais, s'était amusé à boire dans un cabaret prochain. Voici la déposition de La Roche-Corbon, dont le lieutenant criminel fit voir l'original à Monsieur, en ma présence. Vous croyez aisément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, et que s'il eût été appliqué à la question, il eût peut-être confessé quelque chose de plus que le dessein de l'enlèvement. Le comte de Pas, frère de M. de Feuquières, et de celui qui porte aujourd'hui le même nom, à qui j'avais une obligation considérable, vint me conjurer de lui donner la vie, et je la lui accordai. J'obligeai Monsieur de commander au lieutenant criminel de cesser la procédure; et comme il me disait qu'il la fallait au moins pousser jusqu'à la question pour en tirer au moins la vérité tout entière; je lui répondis en présence de tout ce qui était dans le cabinet du Luxembourg : « Il est si beau, si honnête et si extraordinaire, Monsieur, à des gens qui font une entreprise de cette nature, de hasarder de la manquer et de se perdre eux-mêmes par une action aussi difficile qu'est celle d'enlever un homme qui ne va pas la nuit sans être accompagné, et de le conduire à soixante lieues hors du royaume; il est si beau, dis-je, de hasarder cela plutôt que de se résoudre à l'assassiner, qu'il vaut mieux, à mon sens, ne pas pénétrer plus avant, de peur que nous ne trouvions quelque chose qui dépare une générosité qui honore notre siècle. » Tout le monde se prit à rire, et peut-être en ferez-vous de

même. La vérité est que je voulus témoigner ma reconnaissance au comte de Pas, qui m'avait obligé deux ou trois mois auparavant sensiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commercy qui était à lui de bonne guerre, parce qu'il l'avait repris après les vingt-quatre heures. J'appréhendai que si la chose allait plus loin et que l'on pénétrât la vérité de l'assassinat, qui n'était déjà que trop clair, je ne pusse plus tirer des mains du Parlement ce malheureux gentilhomme. Je fis cesser les poursuites par les instances que j'en fis au lieutenant criminel; je suppliai Monsieur de faire transférer de son autorité à la Bastille le prisonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en pressasse. Il se la donna cinq ou six mois après, s'étant sauvé de la Bastille, où il était à la vérité très-négligemment gardé. Un gentilhomme qui est à moi, et qui s'appelle Malclerc, ayant pris avec lui La Forêt, lieutenant du prévôt de l'Isle, arrêta Gourville à Montlhéri, où il passait pour aller à la Cour avec laquelle M. de La Rochefoucauld avait toujours des négociations souterraines : car Gourville ne fut pas trois ou quatre heures entre les mains des archers, qu'il arriva un ordre du premier président pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me sauvai de cette entreprise que par une espèce de miracle. Le jour que je fus manqué sur le quai, j'allai chez M. de Caumartin, et je lui dis que j'étais si las de marcher toujours dans les rues avec cinq ou six carrosses pleins de gentilshommes et de mousquetons, que je le priais de me mettre dans le sien, et de me mener sans livrée à l'hôtel de Chevreuse, où je voulais aller de bonne heure, quoique je fisse état d'y demeurer à souper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté, à cause du péril où j'étais continuellement exposé; et il n'y consentit que sur la parole que je lui donnai qu'il ne se chargerait point de moi au retour, et que mes gens me reviendraient prendre sur le soir à l'hôtel de Chevreuse à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carrosse les rideaux à demi tirés; et je me souviens qu'ayant vu sur le quai des gens à collet de buffle, il me dit : « Voilà des gens qui sont peut-être là à votre intention. » Je n'y fis aucune réflexion; je passai tout le soir à l'hôtel de Chevreuse, et

par hasard je ne trouvai auprès de moi lorsque j'en sortis, que neuf gentilshommes, qui étaient justement un nombre très-propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avait ce soir-là un carrosse de deuil tout neuf, voyant qu'il pleuvait, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouillerait. Je m'en défendis en lui faisant la guerre sur sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusque sur les degrés après moi pour m'y obliger, et voilà ce qui me sauva la vie, parce que je passai par la rue Saint-Honoré pour aller à l'hôtel de Brissac, où madame de Rhodes logeait, et qu'ainsi j'évitai le quai où l'on m'attendait. Ajoutez cette circonstance à celle des Blancs-Manteaux, et à celle d'une générosité aussi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires au mien, eut la probité de me donner l'avis de l'entreprise : ajoutez, dis-je, à ces deux circonstances que je viens de vous raconter, celle de madame de Rhodes, et vous avouerez que les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des hommes. Je reviens à ce que je vous ai tantôt promis, des suites qu'eut le voyage du roi.

Je vous disais, ce me semble, que voyant, comme nous le vîmes clairement en moins de quinze jours, que nous n'avions plus de parti à prendre après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconvénients terribles, nous tombâmes, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui était de n'en point prendre de décisif, et de prendre quelque chose de chacun. Monsieur ne prit point les armes avec M. le Prince; et il crut, par cette raison, faire beaucoup pour la Cour. Il se déclara dans Paris et dans le Parlement contre le retour du Mazarin, et il s'imagina par cette considération qu'il contentait le public. M. de Châteauneuf conserva quelque temps à Poitiers, l'espérance de pouvoir amuser la reine, par l'espérance qu'il lui donnait à elle-même du rétablissement de son ministre, dans telle et telle conjoncture qu'il croyait éloignée. Comme il connut, et que l'impatience de la reine, et que l'empressement du cardinal approchaient ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne s'était imaginé, il prit le parti de la sincérité, et il s'opposa directement au retour avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile, qu'elle

est odieuse toutes les fois que l'on ne l'emploie qu'au défaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentait trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatait avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyait. Comme d'autre part il ne voulait rien faire qui fût contraire aux formes, et qui choquât l'autorité royale, il rompait lui-même toutes les mesures que l'on pouvait prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulais en mon particulier moins que personne : mais comme je voulais aussi peu le rétablissement avec M. le Prince, pour les raisons que vous avez vues ci-dessus, je ne laissais pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite qui, quoique judicieuse dans le moment, parce qu'elle était nécessaire, était inexcusable dans son principe, qui était d'avoir fait une de ces fautes capitales, après lesquelles on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voilà ce qui nous perdit à la fin les uns et les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui était l'homme du monde qui aimait le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'était toujours voulu persuader que la reine ne porterait jamais jusqu'à l'effet, l'intention qu'il confessait qu'elle avait, et qu'elle aurait toujours, de faire revenir à la Cour M. le cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se tromper soi-même, il crut que l'unique remède serait d'embarrasser la reine sans la désespérer; et je remarquai en cette occasion, ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer qu'ils amuseront les autres par les mêmes moyens, par lesquels ils sentent eux-mêmes qu'ils peuvent être amusés. Monsieur n'agissait jamais que quand il était pressé, et Fremond l'appelait l'*interlocutoire incarné.* De tous les moyens que l'on pouvait prendre pour le presser, le plus efficace et le plus infaillible était celui de la peur; et il se sentait, par la règle des contraires, une pente naturelle à ne point agir, quand il n'avait point de frayeur. Le même tempérament qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre, jusqu'à ce que l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la reine par lui-même; et je me souviens qu'un

jour je lui représentais qu'il était judicieux et même nécessaire de changer de conduite selon la différence des esprits auxquels on avait à faire, et qu'il me répondit ces propres mots : *Abus. Tout le monde pense également : mais il y a des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns que les autres.* La première réflexion que je fis sur ces paroles, fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa en cette rencontre encore plus qu'en aucune autre : car la hardiesse de la reine fit qu'elle n'eut pas besoin du désespoir, où Monsieur ne la voulait pas jeter, pour se porter à l'exécution de sa résolution, et cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendait la traverser. Il voulait toujours se figurer qu'en ne se joignant pas à M. le Prince, et en négociant toujours, tantôt par M. Damville, tantôt par Laumont, qu'il envoya à la Cour, il amuserait la reine, qu'il croyait pouvoir être retenue par l'appréhension qu'elle aurait de sa déclaration. Il voulait s'imaginer qu'animant le Parlement contre le retour du ministre, comme il faisait publiquement, il ne donnerait à la Cour que de ces sortes d'appréhensions, qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parlait fort bien, il nous fit un beau plan sur cela au président de Bellièvre et à moi dans le cabinet des livres, dont nous ne demeurâmes toutefois nullement persuadés. Nous le combattîmes par une infinité de raisons; mais comme il détruisait toutes les nôtres, par une seule que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant : « Nous avons fait la sottise de laisser sortir la reine de Paris, nous ne saurions plus faire que des fautes; nous ne saurions plus prendre de bon parti. Il faut aller au jour la journée; et cela supposé, il n'y a à faire que ce que je vous ai dit. » Ce fut en cet endroit où je lui proposai le tiers-parti que l'on m'a tant reproché depuis, et que je n'avais imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec vérité et sans vanité, que dès que je vis la reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai presque plus de l'infaillibilité du rétablissement du cardinal, parce que je ne crus pas que la faiblesse de Mon-

sieur, les contre-temps du Parlement, les négociations inséparables des différentes cabales qui partageaient le parti des princes, pussent tenir longtemps contre l'opiniâtreté de la reine et contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer, en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure, parce que je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fîmes quand nous ne nous opposâmes pas au voyage; et elle l'est d'autant plus, qu'il n'y avait rien de plus aisé à voir que ce qui nous en arriverait. Ce pas de clerc que nous fîmes tous, sans exception, à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne sont pas humaines; parce qu'il y en a de si grossières, que des gens qui ont le sens commun ne les pourraient pas faire.

Comme j'eus vu, pesé et senti la conséquence de celle dont il s'agit, je pensai en mon particulier au moyen de la réparer; et, après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes sur l'état des choses, je n'y trouvai que deux issues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-dessus, qui était du goût et du génie de Monsieur, et à laquelle il avait donné d'abord, et de lui-même. Elle me pouvait être bonne en mon particulier, parce qu'enfin Monsieur ne se déclarant point pour M. le Prince, et entretenant la Cour par des négociations, me donnait toujours lieu de gagner temps et de faire venir mon chapeau. Mais ce parti ne me paraissait honnête, qu'autant qu'il se serait rendu absolument nécessaire; parce qu'il ne se pouvait procurer l'avantage qu'il donnerait peut-être par l'événement au cardinalat, qu'il ne fût très-suspect à tous ceux qui étaient dans les intérêts de ce que l'on appelait le public. Je ne voulais nullement perdre ce public; et cette considération, jointe aux autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisait que je n'étais pas satisfait d'une conduite, dont les apparences n'étaient pas bonnes, et dont le succès d'ailleurs était fort incertain. L'autre issue que je m'imaginai était plus grande, plus noble, plus élevée, et ce fut celle aussi à laquelle je

m'arrêtai sans balancer. Ce fut de faire en sorte que Monsieur formât publiquement un tiers-parti, séparé de M. le Prince, et composé de Paris et de la plupart des grandes villes du royaume, qui avaient beaucoup de disposition au mouvement, et dans une partie desquelles j'avais de bonnes correspondances. Le comte de Fuensaldagne qui croyait qu'il n'y avait que la défiance où j'étais de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagements avec la Cour, m'avait envoyé Don Antonio de La Crusa, pour me faire des propositions, qui me donnèrent la première vue du projet dont je vous parle : car il m'avait offert de faire un traité secret, par lequel il m'assurait d'argent, et par lequel toutefois il ne m'obligeait à rien de toutes les choses qui pourraient faire juger que j'eusse des correspondances avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela et sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent en ce temps-là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarât publiquement dans le Parlement, que voyant que la reine était résolue de rétablir le cardinal Mazarin dans le ministère, il était résolu de son côté de s'y opposer par toutes les voies que sa naissance et les engagements publics lui permettaient; qu'il ne serait ni de sa prudence, ni de sa gloire de se contenter des remontrances du Parlement, que la reine éluderait au commencement et mépriserait à la fin, pendant que le cardinal faisait des troupes pour entrer en France et pour se rendre maître de la personne du roi, comme il l'était déjà de l'esprit de la reine; que, comme oncle du roi, il se croyait obligé de dire à la compagnie qu'il était de sa justice de se joindre à lui dans une occasion où il ne s'agissait, à proprement parler, que de la manutention de ses arrêts, et des déclarations qui étaient dues à ses instances; qu'il ne serait pas moins de sa sagesse, parce qu'elle n'ignorait pas que toute la ville conspirait avec lui à un dessein si nécessaire au bien de l'Etat; qu'il n'avait pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle, avant que de s'être mis en état de la pouvoir assurer du succès, par l'ordre qu'il avait déjà mis aux affaires; qu'il avait tant d'argent, qu'il était déjà assuré de tant et tant de places, et sur le tout que ce qui devait toucher la compagnie plus que quoi que

ce soit, et lui faire même embrasser avec joie l'heureuse nécessité où elle se voyait de travailler avec lui au bien de l'Etat, était l'engagement public qu'il prenait dès ce moment avec elle, et de n'avoir jamais aucunes intelligences avec les ennemis de l'Etat, et de n'entendre jamais directement ni indirectement à aucune négociation qui ne fût proposée en plein Parlement, les chambres assemblées; qu'au reste il désavouait tout ce que M. le Prince avait fait et faisait avec les Espagnols, et que pour cette raison et celles des négociations fréquentes et suspectes de tous ceux de son parti, il n'y voulait avoir aucune communication que celle que l'honnêteté requérait à l'égard d'un prince de son mérite. Voilà ce que je proposai à Monsieur et que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvaient faire voir la possibilité de la pratique, de laquelle je suis encore très-persuadé. Je lui exagérai tous les inconvénients de la conduite contraire; et je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui au moment qu'il donnait des arrêts contre le cardinal, déclarait criminel de lèse-majesté ceux qui s'opposeraient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution; soit qu'il craignît, comme il disait, l'union des grandes villes, qui pouvait à la vérité, devenir dangereuse à l'Etat, soit qu'il appréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la Cour contre lui; à quoi toutefois je lui avais marqué plus d'un remède. Ce qui me parut, c'est que le fardeau était trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il était au-dessus de sa portée, et que par cette raison j'eus tort de l'en presser. Il est vrai de plus que l'union des grandes villes, en l'humeur où elles étaient, pouvaient avoir de grandes suites. J'en eus scrupule, parce que dans la vérité j'ai toujours appréhendé ce qui pouvait effectivement faire du mal à l'Etat; et Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire, et contre mes manières et contre mes inclinations, fut la confusion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, et le ridicule d'une conduite, par laquelle il me semblait que nous allions tous combattre à la façon des anciens *Andabates* (1).

(1) C'est-à-dire, *à tâtons*. Les *Andabates* étaient des gladiateurs qui combattaient les yeux fermés.

La seconde conversation que j'eus sur ce détail avec Monsieur dans la grande allée des Tuileries fut assez curieuse, et, par l'événement, presque prophétique. Je lui dis : « Que deviendrez-vous, Monsieur, quand M. le Prince sera raccommodé à la Cour ou passé en Espagne? quand le Parlement donnera des arrêts contre le cardinal, et déclarera criminels ceux qui s'opposeront à son retour? quand vous ne pourrez plus, avec honneur et sûreté, être ni Mazarin, ni frondeur? » Monsieur me répondit : *Je serai fils de France; vous deviendrez cardinal et vous demeurerez coadjuteur.* Je lui repartis sans balancer, comme par enthousiasme : « Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes. » Monsieur ne s'ébranla pas, quoi que je lui pusse dire, et il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle* de jour en jour. C'est le nom que Patru donnait à notre manière d'agir; je vous en expliquerai le détail, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très-fâcheux que j'eus en ce temps-là.

Bertet, qui, comme vous avez déjà vu, était venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon et moi, avait aussi ordre de la reine de voir madame de Chevreuse, et d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle, qu'elle n'avait fait jusque-là. Il la trouva dans une disposition très-favorable pour sa négociation. Laigues était rempli de lui-même, et de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avait déjà quelque temps que mademoiselle de Chevreuse m'avait averti qu'il disait tous les jours à madame sa mère qu'il fallait finir, que tout était en confusion, que nous ne savions plus où nous allions. Bertet, qui était vif, pénétrant et insolent, s'étant aperçu du faible, en prit le défaut habilement : il menaça, il promit; enfin il engagea madame de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne serait contraire en rien au retour de M. le cardinal, et qu'en cas qu'elle ne me pût gagner sur cet article, elle ferait tous ses efforts pour empêcher que M. de Noirmoutier, qui était gouverneur de Charleville et du Mont-Olimpe, ne demeurât dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux places de moi. Noirmoutier se laissa corrompre par elle, sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la Cour; et quand je le

voulus obliger à offrir son service à Monsieur, lorsque le cardinal entra avec ses troupes dans le royaume, il me déclara qu'il était au roi; qu'en tout ce qui me serait personnel, il passerait toujours par dessus toutes sortes de considérations; mais que dans la conjoncture présente où il s'agissait d'un démêlé de Monsieur avec la Cour, il ne pouvait manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, et au point que, quoique j'allasse tous les jours chez mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre madame sa mère en cette occasion, je ne saluais ni lui ni Laigues, et je ne parlais presque pas à madame de Chevreuse. Je reprends la suite de mon discours.

La Saint-Martin de l'année 1651, ayant ouvert le Parlement, il députa MM. Doujat et Baron vers M. le duc d'Orléans qui était à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une déclaration que le roi avait envoyée au parquet dès le 8 du mois d'octobre, par laquelle il déclarait M. le Prince criminel de lèse-majesté.

Monsieur vint au Palais le 20 novembre; et M. le premier président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passait en Guienne, conclut par la nécessité qu'il y avait de procéder à l'enregistrement de la déclaration, pour obéir aux très-justes volontés du roi : ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avait pris sa résolution, répondit au premier président que ce n'était pas une affaire à précipiter; qu'il fallait donner du temps pour travailler à l'accommodement; qu'il s'y appliquait de tout son pouvoir; que M. Damville était en chemin pour lui apporter des nouvelles de la Cour; qu'il était étrange que l'on pressât une déclaration contre un prince du sang, et que l'on ne songeât pas seulement aux préparatifs que le cardinal Mazarin faisait pour entrer à main armée dans le royaume.

Je vous ennuierais fort inutilement, si je m'attachais au détail de ce qui se passa dans les assemblées des chambres qui commencèrent, comme je viens de vous le dire, le 20 novembre; puisque celles du 23, du 24 et du 28 de ce mois, et du 1er et 2 décembre, ne furent, à proprement

parler, employées qu'à une répétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la déclaration, que M. le premier président prenait au nom du roi; et des raisons différentes que Monsieur alléguait pour obliger la compagnie à le différer. Tantôt il attendait le retour d'un gentilhomme qu'il avait envoyé à la Cour pour négocier; tantôt il assurait que M. Damville devait arriver de la Cour au premier jour avec des radoucissements; tantôt il incidentait sur la forme que l'on devait garder, lorsqu'il s'agissait de condamner un prince du sang; tantôt il soutenait que le préalable nécessaire de toutes choses était de songer à se précautionner contre le retour du cardinal; tantôt il produisait des lettres de M. le Prince adressées au roi et au Parlement même, par lesquelles il demandait à se justifier. Comme il vit, et que le Parlement même ne voulait pas souffrir qu'on lût ces lettres, parce qu'elles venaient d'un prince qui avait les armes à la main contre son roi, et que ce même esprit portait le gros de la compagnie à l'enregistrement; il quitta la partie, et il envoya M. de Croissi au Parlement le 4, pour le prier de ne le point attendre pour la délibération qui concernait la déclaration; parce qu'il avait résolu de n'y point assister. On opina, et il passa de six vingts voix, après qu'il y eût trois ou quatre avis différents, plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier et enregistrer au greffe la déclaration, pour être exécutée selon sa forme et teneur.

Ce qui consterna Monsieur, c'est que Croissi ayant prié à la fin de l'assemblée de prendre jour pour délibérer sur le retour du cardinal Mazarin, dont personne ne doutait plus, il ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla le soir, et me dit qu'il était résolu de faire agir le peuple, pour éveiller le Parlement; et je lui répondis ces propres paroles : « Le Parlement, Monsieur, ne s'éveillera que trop en paroles contre le cardinal : mais il s'endormira trop en effet. Considérez, s'il vous plaît, *ajoutai-je*, que quand M. de Croissi a parlé, il était midi sonné, et que tout le monde voulait dîner. » Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disais tout de bon et comme je le pensais; et il commanda à Ornano, maître de sa garde-robe, de faire faire une manière d'émotion par Le Mail-

lard, duquel je vous ai parlé. Ce misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, vingt ou trente gueux criailler chez Monsieur; ils allèrent de là chez M. le premier président, qui leur fit ouvrir sa porte, et les menaça avec son intrépidité ordinaire, de les faire pendre.

On donna le 7, arrêt en pleine assemblée des chambres, pour empêcher à l'avenir ces insolences : mais on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever les prétextes qui y donnaient lieu, et l'on s'assembla le 9, pour délibérer touchant les bruits qui couraient du prochain retour de M. le cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'était que trop vrai, le premier président essaya d'éluder par la proposition qu'il fit de mander les gens du roi, et de faire lire les informations, qui, suivant les arrêts précédents, devaient avoir été faites contre le cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissait point de ces informations; que le cardinal ayant été condamné par une déclaration du roi, il ne fallait point chercher d'autres preuves, et que s'il fallait informer, ce ne pouvait être que contre les contraventions à cette déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couraient de ce retour, et pour la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avait donnée sur ce sujet à tous ses peuples. Il ajouta que défenses seraient faites à tous les gouverneurs des provinces et des places de donner passage au cardinal, et que tous les Parlements seraient avertis de cet arrêt et exhortés d'en donner un pareil. Après ces conclusions l'on commença à opiner : mais la délibération n'ayant pu se consommer, et Monsieur s'étant trouvé mal le dimanche au soir, l'assemblée fut remise au mercredi 15. Elle produisit presque tout d'une voix l'arrêt conforme aux conclusions, qui portaient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le roi serait supplié de donner part au pape et aux autres prin ces étrangers, des raisons qui l'avaient obligé à éloigner le cardinal de sa personne et de ses conseils.

Il y eut ce jour là un intermède, qui vous fera connaître que ce n'était pas sans raison que j'avais prévu la difficulté du personnage que j'aurais à jouer dans la conduite que nous prenions. Machaut et Fleury, serviteurs passionnés de M. le Prince, ayant dit, en opinant, que le trouble

de l'Etat n'était causé que par des gens qui voulaient, à toute force emporter le chapeau de cardinal, j'interrompis le premier pour lui répondre que j'étais si accoutumé à en voir dans ma maison, qu'apparemment je n'étais pas assez ébloui de sa couleur, pour faire à sa considération tout le mal dont il m'accusait. Comme on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je suppliai la compagnie d'excuser ma chaleur, laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procède pas de défaut de respect.

Quelqu'un ayant dit aussi, en opinant, qu'il fallait procéder à l'égard du cardinal, comme l'on avait procédé autrefois à l'égard de l'amiral de Coligni (1), c'est-à-dire, mettre sa tète à prix; je me levai, aussi bien que tous les autres conseillers-clercs; parce qu'il est défendu par les canons, aux ecclésiastiques, d'assister aux délibérations dans lesquelles il y a un avis ouvert à mort.

Le 18, MM. des enquêtes allèrent par députés à la grande chambre, pour demander l'assemblée, sur une lettre que M. le cardinal Mazarin avait écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le premier président s'adressa la lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avait envoyée; qu'il avait en même temps dépêché au roi pour lui en rendre compte, et faire voir la conséquence; et qu'il attendait la réponse de son envoyé, après laquelle il prétendait assembler la compagnie, s'il ne plaisait à Sa Majesté de lui donner satisfaction. Les enquêtes ne se contentèrent pas de cette parole de M. le premier président; elles renvoyèrent le lendemain, qui fut le 19, leurs députés à la grande chambre, et l'on fut obligé d'assembler le 20, après avoir invité M. le duc d'Orléans. Le premier président ayant dit à la compagnie que le sujet de l'assemblée était la lettre dont j'ai parlé ci-dessus, et un voyage que M. de Noailles avait fait vers M. d'Elbeuf, les gens du roi furent mandés, qui, par la bouche de M. Talon, conclurent à ce qu'en exécution de l'arrêt d'un tel jour, les députés du Parlement se rendissent au plus tôt auprès du roi, pour l'informer de ce qui se passait sur la frontière; que Sa Majesté fût suppliée

(1) Du cardinal de Châtillon, frère de l'amiral.

d'écrire à l'électeur de Cologne, pour faire sortir le cardinal Mazarin de ses terres et seigneuries; que M. le duc d'Orléans fût prié d'envoyer au roi en son nom à cette même fin, comme aussi au maréchal d'Hoquincourt et aux autres commandants de troupes, pour leur donner avis du dessein que le cardinal Mazarin avait de rentrer en France; que quelques conseillers de la Cour fussent nommés (1) pour se transporter sur la frontière, et pour dresser des procès-verbaux de ce qui se passerait à l'égard de ce retour; qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes de lui donner passage, ni lieu d'assemblée à aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucuns de ses parents et domestiques; que le sieur de Noailles fût assigné à comparaître en personne à la Cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenait avec lui, et que l'on publierait un monitoire, pour être informé de la vérité de ses commerces. Voilà le gros des conclusions conformément auxquelles l'arrêt fut rendu.

Vous croyez sans doute que le cardinal est foudroyé par le Parlement, en voyant que les gens du roi même forment et enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre. Nullement, au même instant que l'on donnait cet arrêt, avec une chaleur qui allait jusqu'à la fureur, un conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assemblaient sur la frontière pour le service du Mazarin, se moqueraient de toutes les défenses du Parlement si elles ne leur étaient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques, ce conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me souviens pas, mais qui, comme vous voyez, ne parlait pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soulèvement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus sotte et la plus impertinente chose du monde; et toute la compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenait qu'à Sa Majesté.

Je vous supplie d'accorder, s'il est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du roi, avec l'arrêt qui, au même moment, défend à toutes les villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui

(1) On nomma le président de Bellièvre et quelques conseillers.

est de plus merveilleux, c'est que ce qui paraît un prodige aux siècles à venir, ne se sent pas dans le temps, et que ceux mêmes que j'ai vus raisonner depuis sur cette matière, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré dans les instants dont je vous parle, qu'il n'y avait rien de contradictoire entre la restriction et l'arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles m'a expliqué dans plus d'une occasion, ce que je n'avais pu concevoir auparavant dans les histoires. On y trouve des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables : mais l'expérience nous fait connaître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux. Vous verrez encore des preuves de cette vérité, dans la suite de ce qui se passa au Parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenue de quelques circonstances qui regardent la Cour.

Il y eut contestation dans le cabinet, sur la manière dont la Cour se devait conduire à l'égard du Parlement. Les uns soutenaient qu'il le fallait ménager avec soin, et les autres prétendaient qu'il était plus à propos de l'abandonner à lui-même : ce fut le mot dont Bracher se servit en parlant à la reine. Il lui avait été inspiré et dicté par Menardeau-Champré, conseiller de la grande chambre et homme de bon sens, qui avait donné charge de dire à la reine de sa part que le mieux qu'elle pouvait faire était de laisser tomber à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toujours au rétablissement de l'autorité royale, quand elle vient jusqu'à un certain point ; qu'il fallait pour cet effet commander à M. le premier président d'aller faire sa charge de garde-des-sceaux à la Cour ; y appeler M. de La Vieuville avec tout ce qui avait trait aux finances ; y faire venir le grand conseil, etc. Cet avis, qui était fondé sur les indispositions que l'on croyait qu'un abandonnement de cet éclat produirait dans une ville où l'on ne peut désavouer que tous les établissements ordinaires n'aient un enchaînement même très-serré les uns avec les autres; cet avis fut, dis-je, combattu avec beaucoup de force par tous ceux qui appréhendaient que les ennemis du cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la faiblesse de M. le président Le Bailleul, qui, par l'absence du premier président, demeurerait à la tête du Parlement, et de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produirait

encore dans l'esprit des peuples. Le cardinal balança longtemps entre les raisons qui appuyaient l'un et l'autre parti; quoique la reine, qui par son goût croyait toujours que le plus aigre était le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le maréchal de La Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de M. de Senneterre, qui écrivit fortement au cardinal pour l'appuyer, et qui lui fit même peur des expressions fort souvent très-fortes du premier président, lesquelles faisaient quelquefois, ajoutait Senneterre, plus de mal, que ses intentions ne pouvaient faire de bien. Cela était trop exagéré. Enfin le premier président sortit de Paris par ordre du roi, et il ne prit pas même congé du Parlement; à quoi il fut porté par M. de Champlâtreux, assez contre son inclination. M. de Champlâtreux eut raison; parce qu'enfin il eût pu courre fortune dans l'émotion qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu la veille de son départ, et il me dit ces propres paroles : *Je m'en vais à la Cour, et je dirai la vérité : après quoi il faudra obéir au roi.* Je suis persuadé qu'il le fit effectivement, comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Le 29 décembre, les gens du roi entrèrent dans la grande chambre. Ils présentèrent une lettre de cachet du roi, qui portait injonction à la compagnie de différer l'envoi des députés qui avaient été nommés par l'arrêt du 13, pour aller trouver le roi, parce qu'il leur avait plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il était obligé par le devoir de sa charge, de représenter l'émotion qu'une telle députation pourrait causer, dans un temps aussi troublé. « Vous voyez, *continua-t-il*, tout le royaume ébranlé, et voilà encore une lettre du Parlement de Rouen, qui nous écrit qu'il a donné arrêt contre le cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13. »

M. le duc d'Orléans prit la parole ensuite. Il dit que le cardinal Mazarin était arrivé le 25 à Sédan; que les maréchaux d'Hoquincourt et de La Ferté l'allaient joindre avec une armée pour le conduire à la Cour; et qu'il était temps de s'opposer à ses desseins, desquels on ne pouvait plus douter. Je ne puis vous exprimer à quel point alla le soulèvement des esprits : l'on eut peine à attendre que les

gens du roi eussent pris leurs conclusions : qui furent à faire partir incessamment les députés pour aller trouver le roi, et déclarer dès à présent le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèse-majesté ; à enjoindre aux communes de leur courir sus ; à défendre aux maires et échevins des villes de leur donner passage ; à vendre sa bibliothèque et tous ses meubles. L'arrêt ajouta que l'on prendrait préférablement sur le prix, la somme de cent cinquante mille livres, pour être donnée à celui qui représenterait le cardinal, vif ou mort. A cette parole, tous les ecclésiastiques se levèrent, pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion.

Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, et vous en serez encore bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le 2 janvier suivant, c'est-à-dire, le 2 janvier 1652, on donna encore, sur les conclusions des gens du roi, et sur l'avis que l'on eut que le cardinal avait déjà passé Epernay ; l'on donna, dis-je, un second arrêt, par lequel il fut ordonné de plus que l'on inviterait tous les autres Parlements à donner un arrêt pareil à celui du 29 décembre ; que l'on enverrait deux conseillers (1) avec les quatre qui avaient été nommés, sur les rivières avec ordre d'armer les communes ; que les troupes de M. le duc d'Orléans seraient commandées pour s'opposer à la marche du cardinal ; et que les ordres seraient envoyés pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avait apparence, après ces conclusions et après cet arrêt, que le Parlement voulait la guerre ? Nullement. Un conseiller ayant dit que le premier pas pour cette subsistance était d'avoir de l'argent, et d'en prendre dans les parties casuelles ce qui était du droit annuel, fut rebuté avec indignation et avec clameur ; et la même compagnie, qui venait d'ordonner la marche des troupes de Monsieur, pour s'opposer à celles du roi, traita la proposition de prendre ces deniers avec la même religion et le même scrupule, qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du royaume. Je dis, à la levée du Parlement, à Monsieur, qu'il voyait que je ne lui avais pas menti quand je lui avais tant répété qu'on ne faisait jamais bien la guerre civile avec les conclusions des

(1) Les sieurs Betaud et du Coudray-Giviers.

gens du roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre manière, le lendemain : car le Parlement s'étant assemblé, et le marquis de Sablonières, mestre de camp du régiment de Valois, étant entré, et ayant dit à Monsieur que du Coudray-Giviers, qui était l'un des commissaires pour armer les communes, avait été tué; et que Betaud, qui était l'autre, était prisonnier des ennemis, la commotion fut si générale dans tous les esprits, qu'elle n'eût pu être plus grande, quand il se serait agi de l'assassinat du monde le plus noir et le plus horrible, médité et exécuté en pleine paix. Je me souviens que Bachaumont, qui était ce jour-là derrière moi, me dit à l'oreille en se moquant de ses confrères : *Je vais acquérir une merveilleuse réputation ; car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui arment les communes contre lui.* La colère que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hoquincourt, et contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un gentilhomme de M. le Prince (1), qui apportait une lettre et une requête de sa part; car je ne vois pas par quelle autre raison on eût pu recevoir ce paquet, envoyé au Parlement après l'enregistrement de la déclaration, puisque ce même Parlement avait refusé de voir une lettre et une remontrance de M. le Prince de cette même nature, le 2 décembre, qui était un temps dans lequel il n'y avait encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la compagnie. Je fis remarquer cette circonstance le soir du 11 à M. Talon, qui avait conclu lui-même à entendre l'envoyé; et il me répondit ces propres mots : *Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes règles.* Il ne laissa pas d'insister dans ses conclusions, à ce que l'on ne touchât point aux deniers du roi, qu'il maintint devoir être sacrés, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous prie, comme cela se pouvait accorder avec l'autre partie des conclusions qu'il avait données deux ou trois jours auparavant, par lesquelles il armait les communes, et faisait marcher les troupes pour s'opposer à celles du roi. J'ai admiré mille fois en ma vie le peu de sens de ces malheureux gazetiers qui ont

(1) Le sieur de La Salle.

écrit l'histoire de ce temps-là; je n'en ai pas vu un seul qui ait seulement fait une réflexion légère sur ces contradictions, qui en sont pourtant les plus curieuses et les plus remarquables. Je ne pouvais concevoir dès ce temps-là celles que je remarquais dans la conduite de M. Talon, parce qu'il était effectivement homme d'un esprit ferme et d'un jugement solide; et je crus quelquefois qu'elles étaient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée après y avoir fait de grandes réflexions, et que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche, pour demeurer persuadé qu'il était emporté comme tous les autres, par les torrents qui courent dans ces sortes de temps, avec une impétuosité qui agite les hommes en un même moment de différents côtés.

Voilà justement ce qui arriva à M. Talon, dans la délibération de laquelle nous parlons : car après qu'il eut conclu à faire entrer l'envoyé de M. le Prince, et à lire sa lettre et sa requête, il ajouta qu'il fallait envoyer l'une et l'autre au roi, et ne point délibérer que l'on n'eût sa réponse. La lettre de M. le Prince au Parlement n'était qu'une offre qu'il faisait à la compagnie de sa personne et de ses armes, contre l'ennemi commun; et la requête tendait à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la déclaration qui avait été registrée contre lui, jusqu'à ce que les déclarations et arrêts rendus contre le cardinal, eussent eu leur plein et entier effet.

On ne put achever la délibération, quoique l'on eut opiné jusqu'à trois heures après midi : elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, et arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderait M. Betaud et M. Giviers, qui n'étaient que prisonniers, à M. d'Hoquincourt; et qu'en cas de refus on le rendrait responsable, lui et toute sa postérité, de tout ce qui leur pourrait arriver; que la déclaration et l'arrêt contre le cardinal seraient exécutés; que défenses seraient faites à tous les sujets du roi de reconnaître le maréchal d'Hoquincourt et autres qui assistent le cardinal, en qualité de commandants des troupes de Sa Majesté; et qu'il serait sursis à l'exécution de la déclaration et arrêt rendus contre M. le Prince, jus-

qu'à ce que la déclaration et arrêts rendus contre le cardinal, eussent été entièrement exécutés.

Ce qui se passa au Parlement le 16 et le 19 janvier, n'est d'aucune considération. M. de Nemours qui revenait de Bordeaux, et qui passait en Flandres, pour en ramener des troupes que les Espagnols donnaient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna beaucoup d'ombrage à Monsieur.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. le duc d'Orléans était cruellement embarrassé, cinq ou six fois par jour, parce qu'il était persuadé que tout allait à l'aventure, et qu'il était même impossible de faire bien. Il y avait des moments où il prenait de cette sorte de courage que le désespoir produit; et c'était dans ces moments où il disait que le pis qui lui pourrait arriver, serait d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'estimait pas ce repos pour lui, troublait souvent la douceur des idées qu'il s'en formait, et lui donnait par conséquent des appréhensions fréquentes des inconvénients qu'il ne craignait déjà que trop naturellement. La constitution où étaient les affaires n'aidait pas à lui donner de la hardiesse; car outre qu'il marchait toujours sur des précipices, les allures qu'il était obligé d'y suivre et d'y prendre, étaient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes et les plus assurés. Comme il ne pouvait oublier le jeudi saint, et qu'il craignait d'ailleurs extrêmement la dépendance dans laquelle il croyait qu'il tomberait infailliblement, s'il s'unissait absolument avec M. le Prince, il se contraignait lui-même dans toutes ses démarches à un point qu'il forçait dix fois par jour les plus naturelles; et dans le temps qu'il espérait encore qu'on pourrait traverser le retour de M. le cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutumait si bien à garder les mesures qui étaient convenables à cette disposition, que quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hétéroclite, et toute pareille à celle du Parlement.

Vous avez déjà vu en plusieurs occasions que cette compagnie dans une même séance commandait à des troupes

de marcher, et leur défendait en même temps de pourvoir à leur subsistance; qu'elle armait les peuples contre les gens de guerre, qui avaient leurs commissions et leurs ordres en bonne forme de la Cour, et qu'elle éclatait au même moment contre ceux qui proposaient qu'on licenciât les gens de guerre; qu'elle enjoignait aux communes de courre sus aux généraux des armées du roi qui appuyaient le Mazarin, et qu'elle défendait au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de Sa Majesté. Monsieur qui se figurait qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderait le Mazarin sans dépendance de M. le Prince, se laissa couler, par cette conjonction encore plus aisément dans la pente où il ne tombait déjà que trop naturellement par son irrésolution. Elle l'obligeait à tenir des deux côtés toutes les fois qu'il avait lieu de le faire. Ce qui était de son inclination lui devint nécessaire, par son union avec une compagnie qui n'agissait jamais que sur le fondement d'accorder les ordonnances royaux avec la guerre civile. Ce ridicule est en quelque manière couvert dans le temps à l'égard du Parlement par la majesté d'un grand corps, que la plupart des gens croient infaillible. Il paraît toujours de bonne heure dans les particuliers, quels qu'ils soient, fils de France ou princes du sang. Je le disais tous les jours à Monsieur, qui en convenait, et puis revenait tous les jours à me dire en sifflant : *Qu'y a-t-il de mieux à faire?* Je crois que ce mot servit de refrain plus de cinquante fois à tout ce qui se dit dans une conversation que j'eus avec lui, le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monsieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il allait quérir en Flandres fortifieraient trop M. le Prince, qui s'en servira après, ajouta-t-il, à ses fins, et comme il lui plaira; je lui dis que j'étais au désespoir de le voir dans un état où rien ne lui pouvait donner de la joie, et où tout le pouvait et le devait affliger. « Si M. le Prince est battu, *ajoutai-je*, que ferez-vous avec le Parlement qui attendrait les conclusions des gens du roi, quand le cardinal serait avec une armée à la porte de la grande chambre? Que ferez-vous, si M. le Prince est victorieux, puisque vous êtes déjà en défiance de qua-

tre mille hommes que l'on est sur le point de lui amener? »

Quoique j'eusse été très-fâché, et par la raison de l'engagement que j'avais sur ce point avec la reine, et par celle même de mon intérêt particulier, qu'il se fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvait s'unir, sans se soumettre même avec honte, vu l'inégalité des génies; je n'eusse pas laissé de souhaiter qu'il n'eût pas la faiblesse et d'envie et de crainte, qu'il avait à son égard; parce qu'il me semblait qu'il y avait des tempéraments à prendre, par lesquels il pouvait faire servir M. le Prince à ses fins, sans lui donner tous les avantages qu'il en appréhendait. Je conviens que ces tempéraments étaient difficiles dans l'exécution, et par conséquent qu'ils étaient impossibles à Monsieur, qui ne reconnaissait presque jamais de différence entre le difficile et l'impossible. Il est incroyable quelle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite voulait qu'il fît ses efforts, à ce que le Parlement ne se déclarât pas contre ces troupes auxiliaires qui devaient venir à M. le Prince. Je lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeaient à ne les pas opprimer dans la conjoncture où étaient les affaires, et à ne pas accoutumer la compagnie à condamner les pas qui se faisaient contre le Mazarin. Je convins qu'il fallait blâmer publiquement l'union avec les étrangers, pour soutenir la gageure; mais je soutenais qu'il fallait en même temps éluder les délibérations que l'on voudrait faire sur ce sujet; et j'en proposais les moyens, qui, par les diversions qui étaient naturelles et par les faiblesses du président Le Bailleul, eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très-longtemps ferme à laisser aller la chose dans son cours, parce que, ajouta-t-il, M. le Prince n'est déjà que trop fort; et après que je l'eus convaincu par mes raisons, il fit tout ce que les hommes qui sont faibles ne manquent jamais de faire en pareilles occasions. Ils tournent si court quand il change de sentiment, qu'ils ne mesurent plus leurs allures. Ils sautent au lieu de marcher; et il prit tout d'un coup le parti, quoi que je lui pusse dire au contraire de justifier la marche de ces troupes étrangères, et de la justifier dans le Parle-

ment, par des illusions qui ne trompent personne, et qui ne servent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette figure est la rhétorique de tous les temps : mais il faut avouer que celui du cardinal Mazarin l'a étudiée et pratiquée, et plus fréquemment et plus insolemment que tous les autres. Elle a été non-seulement journellement employée ; mais consacrée dans les arrêts, dans les édits et dans les déclarations; et je suis persuadé que cet outrage public, fait à la bonne foi, a été, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit dans la première partie de cet ouvrage, la principale cause de nos révolutions. Monsieur me dit, dans le Parlement, qu'il prétendait que ces troupes n'étaient point espagnoles, parce que les hommes qui les composaient étaient allemands. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y avait trois ou quatre ans qu'elles servaient l'Espagne en Flandres, sous le commandement d'un cadet de Wittemberg, qui était nommément à la solde du roi catholique; et que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas, y étaient officiers. J'eus beau représenter à Monsieur que ce que nous blâmions le plus tous les jours dans la conduite du cardinal, était cette manière d'agir et de parler, si contraire aux vérités les plus connues. Je n'y gagnai rien, et il me répondit, en se moquant de moi, que je devais avoir observé que le monde veut être trompé. Ce mot est vrai, et se vérifia en cette occasion.

Je vous supplie de me permettre de faire ici une pause, pour observer qu'il n'est pas étrange que les historiens qui traitent des matières dans lesquelles ils ne sont pas entrés par eux-mêmes, s'égarent si souvent; puisque ceux mêmes qui en sont si proches, ne se peuvent défendre dans une infinité d'occasions, de prendre des apparences pour des réalités, quelquefois fausses dans toutes leurs circonstances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le Parlement, mais dans le Luxembourg même, qui ne crût en ce temps-là que mon unique application auprès de Monsieur ne fût de rompre les mesures que M. le Prince avait avec lui. Je n'y eusse pas certainement manqué, si j'eusse seulement entrevu qu'il eût eu la moindre disposition à en prendre de bonnes et d'essentielles : mais je vous assure qu'il était si éloigné de celles mêmes auxquelles l'état des

affaires l'obligeait par toutes les règles de la bonne conduite, que j'étais forcé de travailler avec soin à lui persuader de demeurer, au moins avec quelque sorte de justesse dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde se figurait que je ne songeais qu'à l'en détourner. Je n'étais pourtant pas fâché du bruit que les serviteurs de M. le Prince répandaient du contraire, quoique ces bruits me coûtassent de temps en temps quelques bourrades que l'on me donnait en opinant dans les assemblées des chambres. J'entrepris au commencement de m'en pouvoir servir utilement, pour entretenir la reine. Elle ne s'y laissa pas amuser longtemps; et comme elle sut que, bien que je lui tinsse fidèlement la parole que je lui avais donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laissais pas de conseiller à Monsieur de ne me pas rompre avec lui, elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint à Paris dans ce temps-là. Je lui fis écrire sous moi un mémoire, qui justifiait clairement que je ne manquais en rien, comme il était vrai, à tout ce que je lui avais promis; parce que je ne m'étais engagé à quoi que ce soit, qui fût contraire à ce que j'avais conseillé à Monsieur. Brachet me dit à son retour que la reine en était convaincue, après qu'il lui eût fait peser mes raisons; mais que M. de Châteauneuf s'était récrié en proférant ces propres paroles : « Je ne suis pas, madame, non plus que le coadjuteur, de l'avis du rappel de M. le cardinal : mais il est si criminel à un sujet de dicter un mémoire pareil à celui que je viens de voir, que si j'étais son juge, je le condamnerais sans balancer, sur cet unique chef. » La reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, et de me dire que M. le cardinal aurait plus de fidélité pour moi que ce scélérat, quoique je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles. Je reviens au Parlement.

Ce qui s'y passa depuis le 12 janvier 1652, jusqu'au 24 du même mois, ne mérite pas votre attention, parce qu'on n'y parla presque que de l'affaire de MM. Betaud et Giviers, que l'on y traita toujours comme s'il se fût agi d'un assassinat qui eût été commis de sang-froid sur les degrés du Palais.

Le 24, M. le président de Bellièvre et les autres députés qui avaient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avaient faites au roi, au nom du Parlement, contre le retour du cardinal, avec toute la véhémence et toute la force imaginable. Ils dirent que Sa Majesté après en avoir communiqué avec la reine et son conseil, leur avait fait répondre en sa présence, par M. le garde-des-sceaux, que quand le Parlement avait donné ses derniers arrêts, il n'avait pas su sans doute que M. le cardinal Mazarin n'avait fait aucune levée de gens de guerre, que par les ordres exprès de Sa Majesté, qu'il lui avait été commandé d'entrer en France, et d'y amener ses troupes, et qu'ainsi le roi ne trouvait pas mauvais ce que la compagnie avait fait jusqu'à ce jour : mais qu'il ne doutait pas aussi que, quand elle aurait appris le détail dont il venait de l'informer, et su de plus que M. le cardinal Mazarin ne demandait que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devaient. Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion put faire dans le Parlement une réponse si peu conforme aux paroles solennelles que la reine lui avait réitérées plus de dix fois. M. le duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le roi lui avait envoyé Ruvigny pour lui faire le même discours et pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les régiments qui étaient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les arrêts des Parlements de Toulouse et de Rouen, donnés contre le Mazarin, dont on affecta la lecture dans ce moment, aussi bien que celle d'une lettre du Parlement de Bretagne, qui demandait à celui de Paris union contre les violences de M. le maréchal de La Meilleraie. M. Talon harangua avec une véhémence qui avait quelque chose de la fureur, contre le cardinal. Il tonna en faveur du Parlement de Rennes, contre le maréchal de La Meilleraie : mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier, et à des informations contre le désordre des troupes du maréchal d'Hoquincourt. Le feu s'exhala en paroles : midi sonna, et l'on remit la délibération au lendemain 25. Elle produisit un arrêt conforme à ces conclusions que je viens de vous rapporter avec une addition, toutefois qui y fut mise, particulièrement en vue du ma-

réchal de La Meilleraie, qui était qu'il ne serait procédé au Parlement à la réception d'aucuns ducs et pairs et maréchaux de France, que le cardinal ne fût hors du royaume.

Le pur hasard fit un incident dans cette séance, qui fut pris par la plupart des gens pour un grand mystère. M. le maréchal d'Estampes ayant dit en opinant, sans aucun dessein, que le Parlement devait s'unir avec Monsieur pour chasser l'ennemi commun; quelques conseillers le suivirent dans leurs avis, sans y entendre aucune finesse; et les autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paraît concerté dans ces sortes de compagnies. M. le président de Novion, qui était raccommodé intimement avec la Cour, prit très-habilement cette conjoncture pour la servir; et jugeant très-bien que la personne du maréchal d'Estampes, qui était domestique de Monsieur, lui donnerait lieu de faire croire qu'il y avait de l'art à ce qui n'avait été jeté à la vérité qu'à l'aventure, il s'éleva avec M. le président de Mesmes contre ce mot d'*union*, comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra avec éloquence l'injure que l'on faisait au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produirait infailliblement la guerre civile. La tendresse de cœur pour l'autorité royale saisit tout d'un coup toutes les imaginations. L'on poussa les voix jusqu'à la clameur, contre la proposition du pauvre maréchal d'Estampes, et on la rejeta avec fureur, de la même manière que si elle n'eût pas été avancée, peut-être plus de cinquante fois depuis six semaines par trente conseillers; de la même manière que si le Parlement n'eût pas remercié Monsieur dans toutes les séances, des obstacles qu'il apportait au retour du cardinal; et enfin de la même manière que si les gens du roi même n'eussent pas conclu en deux ou trois manières différentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déjà dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les compagnies.

M. le duc d'Orléans, qui était présent à cette scène, en fut atterré; et ce fut ce qui le détermina à joindre ses troupes à celles de M. le Prince. Il y avait longtemps qu'il les lui faisait espérer, et parce qu'il n'avait pas la force

de les lui refuser, et parce qu'il en était pressé au dernier point par M. de Beaufort qui y avait un intérêt personnel, en ce qu'il les devait commander. Mais il m'avoua le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joua, qu'il avait eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessait que, puisqu'il n'y avait rien à espérer du Parlement, qui se perdrait lui-même, et qui perdrait aussi tous ceux qui étaient embarqués avec lui, il ne fallait pas laisser périr M. le Prince, et peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder même avec lui. Il n'en vint pas toutefois jusque-là; soit qu'il fît réflexion sur mes engagements, qui ne lui étaient pas inconnus; soit, et c'est ce qui m'en parut, que la peur qu'il avait de se mettre dans la dépendance de M. le Prince, fût plus forte dans son esprit, que celle qu'il venait de prendre de ce contre-temps du Parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à la Cour en ce temps-là.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avait à la fin pris le parti de s'expliquer clairement avec la reine contre le rétablissement du cardinal, ce qu'il fit, à mon opinion, sans aucune espérance d'y réussir, et dans la seule vue de tirer mérite dans le public de sa retraite qu'il voyait inévitable, et qu'il était bien aise de faire au moins croire au peuple être la suite et l'effet de la liberté avec laquelle il avait dissuadé le rappel du ministre. Il demanda son congé, il l'obtint.

M. le cardinal Mazarin arriva à la Cour, où il fut reçu comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. Le Tellier, que M. de Châteauneuf et M. de Villeroi y avaient déjà fait revenir, pour je ne sais quelle fin, dont on faisait un mystère en ce temps-là, et le détail de laquelle je ne me puis remettre. Il détermina le roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guienne, pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il était plus à propos d'opprimer d'abord M. de Rohan (1), qui étant gouverneur d'Angers, s'était déclaré avec la ville et le château pour les princes. Angers

(1) Henri Chabot de Saint-Aulaie, duc de Rohan, pair de France et gouverneur d'Anjou, mort en 1655, âgé de 39 ans.

assiégé par MM. de La Meilleraie et d'Hoquincourt (1), ne tint que fort peu et ne coûta que peu de monde. Le pont de Cé, où Beauvau commandait pour les princes, fut pris d'abord, et presque sans résistance, par MM. de Noailles et de Broglio. Le roi partit de Saumur et il alla à Tours, où M. l'archevêque de Rouen (2) jeta les premiers fondements de sa faveur par les plaintes qu'il porta au roi, au nom des évêques qui s'y trouvèrent, contre les arrêts qui avaient été rendus au Parlement contre M. le cardinal Mazarin. Leurs Majestés se rendirent ensuite à Blois, où M. Servien les rejoignit. Le maréchal d'Hoquincourt s'en approcha avec l'armée, qui faisait des désordres incroyables faute de paiement. Nous verrons ses progrès, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passait à Paris.

Je suis persuadé que je vous ennuierais si j'entrais dans le détail de ce qui se traita au Parlement dans les assemblées des chambres, depuis le 25 de janvier jusqu'au 15 février. Il n'y en a qu'une ou deux tout au plus, qui ne furent employées qu'à donner des arrêts pour le rétablissement des fonds destinés au paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, que la Cour, selon sa louable coutume, retirait aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, et remettait le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais en ce temps-là, fut que la grande chambre donna arrêt le 8 février à la requête du procureur général, par lequel elle défendait à qui que ce soit, sans exception, de lever des troupes sans commission du roi. Jugez, je vous supplie, comment cela se pouvait accorder avec sept ou huit arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15 de février, le Parlement et la ville reçurent deux lettres de cachet, par lesquelles le roi leur donnait part, et de la rébellion de M. de Rohan, et de la marche des troupes d'Espagne que M. de Nemours amenait, et en faisait voir les inconvénients, en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite; il représenta que M. de Rohan ne s'était rendu maître de la ville et du château

(1) Le duc de Rohan-Chabot en fut blâmé des deux partis.

(2) François Harlai de Chanvalon, archevêque de Rouen et ensuite de Paris. Il mourut en 1695.

d'Angers, que pour exécuter les arrêts de la compagnie, qui ordonnaient à tous les gouverneurs des places de s'opposer aux entreprises du cardinal; que Boisleur, lieutenant général d'Angers et partisan passionné de ce ministre, en avait une toute formée sur cette place; et qu'ainsi M. de Rohan avait été obligé de le prévenir, et de se saisir même de sa personne; qu'il ne pouvait concevoir comme l'on pouvait concilier ce qui se passait tous les jours au Parlement; que les chambres assemblées avaient donné sept ou huit arrêts consécutifs, portant injonction aux gouverneurs des provinces et des villes de se déclarer contre le cardinal; et qu'il n'y avait que deux jours que la tournelle, à la requête de l'évêque d'Angers, frère de Boisleur, avait donné arrêt contre M. le duc de Rohan, qui n'était coupable que d'avoir exécuté ceux des chambres assemblées; que la grande chambre venait d'en donner un par lequel elle défendait de lever des troupes sans commission du roi; et qu'il n'y avait rien de plus contraire à la prière que le Parlement en corps avait faite et réitérée plusieurs fois à lui, duc d'Orléans, d'employer toutes ses forces pour l'exclusion du cardinal; qu'au reste il se croyait obligé d'avertir la compagnie, que tous les arrêts rendus n'avaient point encore été envoyés, ni aux bailliages, ni aux Parlements, ainsi qu'il avait été ordonné. Il ajouta que M. Damville l'était venu trouver de la part du roi, et qu'il lui avait apporté la carte blanche, pour l'obliger à consentir au rétablissement du cardinal : mais que rien au monde ne l'y pourrait jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentiments du Parlement, etc.

MM. les présidents Le Bailleul et de Novion soutinrent avec fermeté que les arrêts de la grande chambre et de la tournelle, dont Monsieur venait de se plaindre, étaient juridiques, en ce qu'ils étaient rendus par des chambres où le nombre des juges était complet. Cette raison aussi impertinente que vous la voyez, vu la matière, satisfît la plupart des vieillards, noyés, ou plutôt abîmés dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur, s'éleva et força M. Le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, avocat général, éluda finement de s'expliquer sur les deux arrêts de la grande chambre et de

la tournelle, par la diversion qu'il donna à la compagnie, d'une déclamation qui lui fut fort agréable, contre M. l'évêque d'Avranches, odieux et par l'infamie de sa vie et par l'attachement d'esclave qu'il avait au cardinal. Il s'égaya à ce propos sur la non-résidence des évêques, contre laquelle il fit donner effectivement un arrêt sanglant, et il conclut à ce qu'il fût fait défenses aux maires et échevins des villes, aussi bien qu'aux gouverneurs des places, de livrer passage aux troupes espagnoles, conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avait résolu, et même il y renchérit. Il soutint que ses troupes n'étaient point espagnoles, qu'il les avait prises à sa solde. Ce discours, qui fut assez étendu, consuma du temps; l'heure sonna, et l'assemblée fut remise au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parce que Monsieur envoya dès le matin s'excuser sur le prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contre-temps du Parlement l'avaient embarrassé au-dessus de tout ce que je vous en puis exprimer; et je crois qu'il m'avait dit cent fois en moins de deux jours : *C'est une chose cruelle, que de se trouver dans un état, où l'on ne peut rien faire qui soit bien. Je n'y avais jamais fait d'attention, je le sens, et je l'éprouve.* Son agitation, qui avait, comme la fièvre, ses accès et ses redoublements, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda, ou plutôt qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses troupes. Et comme je lui représentais qu'il me semblait qu'après les déclarations qu'il avait tant de fois réitérées dans le Parlement, et partout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses troupes contre lui n'ajoutait pas tant à la mesure du dégoût qu'il avait déjà donné à la Cour, qu'il le dût tant appréhender : il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait mille et mille réflexions : *Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi de Hongrie, ou prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres princes nous ne comptons les paroles pour rien; mais que nous n'oublions jamais les actions. La reine ne se ressouviendrait pas demain à*

midi de mes déclamations contre le cardinal, si je le voulais souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puisse faire d'ici à 2000 ans. La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur était persuadé que tous les princes du monde, sur de certains chapitres, étaient faits les uns comme les autres; et la particulière, qu'il n'était pas si animé contre le cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parut toutefois un quart-d'heure après cet apophthegme, plus éloigné que jamais : car M. Damville étant entré dans le cabinet des livres, où il était seul avec Monsieur, et l'ayant extrêmement pressé au nom et de la part de la reine, de lui promettre de ne point joindre ses troupes à celles de M. de Nemours, qui s'avançaient, Monsieur demeura inflexible dans sa résolution, et il parla même sur ce sujet avec un fort grand sens, et avec tous les sentiments qu'un fils de France, qui se trouve forcé par les conjonctures à une action de cette nature, peut et doit conserver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit. Qu'il n'ignorait pas que le personnage qu'il soutenait en cette occasion, ne fût le plus fâcheux du monde, vu qu'il ne pouvait jamais lui rien apporter, et qu'il lui ôtait par avance et le repos et la satisfaction; qu'il était assez connu, pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisait fût l'effet de l'ambition; que l'on ne pouvait pas non plus l'attribuer à la haine, de laquelle l'on savait qu'il n'avait jamais été capable contre personne; que rien ne l'y avait porté, que la nécessité où il s'était trouvé de ne pas laisser périr l'Etat entre les mains d'un ministre incapable et abhorré du genre humain; qu'il l'avait soutenu dans la première guerre de Paris contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la reine; qu'il l'avait défendu quoique avec le même scrupule, mais par la même raison, dans tout le cours des mouvements de Guienne; que la conduite déplorable qu'il y tint dans un temps, et l'usage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monsieur, lui avait procurés, l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avait forcé de penser à sa sûreté;

et qu'il avouait, quoique à sa confusion, que Dieu s'était servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictait depuis si longtemps; qu'il n'avait point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du royaume, et qui y appelle les étrangers; qu'il ne s'était uni qu'avec les Parlements, qui ont sans comparaison plus d'intérêt que personne à la conservation de l'Etat; que Dieu avait béni ses intentions, particulièrement en ce qu'il avait permis que l'on se défît de ce malheureux ministre, sans y employer le feu et le sang; que le roi avait accordé aux larmes de ses peuples cette justice, encore plus nécessaire pour son service, que pour la satisfaction de ses sujets; que tous les corps du royaume, sans en excepter aucun, en avaient témoigné leur joie par des arrêts, par des remercîments, par des feux et des réjouissances publiques; que l'on était sur le point de voir l'union rétablie dans la maison royale, qui aurait réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avaient tirés de la division y avaient causées; que le mauvais démon de la France venait de ressusciter ce scélérat, pour remettre partout la confusion; qu'elle était la plus dangereuse de toutes, parce que ceux qui avaient l'intention du monde la plus épurée de tous les intérêts, étaient ceux qui y pouvaient le moins remédier; que dans la plupart des désordres qui étaient arrivés jusque-là dans l'Etat, l'on en avait pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvait toujours essayer de donner à ceux qui les avaient causés par leur ambition, et qu'ainsi ce qui presque toujours en avait fait le mal, en avait été au moins pour le plus souvent le remède; que ce grand symptôme n'était pas de la même nature; qu'il était arrivé, par une commotion universelle de tout le corps; que les membres étaient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement; parce qu'il n'y avait plus de remède que de pousser au-dehors le venin qui avait infecté tout le corps; que le Parlement y était si engagé, que quand lui, M. d'Orléans et M. le Prince s'en relâcheraient, ils ne les pourraient pas ramener; et que lui, M. d'Orléans et M. le Prince y étaient si obligés pour leur sûreté, qu'ils se déclareraient contre les Parlements, s'ils étaient obligés

de changer. « Me conseilleriez-vous, Brion, *disait Monsieur* (il appelait le plus souvent ainsi M. le duc de Damville, du nom qu'il portait quand il était son premier écuyer), me conseilleriez-vous de me fier aux paroles du Mazarin, après ce qui s'est passé? le conseilleriez-vous à M. le Prince? et supposé que nous puissions nous y fier, croyez-vous que la reine doive balancer à nous donner la satisfaction que toute la France, ou plutôt que toute l'Europe demande avec nous? Nul ne sent plus que moi le déplorable état où je vois le royaume, et je ne puis regarder sans frémissement les étendards d'Espagne, quand je fais réflexion qu'ils sont sur le point de se joindre à ceux de Languedoc et de Valois. Mais le cas qui me force, n'est-il pas de ceux qui ont fait dire, et qui ont fait dire avec justice, que nécessité n'a point de loi? et me puis-je défendre d'une conduite qui est l'unique qui me puisse défendre moi et tous mes amis, de la colère de la reine, et de la vengeance de son ministre? Il a toute l'autorité royale en mains; il est maître de toutes les places; il dispose de toutes les vieilles troupes; il pousse M. le Prince dans le coin du royaume; il menace le Parlement de la capitale; il recherche lui-même la protection d'Espagne, et nous savons le détail de ce qu'il a promis en passant dans le pays de Liége à Don Antonio Pimentel. Que puis-je faire en cet état, ou plutôt que ne dois-je point faire, si je ne me veux déshonorer, et passer pour le dernier, je ne dis pas des princes, mais des hommes? Quand j'aurai laissé opprimer M. le Prince; quand j'aurai laissé subjuguer la Guienne, quand le cardinal sera avec une armée victorieuse aux portes de Paris, dira-t-on : « Le duc d'Orléans est estimable d'avoir sacrifié sa personne, le Parlement et la ville à la vengeance du Mazarin, plutôt que d'avoir employé les armes des ennemis de la couronne? » et ne dira-t-on pas au contraire : « Le duc d'Orléans e t un lâche et un innocent de prendre des scrupules, qui ne conviendraient pas même à un capucin, s'il était aussi engagé que l'est le duc d'Orléans. »

Voilà ce que Monsieur dit à M. Damville, avec ce torrent d'éloquence qui lui était naturel, toutes les fois qu'il parlait sans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce Don

Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldagne, sous prétexte de l'escorter, et que le cardinal lui donna de grandes espérances d'une paix avantageuse au roi catholique. Don Antonio m'a dit qu'il lui avait parlé en ces propres termes : *Grabugio fo per voi; je fais ce grabuge pour vous. Payez-moi en ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire; ou dites dès à présent ce que vous voulez pour la paix. La France me traite d'une manière qui me donne lieu de vous pouvoir servir sans scrupule.*

Monsieur n'en fut pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir que M. le président de Bellièvre (1) était dans sa chambre. Il sortit du cabinet des livres, et il m'y laissa avec M. Damville qui m'entreprit en mon particulier avec une véhémence très-digne du bon sens de la maison de Vantadour, pour me persuader que j'étais obligé, et par la haine que M. le Prince avait pour moi, et par les engagements que j'avais pris avec la reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes avec celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propres termes, ou plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes, avec prière de les faire lire à la reine et à M. le cardinal.

« J'ai promis de ne me point accommoder avec M. le Prince; j'ai déclaré que je ne pouvais quitter le service de Monsieur, et que je ne pouvais par conséquent m'empêcher de le servir en tout ce qu'il ferait pour s'opposer au rétablissement de M. le cardinal. Voilà ce que j'ai dit à la reine devant Monsieur; voilà ce que j'ai dit à Monsieur devant la reine; et voilà ce que je tiens fidèlement. Le comte de Fiesque assure tous les jours M. de Brissac que M. le Prince me donnera la carte blanche quand il me plaira; ce que je reçois avec tout le respect que je dois, mais sans y faire aucune réponse. Monsieur me commande de lui dire mon sentiment sur ce qu'il peut faire de mieux, supposé la résolution où il est de ne consentir jamais au retour du cardinal; et je crois que je suis obligé en conscience et en honneur de lui répondre qu'il lui don-

(1) Pompone de Bellièvre, second du nom, conseiller au Parlement, président à mortier, et ensuite premier président. Il alla ambassadeur en plusieurs Cours. Il mourut en 1657.

nera tout l'avantage, s'il ne forme un corps de troupes assez considérable pour s'opposer aux siennes, et pour faire diversion de celles avec lesquelles il opprime M. le Prince. Enfin je vous supplie de dire à la reine que je ne fais que ce que je lui ai toujours dit que je ferais, et qu'elle ne peut avoir oublié ce que je lui ai dit tant de fois, qui est qu'il n'y a aucun homme dans le royaume, qui soit plus fâché que moi que les choses soient dans un état qui fasse qu'un sujet puisse et doive même parler ainsi à sa maîtresse. »

J'expliquai à ce propos à M. Damville ce qui s'était passé autrefois sur cela dans les conversations que j'avais eues avec la reine. Il en fut touché, parce que dans la vérité il était bien intentionné et passionné pour la personne du roi; et il s'affecta si fort, particulièrement de l'effort que je lui dis que j'avais fait, pour faire connaître à la reine qu'il ne tenait qu'à elle de se rendre maîtresse absolue de tous nos intérêts, et des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avait fait de tendresse pour moi, et qu'il me dit : *Ce misérable*, en parlant du cardinal, *va tout perdre, songez à vous, car il ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal; je ne puis vous en dire davantage.* Vous verrez dans peu que j'en savais plus sur ce chef, que celui qui m'en avertissait.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le cabinet des livres, et en s'appuyant sur M. le président de Bellièvre, il dit à M. Damville qu'il allât chez Madame, qui l'avait envoyé chercher. Il s'assit, et il me dit : « Je viens de raconter à M. le président ce que j'ai dit devant vous à M. Damville : mais il faut que je vous dise à tous deux, ce dont je n'ai eu garde de m'ouvrir devant lui. Je suis cruellement embarrassé; car je vois que ce que je lui ai soutenu être nécessaire, et ce qui l'est en effet, ne laisse pas d'être très-mauvais; ce que je crois n'être jamais arrivé en aucunes affaires du monde qu'en celle-ci. J'y ai fait réflexion toute ma vie; j'ai rappelé dans ma mémoire toute l'intrigue de la Ligue, toute la faction des huguenots, tous les mouvements du prince d'Orange, et je n'y ai rien trouvé de si difficile, que ce que je rencontre dans toutes les heures, ou plutôt à tous les mo-

ments devant moi. » Il ramassa et exagéra en cet endroit, tout ce que vous avez vu jusqu'ici répandu dans cet ouvrage sur cette matière, et je lui répondis aussi en cet endroit tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondait au lieu de me répondre; et ce qui arrive toujours en ce cas, est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, et ainsi on ne finit point. Je suppliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par écrit mes sentiments sur l'état des choses. Je lui dis qu'il ne fallait qu'une heure pour cela. Je n'étais pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Bellièvre, ce que je lui avais avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la galerie, où il y avait une infinité de gens, et j'écrivis sur la table du cabinet des livres, ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original.

« Je crois qu'il ne s'agit pas présentement de discuter ce que Son Altesse Royale a pu ou dû faire jusqu'ici, et je suis même persuadé qu'il y a inconvénient dans les grandes affaires à rebattre le passé, si ce n'est pour mémoire, et simplement autant qu'il peut avoir rapport à l'avenir. Monsieur n'a que quatre partis à prendre : ou à s'accommoder avec la reine, c'est-à-dire, avec le cardinal Mazarin : ou à s'unir intimement avec M. le Prince : ou à faire un tiers-parti dans le royaume : ou à demeurer en l'état où il est aujourd'hui, c'est-à-dire, à tenir un peu de tous les côtés : avec la reine, en demeurant uni avec le Parlement, qui en frondant contre le cardinal, ne laisse pas de garder des mesures à l'égard de l'autorité royale, qui rompent deux fois par jour celles de M. le Prince : avec M. le Prince, en joignant ses troupes avec celles de M. de Nemours : avec le Parlement, en parlant contre le Mazarin, et en ne se servant pas toutefois de l'autorité que sa naissance et l'amour que le peuple de Paris a pour lui, lui donnent, pour pousser cette compagnie plus loin qu'elle ne peut aller. De ces quatre partis, le premier qui est de se raccommoder avec le cardinal, a toujours été exclu des délibérations par Son Altesse Royale, parce qu'elle a sup-

posé qu'il n'était ni de sa dignité, ni de sa sûreté. Le second, qui est de s'unir absolument et entièrement avec M. le Prince, n'y a pas été reçu non plus, parce que Monsieur n'a pas voulu se pouvoir seulement imaginer qu'il eût été capable de se proposer à soi-même (ce sont les termes dont il s'était servi), de se séparer du Parlement, et de s'abandonner par ce moyen, et à la discrétion de M. le Prince, et au retour de M. de La Rochefoucauld. Le troisième parti, qui est celui d'en former un troisième dans le royaume, a été rejeté par Son Altesse Royale, et parce qu'il peut avoir des suites trop dangereuses pour l'Etat, et parce qu'il ne pourrait réussir, qu'en forçant le Parlement à prendre une conduite contraire à ses manières et à ses formes, ce qui est impossible, que par des moyens qui sont encore plus contraires à l'inclination et aux maximes de Monsieur. Le quatrième parti, qui est celui que Son Altesse Royale suit présentement, est celui-là même qui lui cause les peines et les inquiétudes où elle est, parce qu'en tenant quelque chose de tous les autres, il a presque tous les inconvénients de chacun, et n'a, à proprement parler, les avantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur, je vais déduire mes sentiments sur tous les quatre. Quoique je pusse trouver en mon particulier mes avantages dans le raccommodement avec M. le cardinal, et quoique d'autre part je sois si fort déclaré contre lui, que mes avis sur tout ce qui le regarde puissent et même doivent être suspects; je ne balance pas à dire à Son Altesse Royale qu'elle ne peut sans se déshonorer prendre de tempérament sur cet article, vu la disposition de tous les Parlements, de toutes les villes et de tous les peuples, et qu'elle le peut encore moins avec sûreté, vu la disposition des choses, celle de M. le Prince, etc.

» Les raisons de ce sentiment sautent aux yeux, et je ne les touche qu'en passant. Je supplie Monsieur de ne me point commander de m'expliquer sur le second parti, qui est celui de s'unir entièrement avec M. le Prince, pour deux raisons, dont la première est, que les engagements que j'ai pris en mon particulier, et même par son consentement avec la reine sur ce point, lui devraient donner lieu de croire que mes avis y pourraient être intéressés, et

la seconde est que je suis convaincu que s'il était résolu à se séparer du Parlement, ce qui écherrait à délibérer, ne serait pas s'il faudrait s'unir à M. le Prince; mais ce qu'il faudrait que Monsieur fît pour se tenir M. le Prince soumis à lui-même; et cette soumission de M. le Prince à Son Altesse Royale est une des principales raisons qui m'avaient obligé de lui proposer le tiers-parti, sur lequel il faut que je m'explique un peu plus au long, parce qu'il est nécessaire de le traiter conjointement avec le quatrième, qui est celui de prendre quelque chose de tous les quatre. M. le Prince a fait des pas vers l'Espagne, qui ne se peuvent jamais accorder que par miracle avec la pratique du Parlement; et lui ou ceux de son parti en font journellement vers la Cour, qui s'accordent encore moins avec la constitution présente de ce corps. Monsieur est inébranlable dans la résolution de ne se point séparer de ce corps; ce qu'il serait obligé de faire, s'il s'unissait de tout point avec un prince, qui d'un côté par ses négociations, ou au moins par celles de ses serviteurs, avec le Mazarin, donne des défiances continuelles à cette compagnie, et qui l'oblige en même temps une fois ou deux par jour, par sa jonction publique avec l'Espagne, à se déclarer ouvertement contre lui. Il se trouve que Monsieur, dans le même instant qu'il ne peut s'unir avec M. le Prince par la considération que je viens de dire, il se trouve, dis-je, qu'il est obligé d'empêcher que M. le Prince périsse, parce que sa ruine donnerait trop de force au cardinal. Cela supposé, il ne reste plus de choix qu'entre le tiers-parti, et celui que Son Altesse Royale suit aujourd'hui. Il est donc à propos, avant que d'entrer dans le détail et dans l'explication du tiers-parti, d'examiner les inconvénients et les avantages de ce dernier. Le premier avantage que je remarque est qu'il a l'air de sagesse, qui est toujours bon, parce que la prudence est celle des vertus, sur laquelle le commun des hommes distingue moins justement l'essentiel de l'apparent. Le second est, que comme il n'est pas décisif, il laisse ou paraît toujours laisser Son Altesse Royale dans la liberté du choix, et par conséquent dans la faculté de prendre ce qui lui pourra convenir dans le chapitre des accidents. Le troisième avantage de cette conduite est, que tant que

Monsieur la suivra, il ne renoncera pas à la qualité de médiateur, que sa naissance lui donne naturellement, et laquelle toute seule lui peut donner lieu en un moment, pourvu qu'il soit bien pris, de revenir avec fruit de tous les pas désagréables à la Cour, qu'il a faits jusqu'ici, et qu'il sera peut-être obligé de faire à l'avenir. Voilà, à mon sens, les trois sortes d'utilités qui se peuvent remarquer dans la conduite que Monsieur a prise. Pesons-en les inconvénients : ils se présentent en foule, et ma plume aurait peine à les démêler.

» Je ne m'arrête qu'au capital, parce qu'il embrasse tous les autres. Son Altesse Royale offense tous les partis, en donnant de la force à l'unique avec lequel il ne veut point de réconciliation, assez apparemment pour abattre le sien propre, aussi bien que les autres; et trop même certainement, pour obliger celui de M. le Prince à s'accommoder avec la Cour; et cela justement dans le même moment qu'il lui en donne un prétexte très-spécieux, puisqu'il assiste tous les jours aux délibérations d'une compagnie qui condamne ses armes, et qui enregistre sans balancer les déclarations contre lui. Monsieur voit et sent plus que personne l'importance de cet inconvénient; mais il croit au moins en des instants que la garantie du Parlement et de Paris l'en peut défendre en tout cas : ce que j'ai toujours pris la liberté de lui contester, avec tout le respect que je lui dois, parce qu'il ne se peut que le Parlement, en continuant à se contenir dans ses formes, ne tombe à rien dans la suite d'une guerre civile, et que la ville que Monsieur laisse dans le cours ordinaire de sa soumission au Parlement, ne coure sa fortune, parce qu'elle suivra sa conduite. C'est proprement cette conduite, qui en dépit de toute la France, et même de toute l'Europe, rétablira le cardinal, par les mêmes moyens par lesquels elle l'a déjà ramené dans le royaume. Il le vient de traverser avec quatre ou cinq mille aventuriers, quoique Monsieur ait un nombre de troupes considérables, au moins aussi bonnes et aussi aguerries, que celles qui ont conduit ce ministre à Poitiers; quoique la plupart des Parlements soient déclarés contre lui; quoiqu'il n'y ait presque pas une grande ville dans l'Etat, de laquelle la Cour se puisse assurer;

quoique tous les peuples soient enragés contre le Mazarin. Ceci paraît un prodige, il n'est rien moins : car qu'y a-t-il de plus naturel, quand on fait réflexion que ce Parlement n'agissant que par des arrêts, qui en défendant les levées et le divertissement des deniers du roi, favorisent beaucoup plus le cardinal qu'ils ne lui font de mal, en le déclarant criminel; quand on pense que ces villes, dont le branle naturel est de suivre celui du Parlement, font justement comme lui; et quand on songe que ces gens de guerre n'ont de mouvement que par des ressorts qui par la considération des égards que Son Altesse Royale observe vers le Parlement, ont une infinité de rapports avec un corps dont la pratique journalière est de condamner ce mouvement?

» Il paraît aux étrangers que Monsieur conduit le Parlement, parce que cette compagnie déclame comme lui contre le cardinal. Dans le vrai le Parlement conduit Monsieur, parce qu'il sait que Monsieur ne se sert que très-médiocrement des moyens qu'il a en main pour nuire au cardinal. L'appréhension de déplaire à ce corps, est l'un des motifs qui l'ont empèché de faire agir ses troupes, et de travailler aussi fortement qu'il le pouvait à en faire de nouvelles. La même politique voudra qu'il compense la jonction qu'il va faire de ses régiments avec l'armée de M. de Nemours, par la complaisance et même par l'approbation qu'il donnera par sa présence à toutes les délibérations que l'on fera, même avec fureur contre leur marche. Ainsi il offensera la reine; il outrera le cardinal; il ne satisfera pas M. le Prince; il ne contentera pas les frondeurs. Il sera agité par toutes ces vues, encore plus qu'il ne l'a été jusqu'ici; parce que les objets qui les lui donnent se grossiront à tous les instants, et la catastrophe de la pièce sera le retour d'un homme, dont la ruine est crue si facile que le rétablissement n'en peut être que trop honteux. J'ai pris la liberté de proposer à Son Altesse Royale un remède à ces inconvénients, et je l'expliquerai encore en ce lieu, pour ne manquer en rien de ce qu'elle m'a commandé de lui déduire. Elle m'a fait l'honneur de me dire plusieurs fois que l'obstacle le plus grand qu'elle trouve à se résoudre à un parti décisif, qu'elle avoue être nécessaire s'il est pos-

sible, est qu'elle ne le peut faire par elle-même sans se brouiller avec le Parlement; parce que le Parlement n'en peut jamais prendre un de cette nature, par la raison de l'attachement qu'il a à ses formes, et qu'elle le peut encore moins du côté de M. le Prince, et par cette même considération et par celle de la juste défiance qu'elle a des différentes cabales, qui ne partagent pas seulement, mais qui divisent son parti. Ces deux vues sont assurément très-sages et très-judicieuses; et ce sont celles qui m'avaient obligé à proposer à Monsieur un moyen qui me paraissait presque sûr, pour remédier aux deux inconvénients, que l'on ne peut nier être très-considérables et très-dangereux. Ce moyen était que Monsieur formât un tiers-parti, composé des Parlements et des grandes villes du royaume, indépendant et même séparé, par profession publique, des étrangers et de M. le Prince même, sous prétexte de son union avec eux.

» L'expédient qui me paraissait propre à rendre ce moyen possible, était que Monsieur s'expliquât, dans les chambres assemblées, clairement et nettement de ses intentions, en disant à la compagnie, que la considération qu'il avait eue jusqu'ici pour elle, l'avait obligé d'agir contre ses vues, contre sa sûreté, contre sa gloire; qu'il louait son intention; mais qu'il la priait de considérer que la conduite ambiguë qu'elle produisait, anéantirait celle à laquelle tout le royaume conspirait contre le cardinal Mazarin; que ce ministre qui était l'objet de l'horreur de tous les peuples, triomphait de leurs haines avec quatre ou cinq mille hommes, qui l'avaient conduit en triomphe à la Cour; parce que le Parlement donnait tous les jours des arrêts en sa faveur, au moment même qu'il déclamait avec le plus d'aigreur contre lui; que lui Monsieur était demeuré par la complaisance qu'il avait pour ce corps, dans des ménagements qui avaient en leur manière contribué aux mêmes effets; que le mal s'augmentant, il ne pouvait plus s'empêcher d'y chercher des remèdes; qu'il n'en manquait pas : mais qu'il était bien aise de les concerter avec la compagnie, qui devait aussi de son côté prendre une bonne résolution, et se fixer pour une bonne fois aux moyens efficaces de chasser le Mazarin, puisqu'elle avait jugé tant de fois que son ex-

pulsion était de la nécessité du service du roi; que l'unique moyen d'y parvenir était de bien faire la guerre, et que pour la bien faire, il la fallait faire sans scrupule; que le seul qu'il prétendait dorénavant d'y conserver, était celui qui regardait les ennemis de l'Etat, avec lesquels il déclarait qu'il n'aurait ni union, ni même commerce, qu'il ne prétendait pas qu'on lui eût grande obligation de ce sentiment; parce qu'il sentait ses forces et qu'il connaissait qu'il n'avait aucun besoin de leurs secours; que par cette considération, et encore plus par celle du mal que la liaison avec les étrangers peut toujours faire à la couronne, il n'approuvait ni ne concourait à rien de ce que M. le Prince avait fait à cet égard : mais qu'à la réserve de cet article, il était résolu de ne plus garder de mesures, et de faire comme lui; de lever des hommes et de l'argent; de se rendre maître du bureau, de se saisir des deniers du roi, et de traiter comme ennemis ceux qui s'y opposeraient, en quelque forme et manière que ce pût être. Je croyais que Son Altesse Royale pouvait ajouter que la compagnie n'ignorait pas que le peuple de Paris étant aussi bien intentionné pour lui qu'il l'était, il lui était plus aisé d'exécuter ce qu'il proposait, que de le dire; mais que la considération qu'il avait pour elle, faisait qu'il voulait bien lui donner part de sa résolution, avant que de la porter à l'hôtel-de-ville, où il était résolu de la déclarer dès l'après-dînée, et d'y délivrer en même temps les commissions.

» Je supplie Monsieur de se ressouvenir, que lorsque je lui proposai ce parti, je pris la liberté de l'assurer sur ma tête, que ce discours, étant accompagné des circonstances que je lui marquai en même temps, c'est-à-dire, d'assemblée de noblesse, de clergé, du peuple, ne recevrait pas un mot de contradiction. J'allai plus loin, et je me souviens que je lui dis que le Parlement qui n'y donnerait le premier jour que par étonnement, y donnerait le second du meilleur de son cœur. Les compagnies sont ainsi faites, et je n'en ai vu aucune, dans laquelle trois ou quatre jours d'habitude ne fassent recevoir pour naturel, ce qu'elles n'ont même commencé que par contrainte. Je représentai à Monsieur que, quand il aurait mis ses affaires en cet état, il ne devrait plus craindre que le Parlement se séparât de lui; qu'il

ne pourrait plus appréhender d'être livré à la Cour par les négociations des différentes cabales du parti des princes, puisque ceux du Parlement qui étaient dans les intérêts de la Cour, en auraient un trop personnel et trop proche, pour laisser pénétrer leurs sentiments; et puisque M. le Prince serait lui-même si dépendant de Son Altesse Royale que son principal soin serait de le ménager. Car il n'y aurait, à mon opinion, aucun lieu d'appréhender qu'il se fût raccommodé à la Cour, si Monsieur eût pris ce parti, vu l'état des choses, la force de celui de Monsieur, la déclaration du public, et les mesures secrètes que Son Altesse Royale eût pu garder avec lui. Elle sait mieux que personne si elle n'est pas maîtresse absolue du peuple de Paris, et si quand il lui plaira de parler décisivement en fils de France, et en fils de France, qui est, et qui se sent chef d'un grand parti, il y a un seul homme dans le Parlement et dans l'hôtel-de-ville, qui ose, je ne dis pas lui résister, mais le contredire. Elle n'aura pas sans doute oublié que je lui avais proposé en même temps des préalables pour le dehors, qui n'étaient ni éloignés, ni difficiles; le ralliement du débris des troupes de M. de Montrose; le licenciement de celles de Neubourg; la déclaration de huit ou dix des plus grandes villes du royaume. Monsieur n'a pas voulu entendre à ce parti, parce qu'il le croit d'une suite trop dangereuse pour l'Etat. Dieu veuille que celui qu'il a pris ne lui soit pas plus dangereux, et que la confusion où apparemment elle le jettera, ne soit pas plus à craindre que la commotion dans laquelle il y aurait au moins un fils de France au gouvernail. J'avais dans Paris trois cents officiers à moi, et le vicomte de Lamet avait ménagé deux mille chevaux du licenciement de Neubourg. J'étais encore assuré des villes de Limoges, de Marville, de Senlis et de Toulouse. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet des livres en moins de deux heures. Je le lus à Monsieur en présence de M. le président de Bellièvre, qui l'approuva et l'appuya avec bien plus de force que je n'avais fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soutenant que sans un fracas de cette nature, c'est ainsi qu'il l'appela, il empêcherait bien que le Parlement ne se déclarât

contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui était ce qu'il appréhendait plus que toutes choses; parce qu'il y allait joindre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef : car je soutins toujours à Monsieur avec le président de Bellièvre, qui était de mon avis, qu'il ne serait pas en son pouvoir d'empêcher que le Parlement ne procédât à l'exécution de la déclaration contre M. le Prince, quoiqu'il eût donné arrêt, par lequel il s'engageait de ne le pas faire, jusqu'à ce que le cardinal fut hors du royaume. Car la Cour trouva si peu de jour à cette exécution du côté du Parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuèrent beaucoup à sa perte; car ils l'endormirent, et ils ne le sauvèrent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation touchant ma promotion au cardinalat, de cette promotion qui se fit justement en ce temps-là.

Monsieur qui était l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevait pas celui que je pouvais m'imaginer dans un parti, qui, en rompant toutes mesures avec la Cour, ferait assurément révoquer ma nomination. Je lui répondis que j'étais à l'heure qu'il était cardinal, ou que je ne le serais de longtemps; mais que je le suppliais d'être persuadé que, quand ma promotion dépendrait de ce moment, je ne changerais en rien mes sentiments, parce que je les lui disais pour son service, et nullement pour mes intérêts. « Et vous n'avez, Monsieur, *ajoutai-je*, pour vous bien persuader de cette vérité, qu'à vous ressouvenir, s'il vous plaît, que le propre jour que la reine m'a nommé, je lui ai déclaré à elle-même que je ne quitterais jamais votre service, en vous donnant le conseil que je croirais le plus conforme à votre gloire. Je crois que je lui tiens aujourd'hui fidèlement ma parole : et pour vous le faire voir, je supplie très-humblement Votre Altesse Royale de lui envoyer le mémoire que je viens d'écrire. »

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avait dit. Il me fit

mille honnêtetés. Il jeta le mémoire dans le feu, et il sortit du cabinet tout aussi aheurté (me dit à l'oreille le président de Bellièvre) qu'il y était entré.

Je viens de vous dire que j'avais répondu à Monsieur que j'étais cardinal à l'heure où je lui parlais, ou que je ne le serais de longtemps. Je ne m'étais trompé que de peu; car je le fus effectivement cinq ou six jours après. J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de février, par un courrier que le grand-duc me dépêcha. Je vous dirai comme la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyé que satisfait, et par la longueur de ce dernier mémoire, et par celle du discours de Monsieur à M. Damville, qui sont remplis de mille circonstances que vous aurez déjà trouvées comme semées dans les différents endroits de cet ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux et presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux historique, dans lequel il semble que tous les membres n'aient pu avoir aucuns mouvements qui leur fussent naturels, et même qui ne fussent contraires les uns aux autres, j'ai cru qu'il était même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matière qui m'obligeât de les ramasser toutes ensemble, afin que vous puissiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différents, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais bien démêler, que l'assemblage des raisonnements et des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu que j'avais envoyé à Rome l'abbé Charier. Il trouva à Rome tout ce que j'y avais espéré de madame de Rossane (1), et le premier avis qu'elle lui donna, fut de se défier au dernier point de l'ambassadeur, qui joignait aux ordres secrets que la Cour lui avait donnés contre moi, la passion effrénée qu'il avait lui-même pour la pourpre. L'abbé Charier profita très-habilement de cet avis : car il joua toujours l'ambassadeur en lui témoignant une confiance abandonnée, et en lui faisant voir en même temps la promotion très-éloignée. La haine que le pape

(1) Femme du prince Camillo, neveu du pape Innocent X.

avait conservée depuis longtemps pour la personne de M. le cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, et l'intérêt de monsignor Chigi, secrétaire d'Etat, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il était assuré du chapeau pour la première promotion, et il n'oublia rien de ce qui la pouvait avancer. Monsignor Azolini, qui était secrétaire des brefs, et qui avait été attaché à Pancirole, avait hérité de son mépris pour le cardinal, et de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le bailli de Valancey fut amusé; et il ne fut même averti de la promotion, qu'après qu'elle fut faite. Le pape Innocent m'a dit qu'il savait de science certaine, qu'il avait dans sa poche la lettre du roi, pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la dernière nécessité, et à l'entrée du consistoire, où les cardinaux seraient déclarés; et l'abbé Charier m'avait dépêché deux courriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, et que j'ai su depuis par Champfleury, capitaine des gardes de M. le cardinal, est qu'aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda à lui, Champfleury, d'aller chez la reine en diligence, et de la conjurer de sa part de se contraindre et d'en faire paraître de la joie.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, et de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très-mal à propos, qu'il n'était pas de la dignité du poste où j'étais de l'attendre, et que ce petit délai de trois ou quatre mois, que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets, n'était pas conforme aux paroles qu'elle m'avait données, ni aux recherches qu'elle m'avait faites. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre offensive à l'abbé Charier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable pour le style, de toutes celles que j'aie jamais faites : je l'ai cherchée pour l'insérer ici, et je ne l'ai pu trouver. La sagesse de l'abbé Charier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement; parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en

avoir une véritable honte : je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprends le fil de ma narration.

J'en étais demeuré, ce me semble, au 16 février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17, une assemblée des chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau raccourci, ce qui se passa dans toutes celles qui furent même assez fréquentes depuis ce jour jusqu'au premier avril. Monsieur y prit d'abord la parole, pour représenter à la compagnie, que la lettre du roi qui y avait été lue le 15, et qui le taxait de donner la main à l'entrée des ennemis dans le royaume, ne pouvait être que l'effet des calomnies dont on le noircissait dans l'esprit de la reine; que les gens de guerre que M. de Nemours amenait, étaient des Allemands, auxquels on ne pouvait pas donner ce nom. Voilà ce qui occupa proprement toutes les assemblées dont je viens de vous parler. Le président le Bailleul qui présidait, les commençant presque toutes par l'exagération de la nécessité de délibérer sur la lettre de Sa Majesté, les gens du roi concluant toujours à commander aux communes de courre sus aux troupes de M. de Nemours, et Monsieur ne se lassant point de soutenir qu'elles n'étaient point Espagnoles, et qu'après la déclaration qu'il faisait, qu'aussitôt que le cardinal serait hors du royaume, elles se mettraient à la solde du roi, il était fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contestation recommençait presque tous les jours, même à différentes reprises; et il est vrai, comme je viens de vous le dire, que Monsieur en éluda toujours la délibération. Mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, et qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui avait soutenu qu'il n'aurait pas, qu'il ne voulut pas seulement examiner si ce qu'il avait lui suffisait; c'est-à-dire qu'il ne distingua pas assez entre la connivence et la déclaration du Parlement. Le président Bellièvre lui dit très-sagement, douze ou quinze jours après la conversation dont je viens de vous parler, que lorsque l'on a à combattre l'autorité royale..... peut-être très-pernicieuse par l'événement : il lui expliqua ce *dictum* très-sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil. Hors la contestation dont je viens de vous ren-

dre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces assemblées des chambres qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lut en quelques-unes les réponses que la plupart des Parlements de France firent en ce temps-là à celui de Paris, toutes conformes à ses intentions, en ce qu'ils lui donnaient part des arrêts qu'ils avaient rendus contre le cardinal. On employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds destinés au paiement des rentes de l'hôtel-de-ville et des gages des officiers. On résolut dans celle du 13 de mars, de faire sur ce sujet une assemblée des cours souveraines dans la chambre de Saint-Louis. Je ne me trouvai à aucune de celles qui furent faites depuis le premier de mars, et parce que le cérémonial romain ne permet pas aux cardinaux de se trouver en aucunes cérémonies publiques, jusqu'à ce qu'ils aient reçu le bonnet, et parce que cette dignité ne donnant aucun rang au Parlement, que lorsqu'on y suit le roi, la place que je n'y pouvais avoir en son absence que comme coadjuteur, qui est au-dessous de celle des ducs et pairs, ne se fût pas bien accordée avec la prééminence de la pourpre.

Je vous avoue que j'eus une joie sensible d'avoir un prétexte et même une raison de ne me plus trouver à ces assemblées, qui, dans la vérité, étaient devenues des cohues, non pas seulement ennuyeuses, mais insupportables. Je vous ferai voir que dans la suite elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrément, après que j'aurai touché, le plus légèrement qu'il me sera possible, un petit détail qui concerne Paris, et quelque chose en général qui regarde la Guienne.

Vous vous pouvez ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigni et que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine, un peu après que le roi eut été déclaré majeur. Il ne trouva pas le secret de s'y savoir ennuyer; mais il s'y ennuya beaucoup en récompense, et au point qu'il revint à Paris aussitôt qu'il en eut un prétexte; et ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faisais près de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de

Gaucourt était homme de grande naissance, car il était de la maison de ces puissants et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avait de l'esprit et du savoir-faire : mais il s'était trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il était attaché à M. le Prince; il avait à Paris sa principale correspondance, et son principal soin fut, au moins à ce qui m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvait pas de facilité, il eut recours à M. de Chavigni qui revint à Paris en diligence, ou par cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan qui y arriva dans ce temps-là, très-satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eût été très-médiocre, se joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquèrent en forme, comme fauteur couvert du Mazarin : et pendant que leurs émissaires gagnaient ceux de la lie du peuple qu'ils pouvaient corrompre par argent, ils n'oublièrent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étaient appuyées de toute l'intrigue du cabinet, dans laquelle Ravai, Beloi et Goulas, partisans de M. le Prince, n'étaient point ignorants. J'éprouvai en cette rencontre que les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures. Celles que ces messieurs tirèrent de ma promotion au cardinalat furent que je n'avais obtenu le chapeau, que par le moyen des engagements que j'avais pris avec la Cour. Ils agirent sur ce principe; ils me déchirèrent auprès de Monsieur, sur ce titre. Comme il en savait la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit, au lieu de m'y perdre; parce qu'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué; et vous allez voir le piége que les attaquants se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je disais un jour à Monsieur, que je ne concevais pas comme il ne se lassait pas de toutes les sottises qu'on lui disait tous les jours contre moi sur le même ton; et il me répondit : *Ne comptez-vous pour rien le plaisir que l'on a à connaître tous les matins la méchanceté des gens, couverte du nom de zèle, et tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétrations?* Je dis à Monsieur que je recevais cette parole avec grand respect, et comme une grande et belle leçon

pour tous ceux qui avaient l'honneur d'approcher des grands princes.

Ce que les serviteurs de M. le Prince faisaient contre moi parmi le peuple, faillit à me coûter plus cher. Ils avaient des criailleurs à gages, qui m'étaient plus incommodes en ce temps-là, qu'ils ne l'avaient été auparavant, parce qu'ils n'osaient paraître devant la nombreuse suite de gentilshommes et de livrées qui m'accompagnaient. Comme je n'avais pas encore reçu le bonnet, que les cardinaux français ne prennent que de la main du roi, à qui le courrier du pape est dépêché à cet effet, je ne pouvais plus marcher qu'*incognito,* selon les règles du cérémonial; et ainsi lorsque j'allais au Luxembourg, c'était toujours dans un carrosse gris et sans livrées, et je montais même dans le cabinet des livres par le petit degré qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand escalier et le grand appartement. Un jour que j'y étais avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avait dans la cour une assemblée de deux ou trois cents de ces criailleurs, qui disaient que je trahissais Monsieur, et qu'ils me tueraient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle. Je le remarquai, et l'exemple du maréchal de Clermont assommé entre les bras du Dauphin, qui, tout au plus, ne pouvait pas avoir eu plus de peur que j'en voyais à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoiqu'il parût plus hasardeux, parce que je ne doutai point que la moindre apparence que Son Altesse Royale laisserait échapper à la frayeur, ne me fît assassiner; et parce que je doutai encore moins que l'appréhension de déplaire à ceux qui criaient contre le Mazarin, dont il redoutait le murmure jusqu'au ridicule, joint à son naturel qui craignait tout, ne lui en fît donner beaucoup plus qu'il n'en fallait pour me perdre. Je lui dis que je le suppliais de me laisser faire, et qu'il verrait dans peu quel mépris l'on devait faire de ces canailles achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses gardes; mais d'une manière à me faire juger que je lui faisais fort bien ma cour de ne les pas accepter. Je descendis, quoique M. le maréchal d'Estampes se fût jeté à genoux devant moi, pour m'en empêcher; je descen-

dis, dis-je, avec Château-Renaut et d'Hagueville, qui étaient seuls avec moi, et j'allai droit à ces séditieux, en leur demandant qui était leur chef? Un gueux d'entre eux qui avait une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment : *C'est moi.* Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant : *Gardes de la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles.* Il me fit une profonde révérence : il me dit qu'il n'avait pas cru manquer au respect qu'il me devait; qu'il était venu seulement avec ses camarades, pour me dire que le bruit courait que je voulais mener Monsieur à la Cour et le raccommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyaient pas; qu'ils étaient mes serviteurs, et prêts à mourir pour mon service, pourvu que je leur promisse d'être toujours bon frondeur....... Je passe pour un moment aux affaires de Guienne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai ce qui se passa en ce pays-là que fort légèrement et simplement, autant qu'il est nécessaire de le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui y a eu du rapport du côté de Paris. Je ne puis pas même vous assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai; parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, et ce serait avec une joie sensible que j'en relèverais et que j'en honorerais cet ouvrage. Il m'avait promis de m'en donner un extrait, et il l'aurait fait, à mon sens, si l'inclination et si la facilité qu'il a à faire des merveilles, n'étaient égalées par l'aversion et par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le comte d'Harcourt commandait les armées du roi en Guienne, et qu'il y avait les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étaient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marcin avait amené de Catalogne, qui ne faisait pas un corps assez considérable pour pouvoir s'opposer à celles du roi. M. le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires

par sa seule personne. Vous avez vu ci-dessus qu'il s'était saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le prince de Tarente. Il retourna en Guienne, et se campa auprès de Bourg. Le comte d'Harcourt l'y suivit, et détacha le chevalier d'Aubeterre pour le reconnaître. Ce chevalier fut repoussé par le régiment de Baltazar, qui donna le temps à M. le Prince de se poster sur une hauteur, où il fit paraître son corps si grand, quoiqu'il fût très-petit, que le comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action, qui fut d'un très-grand capitaine. Il y laissa quelque infanterie, et il alla à Bergerac, place fameuse par les guerres de religion, et il fit travailler à en relever les fortifications. M. de Saint-Luc (1), lieutenant de roi en Guienne, crut qu'il pourrait surprendre M. le prince de Conti qui était logé avec de nouvelles troupes à Caude-Coste près d'Agen, et il s'avança de ce côté-là avec deux mille hommes de pied et sept cents chevaux, des meilleurs qui fussent dans l'armée du roi. Il fut surpris lui-même par M. le Prince qui fut averti de son dessein, et qui fut au milieu de ses quartiers, avant qu'il eût eu la première nouvelle de sa démarche. Il ne s'ébranla pas néanmoins : il se posta sur une hauteur, sur laquelle on ne pouvait aller que par un défilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher pendant que M. le Prince attendait trois canons qu'il avait mandés d'Agen. Il en avait un pressant besoin ; car il n'avait en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le prince de Conti, que cinq cents hommes de pied et deux mille chevaux, tous gens de nouvelle levée. La faiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion : car elle lui donna de la vanité, et c'est, je crois, la seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur, que sa présence pourrait inspirer aux ennemis, les pourrait ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers, qui leur rapportèrent qu'il était là en personne. Il les chargea en même temps, ils plièrent d'abord; et on peut dire qu'il les renversa moins par le choc de ses armes, que par le bruit de son nom. La plupart de l'infanterie se jeta dans Mira-

(1) François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant de roi en Guienne, gouverneur de Périgord, mort en 1670.

doux, où elle fut assiégée incontinent. Les régiments de Champagne et de Lorraine, que M. le Prince ne voulait recevoir qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, et ils donnèrent le temps à M. le comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son artillerie et ses bagages à Agen; il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvaient incommoder les ennemis, et ensuite sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui MM. de La Rochefoucauld, de Marcin et de Montespan, pour observer les desseins de M. le comte d'Harcourt, qui laissa de son côté quelques troupes au siége de Staffort, ce me semble, et de La Plume, et qui avec les autres, firent attaquer quelques fortifications que l'on avait commencées à l'un des faubourgs d'Agen, par MM. de Lislebonne, le chevalier de Créqui et Coudray-Montpensier. Ils se signalèrent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince : mais ils furent repoussés avec une vigueur extraordinaire, et le comte d'Harcourt alla se consoler de sa perte, par la prise de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince, qui avait fait le dessein de revenir à Paris, pour les raisons que je vais vous dire, se résolut de laisser pour commander en Guienne M. le prince de Conti, et M. de Marcin en qualité de lieutenant-général sous son frère : mais il crut qu'il serait à propos, avant qu'il partît, de s'assurer tout à fait d'Agen, qui s'était à la vérité déclaré pour lui; mais qui n'ayant point de garnison, pouvait à tout moment changer de parti. Il gagna les jurats, qui consentirent qu'il fît entrer dans la ville le régiment de Conti (1). Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces magistrats, se souleva, et il fit des barricades. M. le Prince dit qu'il courut plus de fortune en cette occasion, qu'il n'en aurait couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, et ce que je m'en puis remettre, est que MM. de La Rochefoucauld, de Marcillac et de Montespan, haranguèrent dans l'hôtel-de-ville, et qu'ils calmèrent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

MM. de Rohan, de Chavigni et de Gaucourt le pressaient

(1) Voyez *Mémoires* de La Rochefoucauld. *Suite de la guerre de Guienne.*

par tous les courriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des provinces, qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui était en tout sens la capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses lettres que je surpris. Ces messieurs étaient persuadés que je rompais toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejetait tout ce qu'il ne voulait pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagements que le poste où j'étais à Paris l'obligeait d'avoir pour moi. Il m'a confessé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il se servait de ce prétexte en certaines occasions; et il y en eut même où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur voulait persuader. Je lui représentai plusieurs fois qu'il ferait tant par ses journées, qu'il obligerait M. le Prince de venir à Paris, qui était de toutes les choses du monde celle qu'il craignait le plus. Mais comme le présent touche toujours sans comparaison davantage les âmes faibles, que l'avenir même le plus proche, il aimait mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvait dans le moment même, à rejeter sur moi les murmures et les plaintes, que ses ministres lui faisaient sur mille choses à tous les instants. Ces ministres, qui se trouvèrent bien plus fatigués que satisfaits de ses méchantes défaites, pressèrent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même aux besoins pressants; et leurs instances furent puissamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même temps de M. de Nemours, et qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra en ce temps-là sans aucune résistance, dans le royaume, toutes les troupes du roi étant divisées; et quoique M. d'Elbeuf et MM. d'Aumont, Digbi et de Vaubecourt (1) en eussent à droite et à gauche, il pénétra jusqu'à Mantes, et il y passa la Seine sur le pont qui lui fut livré par M. le duc de Lude, gouverneur de la ville, et mécontent de la Cour parce que l'on avait ôté les sceaux à son beau-père. Il campa à Houdan, et il vint à Paris avec M. de Tavannes, qui commandait ce qu'il avait

(1) De Nettancourt de Vaubecourt.

conservé de troupes de M. le Prince, et Clinchamp (1) qui était officier général dans les étrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit : car si elle eût marché sans s'arrêter, et que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté, et eut fort embarrassé la marche du roi. Tout contribua à ce retardement : l'incertitude de Monsieur, qui ne pouvait se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; madame de Montbazon, qui amusait à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui était bien aise de montrer son bâton de général; et la fausse politique de Chavigni, qui croyait qu'il serait beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouirait les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes. (Ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissi, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens.) Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce temps pour le supplier de trouver bon que je fîs voir en sa présence à ces messieurs qu'ils n'étaient point en état d'éblouir les yeux sans comparaison moins forts, en tout sens, que les siens. Comme il me voulait faire expliquer, on vint lui dire que MM. de Beaufort et de Nemours étaient dans sa chambre. Je l'y suivis, quoique ce ne fût pas ma coutume, parce que je n'avais pas encore le bonnet; et comme on entra en conversation publique, car il y avait du monde jusqu'à faire foule, je mis mon chapeau sur ma tête aussitôt qu'il eut mis le sien. Il le remarqua, et à cause de ce que je venais de lui dire, et à cause que je ne l'avais jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandât toujours. Il en fut très-aise, et il affecta d'entretenir la conversation plus d'une grosse heure, après laquelle il me prit en particulier, et me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il fallait qu'il fût en colère : car je crois qu'il y avait dans sa chambre plus de cinquante écharpes rouges, sans les isabelles. Cette colère dura tout le soir; car il me dit le lendemain que Goulas, secrétaire de ses commandements

(1) Le marquis de Clinchamp.

et intime de M. de Chavigni, étant venu lui dire avec un grand empressement que tous les officiers étrangers prenaient de grands ombrages des longues conversations que j'avais avec lui, il l'avait rebuté avec une fort grande aigreur, en lui disant : *Allez au diable, vous et vos officiers étrangers; s'ils étaient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils seraient à leurs postes, et ils ne s'amuseraient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris.* Ils partirent enfin, et en vérité, plus par mes instances que par celles de Chavigni, qui croyait toujours que je n'oubliais rien pour les retarder : car Monsieur répara bientôt, même avec soin, ce qu'il avait laissé échapper dans la colère; parce qu'il lui convenait (au moins se l'imaginait-il ainsi) de me faire servir de prétexte quelquefois à ce qu'il faisait, et presque toujours à ce qu'il ne faisait point. Vous verrez quelle marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à Orléans dans ce même temps.

Il ne se pouvait pas que cette importante ville ne fût très-dépendante de Monsieur, étant son apanage; et de plus ayant été quelque temps son plus ordinaire séjour. D'ailleurs M. le marquis de Sourdis (1), qui en était gouverneur, était dans ses intérêts. Monsieur avait envoyé outre cela M. le comte de Fiesque, pour s'opposer aux efforts que M. Le Gras, maître des requêtes, faisait pour persuader aux habitants d'ouvrir leurs portes au roi, à qui, dans la vérité, elles eussent été d'une très-grande utilité. MM. de Beaufort et de Nemours, qui en voyaient encore de plus près la conséquence, parce qu'ils avaient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monsieur qu'il y avait dans la ville une faction très-puissante pour la Cour, et que sa présence y était très-nécessaire. Vous croyez facilement qu'elle l'était encore beaucoup plus à Paris. Monsieur ne balança pas un moment, et tout le monde sans exception fut de même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller : ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, et encore plus par celle du peu de confiance qu'il avait à sa conduite. Je

(1) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, gouverneur de l'Orléanais, mort en 1666, âgé de 78 ans.

me souviens qu'il me dit le jour qu'elle prit congé de lui : *Cette chevalerie serait bien ridicule, si le bon sens de mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la soutenait.* Ces deux dames allèrent effectivement avec elle, aussi bien que M. de Rohan et MM. de Croissi et de Bermont, conseillers du Parlement. Patru disait un peu trop librement que comme les murailles de Jéricho étaient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriraient au son des violons. M. de Rohan passait pour les animer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut à la vérité très-grande : car quoique le roi fût très-proche avec des troupes, et que M. Molé, garde-des-sceaux et premier président, fût à la porte, qui demandait à entrer de sa part, elle passa la rivière dans un petit bateau; elle obligea les bateliers qui sont toujours en grand nombre sur le port, de démurer une petite poterne (1) qui était demeurée fermée depuis très-longtemps; et elle marcha avec le concours et l'acclamation du peuple, droit à l'hôtel-de-ville, où les magistrats étaient assemblés, pour délibérer si l'on recevrait M. le garde-des-sceaux. Vous pouvez croire qu'elle décida. MM. de Beaufort et de Nemours la vinrent joindre aussitôt, et ils résolurent avec elle de se saisir ou de Lorris, ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont des ponts toutes deux sur la rivière de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort : mais il fut encore mieux défendu par M. de Turenne, qui venait de

(1) On fit la chanson suivante sur l'entrée de Mademoiselle dans Orléans :

Or écoutez, peuples de France,
Comme en la ville d'Orléans,
Mademoiselle en assurance,
A dit : *Je suis maître céans.*

On lui voulut fermer la porte ;
Mais elle passa par un trou ,
S'écriant souvent de la sorte :
Il ne m'importe pas par où.

Deux jeunes et belles comtesses,
Ses deux maréchales de camp,
Suivirent sa Royale Altesse ,
Dont on faisait un grand can can.

Fiesque , cette bonne comtesse,
Allait baisant les bateliers,
Et Frontenac, quelle détresse !
Y perdit un de ses souliers.

prendre le commandement de l'armée du roi, qu'il partageait toutefois avec M. le maréchal d'Hoquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le baron de Sirot, homme de réputation, et qui y servait de lieutenant-général. Il se vantait, et je crois avec vérité, qu'il avait fait le coup de pistolet avec le grand Gustave, roi de Suède, et le brave Christian, roi de Danemarck.

M. de Nemours, qui avait naturellement et aversion et mépris pour M. de Beaufort, quoique son beau-frère, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme s'il avait été cause que le dessein sur Gien n'eût pas réussi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiselle : un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légèrement, au moins à ce que l'on disait en ce temps-là, avoir reçu, produisit un prétendu soufflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai ouï dire à des gens qui y étaient présents, qu'en imagination. C'étaient au moins un de ces soufflets problématiques, dont il a été parlé dans les petites lettres du Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette querelle, et après une grande contestation qui n'avait pas servi à en adoucir les commencements, il fut résolu que l'on irait à Montargis, poste important dans la conjoncture, parce que de là l'armée des princes, qui serait ainsi entre Paris et le roi, pourrait donner la main à tout. M. de Nemours, qui souhaitait avec passion de pouvoir secourir Mouron, opina qu'il serait mieux d'aller passer la rivière de Loire à Blois, pour prendre par les derrières l'armée du roi, qui par la crainte d'abandonner trop pleinement les provinces de delà à celle de Monsieur, aurait encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvait par l'obstacle que Montargis lui pouvait mettre. L'autre avis l'emporta dans le conseil de guerre, et par le nombre, et par l'autorité de Mademoiselle; et j'ai ouï dire même aux gens du métier, qu'il le devait emporter par la raison; parce qu'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui aurait été proche de Paris aux forces du roi, dont l'on voyait clairement que l'unique dessein était de s'en approcher, ou pour gagner la capitale, ou pour l'ébranler.

Chavigni en parla à Monsieur, en ces propres termes, en présence de Madame qui me le rendit le lendemain; et je ne comprends pas sur quoi se sont pu fonder ceux qui ont voulu s'imaginer qu'il y eut de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir, qu'il n'eût pas déféré au conseil des serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment, et Goulas pestait même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, disait-il, sauver Mouron et perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince.

Je vous ai déjà dit que ceux qui agissaient pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressaient de revenir à Paris, et que leurs instances furent fortement appuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir, ou plutôt à réparer par sa présence ce que l'incapacité et la mésintelligence de MM. de Beaufort et de Nemours diminuaient du poids que la valeur et l'expérience des troupes qu'ils commandaient devaient donner à leur parti. Comme M. le Prince avait à traverser presque tout le royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que MM. de La Rochefoucauld, de Marcillac, le comte de Lévy (1), Guitaut, Chavagnac, Gourville, et un autre, du nom duquel je ne me souviens pas. Il passa avec une extrême diligence le Périgord, le Limousin, l'Auvergne, et le Bourbonnais (2). Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-sur-Loire, par Sainte-Maure, pensionnaire du cardinal, qui le suivit avec deux cents chevaux, sur un avis que quelqu'un qui avait reconnu Guitaut, en donna à la Cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques officiers de ses troupes, qui étaient en garnison à Loris, et il fut reçu de toute l'armée avec toute la joie que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha Gourville à Monsieur, pour lui rendre compte de sa marche, et pour l'assurer qu'il serait à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée, fatiguée jusqu'à la dernière extrémité par l'ignorance de ses généraux, l'y retinrent davantage; et de plus il n'a jamais eu peine de demeurer dans les lieux où il a pu

(1) C'est le marquis de Lévy, selon M. de La Rochefoucauld.
(2) Voyez *Mémoires* de La Rochefoucauld. *Suite de la guerre de Guienne.*

faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il parut, au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de M. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'était pas le bon; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit sans coup férir : Maudreville, qui s'était jeté dans le château avec huit ou dix gentilshommes et deux cents hommes de pied, l'ayant rendu d'abord. Il y laissa garnison, et il marcha sans perdre un moment droit aux ennemis, qui étaient dans des quartiers séparés. Le roi était à Gien, M. de Turenne avait son quartier général à Briare, et celui de M. d'Hoquincourt était à Bleneau.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étaient dispersées dans les villages, il s'avança vers Château-Renaud, et il tomba comme un foudre au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en pièces tout ce qui était de cavalerie de Maine, de Roque-Epine, de Beaujeu, de Bourlémont et de Moret, qui tâchaient de gagner le logement des dragons, comme il leur avait été ordonné; mais trop tard. Il força même, l'épée à la main, les quartiers des dragons, pendant que Tavannes traitait de même celui des cravates. Il poussa les fuyards jusqu'à Bleneau, où il trouva le maréchal d'Hoquincourt en bataille avec sept cents chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui, dans l'obscurité de la nuit, s'étaient engagés et divisés; et qui de plus, malgré les efforts de leur commandant, s'amusaient à piller un village. M. le Prince les rallia et les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, quoiqu'il fût obligé par la grande résistance qu'il trouva, de tenir bride en main à la première charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement; et au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hoquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, et MM. de Beaufort, de La Rochefoucauld et de Tavannes s'y signalèrent. M. de Turenne, qui avait averti dès le matin M. d'Hoquincourt que ses quartiers étaient trop séparés et trop exposés, et que M. le Prince venait à lui; M. de Turenne, dis-je,

sortit de Briare, et se mit en bataille auprès d'un village, qu'on appelle, ce me semble, Oucoi. Il jeta cinquante chevaux dans un bois qui se trouvait entre lui et les ennemis, et par lequel on ne pouvait passer sans défiler. Il les en retira aussitôt, pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il aurait que la retraite de ces cinquante maîtres eût été un signe d'effroi. Son stratagème lui réussit : car M. le Prince jeta effectivement dans le bois trois ou quatre cents chevaux, qui à la sortie furent renversés par M. de Turenne, et qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'infanterie qui arrêta sur eux ceux qui les suivaient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derrière le bois : il y mit son artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des princes, et entre autres Maré, frère du maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, et qui servait de lieutenant-général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, et sur le soir chacun se retira dans son camp. Il est difficile de juger qui eut plus de gloire en cette journée, ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands capitaines du monde y pouvaient faire (1). M. de Turenne y sauva la Cour, qui, à la nouvelle de la défaite de M. d'Hoquincourt, fit charger son bagage, sans savoir précisément où il pourrait être reçu; et M. de Senneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vu la reine abattue et affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, et que si son armée eût eu le sort de celle de M. d'Hoquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la Cour. Le même M. de Senneterre ajoutait que la reine le lui avait dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le maréchal d'Hoquincourt, ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité dans son parti, parce qu'il ne le poussa pas dans les suites, jusqu'où sa présence l'eut vraisemblablement porté, s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte, et du

(1) Voyez M. de La Rochefoucauld. *Suite de la guerre de Guienne.*

premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, et d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu ci-dessus que M. le Prince avait envoyé Gourville à Monsieur, aussitôt qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il serait dans trois jours à Paris. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya quérir aussitôt, et il s'écria en me voyant : *Vous me l'aviez bien dit, quel embarras! quel malheur! nous voilà pis que jamais.* J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; et tout ce que j'en pus tirer, fut qu'il ferait bonne mine, et qu'il cacherait son sentiment à tout le monde, avec le même soin avec lequel il l'avait déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-exactement de sa parole : car il sortit du cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai. Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joie, et il ne laissa pas de me commander un quart-d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête; c'est-à-dire, pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission, « laquelle, Monsieur, *lui dis-je*, n'est pas de votre service, pour deux raisons. La première est, que je ne la puis exécuter qu'en donnant au cardinal un avantage qui ne vous convient pas; et l'autre, que vous ne la soutiendrez jamais, de l'humeur dont il a plu à Dieu de vous faire. » Cette parole dite à un fils de France, vous paraîtra sans doute peu respectueuse : mais je vous prie de considérer que Saint-Remi, lieutenant de ses gardes, la lui avait dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monsieur avait trouvé l'expression plaisante, et qu'il la redisait depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'était pas impropre pour celle dont il s'agissait, comme vous le verrez dans la suite. La contestation fut assez forte, je résistai longtemps. Je fus obligé de me rendre, et d'obéir. J'eus même plus de temps pour travailler à ce qu'il m'ordonnait, que je n'avais cru : car M. le Prince, au-devant duquel Monsieur alla même jusqu'à Juvisy, le premier d'avril, dans la croyance qu'il arriverait ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11; de sorte que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. Le Fèvre, prévôt des marchands, qui me devait sa

charge, et qui était mon ami particulier. Il n'eut pas beaucoup de peine à persuader M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, qui était très-bien intentionné pour la Cour. Ils firent une assemblée dans l'hôtel-de-ville, dans laquelle ils firent résoudre que M. le gouverneur irait trouver Son Altesse Royale pour lui dire qu'il paraissait à la compagnie qu'il était contre l'ordre qu'on reçut M. le Prince dans la ville, avant qu'il se fût justifié de la déclaration du roi, qui avait été vérifiée au Parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joie de ce discours, répondit que M. le Prince ne venait que pour conférer avec lui de quelques affaires particulières, et qu'il ne séjournerait que vingt-quatre heures à Paris. Il me dit, aussitôt que le maréchal fut sorti de sa chambre : *Vous êtes un galant homme*, havate fatto polito, *Chavigni sera bien attrapé.* Je lui répondis sans balancer : *Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi : souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui.* M. de Chavigni qui apprit en même temps le mouvement de l'hôtel-de-ville, et la réponse de Monsieur, lui en fit des réprimandes et des bravades, qui passèrent jusqu'à l'insolence et à la fureur. Il déclara à Monsieur que M. le Prince était en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairait, sans être obligé de demander congé à personne. Il fit par le moyen de Pèche, fameux séditieux, une troupe de cent ou cent vingt gueux, sur le Pont-Neuf, qui faillirent à piller la maison de M. du Plessis-Guénégaut, et il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique, et au maréchal de l'Hôpital, et au prévôt des marchands, parce qu'ils avaient enregistré dans le greffe de la ville, la réponse que Son Altesse Royale leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, et en confidence. Comme je voulus insinuer à Monsieur que j'avais eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'était fait; il m'interrompit brusquement, en me disant ces paroles : *Il ne faut pas juger par l'événement. J'avais raison hier, vous l'avez aujourd'hui : que faire avec tous ces gens-ci?* Il devait ajouter : *et avec moi?* Je le lui ajoutai de moi-même. Car comme je vis que malgré toutes ces expériences, il continuait dans la même conduite qu'il avait mille fois condamnée en me parlant à

moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guienne, je me le tins pour dit, et je me résolus de demeurer tout le plus qu'il me serait possible dans l'inaction, qui n'est à la vérité jamais bien sûre avec de certaines gens, dans les temps qui sont fort troublés; mais que je me croyais nécessaire, et par les manières de Monsieur, que je ne pouvais redresser, et par la considération de l'état où je me trouvais dans le moment, que je vous supplie de me permettre que je vous explique un peu plus au long.

La vérité me force de vous dire qu'aussitôt que je fus cardinal, je fus touché des inconvénients de la pourpre : parce que j'avais fait plus de mille fois réflexion en ma vie, que je l'avais trop été de l'éclat de la coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignités, est qu'ils s'en éblouissent d'abord qu'ils en sont revêtus, et l'éblouissement est cause qu'ils tombent dans les premières fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avais affectée, dès que je fus coadjuteur, me réussit, parce qu'il parut que la bassesse de mon oncle l'avait rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, et même sans les autres assaisonnements, que la qualité des temps, plutôt que mon adresse, me donna lieu d'y mettre; je connus, dis-je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avais eu le temps de faire sur cela, m'obligèrent d'avoir une attention particulière à l'égard du chapeau, dont la couleur de feu et éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en sont honorés. La plus sensible, à mon opinion, et la plus palpable de ces illusions, est la prétention de précéder les princes du sang, qui peuvent devenir nos maîtres à tous les instants, et qui en attendant le sont presque toujours, par leurs considérations, de tous nos proches. J'ai de la reconnaissance pour les cardinaux de ma maison, qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par leur exemple; et je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter, le propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Châteaubriand, dont vous avez déjà vu le nom ci-devant, me dit en présence d'une infinité de gens qui

étaient dans ma chambre : *Nous ne saluerons plus les premiers présentement;* ce qu'il disait, parce que bien que je fusse très-mal avec M. le Prince, et que je marchasse presque toujours fort accompagné, je le saluais, comme vous pouvez croire, partout où je le rencontrais avec tout le respect qui lui était dû par tant de titres. Je lui répondis : *Pardonnez-moi, monsieur, nous saluerons toujours les premiers, et plus bas que jamais. A Dieu ne plaise que le bonnet rouge me fasse tourner la tête au point de disputer le rang aux princes du sang. Il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté.* Cette parole qui a depuis, à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, et par son amitié pour moi; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, et elle commença à diminuer l'envie : ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. MM. les cardinaux de Richelieu et Mazarin, qui avaient confondu le ministériat dans la pourpre, avaient attaché à celle-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre, que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étais à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonstances qui firent qu'on ne le pouvait attribuer qu'à ma modération; et je déclarai ouvertement que je ne recevrais publiquement que les honneurs qui avaient toujours été rendus aux cardinaux de mon nom. Il n'y a que manière à la plupart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les maréchaux de France, les ducs et pairs, le chancelier, les princes étrangers, les princes bâtards, que jusqu'au haut de mon degré, et tout le monde fut très-content.

Le troisième expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourrait permettre pour rappeler tous ceux qui s'étaient éloignés de moi, dans les différentes partialités. Il ne se pouvait qu'ils ne fussent en bon nombre; parce que ma fortune avait été si variable et si agitée, qu'une partie des gens avait appréhendé d'y être enveloppé en de certains temps, et qu'une partie s'é-

tait opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là, ceux qui avaient cru qu'ils pourraient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuierais si j'entrais dans ce détail, et je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le Père Dom Carouge, chartreux; que je vis aux Célestins M. le président Le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la mitre de Paris recevait un aussi grand éclat de la splendeur du bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un instant où mes avances ne se pouvaient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien ; et la reconnaissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avais épargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il est autant de la politique, que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants, de soulager la honte des moins considérables, et de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différents chefs que je viens de vous marquer, convenait en plus d'un manière à la résolution que j'avais faite de rentrer, autant qu'il serait en mon pouvoir, dans le repos, que les grandes dignités que la fortune avait assemblées dans ma personne, pouvaient, ce me semblait, même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déjà dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi parler, de Monsieur, m'avait rebuté à un point, que je ne pouvais plus seulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire sur lui.

Le 11 avril (1652), M. le Prince arriva à Paris, et Monsieur fut au-devant de lui à une lieue de la ville.

Le 12, ils allèrent ensemble au Parlement. Monsieur prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la compagnie qu'il amenait M. son cousin, pour l'assurer qu'il n'avait, ni n'aurait jamais, d'autre intention que celle de servir le roi et l'Etat; qu'il suivrait toujours les sentiments de la compagnie; et qu'il offrait de poser les armes, aussitôt que les arrêts qui ont été rendus par elle contre le cardinal Mazarin, auraient été exécutés. M. le Prince

parla ensuite sur ce même ton; et il demanda même que la déclaration publique qu'il en faisait, fut mise sur les registres.

M. le président Bailleul lui répondit que la compagnie recevait toujours à honneur de le voir dans sa place; mais qu'elle ne lui pouvait dissimuler la sensible douleur qu'elle avait, de lui voir les mains teintes du sang des gens du roi, qui avaient été tués à Bleneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des enquêtes, qui faillit à étouffer par ses impétuosités, le pauvre président Bailleul; cinquante ou soixante voix le désavouèrent d'une volée; et je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le président de Nesmond n'eut interrompu et apaisé la cohue par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avait portées par écrit au roi à Sully, avec les autres députés de la compagnie. Elles furent très-fortes et très-vigoureuses contre la personne et contre la conduite du cardinal. Le roi leur fit répondre par M. le garde-des-sceaux, qu'il les considérerait, après que la compagnie lui aurait envoyé les informations sur lesquelles il voulait juger lui-même. Les gens du roi entrèrent dans ce moment, et ils présentèrent une déclaration et une lettre de cachet qui portait cet ordre au Parlement, avec celui d'enregistrer sans délai la déclaration par laquelle il était sursis à celle du 6 septembre et aux arrêts donnés contre M. le cardinal. Les gens du roi, qui furent appelés aussitôt, conclurent après une fort grande invective contre le cardinal, à de nouvelles remontrances, pour représenter au roi l'impossibilité où la compagnie se trouvait d'enregistrer cette déclaration, qui, contre toute sorte de règles et de formes, soumettait à de nouvelles procédures judiciaires susceptibles de mille contredits, la déclaration du monde la plus authentique et la plus revêtue de toutes les marques de l'autorité royale; et qui par conséquent ne pouvait être révoquée que par une autre déclaration qui fût aussi solennelle, et qui eût les mêmes caractères. Ils ajoutèrent qu'il fallait que les députés se plaignissent à Sa Majesté, de ce qu'on avait refusé de lire les remontrances en sa présence; qu'ils insistassent sur ce point, aussi bien que sur celui de ne point envoyer les

informations que la Cour demandait; et que l'on fît registre de tout ce qui s'était passé ce jour-là au Parlement, dont la copie serait envoyée à M. le garde-des-sceaux. Voilà les conclusions que M. Talon donna avec une force et avec une éloquence merveilleuse. On commença ensuite la délibération, laquelle, faute de temps, fut remise au 13. L'arrêt suivit sans aucune contestation les conclusions; et il y ajouta que la déclaration qui avait été faite par M. le duc d'Orléans et par M. le Prince, serait portée au roi par les députés; que les remontrances et le registre seraient envoyés à toutes les compagnies souveraines de Paris, et à tous les Parlements du royaume, pour les convier de députer aussi de leur part; et qu'assemblée générale serait faite incessamment à l'hôtel-de-ville, à laquelle M. le duc d'Orléans et M. le Prince seraient conviés de se trouver, et de faire les mêmes déclarations qu'ils avaient faites au Parlement; et que cependant la déclaration du roi contre le cardinal Mazarin, et que tous les arrêts rendus contre lui seraient exécutés.

Les assemblées des chambres des 15, 17 et 18, ne furent presque employées qu'à discuter les difficultés qui se présentèrent pour le règlement de cette assemblée générale de l'hôtel-de-ville; par exemple, si Monsieur et M. le Prince seraient présents à la délibération de l'hôtel-de-ville, ou s'ils se retireraient après avoir fait leurs déclarations : si le Parlement pouvait ordonner l'assemblée de l'hôtel-de-ville, ou s'il devait simplement convier le prévôt des marchands et des autres officiers de la ville, et quelques principaux bourgeois de chaque quartier, de s'assembler.

Le 19, cette assemblée se fit, à laquelle les seize députés du Parlement se trouvèrent. Monsieur et M. le Prince y firent leurs déclarations, toutes pareilles à celles qu'ils avaient faites au Parlement; et après qu'ils se furent retirés, et que le procureur du roi de la ville eut conclu à faire de très-humbles remontrances au roi de vive voix et par écrit, contre le cardinal Mazarin, M. Aubri, président aux comptes, et le plus ancien conseiller de la ville, prit la parole pour dire qu'il était tard de commencer à délibérer, et qu'il était nécessaire de remettre l'assemblée au lendemain. Il avait raison en toutes manières; car sept

heures étaient sonnées, et il avait intelligence avec la Cour.

Le 20, Monsieur et M. le Prince allèrent au Parlement, et Monsieur dit à la compagnie qu'il savait que M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, et M. le prévôt des marchands, avaient reçu une lettre de cachet qui leur défendait de continuer l'assemblée; que cette lettre n'était qu'une paperasse du Mazarin, et qu'il priait la compagnie d'envoyer chercher sur l'heure le prévôt des marchands et les échevins, et de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander; ils vinrent d'eux-mêmes à la grande chambre pour y donner part de cette lettre de cachet, et pour dire en même temps qu'ils avaient indiqué une assemblée du conseil de la ville, pour aviser à ce qu'il y aurait à faire. On opina, après les avoir fait sortir, et on les fit rentrer aussitôt, pour leur dire que la compagnie ne désapprouvait pas cette assemblée du conseil de ville, parce qu'elle était dans l'ordre et selon la coutume; mais qu'elle les avertissait qu'une assemblée générale, et faite pour des affaires de cette importance, ne devait, ni ne pouvait être arrêtée par une simple lettre de cachet. On lut ensuite la lettre qui devait être envoyée à tous les Parlements du royaume; elle était courte, mais décisive et pressante. L'après-dînée du même jour, l'assemblée de l'hôtel-de-ville se fit ainsi qu'elle avait été résolue le matin par le conseil. Le président Aubri ouvrit celui des conclusions. Desnots, apothicaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il fallait écrire à toutes les villes de France, où il y avait des Parlements, ou évêchés, ou présidiaux, pour les inviter à faire une pareille assemblée, et de pareilles remontrances contre le cardinal. Cet avis qui fut supérieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embrassé de plus de sept voix, sur le moindre en nombre dans l'assemblée suivante, qui fut celle du 22. Quelques-uns ayant dit que cette union des villes était une espèce de ligue contre le roi, la pluralité revint à celui de M. le président Aubri, qui était de se contenter de faire des remontrances au roi, pour lui demander l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, et le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour MM. les princes allèrent à la chambre des comptes, et

ils firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avaient faites au Parlement et à la ville. On y résolut aussi les remontrances contre le cardinal.

Le 23, Monsieur dit au Parlement, que l'armée du Mazarin s'étant saisie, sous prétexte de l'approche du roi, de Melun et de Corbeil, contre la parole que le maréchal de l'Hôpital avait donnée que les troupes ne s'avanceraient pas du côté de Paris plus près que de douze lieues, il était obligé de faire approcher les siennes. Il alla ensuite accompagné de M. le Prince à la cour des aides, où les choses se passèrent comme dans les autres compagnies.

Quoique je vous puisse répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poser à l'égard des assemblées qui se firent en ce temps-là, c'est-à-dire depuis le premier de mars jusqu'au 23 avril, parce qu'il n'y en a aucun que je n'aie vérifié moi-même sur les registres du Parlement ou sur ceux de l'hôtel-de- ville; je n'ai pas cru qu'il fût de la sincérité de l'histoire que je m'y arrêtasse avec autant d'attention, ou plutôt avec autant de réflexion que je l'ai fait, à propos des assemblées des chambres auxquelles j'avais assisté en personne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait sur des mémoires, quoique bons, et une narration de faits que l'on a vus soi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel on ne travaille que sur des ouï-dire, et une copie que l'on tire sur les originaux : ce que j'ai trouvé dans ces registres ne peut tout au plus être que le corps. Il est au moins constant que l'on ne saurait reconnaître l'esprit des délibérations, qui se discerne assez souvent beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui est même quelquefois presque imperceptible, que par la substance des choses qui paraissent les plus importantes, et qui sont toutefois les seules dont les registres nous doivent tenir compte. Je vous supplie de recevoir cette observation, comme une marque de l'exactitude que j'ai et que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclaircissement d'une matière sur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquais en ce temps-là du mouvement intérieur de toutes les machines, est plus de mon fait, et j'espère que je serai assez juste.

Il n'est pas possible qu'après avoir vu le consentemen uniforme de tous les corps, conjurés à la ruine de M. le cardinal Mazarin, vous ne soyez très-persuadée qu'il est sur le bord du précipice, et qu'il faut un miracle pour le sauver. Monsieur le fut au sortir de l'hôtel-de-ville, et il me fit la guerre en présence du maréchal d'Estampes et du vicomte d'Autel, de ce que j'avais toujours cru que le Parlement et la ville leur manqueraient. Je confesse encore, comme je lui confessais à lui-même ce jour-là, que je m'étais trompé sur ce point, et que je fus surpris au-delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer, du pas que le Parlement avait fait. Ce n'est pas que la Cour n'y eût contribué autant qu'il était en elle; et l'imprudence du cardinal, qui y précipita cette compagnie malgré elle, fut certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvais avoir de n'avoir pas eu bonne vue. Il s'avisa de faire commander, au nom du roi, au Parlement de révoquer et d'annuler, à proprement parler, tout ce qu'il avait fait contre le Mazarin, justement au moment que M. le Prince arrivait à Paris, et l'homme du monde qui gardait le moins de mesure et le moins de bienséance à l'égard des illusions, et qui les aimait le mieux là où elles n'étaient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien eût pu les employer sans scrupule.

Il est certain que rien n'était plus odieux en soi-même, que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en pièces quatre quartiers de l'armée du roi : et je suis convaincu que si la Cour ne se fût point pressée, et qu'elle fût demeurée dans l'inaction, à cet instant tous les corps de la ville, qui dans la vérité commençaient à se lasser de la guerre civile, auraient été fatigués dès le suivant, d'un spectacle qui les y engageait même ouvertement. Cette conduite eut été sage; la Cour prit la contraire, elle ne manqua pas aussi de faire un contraire effet : car en désespérant le public, elle l'accoutuma en un quart-d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venait de défaire les troupes du roi; ce fut celui qui venait à Paris pour s'opposer au retour du cardinal. Ces espèces se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eus-

sent juré qu'elles ne s'y confondaient pas. Elles ne se démêlent dans les temps où tous les esprits sont prévenus, que dans les spéculations de philosophes qui sont peu en nombre, et qui de plus y sont toujours comptés pour rien, parce qu'ils ne mettent jamais en main la hallebarde. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les compagnies, se saisissent de ces idées. Voilà justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; et je me souviens que Bachaumont, que vous connaissez, me disait le propre jour que les gens du roi présentèrent au Parlement la dernière lettre de cachet dont je vous ai parlé, que le cardinal avait trouvé le secret de faire Boislève frondeur. C'était tout dire : car ce Boislève était le plus décrié de tous les Mazarins.

Vous croyez sans doute que Monsieur et M. le Prince ne manquèrent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la Cour. Nullement. Ils n'en manquèrent aucune de corrompre, pour ainsi parler, celle-là; et c'est particulièrement en cet endroit où il faut reconnaître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout à fait humaines. Vous ne serez pas surprise de celles de Monsieur : mais je le suis encore de celles de M. le Prince, qui était dès ce temps-là l'homme du monde naturellement le moins propre à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage, lui pouvaient faire faire de faux pas d'une autre nature, desquels on n'eut pas eu sujet de s'étonner. Ceux que je vais marquer, ne pouvaient avoir aucuns de ces principes; on leur en peut encore moins trouver dans les qualités opposées, desquelles hommes qui vive ne l'a jamais pu soupçonner. Et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement dont l'Écriture nous parle si souvent, est même humainement sensible et palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avait-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus, selon son inclination, que de pousser sa victoire et d'en prendre les avantages qu'il eut pu apparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en personne son armée? Il l'abandonna, au lieu de prendre son parti, à la conduite de deux novices, et les inquiétudes de M. de Chavigni, qui les rappelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison, qui au fond n'avait point de réalité, l'emportent dans son es-

prit sur son inclination toute guerrière, et sur l'intérêt solide qui l'eut dû attacher à ses troupes. Y avait-il rien de plus nécessaire à Monsieur et à M. le Prince, que de fixer pour ainsi dire, le moment heureux dans lequel l'imprudence du cardinal venait de livrer à leur disposition le premier Parlement du royaume, qui avait balancé à se déclarer jusque-là, et qui avait fait de temps en temps des démarches, non pas seulement faibles, mais ambiguës? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout à fait le Parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencements, et d'effaroucher dans les suites les compagnies; et ils lui laissent de ces sortes de libertés qui les accoutument d'abord à la résistance, et qui la produisent infailliblement à la fin. Je m'explique. Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des placards affichés, et une grande émeute sur le Pont-Neuf. Il n'y eut point de part, il n'y en put même avoir : car il n'était point encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, ce qui fut le 2 de mars 1652, il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 15 avril, le bureau des entrées de la porte Saint-Antoine fut rompu et pillé par la populace, et M. de Cumont, conseiller du Parlement, qui s'y trouva par hasard, l'étant venu dire à Monsieur dans le cabinet des livres où j'étais, eut pour réponse ces propres paroles : *J'en suis fâché; mais il n'est pas mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps. Il n'y a personne de tué : le reste n'est pas grand'chose.*

Le 30 du même mois, le prévôt des marchands et d'autres officiers de la ville, qui revenaient de chez Monsieur, faillirent à être massacrés au bas de la rue de Tournon; et ils se plaignirent dès le lendemain dans les chambres assemblées, qu'ils n'avaient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait demander et au Luxembourg, et à l'hôtel de Condé.

Le 10 de mai, le procureur du roi de la ville et deux échevins eussent été tués dans la salle du Palais, sans M. de Beaufort, qui eut très-grande peine à les sauver.

Le 13, M. Quelin, conseiller du Parlement, et capitaine

de son quartier, ayant mené sa compagnie au Palais pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les bourgeois qui la composaient, et qui criaient qu'ils n'étaient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 24 du même mois, M. Molé de Sainte-Croix porta sa plainte en plein Parlement, de ce que le 20, il avait été attaqué et presque mis en pièces par les séditieux.

Vous observerez, s'il vous plaît, que toute la canaille, qui seule faisait tout ce désordre, n'avait dans la bouche que le nom et le service de MM. les princes, qui, dès le lendemain, la désavouaient dans les assemblées des chambres. Ce désaveu, qui se faisait, au moins pour l'ordinaire, de très-bonne foi, donnait lieu aux arrêts sanglants que le Parlement donnait en toute occasion contre les séditieux : mais il n'empêchait pas que ce même Parlement ne crût que ceux qui désavouaient la sédition ne l'eussent faite, et ainsi il ne diminuait rien de la haine que beaucoup de particuliers en concevaient, et il accoutumait le corps à donner des arrêts qui n'étaient pas, au moins à ce qu'il s'imaginait, du goût de MM. les princes. Je sais bien, comme je l'ai déjà dit ailleurs, que dans les temps où il y a de la faiblesse et du trouble, ce malheur est inséparable des pouvoirs populaires, et nul ne l'a plus éprouvé que moi. Mais il faut avouer aussi que Monsieur et M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les apparences de ce qu'ils ne faisaient point en effet. Monsieur, qui était faible, craignait de se brouiller avec le peuple, en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; et M. le Prince, qui était intrépide, ne faisait pas assez de réflexion sur les mauvais et puissants effets que ces émotions faisaient à son égard dans les esprits de ceux qui en avaient peur.

Il faut que je confesse en cet endroit, et que je vous avoue que, comme j'avais intérêt à affaiblir le crédit de M. le Prince dans le public, je n'oubliai, pour réussir, aucune des couleurs que je trouvai sur ce sujet assez abondamment dans les manières de beaucoup de gens de son parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince de ces sortes de moyens. Il n'y en a jamais eu un seul, sur qui il fût plus aisé d'en jeter l'envie et les apparences.

Pèche était tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé, et le commandeur de Saint-Simon (1) ne bougeait de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le confondre avec un misérable criailleur de la lie du peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui dans la vérité n'avait de tort à cet égard, que celui de ne pas faire assez d'attention à leur sottise. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excusable en celle qu'il n'eut pas de s'opposer d'abord à de certaines libertés, que des particuliers prirent dans tous les corps, de lui résister en face, et de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que les douceurs naturelles de Monsieur, jointes à l'ombrage que M. son cousin lui donnait toujours, l'obligeaient quelquefois à dissimuler; mais je sais bien aussi qu'il eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, et que s'il eût pris les choses sur le ton qu'il les pouvait prendre dans le moment que la Cour lui donna si beau jeu, il eût soumis Paris et Monsieur même à sa volonté sans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe; et il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la politique, doit être au moins admiré et exalté par tous les gens de bien dans la morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M. le procureur général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamât à sa place contre lui, comme tous les autres, entra dans la grande chambre le 17 avril, et en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince, requit au nom du roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations et de tous les traités qu'il avait faits, et dedans et dehors le royaume; et il ajouta qu'en cas que M. le Prince le refusât, il demandait acte de sa réquisition et de l'opposition qu'il faisait à l'enregistrement de la déclaration que M. le Prince venait de faire, qu'il poserait les armes, aussitôt que le cardinal Mazarin serait éloigné.

(1) Louis de Saint-Simon, chevalier de Malte, commandeur et capitaine aux gardes, mort en 1679.

M. Menardeau opina publiquement dans la grande assemblée de l'hôtel-de-ville, qui fut faite le 10 avril, à ne point faire de remontrances contre le cardinal, qu'après que MM. les princes auraient posé les armes.

Le 22 du même mois, MM. les présidents des comptes à la réserve du premier, ne se trouvèrent pas à la chambre, sous je ne sais quel prétexte, qui parut en ce temps-là assez léger. Je ne me souviens pas du détail. M. Perroches, un instant après, soutint à MM. les princes en face, qu'il fallait donner arrêt qui portât défense de lever aucunes troupes sans la permission du roi; et le même jour M. Amelot, premier président de la cour des aides, dit à M. le Prince ouvertement, qu'il s'étonnait de voir sur les fleurs de lys un prince qui, après avoir si souvent triomphé des ennemis de l'Etat, venait de s'unir à eux, etc. Je ne vous rapporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelques-uns de cette espèce, et il n'y en eut point, pour peu considérable qu'il parût sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions, qui ne se sentent pas d'abord, mais qui se réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; ce qui accoutume les corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, par son humeur et par l'ombrage que M. le Prince lui faisait à tous les instants, ne voulait déplaire à qui que ce soit. M. le Prince, qui n'était dans la faction que par force, n'étudiait pas avec assez d'application les principes d'une science, dans laquelle l'amiral de Coligni disait que l'on ne pouvait jamais être docteur. Ils laissèrent non-seulement l'un et l'autre la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent dans toutes les occasions dont je viens de parler, que le plus de voix qu'ils y avaient eu leur suffisait, comme il leur aurait effectivement suffi, s'il ne s'était agi que d'un procès. Ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté et la licence des suffrages. Ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sentencieux et décisif, fait à propos et dans des moments qui se trouvent quelquefois décisifs par eux-mêmes, eût pu faire et produire cette distinction, sans la moindre om-

bre de violence; et ainsi ils laissèrent toujours dans Paris un certain air de parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'autorité royale. S'il eût plu à Monsieur et à M. le Prince de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquèrent au respect dans ces rencontres, les compagnies mêmes dont ils étaient membres y eussent donné leurs suffrages. Le président Amelot fut désavoué publiquement par la cour des aides, de ce qu'il avait dit à M. le Prince. Elle eût opiné à son éloignement, si M. le Prince eut voulu; elle l'en aurait remercié le jour même, et le lendemain elle aurait tremblé. Le secret dans les grands inconvénients, est d'y retenir les gens dans l'obéissance par des frayeurs, qui ne leur soient causées que par les choses dont ils aient été eux-mêmes les instruments. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces et toujours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangeaison de négociation : c'est ainsi que le vieux Saint-Germain l'appelait, qui, à proprement parler, était la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigni, qui avait été dès son enfance nourri dans le cabinet, ne pensait qu'à y rentrer par toutes voies. M. de Rohan, qui n'était, à proprement parler, bon qu'à danser, ne se croyait lui-même que bon pour la Cour. Goulas ne voulait que ce que voulait M. de Chavigni. Voilà des naturels bien susceptibles de propositions et de négociations. M. le Prince était par son inclination, par son éducation et par ses maximes, plus éloigné de la guerre civile, qu'homme que j'aie jamais connu, sans exception. Et Monsieur, dont le caractère dominant était d'avoir toujours peur et défiance, était celui de tous ceux que j'aie jamais vus, le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous. Il était en cela semblable aux lièvres. Voilà des esprits bien portés à recevoir des propositions de négociations. Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer, de jeter des lueurs, de les retirer, de donner des vues, de les brouiller; voilà un génie tout

propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea à la vérité tout le monde; et cet engagement fut ce qui produisit en partie, comme je viens de vous le dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'elle amusa par de fausses espérances d'accommodement; et ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de la gâter et de la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui, dans la ville et dans le Parlement, avaient de bonnes intentions pour la Cour, et qu'il l'ôta à ceux qui étaient de bonne foi dans ce parti. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un et de l'autre parti, et de celui que je fus obligé de me donner contre mon inclination et contre ma résolution dans ces conjonctures.

Le roi, dont le dessein avait toujours été de s'approcher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit, partit de Gien aussitôt après le combat de Bleneau, et il prit son chemin par Auxerre et par Melun jusqu'à Corbeil, pendant que MM. de Turenne et d'Hoquincourt, qui s'avancèrent avec l'armée jusqu'à Moret, couvraient sa marche, et que MM. de Beaufort et de Nemours, qui avaient été obligés de quitter Montargis faute de fourrages, s'étaient allés camper à Etampes. Leurs Majestés étaient passées jusqu'à Saint-Germain. M. de Turenne se posta à Palaiseau; ce qui obligea MM. les princes de mettre garnison dans Saint-Cloud, au port de Neuilly et à Charenton. Vous voyez aisément que tous ces mouvements de troupes ne se faisaient pas sans beaucoup de désordre et de pillage; et ce pillage, qui était trouvé tout aussi mauvais au Parlement, que celui des tireurs de laine sur le Pont-Neuf, donnait tous les jours quelque scène qui n'aurait pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouais mon personnage au Luxembourg, n'était pas assurément de la même nature. J'y allais tous les jours réglément; et parce que Monsieur le voulait ainsi, pour faire voir à M. le Prince, qu'en cas de besoin il serait toujours assuré de moi; et parce qu'il me convenait aussi en mon particulier, que le public vît que ce que les partisans de M. le Prince publiaient incessamment contre moi, de mon intel-

ligence avec le Mazarin, n'était ni cru, ni approuvé de Son Altesse Royale. J'étais toujours dans le cabinet des livres, parce que le défaut de bonnet que je n'avais pas encore reçu de la main du roi, faisait que je ne paraissais pas en public. M. le Prince était très-souvent en même temps dans la galerie ou dans la chambre. Monsieur allait et venait sans cesse de l'une à l'autre, et parce qu'il ne demeurait jamais en place, et parce qu'il l'affectait même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaisir à être mystérieux, voulait que l'agitation qui lui était naturelle, fût l'effet des différentes impressions que nous lui donnions. M. le Prince m'attribuait tout ce que Monsieur ne faisait pas pour le bien du parti. Le peu d'ouverture que j'avais laissé aux offres de M. de Brissac, par le moyen de M. le comte de Fiesque, l'avait encore tout fraîchement aigri. Il y eut même des rencontres, où Monsieur crut qu'il lui convenait qu'il ne s'adoucît pas à mon égard. Les libelles recommencèrent, j'y répondis; la trêve de l'écriture se rompit, et ce fut en cette occasion, ou du moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles, desquels je vous ai parlé. Je me contenterai de vous dire que les *contre-temps de M. de Chavigni,* premier ministre de M. le Prince, que je dictai en badinant à M. de Caumartin, touchèrent à un point cet esprit altier et superbe, qu'il ne put s'empêcher d'en verser des larmes, en présence de douze ou quinze personnes de qualité qui étaient dans sa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit le lendemain, je lui répondis en présence de MM. de Liancourt et de Fontenai : « Je vous supplie de dire à M. de Chavigni, que connaissant en sa personne autant de bonnes qualités que j'en connais, je travaillerais à son panégyrique encore plus volontiers, que je n'ai fait au libelle qui l'a tant touché. »

Je vous ai dit ci-dessus que j'avais fait la résolution de demeurer tout le plus qu'il me serait possible dans l'inaction, parce qu'il est vrai que j'avais beaucoup à perdre, et rien à gagner dans le mouvement. J'accomplis en partie cette résolution : parce qu'il est vrai que je n'entrai presque en rien de tout ce qui se fit dans ce temps-là, étant très-convaincu qu'il n'y avait rien de beau à faire pour

l'ordinaire, et que le bon même ne se ferait pas dans le peu d'occasions où il était possible, à cause des vues différentes et compliquées que chacun avait, vu l'état des choses. Je m'enveloppai donc, pour ainsi dire, dans mes grandes dignités, auxquelles j'abandonnai les espérances de ma fortune, et je me souviens qu'un jour M. le président Bellièvre me disant que je devais me donner plus de mouvement; je lui répondis sans balancer : « Nous sommes dans une grande tempête, où il me semble que nous voguons tous contre le vent. J'ai deux bonnes rames en main, dont l'une est la masse de cardinal, et l'autre la crosse de Paris. Je ne les veux pas rompre, et je n'ai présentement qu'à me soutenir. »

Je vous ai déjà dit que l'obligation de voir Monsieur très-souvent me força à ne pas garder toutes les apparences de cette inaction. Je me trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement et entièrement, par les criailleries des partisans de M. le Prince, qui m'attaquèrent par leurs libelles, comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre, et cet éclat joint à la cour assidue que je faisais au Luxembourg, qui paraissait d'autant plus mystérieuse, qu'elle semblait couverte par la raison que vous avez déjà vue, quoiqu'elle fût publique; cet éclat, dis-je, fit trois effets très-mauvais contre moi. Le premier fut qu'il fit croire même aux indifférents, que je ne pouvais demeurer en repos; le second, qu'il persuada à M. le Prince que j'étais irréconciliable avec lui; et le troisième, qu'il acheva d'aigrir au dernier point la Cour contre moi, parce que je ne pouvais me défendre contre les libelles de M. le Prince, qu'en insérant dans les miens des choses qui ne pouvaient être agréables à M. le cardinal. Cet embarras n'était inévitable que par des inconvénients qui étaient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvais défendre du premier que par une retraite entière, qui n'eut été ni de la bienséance, dans un temps où on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'eusse eue de M. le Prince, ni du respect et du service que je devais à Monsieur, dans un moment où ma présence, au moins selon qu'il se l'imaginait, lui était nécessaire. Je ne pouvais me parer du second qu'en me raccommodant avec M. le Prince, ou en

lui laissant prendre contre moi dans le public, tous les avantages qu'il lui plaisait. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre était impraticable, et par les engagements que j'avais sur cet article particulier avec la reine, et par la disposition de Monsieur, qui me voulait toujours tenir en lesse pour me lâcher en cas de besoin. Je ne pouvais éviter le troisième sans faire des pas vers la Cour, desquels M. le cardinal n'eut pas manqué de se servir pour me perdre. En voici un exemple.

Aussitôt que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion, j'envoyai Argenteuil au roi et à la reine pour leur en rendre compte, et je lui donnai charge expresse de ne point voir M. le cardinal, auquel j'étais bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, et que j'étais bien aise, de plus, de marquer par une circonstance de cette nature, et dans le Parlement et dans le peuple, pour mon ennemi. Monsieur eut l'honnêteté ou la prudence de me dire de lui-même, qu'il avouait que l'ordre que je donnais sur cela à Argenteuil était nécessaire; mais qu'il y fallait toutefois un *retentum* (ce fut son mot), et qu'en l'état où étaient les choses, et où elles seraient peut-être quand il arriverait à Saumur, où la Cour était à cette heure-là, il était à propos de lui laisser la bride plus longue, et de ne lui point ôter la liberté de conférer secrètement avec le cardinal, s'il le souhaitait, et si madame la Palatine, à qui j'adressais Argenteuil pour le présenter à la reine, croyait qu'il y pût avoir quelque utilité. « Que savons-nous, *ajouta Monsieur*, si par l'événement cela ne pourra pas être bon à quelque chose, même pour le gros des affaires? La bonne conduite veut que l'on ne perde pas les occasions naturelles d'amuser, quand on a affaire à des amuseurs en titre d'office. Le Mazarin ne manquera jamais de dire la conférence : mais quel inconvénient? C'est un menteur fieffé que personne ne croit; et il la dira fausse comme véritable. » Voilà les paroles de Monsieur : elles furent prophétiques. M. le cardinal voulut voir Argenteuil, chez madame la Palatine, la nuit. Il lui dit, par excès de tendresse pour moi, que si j'avais été assez mal habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y aurait suppléé, pour me servir par un refus public. Il entra bonnement

dans tous mes égards, et dans tous mes intérêts; il lui voulut faire croire qu'il était résolu de partager le ministériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'était pas encore revenu à Paris, que Monsieur était averti par Goulas, non pas de ce qui s'était passé réellement à l'égard de cette visite, mais de tout ce qui s'y fût passé effectivement, si elle eût été recherchée par moi, et faite à l'insu de Son Altesse Royale et contre son service. Cet échantillon vous fait voir les replis de la pièce qui était sur le métier, et peut contribuer, ce me semble, à justifier la conduite que j'eus en ce temps-là.

J'écris par votre ordre l'histoire de ma vie, et le plaisir que je me fais de vous obéir avec exactitude, a fait que je m'épargne si peu moi-même. Vous avez pu jusqu'ici vous apercevoir que je ne me suis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en cette rencontre, parce que c'est là où l'artifice de mes ennemis a rencontré le plus de facilité à surprendre la crédulité du vulgaire. Je savais que l'on disait en ce temps-là : « Est-il possible que le cardinal de Retz ne soit pas content d'être à son âge cardinal et archevêque de Paris? et comment se peut-il mettre dans l'esprit qu'on lui donnera, à force d'armes, la première place dans le conseil du roi? » Je sais qu'encore aujourd'hui les misérables gazettes de ce temps-là sont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'eussent été encore sans comparaison davantage dans mes espérances, et dans mes vues, qui en vérité en étaient très-éloignées, je ne dis pas seulement par la force de la raison, à cause des conjonctures, mais je dis même par mon inclination. Je ne sais si je fais mon apologie en vous parlant ainsi, je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Surtout je vous dois la vérité, qui ne me servira pas beaucoup dans l'esprit de la postérité pour ma décharge; mais qui au moins n'y sera pas inutile pour faire connaître que la plupart des hommes du commun qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont tout au moins des dupes présomptueuses. Je m'aperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression : vous l'attribuerez peut-être à la vanité; je ne le crois pas,

et je sens que le plaisir que j'ai à pouvoir me justifier, est uniquement l'effet de celui que je trouve à n'être pas désapprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lorsque vous faites réflexion sur l'embarras où j'étais dans le temps que je viens de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répétait ces paroles cent fois par jour avec des soupirs et des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui représentais et qu'il tomberait en cet état, et qu'il y ferait tomber tout le monde. Il était encore aggravé à mon égard par les contretemps que je puis, ce me semble, appeler domestiques, qui m'arrivèrent dans ces conjonctures.

Vous avez déjà vu que madame de Chevreuse, Noirmoutier et Laigues, avaient commencé en quelque façon à faire bande à part; et que sous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils étaient effectivement séparés de ceux de Monsieur, quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté et du respect. Celles qu'ils avaient avec la Cour étaient beaucoup plus étroites. L'abbé Fouquet avait succédé pour cette négociation à Bertet, je l'appris par Monsieur même, qui m'obligea ou plutôt qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès : car dans la vérité, depuis ce qui s'était passé à l'hôtel de Chevreuse, quand M. le cardinal rentra dans le royaume, je n'y comptais plus rien, et je ne continuais même à y aller, que parce que je voyais mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avait pas manqué. Je me sentais obligé à Monsieur, de ce qu'il n'avait ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigni et Goulas me rendaient du matin au soir, sur les correspondances de l'hôtel de Chevreuse avec la Cour, qui donnaient à la vérité un beau champ à me calomnier; et ainsi je me sentis aussi plus obligé moi-même à les éclairer. Cette considération fit que contre mon inclination je pris quelques mesures avec l'abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination, car le peu qui m'avait paru de cet esprit chez madame de Guémené, où il allait voir assez souvent mademoiselle de Menessin, qui était sa pa-

rente, ne m'avait pas donné du goût pour sa personne. Il était en ce temps-là fort jeune; mais il avait dès ce temps-là un je ne sais quel air d'emporté et de fou, qui ne me revenait pas. Je le vis deux ou trois fois sur la brune chez Le Fèvre de La Barre, qui était fils du prévôt des marchands, et son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisait pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas longtemps : et parce que de mon côté j'en tirai d'abord les éclaircissements qui m'étaient nécessaires, et parce que lui du sien se lassa bientôt des conversations qui n'allaient à rien. Il voulait dès le premier moment que je fusse Mazarin sans réserve, comme lui. Il ne concevait pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme : mais je vous assure qu'en ce temps-là il ne parlait que comme un écolier, qui ne fût sorti que de la veille du collége de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de mademoiselle de Chevreuse. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'abbé Fouquet, qui se persuada, ou qui voulut se persuader qu'elles avaient passé jeu, et que j'avais dit que je lui ferais donner des coups de bâton. Je n'y avais jamais pensé, et il en a eu le même ressentiment que si la chose eût été vraie. Il contribua beaucoup à ma prison, et M. Le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des pays étrangers, qu'il avait proposé à la reine plusieurs fois de me tuer. Ma colère contre lui ne fut pas si grande. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'hôtel de Chevreuse et moi, à l'entrée du cardinal dans le royaume, mademoiselle de Chevreuse éclata avec fureur en ma faveur; elle changea deux mois après à propos de rien, et sans savoir pourquoi. Ce fut dans ce temps-là que madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir, et de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues, qui avait fait un voyage à la Cour, lui rapporta qu'elle y serait très-bien reçue. Je ne laissai pas de faire accompagner la mère et la fille, et au sortir de Paris, et même à la campagne jusqu'à Dampierre, par tout ce que j'avais auprès de moi et de noblesse et de cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon

que je vous donne ici de l'état où je me trouvais à Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince. Angerville qui était à M. le prince de Conti, vint de Bordeaux à dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il, ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairci de ce détail, parce qu'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, et particulièrement de celles dont on doit avoir de la reconnaissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon, lui dit qu'il le ferait pendre, s'il ne partait dans deux heures pour aller retrouver son maître.

Quelques jours après M. le Prince étant chez Prud'homme qui logeait dans la rue d'Orléans, et ayant enfilé dans la rue sa compagnie de gardes et un fort grand nombre d'officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venait laisser en beau débat; que j'étais à l'hôtel de Chevreuse très-mal accompagné, et que je n'avais auprès de moi que le chevalier d'Humières, enseigne de mes gendarmes, avec trente maîtres. M. le Prince lui répondit en souriant : « Le cardinal de Retz est trop fort ou trop faible. » Marigny me raconta presque dans le même temps, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, et ayant remarqué qu'il lisait avec attention un livre, il avait pris la liberté de lui dire qu'il fallait que ce fût un bel ouvrage, puisqu'il y prenait tant de plaisir; et que M. le Prince lui répondit : « Il est vrai que j'y en prends beaucoup : car il me fait connaître mes fautes que personne n'ose me dire. » Vous observerez, s'il vous plaît, que ce livre était celui qui est intitulé : *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz*, qui pouvait piquer et fâcher M. le Prince; parce que je reconnais de bonne foi que j'y avais manqué au respect que je lui devais. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes, et proprement des apophthegmes, desquels le bon sens de Plutarque aurait honoré l'antiquité avec joie.

Je reprends le fil de ce qui se passait en ce temps-là dans les chambres assemblées, dont vous avez déjà vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déjà quelque temps que je me suis même assez étendu. Je vous ai parlé de la démangeaison de négocia-

tion, comme de la maladie qui régnait dans le parti des princes. M. de Chavigni en avait une réglée, mais secrète avec M. le cardinal, par le canal de M. de Fabert. Elle ne réussit pas, parce que le cardinal ne voulait point dans le fond d'accommodement, et il n'en recherchait que les apparences pour décrier dans le Parlement et dans le peuple, M. le duc d'Orléans et M. le Prince. Il employa pour cela le roi d'Angleterre, qui proposa au roi à Corbeil, une conférence. Elle fut acceptée à la Cour, et elle le fut aussi à Paris par Monsieur et par M. le Prince, auxquels la reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au Parlement le 26 avril, et fit partir dès le lendemain, MM. de Rohan, de Chavigni et Goulas, pour aller à Saint-Germain, où le roi était allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur s'il avait quelques certitudes, ou au moins quelques lumières, que cette conférence pût être bonne à quelque chose; et il me répondit en sifflant : *Je ne le crois pas, mais que faire? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout seul.* Permettez-moi, je vous supplie, de marquer cette réponse, comme l'époque (1) de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle-là; il n'y apporta jamais, ni plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autres réponses, quand je lui représentais les inconvénients de cette conduite : ce que je ne faisais pourtant jamais qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins quand je vous aurai dit qu'après la négociation de laquelle je viens de vous parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutôt qu'il y en eut un tissu, que MM. de Rohan, de Chavigni, Goulas, Gourville et mademoiselle de Châtillon tinrent à différentes reprises sur le métier. Ils ne travaillèrent pas tous seuls à l'ouvrage, je le brodai de tout ce qui en pouvait rehausser les couleurs dans le public. Comme il me con-

(1) *Epoque* est pris ici, dans un sens un peu détourné, pour la parole ou le fait caractéristique qui détermine l'époque, entendue au sens ordinaire. (N. E.)

venait de rejeter sur ce parti là la haine et l'envie du mazarinisme, dont il essayait de me charger en toutes occasions, je n'oubliais rien de tout ce qui était en moi pour découvrir et pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composaient, n'oubliaient pas de leur côté de rechercher dans les traités (1). Les propositions des gouvernements de Guienne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frère, de l'Auvergne pour M. de Nemours, les cent mille écus que l'on demandait pour M. de La Rochefoucauld, le bâton de maréchal de France pour M. du Doignon, les lettres de duc pour M. de Montespan, la surintendance des finances pour M. du Doignon, le pouvoir de faire la paix générale à Monsieur et à M. le Prince, celui de nommer des ministres y fut figuré de toutes les couleurs, et de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur en publiant que tout ce que je viens de vous dire avait été proposé; parce qu'il est vrai que les avis que j'avais de la Cour me l'assuraient. Je ne voudrais pas jurer qu'il n'y eût dans ces avis de l'exagération sur de certains points. Ce ce que je sais de science certaine, c'est que M. le cardinal faisait espérer tout ce que l'on prétendait, et qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se donna le plaisir de donner au public le spectacle de MM. de Rohan, de Chavigni et de Goulas, conférant avec lui et devant le roi et en particulier au moment même où Monsieur et M. le Prince disaient publiquement dans les chambres assemblées, que le préalable de tous les traités était de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la comédie en leur présence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le roi, qu'il suppliait à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la Cour, Gourville, qu'il ne laissait pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joie d'amuser Gaucourt, qui, par sa profession de négociateur, donnait encore plus d'éclat à la négociation (2). Enfin les choses en vinrent au point que madame de Châtillon alla publiquement à Saint-Germain. Nogent

(1) Voyez *Mémoires* de La Rochefoucauld. *Suite de la guerre de Guienne.*
(2) *Idem, ibidem.*

disait qu'il ne lui manquait en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue et traitée effectivement comme Minerve aurait pu l'être : la différence fut que Minerve aurait apparemment prévu le siége d'Etampes, que M. le cardinal entreprit dans le même instant, et dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelît tout le parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce siége dans la suite; et je ne le touche ici, que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, et que j'ai été bien aise de renfermer toutes ensemble, dans ces deux ou trois pages; afin que je ne fusse point obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez, sans doute, vous-même, à l'heure qu'il est, en me disant qu'il fallait que le M. cardinal Mazarin fût bien habile pour jeter aussi utilement pour lui tant de faveurs apparentes d'accommodements : et je vous supplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité royale, l'on trouve des facilités incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à faire la guerre au roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince; je ne sais si je le loue. Je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire. Il ne s'en fallut pas beaucoup qu'il n'y eût du bruit dans le Parlement, le jour que Monsieur parla des conférences que MM. de Rohan, de Chavigni et de Goulas avaient eues à Saint-Germain avec le cardinal.

Ce fut le 30 avril (1652). Le murmure y fut si grand, que Monsieur, qui craignit l'éclat, dit publiquement qu'ils ne l'y reverraient jamais que le cardinal ne fût sorti. L'on y résolut aussi que M. le procureur général irait à la Cour pour solliciter les passeports nécessaires pour les députés qui devaient faire les nouvelles remontrances, et pour se plaindre des désordres que les gens de guerre commettaient aux environs de Paris.

Le 3 de mai, M. le procureur général fit la relation de ce qu'il avait fait à Saint-Germain en conséquence des ordres de la compagnie. Il dit que le roi entendrait les remontrances le lundi 6 du mois, et que Sa Majesté était très-fâchée que la conduite de Monsieur et de M. le Prince l'obli-

geassent à tenir son armée si près de Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes, pour laquelle toutefois le corps de ville souhaita une lettre de cachet qui en portât le commandement. La Cour l'envoya, parce qu'elle vit bien que Monsieur à la fin la ferait faire de son autorité. Elle était à la vérité plus que nécessaire, le désordre et le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil.

Le 6, les remontrances du Parlement et de la chambre des comptes furent portées au roi avec une grande force.

Le 7, celles de la cour des aides et de la ville se firent. La réponse du roi aux unes et aux autres fut, qu'il ferait retirer ses troupes quand celles des princes seraient éloignées. M. le garde-des-sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté, ne proféra pas seulement le nom de M. le cardinal.

Le 10, il fut arrêté au Parlement que l'on enverrait les gens du roi à Saint-Germain, pour y demander réponse touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11, M. le Prince vint au Palais, pour avertir la compagnie que le pont de Saint-Cloud était attaqué. Il fit prendre les armes à ce qu'il trouva de bourgeois de bonne volonté, et les mena jusqu'au bois de Boulogne, où il apprit que ceux qui avaient cru qu'ils emporteraient d'emblée le pont de Saint-Cloud, y ayant trouvé de la résistance s'étaient retirés. Il se servit de l'ardeur de ce peuple pour se saisir de Saint-Denis, où deux cents Suisses étaient en garnison. Il les prit l'épée à la main et sans aucune forme de siége, ayant passé le premier le fossé; et il vint le lendemain au matin à Paris, après y avoir laissé le régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il fut inutile : car Senneville, ou Saint-Megrin, je ne sais plus précisément lequel ce fut, le reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les bourgeois s'étant déclarés pour le roi. La Lande, qui y commandait pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voûtes de l'église de l'abbaye, qu'il défendit deux ou trois jours.

Le 14, il y eut un grand mouvement au Parlement : plusieurs voix confuses s'élevèrent pour demander que l'on délibérât sur les moyens que l'on pourrait tenir pour empêcher les séditions et les insolences qui se commettaient

journellement dans la ville, et même dans la salle du Palais. Monsieur, qui en fut averti, et qui eut peur que sous ce prétexte les Mazarins du Parlement ne fissent faire à la compagnie quelque pas qui fût contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, et il proposa qu'elle lui donnât un plein pouvoir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur par M. de Beaufort à la chaude, sans dessein et très-légèrement, fit trois mauvais effets, dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avait été fait après une profonde délibération; le second qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance et le poste n'avaient pas besoin, vu les conjonctures, d'une autorité empruntée; le troisième, que les présidents en prirent tant de courage, qu'ils osèrent dire en face à Monsieur que personne n'ignorait le respect qu'on lui devait, et que par cette raison il n'était pas à propos de mettre cette proposition dans le registre. Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paraissent mystérieuses et qui ne le sont pas, parce qu'elles allient toute l'envie, qui est inséparable du mystère, et qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15, Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité : car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois chambres à un imprimeur, qui avait mis au jour un libelle qui portait, que le Parlement avait remis toute son autorité et celle de la ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir en jurant, qu'il ne s'étonnait plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avait pu souffrir les impertinences de cette compagnie; et il se servit de cette expression, à laquelle il en ajouta une autre qui était encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose, dont je ne me souviens plus; mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes en riant, et en me disant : *Je le paraphraserai à M. le Prince.*

Le 16, M. le président de Nesmond fit la relation des remontrances, que le roi fit lire en la présence des députés. Après qu'il eut fait toutefois quelques difficultés, il lui répondit qu'il y ferait réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le procureur général fit ensuite rapport de sa députation; et il dit qu'ayant demandé l'éloignement

des troupes à dix lieues de Paris, et expliqué la déclaration que MM. les princes avaient faite de faire aussi retirer celles qu'ils avaient au pont de Saint-Cloud et à Neuilly, le roi avait nommé de sa part M. le maréchal de l'Hôpital, et envoyé un passeport en blanc pour celui qui serait envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le comte de Béthune, qui avait été choisi par Monsieur à cet effet, en avait conféré avec MM. de Bullion, de Villeroi et Le Tellier, et que Sa Majesté se relâchait à la considération de sa bonne ville de Paris, à accorder cet éloignement, pourvu que MM. les princes exécutassent ce à quoi ils s'étaient aussi engagés sur le même chef. M. le procureur général, qui était assisté de M. Bignon, avocat général, présenta ensuite à la compagnie un écrit signé *Louis*, et plus bas, *Guénegaut*, qui portait que le roi manderait au plus tôt deux présidents et deux conseillers de chaque chambre, pour leur faire entendre ses volontés à l'égard des remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces rapports, dans lesquelles le nom du cardinal fut encore, pour ainsi dire, réaggravé (1).

Le 24 et le 28 de mai ne produisirent rien de considérable dans les chambres assemblées.

Le 29, les députés des enquêtes entrèrent dans la grande chambre, et y demandèrent l'assemblée des chambres pour délibérer sur les moyens qu'il y aurait de faire la somme de cent cinquante mille livres, promise à celui qui représenterait en justice le cardinal Mazarin. Le clerc de Courcelles, qui vit qu'à ce même moment le grand-vicaire de M. de Paris entrait au parquet des gens du roi, pour y conférer de la descente de la châsse de Sainte-Geneviève, dit assez plaisamment : *Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fêtes doubles; nous ordonnons des processions, et nous travaillons à faire assassiner un cardinal.* Il est temps de parler du siége d'Etàmpes.

Vous avez vu ci-dessus que l'on était convenu dans les deux partis, que l'on éloignerait de dix lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avait déjà quel-

(1) Ce mot est emprunté du droit canonique. On entend par *réaggrave*, la dernière des monitions ou menaces de censure. (N. E.)

que temps auparavant, assez maltraité celles de MM. les princes dans le faubourg d'Etampes, où les régiments de Bourgogne d'infanterie, et ceux de Wirtemberg et de Brow de cavalerie, avaient beaucoup souffert, se résolut de les opprimer toutes en gros dans la ville même : et la faiblesse de la place, jointe à la faiblesse de tous les généraux, lui fit croire que la chose n'était pas impraticable. Le comte de Tavannes qui y commandait pour M. le Prince, car MM. de Beaufort et de Nemours étaient à Paris, fit l'une des plus belles et des plus vigoureuses résistances qui se soient faites de nos jours. Il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre; les chevaliers de La Vieuville et de Parabère y furent blessés; les attaques furent fréquentes et vives; la défense n'y fut pas moindre. Le petit nombre eut enfin cédé au plus fort, si M. de Lorraine (1) ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il y avait assez longtemps que les Espagnols le pressaient d'entrer en France, et de secourir MM. les princes. Monsieur et Madame l'en sollicitaient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là, qu'en leur demandant de l'argent. Il ne répondit à ceux-ci, qu'en leur demandant Jametz, Clermont et Stenay, qui avaient autrefois été de son domaine, et que le roi avait donnés depuis à M. le Prince. Monsieur me força de dicter un jour à Fromont une instruction pour Le Grand qu'il envoyait à Bruxelles, pour le persuader; et je puis dire avec vérité que ça été le seul trait de plume que j'aie fait dans tout le cours de cette guerre. Je disais toujours à Monsieur que je me voulais conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser dans moi-même, que je n'étais en rien d'une affaire où tout allait à *la Peggio ;* et je l'avais presque accoutumé à ne me plus demander même mon sentiment sur ce qui se passait, en lui répondant toujours par monosyllabes. Il m'en grondait un jour, et je lui ajoutai : *Et le monosyllabe, Monsieur, est unique, car c'est toujours non.* Je ne pus tenir

(1) Charles IV, duc de Lorraine, né le 5 avril 1604; mort à Alembach, entre Birkenfeld et Bercastel, dans le bas Palatinat, le 18 septembre 1675, à l'âge de 71 ans 5 mois et 13 jours.

la même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine : car il voulut absolument, et Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction dont je viens de parler. Je ne sais si elle le trouva ébranlé. Il marcha avec son armée qui était composée de huit mille hommes de vieilles et bonnes troupes, il les laissa à Lagny, et vint à Paris, où il entra à cheval avec un applaudissement incroyable du peuple. Monsieur et M. le Prince allèrent au-devant de lui jusqu'à Bourget le dernier mai; et ils y furent accompagnés de MM. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de La Rochefoucauld, de Gaucourt, de Chavigni, et de Don Gabriel de Tolède. Il se trouva par hasard que ces deux derniers figurèrent ensemble dans cette entrée. Monsieur, qui haïssait M. de Chavigni, me le dit le soir avec un emportement de joie; et je lui répondis que j'étais surpris de ce qu'il me paraissait étonné de cela; que M. de Chavigni ne faisait que ce que le président Jeannin, qui avait été l'un des plus grands ministres de Henri IV, avait fait autrefois; que la différence n'était qu'en ce que le président Jeannin avait escadronné avec les Espagnols avant qu'il fût ministre, et que M. de Chavigni n'y escadronnait qu'après. Monsieur fut très-satisfait de l'apologie, et il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg à un tel point, que je la trouvai sur les degrés, et dans le cours un quart-d'heure après. Je gardai beaucoup de mesure à l'égard de M. de Lorraine. Quoiqu'il fût frère de Madame, à laquelle j'étais très-particulièrement attaché, je me contentai de lui envoyer un gentilhomme, et de l'assurer de mes services. Monsieur souhaita que je le visse, en quoi il se trouva de la difficulté; parce que les ducs de Lorraine prétendent la main chez les cardinaux. Nous nous trouvâmes chez Madame, et après, dans la galerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, et où de plus quand il y en aurait eu il ne se serait point trouvé d'embarras, parce qu'il ne me disputait point le pas en lieu tiers. Cette conférence ne se passa qu'en civilités et qu'en railleries, dans lesquelles il était inépuisable. Il lui vint deux ou trois jours après dans l'esprit une nouvelle manière de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au noviciat des Jésuites. Je lui dis d'abord que j'étais très-

fâché que le cérémonial romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui, comme je l'aurais souhaité; et il me paya sur-le-champ en même monnaie, en me répondant qu'il était au désespoir que le cérémonial de l'Empire l'eût empêché de me rendre chez moi ce qu'il eût souhaité. Il me demanda ensuite sans aucun préambule, si son nez me paraissait propre à recevoir des chiquenaudes? Il pesta tout de suite contre l'archiduc, contre Monsieur et contre Madame, qui lui en faisaient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenait son bien. Il entra de là dans un détail de propositions et d'ouvertures, auxquelles je vous proteste que je n'entendais rien. Je crus que je ne pouvais mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure qu'il n'entendit pas grand chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie; et lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'abbé de Saint-Michel, fut qu'il ne doutait pas que nous nous entendrions dorénavant l'un et l'autre, bien mieux que nous ne nous étions entendus au noviciat à Paris. J'eusse eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement que lui, sachant ce que je savais de ce qui se passait de tous côtés à cet égard. J'étais très-bien averti que la Cour lui donnait à peu près la carte blanche; et je n'ignorais pas, que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissait pas d'écouter de simples propositions qui étaient bien au-dessous de celles qu'on lui offrait.

Madame de Chevreuse, qui n'était pas encore sortie de Paris en ce temps-là, lui dit plutôt en riant que sérieusement, qu'il pouvait faire la plus belle action du monde, s'il faisait lever le siége d'Etampes; en quoi il satisferait pleinement et Monsieur et les Espagnols; et si au même moment il ramenait ses troupes en Flandres; en quoi il plairait au dernier point à la reine, de qui il avait fait en tous temps profession publique d'être serviteur particulier. Ce parti, qui tenait comme des deux côtés, plut à son incertitude naturelle; il le prit sans balancer, et madame de Chevreuse s'en fit honneur à la Cour, qui de sa part ne fut pas fâchée de couvrir la nécessité où elle se trouva de lever le siége d'Etampes de quelques apparences de né-

gociations, qu'elle grossit dans le monde de mille et mille particularités, que les raisonnements du vulgaire honorent toujours de mille et mille mystères. Il n'y eut rien au monde de plus simple, que ce qui se fit en ces rencontres; et quoique je ne fusse point du tout en ce temps-là du secret ni de la mère ni de la fille, comme vous avez vu ci-dessus, j'en fus assez instruit malgré l'une et l'autre, pour vous pouvoir assurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit dès le lendemain, est une marque que je ne me trompe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas longtemps content de lui-même à l'égard de cette action. Car quoiqu'il eût soutenu d'abord à Monsieur qu'il lui avait rendu un service signalé en obligeant la Cour à lever le siége d'Etampes, il me parut aussitôt après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, et que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandèrent; qui était de ne point s'en retourner encore, et de demeurer à Villeneuve-Saint-Georges, jusqu'à ce que les troupes sorties d'Etampes fussent effectivement en lieu de sûreté.

M. de Turenne voyant que M. de Lorraine ne tenait pas la parole qu'il avait donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil à dessein d'y passer la Seine et de le combattre. Il y eut des allées et des venues en explications de ce qui avait été promis ou non promis, pendant lesquelles l'armée lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du roi, ayant passé la rivière d'Yère, et s'étant mis en bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendait de part et d'autre que le signal du combat, qui certainement eut été sanglant, vu la bonté des troupes qui composaient les deux armées; mais qui apparemment eut succédé à l'avantage des troupes du roi, parce que les Lorrains n'avaient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeler fatal, mylord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine était prêt d'exécuter ce dont l'on était convenu à telle et telle négociation. On négocia sur l'heure même (1). Le roi d'Angleterre, qui sur l'apparence d'une bataille avait joint M. de

(1) Voyez *Mémoires* de Joly, et M. de La Rochefoucauld dans ses *Mémoires*. *Suite de la relation de la guerre de Guienne.*

Turenne, fit lui-même des allées et des venues ; et l'on convint que M. de Lorraine sortirait du royaume dans quinze jours, et des postes où il était dès le lendemain; qu'il remettrait entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avaient été envoyés de Paris pour faire un pont sur la rivière ; et qu'aussi M. de Turenne ne pourrait se servir de ces bateaux pour passer la Seine, et pour empêcher le passage des troupes sorties d'Etampes; que celles de MM. les princes qui étaient dans son camp, pussent rentrer pans Paris en sûreté; et que le roi fît fournir des vivres à l'armée lorraine dans sa retraite. Ces deux dernières conditions ne reçurent pas beaucoup de contradiction : M. de Turenne disant qu'il était très-persuadé que l'armée lorraine épargnerait au roi, par le soin qu'elle prendrait de se pourvoir elle-même, la peine et la dépense que l'on stipulait. Et pour ce qui était de la liberté que l'on demandait pour les troupes des princes de se pouvoir rendre à Paris en sûreté, il la leur accordait avec joie; parce qu'il était assuré que la ville en serait beaucoup plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort, qui avait amené au camp cinq ou six cents bourgeois volontaires, dit le lendemain au soir à Monsieur, qu'ils avaient été si épouvantés, qu'il avait peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la ville. M. le Prince, qui était malade en ce temps-là, n'avait pas été d'avis par cette raison que l'on les laissât sortir dans cette conjoncture. Je reviens au Parlement.

J'ai eu si peu de part dans les dernières assemblées et dans les dernières occasions, desquelles je viens de parler, qu'il y a déjà quelque temps que je me fais un scrupule à moi-même de les insérer dans un ouvrage qui ne doit être, à proprement parler, qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur un point où l'état des choses que je vous ai expliqué ci-devant, eût fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurais continué d'assister aux délibérations du Parlement. La pourpre qui m'en ôta la séance, en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guère moins au Luxembourg, et je puis assurer de bonne foi qu'elle n'y eut presque qu'un mouvement imaginaire, et

tel qu'il plut aux spéculatifs de se fantaisier. Mais comme il leur plut de se fantaisier toutes choses sur mon sujet, j'étais continuellement exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres, et au raisonnement de tous. Ce personnage qui n'est jamais que de pure défensive, et encore tout au plus, est très-dangereux dans les temps dans lesquels on le joue. Il est très-incommode dans ceux dans lesquels on le décrit : parce qu'il a toujours beaucoup d'apparence de vaine gloire et d'amour-propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un Etat, quand dans un ouvrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matières auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin les moyens de démêler celles qui sont de cette nature, du reste de cette histoire qui n'est que particulière ; et il m'a été impossible de les trouver ; parce que la figure que j'ai faite, quoique médiocre, dans les temps qui ont précédé et qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de rapport et tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il serait très-difficile que l'on pût vous les bien faire entendre, si on les déliait tout à fait. Voilà ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ce temps-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible ; parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les mémoires d'autrui. J'y poserai les faits, je n'y raisonnerai point, je déduirai ce qui m'y paraîtra le plus de poids ; j'omettrai ce qui me semblera le plus léger ; et en ce qui regarde les assemblées du Parlement, je n'observerai les dates qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations considérables. Je ne parlerai pas seulement des autres, et je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisamment, en vous disant qu'elles ne furent presque employées qu'en déclamations contre le cardinal, en plaintes, et en arrêts contre les insolences et les séditions du peuple, et en désaveux faits par MM. les princes de ces séditions, qui dans la vérité n'étaient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le premier juin, Monsieur envoya au Parlement, pour savoir quelle place il donnerait à M. le duc de Lorraine

dans l'assemblée des chambres. Il répondit tout d'une voix que M. de Lorraine étant ennemi de l'Etat, il ne lui en pouvait donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi deux ou trois jours après, parce que j'étais malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : *Eussiez-vous cru que le Parlement m'eût fait cette réponse?* Et je lui répondis : *J'aurai bien moins cru, Monsieur, que vous eussiez hasardé de vous l'attirer.* Il me repartit en colère : *Si je ne l'eusse hasardé, M. le Prince eût dit que j'eusse été Mazarin.* Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisait dans ce temps-là.

Le 7, on fit un fort grand bruit au Parlement, de l'approche des troupes de Lorraine, qui avaient passé Lagny, et qui faisaient beaucoup de désordre dans la Brie; et l'on y parla de leur marche avec la même surprise et la même horreur, que l'on aurait pu faire s'il n'y avait eu dans le royaume aucunes partialités.

Le 10, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'était passé à la députation vers le roi, qui s'était avancé à Melun dès le commencement du siége d'Etampes. La réponse de Sa Majesté fut que la compagnie pouvait envoyer qui il lui plairait pour conférer avec ceux qu'elle voudrait choisir, et pour achever au moins de rétablir le calme dans le royaume. L'on opina ensuite, et l'on résolut de renvoyer à la Cour les mêmes députés pour entendre la volonté du roi, et y renouveler toutefois les remontrances contre le cardinal Mazarin. Monsieur et M. le Prince n'avaient pas été de l'avis de l'arrêt, et ils avaient soutenu qu'il ne fallait recevoir aucunes propositions de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel et effectif du Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvelèrent contre l'approche des troupes de Lorraine; et elles furent au point, que les gens du roi furent mandés au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un conseiller, du nom duquel je ne me souviens pas, ayant dit qu'il ne concevait pas, comme on prétendait qu'il fût utile à la compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle était avec la Cour; Menardeau répondit que, cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvait prendre pour le calomnier dans

l'esprit du roi, il était d'avis de donner arrêt, par lequel il serait enjoint aux communes de leur courir sus. L'on en demeura à dire que l'on en parlerait plus au long quand Monsieur serait au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déjà parlé, et qui fut sue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, puisqu'elle avait été souhaitée de tant de gens. Elle fut incroyable; et je remarquai que beaucoup de ceux qui avaient crié hautement contre son approche, crièrent le plus hautement contre son éloignement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connaissent pas; il y a des temps même où l'on peut dire qu'ils ne se sentent point.

Le 20, le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'était passé à sa députation à Melun, et la lecture de la réponse qui lui avait été faite par le roi, dont la substance était : que bien que Sa Majesté ne pût ignorer que la demande que l'on faisait de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisserait peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instance, après avoir réparé son honneur par des déclarations que l'on doit à son innocence, si elle était assurée qu'elle pût avoir de bonnes et réelles sûretés de la part de MM. les princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement. Que Sa Majesté désire donc d'apprendre :

1º Si en ce cas ils renonceront à toutes les ligues et à toutes les associations faites avec les princes étrangers;

2º S'ils n'auront plus aucunes prétentions;

3º S'ils se rendront auprès de Sa Majesté;

4º S'ils feront sortir les étrangers qui sont dans le royaume;

5º S'ils licencieront leurs troupes;

6º Si Bordeaux rentrera dans son devoir, aussi bien que M. le prince de Conti et madame de Longueville;

7º Si les places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état.

Voilà les principales des douze questions sur lesquelles M. le duc d'Orléans s'emporta avec beaucoup d'émotion, en disant : Qu'il était inouï que l'on mit ainsi sur la sel-

lette un fils de France et un prince du sang, et que la déclaration qu'ils avaient faite l'un et l'autre qu'ils poseraient les armes aussitôt que le cardinal Mazarin serait hors du royaume, était plus que suffisante pour satisfaire la Cour, si elle avait de bonnes intentions. L'on opina; mais la délibération n'ayant pu être achevée, elle fut remise au lendemain.

Le 21, Monsieur ne s'y étant pu trouver, parce qu'il avait eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita en présence de M. le Prince que d'un fonds que l'on cherchait pour la subsistance des pauvres qui souffraient beaucoup à la ville, et de celui qui était nécessaire pour faire la somme de cent cinquante mille livres pour la tête à prix. Il fut dit à l'égard de ce dernier chef, que l'on ferait incessamment inventaire de ce qui restait des meubles du cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. Comme il y avait eu le matin une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle MM. de Vanau et Partial auraient été massacrés sans lui, il crut qu'il ferait mieux, pour détourner le peuple du Palais, de l'assembler dans la place Royale. Il y donna un rendez-vous public pour l'après-dînée; il y amassa quatre ou cinq mille gueux, à qui il est constant qu'il fit proprement un sermon qui n'allait qu'à les exhorter à l'obéissance qu'ils devaient au Parlement. J'en sus tout le détail par des gens de croyance, que j'y avais envoyés moi-même exprès. La frayeur qui avait déjà saisi la plupart des présidents et des conseillers, leur fit croire que cette assemblée n'avait été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manières qui pouvaient redoubler leurs alarmes, et ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur ni de M. le Prince de rassurer MM. les présidents, qui ne purent jamais se résoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. le président de Maisons, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de peuple, comme il sortait de chez Monsieur; et M. le Prince et M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savait pas que qui assemble un peuple l'émeut toujours. Il y parut; car deux ou trois jours après ce beau

sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avait encore été dans la salle du Palais ; et même M. le président de Novion fut poursuivi dans les rues, et courut tout le risque qu'un homme peut courir.

Le 25, MM. les princes déclarèrent dans les chambres assemblées, qu'aussitôt que M. le cardinal serait hors du royaume, ils exécuteraient fidèlement tous les articles qui étaient portés dans la réponse du roi, et enverraient ensuite des députés pour conclure ce qui resterait à faire : et l'on donna ensuite, arrêt par lequel il fut dit que les députés du Parlement retourneraient incessamment à la Cour pour porter cette déclaration au roi.

Le 26, aucun président ne se trouva au Parlement.

Le 27, M. le président de Novion y fut, et donna un sanglant arrêt contre les séditieux.

On n'employa les autres jours qu'à donner les ordres nécessaires pour la sûreté de la ville, à quoi l'on était très-embarrassé : parce que ceux de la garde étaient assez souvent ceux-là même qui se soulevaient. Il est temps, ce me semble, de reprendre ce qui est de la guerre.

M. le Prince, qui avait eu quelques accès de fièvre tierce, alla jusqu'à Linas recevoir ses troupes qui revenaient d'Etampes ; et comme la Cour n'avait observé en façon du monde ce qu'elle avait promis touchant l'éloignement des siennes des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de son côté, et il posta sa petite armée à Saint-Cloud ; poste considérable, parce que le pont lui donnait lieu de la poster en cas de besoin, où il lui plairait.

M. de Turenne qui était avec celle du roi aux environs de Saint-Denis, où Sa Majesté était venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un pont de bateaux à Epinal, en intention de venir attaquer les ennemis avant qu'ils eussent le temps de se retirer. M. de Tavannes en eut avis, et il l'envoya dire aussitôt à M. le Prince, qui se rendit au camp en toute diligence (1). Il se leva vers le soir, et marcha vers Paris, à dessein d'arriver au jour à Charenton, d'y passer la Marne, et d'y prendre un poste dans lequel il ne pourrait être attrapé. M. de Turenne ne lui en donna

(1) Voyez le détail de cette action dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld. *Suite de la guerre de Guienne.*

pas le temps; car il attaqua son arrière-garde dans le faubourg Saint-Denis. M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il perdit du régiment de Conti, et il manda à Monsieur par le comte de Fiesque, qu'il lui répondait qu'il gagnerait le faubourg Saint-Antoine, dans lequel il prétendait qu'il aurait plus de lieu de se défendre. C'est en cet endroit où je regrette, plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avait donnée, de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en cette rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai ouï dire à Laigues, qui est homme du métier et qui ne le quitta point ce jour-là, qui pourtant était plus mécontent de lui que personne au monde, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. Je serais inexcusable si j'entreprenais de décrire le détail de l'action du monde la plus grande et la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues, et que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très-mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus sanglant et le plus opiniâtre, il sauva ses troupes qui n'étaient qu'une poignée du monde, et attaquées par M. de Turenne, renforcé de l'armée de M. le maréchal de La Ferté. Il y perdit le comte de Bossu Flamand, La Roche-Giffart, Flamarin (1) et d'Hacquest, du nom de Montmorenci. MM. de La Rochefoucauld (2), de Tavannes, de Cogny, le vicomte de Melun et le chevalier de Fort y furent blessés. Esclainvilier le fut du côté du roi, et MM. de Saint-Mégrin et Mancini tués. Je ne puis vous exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit; et ce qui arrive toujours en cette rencontre, tout l'impossible succéda dans son imagination à tout le possible. Jouy, qu'il m'envoya sept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avait peur un moment que la ville ne se révoltât contre lui; qu'il craignait un instant après qu'elle ne se déclarât trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisait chez moi, et rien ne le rassura véritablement que le rapport qu'on lui fit que je n'avais que mon suisse à la porte. Bruneau,

(1) Le marquis de Flamarin.
(2) Voyez les *Mémoires* de La Rochefoucauld.

de qui je le sus le lendemain, dit que le mal n'était pas grand dans la ville, puisque je ne me précautionnais pas davantage. Mademoiselle qui avait fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rue Saint-Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençait à être très-pressé dans le faubourg, prit le parti d'y aller elle-même (1). Elle entra dans la Bastille, où Louvière (2) n'osa par respect lui refuser l'entrée. Elle fit tirer le canon sur les troupes du maréchal de La Ferté, qui s'avançaient pour prendre en flanc celles de M. le Prince. Elle harangua ensuite la garde qui était à la porte Saint-Antoine. Elle s'ouvrit, et M. le Prince y entra avec son armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat si fameux arriva le 2 juillet 1652.

Le 4, l'assemblée générale de l'hôtel-de-ville, qui avait été ordonnée le premier par le Parlement pour aviser à ce qui était à faire pour la sûreté de la ville, fut tenue l'après-dînée. Monsieur et M. le Prince s'y trouvèrent, sous prétexte de remercier la ville de ce qu'elle avait donné l'entrée à leurs troupes le jour du combat; mais dans la vérité pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux : au moins voilà ce que Monsieur en sut. Voici le vrai que je ne sus que longtemps depuis de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me ressouviens pas précisément s'il me confirma ce qui était fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avait donné, que la Cour ne songerait jamais sincèrement et de bonne foi à se raccommoder avec lui jusqu'à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maître de Paris. Je sais bien que je lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avait dit sur cela était véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur cet avis particulier de M. de Bouillon. Voici ce qu'il m'apprit du gros de l'affaire. Il était persuadé que je le desservai beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'était pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'était aussi que je lui nuisais beaucoup dans la ville, ce qui n'était pas faux

(1) *Après avoir fait un effort sur l'esprit de son père, pour le tirer de la léthargie où le tenait le cardinal de Retz*, dit La Rochefoucauld dans ses *Mémoires*.
(2) Gouverneur de la Bastille, et fils de Broussel.

par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus Il avait observé que je ne me gardais nullement, et que je me servais même avec affectation du prétexte de l'*incognito,* auquel le cérémonial m'obligeait, pour faire voir ma sécurité et la confiance que j'avais en la bonne volonté du peuple, au milieu de ses plus grands mouvements. Il résolut, et très-habilement, de s'en servir de sa part pour faire une des plus sages et des plus belles actions qui ait peut-être été pensée de tout le siècle. Il fit dessein d'émouvoir le peuple le matin du jour de l'assemblée de l'hôtel-de-ville; de marcher droit à mon logis sur les dix heures, qui était justement l'heure où l'on savait qu'il y avait le moins de monde, parce que c'était celle où pour l'ordinaire j'étudiais; de me prendre civilement dans mon carrosse, de me mener hors de la ville, et de me faire une défense en forme à la porte de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup était sûr, et qu'en l'état où était Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réflexion, en eussent approuvé l'exécution : étant certain que dans les révolutions qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent. Je n'étais point en défense. M. le Prince se fût rendu maître du cloître sans coup férir, et j'eusse pu être à la porte de la ville avant qu'il y eût eu une alarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'était mieux imaginé. Monsieur qui eût été atterré du coup, y eût donné des éloges. L'hôtel-de-ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'aurait traité aurait été louée et admirée. Il y aurait eu un grand déchet de réputation pour moi, à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y aurait eu beaucoup d'imprudence et de témérité à n'avoir pas prévu ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, et elle lui donna le succès le plus funeste que la conjuration la plus noire eût pu produire.

Comme la sédition avait commencé vers la place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçait tous les passants de mettre à leur chapeau, M. de Cumont, con-

seiller au Parlement et serviteur particulier de M. le Prince, qui y avait été obligé comme les autres qui avaient passé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, et le supplier d'empêcher que M. le Prince qui était dans la galerie, ne sortît dans cette émotion, laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite ou par les Mazarins, ou par le cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince. Monsieur courut aussitôt après M. son cousin, qui descendait le petit escalier pour monter en carrosse et pour venir chez moi, et y exécuter son dessein. Il le retint par autorité et même par force, il le fit dîner avec lui, et il le mena ensuite à l'hôtel-de-ville, où l'assemblée dont je vous ai parlé se devait tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la compagnie, et témoigné la nécessité qu'il y avait de songer aux moyens de se défendre contre le Mazarin. La vue d'un trompette qui arriva dans ce temps-là de la part du roi, et qui porta ordre de remettre l'assemblée à la huitaine, échauffa les peuples qui étaient dans la Grève, et qui criaient sans cesse qu'il fallait que la ville s'unît avec MM. les princes. Quelques officiers que M. le Prince avait mêlés le matin dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendaient, ne purent arrêter sa fougue. Elle se déchargea sur l'objet le plus présent. On tira dans les fenêtres de l'hôtel-de-ville; l'on mit le feu aux portes; l'on entra dedans l'épée à la main; on massacra M. Le Gras, maître des requêtes, et M. Miron, maître des comptes, un des plus hommes de bien et des plus accrédités dans le peuple qui fussent à Paris. Vingt-cinq ou trente bourgeois y périrent aussi; et M. le maréchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle et par le secours de M. le président Barentin. Un garçon de Paris appelé Noblet (1), duquel je vous ai déjà parlé à propos de ce qui m'arriva avec M. de La Rochefoucauld dans le parquet des huissiers, eut encore le bonheur de servir le maréchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'hôtel-de-ville et le sang qui y fut répandu produisirent à Paris. La consternation y fut d'abord générale; toutes les boutiques y

(1) Joly, dans ses *Mémoires,* l'appelle *Noblet d'Auviliers.*

furent fermées en moins d'un clin d'œil. On demeura quelque temps en cet état; l'on se réveilla un peu vers les six heures en quelques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les séditieux qui se dispersèrent presque d'eux-mêmes. Il est vrai que Mademoiselle y contribua. Elle alla elle-même accompagnée de M. de Beaufort à la Grève, où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. Ces misérables n'avaient pas rendu tant de respect au Saint-Sacrement que le curé de Saint-Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avaient mis aux portes de l'hôtel-de-ville.

M. de Châlons vint chez moi au plus fort de ce mouvement; et la crainte qu'il avait pour ma personne l'emporta sur celle qu'il devait avoir pour la sienne, dans un temps où les rues n'étaient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précaution, qu'il m'en fit honte; et je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvait obliger à en avoir si peu dans une occasion où j'en avais, ou du moins où j'en pouvais avoir tant de besoin. C'est une de celles qui m'a persuadé autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimés par les endroits par lesquels ils sont les plus blâmables. On loua ma fermeté, on devait blâmer mon imprudence. Celle-ci était effective, l'autre n'était qu'imaginaire. La vérité est que je n'avais aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible, quand on me l'eût fait faire. M. de Caumartin envoya sur-le-champ quérir chez lui mille pistoles; car je n'en avais pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des officiers réformés, que j'avais toujours conservés des restes du comte de Montrose. Le marquis de Sablière, mestre de camp du régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandés par deux capitaines du même régiment, qui étaient mes domestiques. Querieux m'amena trente gendarmes de la compagnie du cardinal Antoine, qu'il commandait. Bussy-Lamet m'amena quarante hommes choisis de la garnison de Mézières. Je garnis tout mon logis et toutes les tours de Notre-Dame de grenades; je pris mes mesures en cas d'attaque, avec les bourgeois des ponts Notre-Dame et de Saint-Michel, qui m'étaient fort affec-

tionnés. Enfin je me mis en état de disputer le terrain et de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paraissait plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étais auparavant. Il ne l'était pas davantage au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse su connaître mes véritables intérêts et prendre l'occasion que la fortune me présentait. Il n'y avait rien de plus naturel, et à ma profession et à l'état où j'étais, que de quitter Paris, après une émotion qui jetait la haine publique sur le parti, qui dans ce temps-là paraissait m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des frondeurs, qui étaient de mes amis; parce qu'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de nécessité. Je me fusse insensiblement rétabli, et sans presque qu'ils eussent pu s'en défendre eux-mêmes, dans l'esprit des pacifiques : parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur était commune. Monsieur n'eût pas pu se plaindre de ce que j'abandonnais un lieu où il paraissait assez qu'il n'était plus le maître. M. le cardinal Mazarin même eût été obligé en ce cas, et par bienséance et par intérêt, de me ménager; et il ne se pouvait même, que naturellement l'aigreur que la Cour avait contre moi, ne diminuât de beaucoup, par une conduite qui eût contribué à noircir celle de ses amis. Les circonstances, dont j'eusse pu accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique que l'on avait contre le Mazarin; parce que je n'avais qu'à me retirer au pays de Retz, sans aller à la Cour : ce qui eût même purgé le soupçon du mazarinisme pour le passé. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier où j'étais, et de celui que je prévoyais pour l'avenir, et que je prévoyais sans en pouvoir jamais prévoir l'issue. Ainsi j'eusse attendu en patience ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques auxquels j'étais exposé à tous les moments des deux côtés. Ainsi je me fusse approprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente, concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, cardinal et archevêque de Paris, chassé de son siége

par le parti qui était publiquement joint avec l'Espagne, purgé de la faction par ma retraite hors de Paris, purgé du mazarinisme par ma retraite hors de la Cour : et le pis du pis qui m'en pouvait arriver, après tous ces avantages, était d'être sacrifié par les deux partis s'ils se fussent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'eusse voulu, et qui à un cardinal archevèque de Paris ne peut jamais être à charge, parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues, et plus grandes, et plus étendues qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les bonnes et les justes. Je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginaient que je trouverais à la fin dans le chapitre des accidents, lieu de les servir et de les élever, me représenta d'abord qu'ils se plaindraient de moi, si je prenais un parti qui me tirait d'affaire et qui les y laissait. Je ne me suis jamais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre; elle fut appuyée par mon orgueil qui eût eu peine à souffrir que l'on eût cru que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche et me confesse de ce mouvement, qui eut toutefois en ce temps-là un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut faible; car je maintiens qu'il y a autant de faiblesse que d'imprudence à sacrifier ses grands et solides intérêts à des pointilles de gloire, qui est toujours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand que ce qu'elle nous propose. Il faut reconnaître de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui les pique dans le présent, à ce qui les doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois : je reviens à ce qui regarde le Parlement.

Je vous expliquerai en peu de paroles ce qui s'y passa depuis le 4 juillet jusqu'au 13. La face en fut très-mélancolique; tous les présidents à mortier s'étant retirés, et beaucoup des conseillers s'étant aussi absentés, par la frayeur des séditions, que le feu et le massacre de l'hôtel-de-ville n'avaient pas diminuée. Cette solitude obligea ceux

qui restaient, à donner un arrêt qui portait défenses de désemparer : en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvait par la même raison fort peu de monde aux assemblées de l'hôtel-de-ville. Le prévôt des marchands qui ne s'était sauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistait plus. M. le maréchal de l'Hôpital demeurait clos et couvert dans sa maison (1). Monsieur fit établir en sa place, par une assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour gouverner, et M. de Broussel pour prévôt des marchands. Le Parlement ordonna à ses députés, qui étaient à Saint-Denis, de presser leur réponse ; et en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans trois jours reprendre leurs places.

Le 13, les députés écrivirent à la compagnie, et ils lui envoyèrent la réponse du roi par écrit. En voici la substance ; que bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire que l'instance que l'on faisait pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, ne fût qu'un prétexte, elle voulait bien lui permettre de se retirer de la Cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le royaume, auraient été réglées, et avec les députés du Parlement qui étaient déjà présents à la Cour, et avec ceux qu'il plairait à MM. les princes d'y envoyer. MM. les princes, qui avaient connu que le cardinal ne proposait jamais de conférences que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récrièrent à cette proposition ; et Monsieur dit avec chaleur qu'elle n'était qu'un piége qu'on leur tendait, et que ni lui ni monsieur son cousin n'avaient aucun besoin d'envoyer les députés en leur nom, puisqu'ils avaient toute confiance à ceux de la cour du Parlement. L'arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, et ordonna aux députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du cardinal. MM. les princes écrivirent aussi au président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueraient dans la résolution de poser les armes aussitôt que le cardinal serait effectivement éloigné.

Le 17, les députés mandèrent au Parlement que le roi était parti de Saint-Denis, pour aller à Pontoise ; qu'il leur avait commandé de le suivre ; que sur la difficulté qu'ils

(1) Voyez les *Mémoires* de la Rochefoucauld. *Suite de la guerre de Guienne.*

en avaient faite, il leur avait ordonné de demeurer à Saint-Denis.

Le 18, ils écrivirent qu'ils avaient reçu un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre à Pontoise. La compagnie s'émut beaucoup, et donna arrêt, par lequel il fut dit que les députés retourneraient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince et M. de Beaufort sortirent eux-mêmes avec douze cents chevaux pour les ramener, et pour faire voir au peuple qu'on les tirait d'un fort grand péril.

La Cour ne s'endormait pas de son côté; elle lâchait à tous moments des arrêts du conseil, qui cassaient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'était fait, tout ce qui se faisait, et tout ce qui se ferait dans les assemblées de l'hôtel-de-ville; et elle ordonna même que les deniers destinés au paiement de ses rentes, ne seraient portés dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté ferait sa résidence.

Le 19, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qu'il avait fait à la Cour, avec les autres députés. Cette relation, qui était toute remplie de dits et de contredits, ne contenait rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réserve d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux députés, qui portait qu'en cas que Monsieur et M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des députés en leur nom, Sa Majesté consentait qu'ils chargeassent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même lettre assurait que le roi éloignerait M. le cardinal de ses conseils, aussitôt que l'on serait convenu des articles qui pourraient être contestés dans la conférence; et qu'il n'attendrait pas même pour le faire, qu'ils fussent exécutés. On opina ensuite, mais l'on ne put finir la délibération que le 20. Il passa à déclarer, que le roi étant détenu prisonnier par le cardinal Mazarin, M. le duc d'Orléans serait prié de prendre la qualité de lieutenant-général de Sa Majesté, et M. le Prince convié à prendre sous lui le commandement des armées, tant et si longtemps que le Mazarin ne serait pas hors du royaume; que copie de l'arrêt serait envoyée à tous les Parlements du royaume, qui seraient priés d'en donner un pareil. Ils ne déférèrent point à sa prière : car à la réserve de celui de Bordeaux, il n'y en eut aucun qui en

délibérât seulement; et bien au contraire, celui de Bretagne avait mis surséance à ceux qu'il avait donnés auparavant, jusqu'à ce que les troupes espagnoles qui étaient entrées en France, fussent tout à fait hors du royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les gouverneurs des provinces : et il m'avoua de bonne foi quelque temps après, que pas un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avait fait réponse. La Cour les avait avertis de leur devoir, par un arrêt solennel que le conseil donna en cassation de celui du Parlement, qui établissait la lieutenance générale. Son autorité n'était pas même établie, au moins en la manière qu'elle le devait être, dans Paris : car deux misérables ayant été condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'hôtel-de-ville, les compagnies des bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution, refusèrent d'obéir.

Le 24, on ordonna qu'on ferait une assemblée générale à l'hôtel-de-ville, pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes, et que l'on vendrait les statues qui étaient dans le palais Mazarin, pour faire le fonds de la tête à prix.

Le 26, Monsieur dit dans les chambres assemblées, que sa nouvelle qualité de lieutenant-général l'obligeant à former un conseil, il priait la compagnie de nommer deux de son corps qui y entrassent, et de lui dire aussi si elle n'approuvait pas qu'il priât M. le chancelier d'y assister. Il passa à cet avis; et M. Bignon même, avocat général, et le Caton de son temps, n'y fut pas contraire : car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force et d'une éloquence admirables, que le Parlement n'avait pas donné à Monsieur la qualité de lieutenant-général; mais qu'il la pouvait prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituait naturellement le premier magistrat du royaume. Il allégua sur cela Henri le Grand, qui étant premier prince du sang, s'était appelé ainsi dans un discours qu'il avait fait dans le temps des troubles.

Le 27, le conseil fut établi par M. le duc d'Orléans, et il fut composé de Monsieur, de M. le Prince, de MM. de

Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de La Rochefoucauld et de Rohan; des présidents de Nesmond et de Longueil; Aubri et Larcher, présidents des comptes, Dorieux et Le Noir, de la cour des aides.

Le 29, il fut résolu dans l'assemblée de l'hôtel-de-ville, de lever huit cent mille livres pour fortifier les troupes de Son Altesse Royale, et d'écrire à toutes les grandes villes du royaume, pour les exhorter à s'unir avec la capitale. Le roi ne manqua pas de casser par des arrêts du conseil, tous ceux du Parlement, et toutes ces délibérations de l'hôtel-de-ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guère importuner de mes réflexions, sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de parcourir, plutôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matière; il n'y en peut guère avoir qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événements en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étais pas proprement dans l'action, et que je ne la voyais même que d'une loge qui n'était qu'au coin du théâtre, je craindrais, si j'entrais trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures; et j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'histoire, et de l'histoire particulièrement qui n'est faite que pour une personne, à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux sur cette matière, qui sont de cette nature.

L'une est, que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différents ressorts des machines que vous venez de voir sur le théâtre, parce que j'en étais dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisait agir si pitoyablement Monsieur, c'était la persuasion où il était que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage était de suivre toujours le flot (c'était son expression), et ce qui obligeait M. le Prince à se conduire comme il se conduisait, c'était l'aversion qu'il avait à la guerre civile, qui fomentait, réveillait même à tous moments, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promptement par une

négociation. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué le détail de ces différents mouvements, dans ce que je vous ai expliqué ci-dessus : mais je crois qu'il n'est pas inutile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration qui vous présente à tous les instants des incidents dont vous me demandez sans doute les raisons que j'omets ; parce que je n'en fais pas le particulier.

Je vous ai déjà dit que j'avais rebuté Monsieur par mes monosyllabes. Je m'y étais fixé à dessein, et je ne les quittai, que lorsqu'il s'agit de la lieutenance générale. Je la combattis de toute ma force, parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse, et d'inutile; et je m'en expliquai si hautement et si clairement, que je lui dis que je serais au désespoir que tout le monde ne sût pas sur cela mes sentiments, et que l'on crût que ceux qui avaient mon caractère particulier dans le Parlement, fussent capables d'y donner leurs voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y signala même par l'avis contraire. Je croyais devoir cette conduite au roi, à l'Etat, et à Monsieur même. J'étais convaincu, comme je le suis encore, que les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'autorité royale, est le plus essentiel. J'étais de plus en cet état, à vous dire le vrai, de soutenir ma maxime et mes démarches; car la contenance que j'avais tenue dans la résolution de l'hôtel-de-ville, avait saisi l'imagination des gens, et leur avait fait croire que j'avais beaucoup plus de force, que je n'en avais en effet. Ce qui la fait croire l'augmente. J'en avais fait l'expérience, et je m'en étais servi avec fruit, aussi bien que des autres moyens que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissait tous les jours contre le parti des princes, et par les taxes desquelles on se voyait menacé, et par le massacre de l'hôtel-de-ville, qui avait jeté l'horreur dans tous les esprits, et par le pillage des environs, où l'armée, qui depuis le combat de Saint-Antoine, était campée dans le faubourg Saint-Victor, faisait des ravages incroyables. Je profitais

de tous ces désordres. Je les relevais d'une manière qui me rendait agréable à tous ceux qui les blâmaient; je ramenais insensiblement et doucement à moi tous ceux des pacifiques qui n'étaient point attachés par profession particulière au Mazarin. Je réussis dans ce manége, au point que je me trouvai à Paris en état de disputer le pavé à tout le monde; et qu'après m'être tenu sur la défensive trois semaines dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-dessus, j'en sortis avec pompe, nonobstant le cérémonial romain. J'allais tous les jours au Luxembourg; je passais au milieu des gens de guerre, que M. le Prince avait dans le faubourg; et je crus que j'étais assez assuré du peuple, pour croire que j'en pouvais user ainsi avec sûreté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement.

Le 6 août 1652, Buchifert, substitut du procureur général, apporta aux chambres assemblées deux lettres du roi : l'une adressée à la compagnie, l'autre au président de Nesmond, avec une déclaration du roi, qui portait la translation du Parlement à Pontoise. La Cour avait pris cette résolution après avoir connu que son séjour à Saint-Denis n'avait pas empêché que le Parlement et l'hôtel-de-ville n'eussent fait les pas que vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'assemblée des chambres à cette nouvelle. On opina, et il fut dit que les lettres et la déclaration seraient mises au greffe, pour y être fait droit, après que le cardinal Mazarin serait hors de France. Le Parlement de Pontoise, composé de quatorze officiers, à la tête desquels étaient MM. les présidents Molé, Novion et Le Coigneux, qui s'étaient un peu auparavant retirés de Paris en habits déguisés, fit des remontrances au roi, tendantes à l'éloignement du cardinal Mazarin. Le roi lui accorda ce qu'il lui demandait, à l'instance même de ce bon et désintéressé ministre, qui sortit effectivement de la Cour, et se retira à Bouillon. Cette comédie très-indigne de la majesté royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvait rendre encore plus ridicule. Les deux Parlements se foudroyèrent par des arrêts sanglants qu'ils donnaient l'un contre l'autre.

Le 13 d'août, celui de Paris ordonna que ceux qui as-

sisteraient à l'assemblée de Pontoise, seraient rayés du tableau et du registre.

Le 17 du même mois, celui de Pontoise vérifia la déclaration du roi, qui portait injonction au Parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, que vu l'éloignement du cardinal Mazarin, ils étaient prêts de poser les armes, pourvu qu'il plût à Sa Majesté de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, retirer celles qui étaient en Guienne, donner une route et sûreté pour celles d'Espagne, et permettre à MM. les princes d'envoyer vers Sa Majesté pour conférer de ce qui pourrait rester à ajuster. Ce Parlement donna ensuite arrêt, par lequel il fut ordonné que Sa Majesté serait remerciée de l'éloignement du cardinal, et très-humblement suppliée de revenir en sa bonne ville de Paris.

Le 26, le roi fit vérifier au Parlement de Pontoise l'amnistie qu'il donna à tous ceux qui avaient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions, qui faisaient que peu de gens y pouvaient trouver leur sûreté.

Le 29 et 31 d'août, et le 2 septembre, l'on ne parla presque à Paris dans les chambres assemblées, que du refus que la Cour avait fait à Monsieur et à M. le Prince des passeports qu'ils lui avaient demandés pour MM. le maréchal d'Estampes, le comte de Fiesque et Goulas, et de la réponse que le roi avait faite à une lettre de Monsieur. Cette réponse était en substance; qu'il s'étonnait que M. le duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, il n'avait autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations et traités, faire retirer les étrangers : après quoi ceux qui viendraient de sa part seraient très-bien venus.

Le 2 septembre, l'on opina sur cette réponse du roi; mais on n'eut pas le temps d'achever la délibération. Il fut seulement arrêté que défenses seraient faites aux lieutenants criminel et particulier, de faire publier aucune déclaration du roi sans ordre du Parlement : ce qui fut ordonné sur l'avis que l'on eut que ces officiers avaient reçu commandement du roi de faire publier et afficher dans la ville celle d'amnistie, qui avait été vérifiée à Pontoise.

Le 3, l'on acheva la délibération sur la réponse du roi à Monsieur. Il fut arrêté que les députés de la compagnie iraient trouver le roi, pour le remercier de l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seraient priés d'écrire au roi, et de l'assurer qu'ils mettraient bas les armes, aussitôt qu'il aurait plu à Sa Majesté d'envoyer les passeports nécessaires pour la retraite des étrangers, et une amnistie en bonne forme, et qui fût vérifiée dans tous les Parlements du royaume; que Sa Majesté serait suppliée de recevoir les députés de MM. les Princes; que la chambre des comptes et la cour des aides de Paris seraient conviées de faire la députation; qu'assemblée générale serait faite dans l'hôtel-de-ville, et que l'on écrirait à M. le président de Mesmes, qui s'était aussi retiré à Pontoise, afin qu'il sollicitât les passeports.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, et de considérer avec attention cette illusion scandaleuse et continuelle avec laquelle un ministre se joue effectivement du nom et de la parole sacrée d'un grand roi, et avec laquelle d'autre part le plus auguste Parlement du royaume, la cour des pairs, se joue pour ainsi parler, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles, et plus convenables à la légèreté d'un collége qu'à la majesté d'un sénat. Je vous ai dit quelquefois que les hommes ne se sentent pas dans ces sortes de fièvres d'état, qui tiennent de la frénésie. Je connaissais en ce temps-là des gens de bien qui étaient persuadés jusqu'au martyre, s'il eut été nécessaire, de la justice de la cause de MM. le princes. J'en connaissais d'autres, et d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la Cour. L'ambition des grands se sert de ces dispositions, comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reste des hommes, et ils s'aveuglent encore eux-mêmes après, plus dangereusement que le reste des hommes.

Le bonhomme, M. de Fontenai, qui avait été deux fois ambassadeur à Rome, qui avait de l'expérience, du bon sens et l'intention sincère et droite pour l'Etat, déplorait tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divi-

sions domestiques font tomber même les meilleurs citoyens.

A l'égard du dehors de l'Etat, l'archiduc reprit, cette année là, Gravelines et Dunkerque. Cromwel prit, sans déclaration de guerre, et avec une insolence injurieuse à la couronne, sous je ne sais quel prétexte de représailles, une grande partie des vaisseaux du roi. Nous perdîmes Barcelonne, la Catalogne, et Casal, la clef de l'Italie. Nous vîmes Brissac révolté, sur le point de retomber entre les mains de la maison d'Autriche. Nous vîmes les drapeaux et les étendards d'Espagne voltigeant sur le Pont-Neuf : les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les isabelles et les bleues. On s'accoutumait à ces spectacles et à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui avait de terribles conséquences, me fit peur, et certainement beaucoup plus pour l'Etat que pour ma personne. M. de Fontenai, qui en fut pénétré, et qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à sortir moi-même de la léthargie, « où vous êtes, me *dit-il,* à votre mode : » car enfin si vous vous considérez tout seul, vous avez pris le bon parti. Mais si vous faites réflexion sur l'état où est la capitale du royaume, à laquelle vous êtes attaché par tant de titres, croyez-vous n'être pas obligé à vous donner plus de mouvement que vous ne vous en donnez? Vous n'avez aucun intérêt, vos intentions sont bonnes, faut-il que par votre inaction vous fassiez autant de mal à l'Etat, que les autres en font par leurs mouvements les plus irréguliers? » M. de Sève-Châtignonville, que vous avez vu depuis dans le conseil du roi, et qui était mon ami très-particulier et homme d'une grande intégrité, m'avait fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. M. de Lamoignon, qui est présentement premier président du Parlement de Paris, et qui a eu dès sa jeunesse toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisait tous les jours le même discours. M. de Valençay, conseiller d'Etat, qui n'avait pas à beaucoup près les talents des autres, mais qui était aussi bien qu'eux colonel de son quartier, me venait dire tous les dimanches au ma-

tin à l'oreille : *Sauvez l'Etat, sauvez la ville, j'attends vos ordres*. M. des Roches, chantre de Notre-Dame, et qui avait la colonelle du cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleurait réglément avec moi deux ou trois fois la semaine sur le même sujet. Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, dont j'estimais autant le bon sens que la probité. « Je vois, Monsieur, *me dit-il un jour qu'il se promenait avec moi dans ma chambre*, qu'avec l'intention du monde la plus droite, vous allez tomber de l'amour public dans la haine publique. Il y a déjà quelque temps que les esprits qui étaient tous pour vous dans le commencement, se sont partagés. Vous avez regagné du terrain par les fautes de vos ennemis, je vois que vous commencez à le reperdre; que les frondeurs croient que vous ménagez le Mazarin, et que les Mazarins croient que vous appuyez les frondeurs. Je sais que cela n'est pas vrai, et je juge même qu'il ne peut être vrai; mais ce qui me fait peur pour vous, c'est qu'il commence à être cru par une espèce de gens, dont l'opinion forma toujours avec le temps la réputation publique. Ce sont ceux qui ne sont ni frondeurs, ni Mazarins, et qui ne veulent que le bien de l'Etat. Cette espèce de gens ne peut rien dans le commencement des troubles; elle peut tout dans les fins. » Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus sensé que ce discours; mais comme il ne m'était pas tout à fait nouveau, et que j'avais déjà fait beaucoup de réflexions qui au moins en approchaient, il ne m'émut pas au point du dernier mot, par lequel il le termina. « Voici d'étranges conjonctures, *ajouta-t-il*. Il est d'un homme sage d'en sortir avec précipitation, et même avec perte; parce que l'on court fortune d'y perdre tout son honneur, quoique l'on s'y conduise avec toute sorte de sagesse. Je doute fort que le connétable de Saint-Paul ait été aussi coupable, et ait eu d'aussi mauvaises intentions qu'on nous le dit. » Cette dernière parole, qui est d'un sens droit et profond, me pénétra d'autant plus que le Père Dom Carouges, chartreux, que j'avais été voir la veille dans sa cellule, m'avait dit, à propos de la conduite que je tenais : « Elle est si nette, elle est si haute, que tous ceux qui n'en seraient

pas capables au poste où vous êtes, y conçoivent du mystère; et dans les temps embarrassés et malheureux, tout ce qui passe pour mystère est odieux. » Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours, dont je viens de vous parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché, le plus brièvement qu'il me sera possible, quelques faits qui méritent de n'être pas oubliés.

Vous avez vu ci-dessus, que le roi, après qu'il eut établi son Parlement à Pontoise, était allé à Compiègne. Il n'y mena pas M. de Bouillon qui mourut en ce temps-là d'une fièvre continue; mais il fit venir M. le chancelier, qui sortit de Paris déguisé, et qui préféra le conseil du roi à celui de Monsieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa faiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un chancelier de France : mais je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y a aussi que la mollesse du gouvernement du cardinal Mazarin, qui eût pu remettre à la tête de tous les conseils et de toutes les justices du royaume, un chancelier qui avait été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le ministériat de M. le cardinal Mazarin ait fait au royaume, est le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réussi; et ce succès est un second malheur plus grand encore que le premier; parce qu'il couvre et qu'il pallie les inconvénients, qui arriveront infailliblement tôt ou tard à l'Etat, de l'habitude que l'on en a prise.

La reine, qui avait de la hauteur, eut assez de peine à se résoudre au rappel du chancelier, mais le cardinal en était le maître, et au point que quand il s'entêta de M. de Bullion, entre les mains de qui il mit même les finances, il répondit à la reine, qui l'avertissait de ne se pas fier à un homme de cet esprit : « Il vous appartient bien, Madame, de me donner des avis. » Je sus cette particularité trois jours après, par Varennes, à qui M. de Bullion lui-même l'avait dite.

Il ne serait pas juste d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel dans le marché aux chevaux par M. de Beaufort (1). Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du

(1) Le 30 juillet 1652.

combat de Gergeau. Elle se renouvela par la dispute de la préséance dans le conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre; il y périt sur-le-champ d'un coup de pistolet à la tête. M. de Villars, que vous connaissez, le servait en cette occasion; et il tua Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la confusion de Paris n'aidait pas à mettre l'ordre dans la Cour de Monsieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de la Saint-Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la consternation, quand elle tombe sur le point de l'incertitude et de l'embarras. Un avis donné à Monsieur justement dans ce temps par madame de Choisi, d'une négociation de M. de Chavigni avec la Cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la suite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venaient de tous côtés assez mauvaises pour le parti, le trouvant, en cet état, agitaient encore plus son esprit, qu'il ne l'était dans son assiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Persan avait été obligé de rendre Mouron à Paluau, qui fut fait maréchal de France après cette expédition. M. le comte d'Harcourt avait presque toujours eu avantage dans la Guienne, et Bordeaux même se trouvait divisé en tant de folles partialités, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disait assez plaisamment que madame la Princesse et madame de Longueville, M. le prince de Conti et Marcin, le Parlement, les jurats et l'armée, Marigny et Sarasin y avaient chacun leurs factions; il avait commencé une manière de *catholicon* de ce qu'il avait vu en ce pays-là, qui en faisait une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez le détail pour vous entretenir, et je me contente de vous dire que ce qui en était revenu à Monsieur ne contribuait pas à lui donner du repos dans ces agitations, et à lui faire croire que le parti où il était engagé était bon.

La providence de Dieu, qui par des secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces messieurs que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce chan-

gement trouvait Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrais inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même : car quoique je n'eusse dans le vrai que de très-bonnes et de très-sincères intentions pour l'Etat; et quoique je ne souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissais pas de vouloir conserver un certain *decorum*, qu'il était assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente. Je convenais avec ces messieurs qu'il y avait de la honte à demeurer les bras croisés et à laisser périr la capitale, et peut-être l'Etat; mais ils convenaient aussi avec moi qu'il y avait fort peu d'honneur à revenir d'aussi loin, que de contribuer au rétablissement d'un ministre odieux à tout le royaume, et dans la perte duquel je m'étais autant distingué. Nous ne pouvions douter, ni les uns, ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix feraient cet effet infailliblement, quoique indirectement, parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement était l'unique vœu de la reine. M. de Fontenai me convainquit à la fin par ce raisonnement, qu'il me fit une après-dînée dans les Chartreux, en nous promenant.

« Vous voyez que le Mazarin n'est qu'une manière de *godenot* qui se cache aujourd'hui, et qui se montrera demain : mais vous voyez aussi que, soit qu'il se cache, soit qu'il se montre, le filet qui l'avance et qui le retire, est celui de l'autorité royale, lequel ne se rompra pas apparemment si tôt, de la manière que l'on s'y prend à le rompre. Beaucoup de ceux mêmes qui lui paraissaient les plus contraires, seraient bien fâchés qu'il pérît. Beaucoup d'autres seront très-consolés qu'il se sauve; personne ne travaille véritablement et entièrement à sa ruine; et vous-même, Monsieur (*il parlait à moi*), vous n'y donnez que mollement : parce qu'il y a une infinité d'occasions dans lesquelles l'état où vous êtes avec M. le Prince, ne vous permet pas de vous étendre contre la Cour aussi librement et aussi pleinement que vous le feriez sans cette considération. Je conclus qu'il est impossible que le cardinal ne se rétablisse pas, ou par une négociation avec M. le Prince, qui entraînera Monsieur toutes les fois qu'il lui plaira de se raccommoder à la Cour, ou par la lassitude des peuples,

qui ne s'aperçoivent déjà que trop clairement que l'on ne sait faire, dans ce parti, ni la paix, ni la guerre. Dans tous ces deux cas, que je tiens pour infaillibles, vous perdrez beaucoup : car si vous ne vous tirez d'embarras avant que le mouvement finisse par un accommodement de la Cour avec M. le Prince, vous aurez peine à vous démêler d'une intrigue dans laquelle et la Cour et M. le Prince songeront assurément à vous faire périr. Si la résolution vient par la lassitude des peuples, en êtes-vous mieux? et cette lassitude, de laquelle l'on se prend toujours à ceux qui ont le plus brillé dans le mouvement, ne peut.elle pas corrompre et tourner contre vous-même, la sage inaction dans laquelle vous êtes demeuré depuis quelque temps? Voilà, ce me semble, ce que vous pouvez prévoir; mais voilà aussi ce que vous ne pouvez éviter, qu'en en trouvant l'issue avant que la guerre civile se termine par l'un ou l'autre de ces moyens que je viens de vous expliquer.

» Je sais bien que l'engagement où vous êtes avec Monsieur, et même avec le public touchant le Mazarin, ne vous permettent pas de travailler à son rétablissement; et vous savez que par cette raison je ne vous ai jamais rien proposé tant qu'il a été à la Cour. Il n'y est plus, et quoique son éloignement ne soit qu'un jeu et qu'une illusion, il ne laisse pas de vous donner lieu de faire de certaines démarches qui conduisent naturellement à ce qui vous est bon. Paris, tout soulevé qu'il est, souhaite avec passion la présence du roi; et ceux qui la demanderont les premiers, seront ceux qui en auront l'agrément dans le peuple. J'avoue que le peuple, selon ce principe, ne sait ce qu'il demande; car cette présence contribuera apparemment à y ramener plutôt le Mazarin : mais enfin il la demande, et comme le cardinal est éloigné, ceux qui la demanderont les premiers ne passeront pas pour Mazarins. C'est votre unique compte; car comme vous n'avez pas d'intérêts particuliers, et que vous ne voulez dans le fond que le bien de l'Etat, et la conservation de votre réputation dans le public, vous faites l'un sans nuire à l'autre. Je conviens que, si vous pouviez empêcher le rétablissement du cardinal, le parti que je vous propose, ne serait ni d'un politique ni d'un homme de bien; car ce rétablissement doit

être considéré par une infinité de raisons, comme une calamité publique. Mais supposé, comme vous le supposez vous-même, qu'il soit infaillible par la mauvaise conduite de ses ennemis, je ne conçois pas comment la vue d'une chose que vous ne pouvez empêcher, vous peut empêcher vous-même de sortir de l'embarras où vous vous trouvez, par une porte qui vous ouvre un champ et de gloire et de liberté. Paris, dont vous êtes archevêque, gémit sous le poids; le Parlement n'y est plus qu'un fantôme; l'hôtel-de-ville est un désert; Monsieur et M. le Prince n'y sont maîtres qu'autant qu'il plaira à la canaille la plus insensée; les Espagnols, les Allemands et les Lorrains sont dans ses faubourgs, qui ravagent jusque dans les jardins. Vous qui en êtes le pasteur et le libérateur, en deux ou trois rencontres vous avez été obligé de vous garder dans votre propre maison trois semaines durant, et vous savez bien qu'encore aujourd'hui, vos amis sont en peine quand vous n'y marchez pas armé. Ne comptez-vous pour rien de faire finir toutes ces misères? et manquerez-vous le moment unique que la Providence vous donne, pour vous donner l'honneur de les terminer?

» Le cardinal, qui est un homme de contre-temps, peut revenir demain; et s'il était à la Cour, le parti que je vous propose vous serait plus impraticable qu'à homme qui vive. Ne perdez pas l'instant qui vous convient aussi par la raison des contraires plus qu'à homme qui vive; prenez avec vous votre clergé, menez-le à Compiègne; remerciez le roi de l'éloignement du Mazarin; demandez-lui son retour dans sa capitale; entendez-vous avec ceux des corps qui ne veulent que le bien, qui sont presque tous vos amis particuliers, et qui vous considèrent déjà comme leur chef naturel par votre dignité dans une occasion qui lui est si propre et si convenable. Si le roi revient effectivement à la ville, le peuple de Paris vous en aura l'obligation; s'il vous le refuse, on ne laissera pas d'avoir de la reconnaissance de votre intention. Si vous pouvez gagner Monsieur sur ce point, vous sauvez tout l'Etat : parce que je suis persuadé que, s'il savait jouer son personnage en cette rencontre, il ramènerait le roi à Paris, et que le Mazarin n'y reviendrait jamais. Je suppose qu'il y revienne dans

le temps ; prévenez ce hasard, que je vois bien que vous craignez, à cause du reproche que le peuple vous en pourrait faire ; prévenez, dis-je, ce hasard, par l'emploi de Rome, auquel vous m'avez dit plusieurs fois que vous étiez résolu, plutôt que de figurer avec lui. Vous êtes cardinal, vous êtes archevêque de Paris ; vous avez l'amour du public, vous n'avez que trente-sept ans, sauvez la ville, sauvez l'Etat. » Voilà en substance ce que M. de Fontenai me dit, et ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'était nullement de sa froideur ordinaire ; et il est vrai que j'en fus touché : car quoiqu'il ne m'apprit rien à quoi je n'eusse déjà pensé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avais faites à mon égard sur l'incendie de l'hôtel-de-ville, je ne laissai pas de me sentir plus ému de ce qu'il me représentait sur cela, que de tout ce qui m'en avait été dit jusque-là, et même que de tout ce que je m'en étais moi-même imaginé.

Il y avait déjà assez longtemps que cette députation du clergé nous roulait dans l'esprit à M. de Caumartin et à moi, et que nous en examinions et les manières et les suites. Je dois à M. Joly la justice de dire que ce fut lui qui le premier l'imagina, aussitôt que le cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignîmes tous ensemble, à la substance, les circonstances que nous y jugeâmes les plus nécessaires et les plus utiles. La première et la plus importante en tout sens, fut de porter Monsieur à approuver du moins cette conduite, et les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il était, nous donnaient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai pour cet effet celles des raisons qui étaient le plus à son goût, dans ce que je vous ai dit ci-dessus, à propos du sentiment de M. de Fontenai. J'y ajoutai les avantages qu'il se donnerait à lui-même, en procurant une amnistie, bonne, véritable, non fallacieuse, et au Parlement et à la ville, qu'on ne lui refuserait pas certainement, s'il faisait voir à la Cour un désir sincère de s'accommoder. Je lui fis voir que, quand sa retraite à Blois, après laquelle il soupirait depuis si longtemps, aurait été précédée du soin qu'il aurait eu de chercher dans la paix les sûretés nécessaires et au public et aux particuliers, elle ne lui pourrait donner

que de la gloire, et d'autant plus qu'elle ne serait considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il avait prise, de n'avoir aucune part au rétablissement du ministre. Que celle que je prétendais en mon particulier faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourrait attribuer à nécessité, parce que beaucoup de gens croiraient que j'y serais forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement; que sa naissance le mettait au-dessus et de ces discours et de ces soupçons; et que s'il faisait pour le public, avant que de se retirer, ce qui lui serait assurément très-aisé du côté de la Cour, il serait à Blois avec quatre gardes, chéri, respecté, honoré et des Français et des étrangers, et en état de profiter même, pour le bien de l'Etat, toutes les fois qu'il lui plairait, de toutes les fautes qui se feraient dans tous les partis.

Je vous supplie d'observer que, quand je fis ce discours à Monsieur, j'étais averti de bonne part qu'il avait eu la frayeur cinq ou six jours avant la dernière, que je m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avait lui-même assez témoigné, quoiqu'indirectement; mais Jouy, à qui il s'en était ouvert à fond, à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avait eu que M. de Brissac y travaillait de nouveau, m'avait dit que Monsieur s'était écrié : *Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité.* Vous jugez bien que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avais prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir; car aussitôt que je fus entré en matière, il entra lui-même dans tout ce que je lui disais. Il me railla sur la cessation des monosyllabes, ce qui était toujours signe en lui qu'il approuvait ce dont on lui parlait. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain à tout le monde; et puis tout d'un coup il revint, comme s'il fut parti de bien loin, ce qui était son air, particulièrement quand il n'avait bougé d'une place; et il me dit : *Mais que ferons-nous de M. le Prince?* Je lui répondis : « C'est à Votre Altessse Royale, Monsieur, à savoir où elle en est avec lui; car l'honneur est préférable à toutes choses : mais comme j'ai lieu de croire que les négociations que l'on voit à droite et à gauche se font en commun, je m'imagine que

vous vous pouvez entendre sur ce que je vous propose, comme vous vous entendez sur le reste. » *Vous vous jouez*, me dit-il; *mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le Prince a plus d'impatience que vous d'être hors de Paris; et il s'aimerait mieux à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que de commander à douze millions de gens tels que nous en avons ici, sans en excepter le président Charton.* Cela était vrai; et Croissi, qui était un des hommes du monde qui avait le moins de secret, (défaut qui est assez rare aux gens qui sont accoutumés aux grandes affaires,) me disait tous les jours que M. le Prince séchait d'ennui, et qu'il était si las d'entendre parler de Parlement, de cour des aides, de chambres assemblées, et d'hôtel-de-ville, qu'il disait souvent que M. son grand-père n'avait jamais été plus fatigué des ministres de La Rochelle.

Je ne laissai pas de connaître à ce discours de Monsieur, qu'il cherchait des raisons pour se satisfaire lui-même à l'égard de M. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir, ni de lui en suggérer aucune. Je demeurai dans la règle des monosyllabes, sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations dont les bruits couraient toujours, faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plutôt de former ma mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une assemblée générale des communautés ecclésiastiques, de faire députer à la Cour de toutes ces communautés, d'y mener et d'y présenter moi-même la députation qui serait à l'effet de supplier le roi de donner la paix à ses peuples, et de revenir dans sa bonne ville de Paris; de travailler, par le moyen de mes amis, dans les autres corps de ville pour le même effet; de faire savoir à la Cour par madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que Son Altesse Royale donnait le premier branle à ce mouvement, de ne rien négocier pourtant en détail, que lorsque je serais moi-même à Compiègne, où je dirais à la reine qu'elle voyait bien que Monsieur ne ferait, ni même ne souffrirait les démarches de tous les corps, s'il n'avait de très-bonnes et de très-sincères

intentions; qu'il voulait la paix, et qu'il la voulait de bonne foi; que les engagements publics qu'il avait pris contre M. le cardinal Mazarin, ne lui avaient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer, tant qu'il avait été à la Cour; que présentement qu'il était dehors, il souhaitait avec passion de faire connaître à Sa Majesté qu'il n'y avait eu que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès; qu'il lui déclarait par moi qu'il renonçait à tous les intérêts particuliers, qu'il n'en prétendait, ni pour lui, ni pour aucun de son parti; qu'il ne demandait que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avait qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie, et qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouvaient être autant, par l'événement, du service du roi, que de la satisfaction des particuliers; qu'après qu'il aurait eu celle de voir le roi dans le Louvre, il se retirerait avec autant de joie que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos et qu'à son salut; et que tout ce qui se ferait après cela à la Cour, ne serait plus sur son compte, pourvu qu'on voulût bien ne l'y pas mettre, et le laisser dans sa solitude où il promettait de demeurer de bonne foi. Cette dernière période était, comme vous voyez, substantielle. Monsieur ajouta à cette instruction, un ordre précis et particulier d'assurer la reine que, si M. le Prince ne se voulait pas contenter de pouvoir demeurer en repos dans son gouvernement, avec la pleine jouissance de toutes ses pensions et de toutes ses charges, il l'abandonnerait. Comme je lui représentai qu'il me paraissait qu'il pouvait et qu'il devait même adoucir cette expression : *Point de fausse générosité*, reprit-il en colère, *je sais ce que je dis, et je saurai bien le soutenir et le justifier.*

Voilà précisément comme je sortis de chez Monsieur; j'exécutai ses ordres à la lettre, et je ne rencontrai dans leur exécution aucunes difficultés, que du côté duquel je n'en devais point attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable. Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaires aux points de cette nature, j'envoyai Argenteuil ou Joly à madame la Palatine (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut), pour en conférer avec elle. Elle l'approuva au dernier point; mais elle m'écrivit que si je désirais effectivement qu'elle réussît,

c'est-à-dire, qu'elle obligeât le roi de revenir à Paris, il était nécessaire que je surprisse la Cour; parce que si je lui donnais le loisir de consulter l'oracle, il ne lui répondrait que selon ce qui aurait été inspiré et soufflé par les prêtres des idoles; lesquels (me mandait-elle par un chiffre que nous avions toujours cru indéchiffrable), aiment mieux que tout le temple périsse, que de vous laisser mettre seulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le temps d'en donner elle-même avis au cardinal. Elle le tourna d'une manière qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains, et à écrire à la reine qu'elle devait au moins recevoir agréablement ma députation.

Dès que les Le Tellier, les Servien, les Ondedei et les Fouquet en eurent le vent, ils s'y opposèrent de toutes leurs forces, disant que ce ne pouvait être qu'un piége dans lequel je voulais faire tomber la Cour; que si mon intention avait été droite et sincère, j'aurais commencé par une négociation, et non pas par une proposition qui forçait le roi de revenir à Paris, sans avoir pris ses sûretés préalables, ou de s'attirer les plaintes de toute la ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine, qui avait l'ordre du cardinal en main, se sentait bien forte, et leur répondait que quand j'aurais la meilleure volonté du monde, je ne pouvais pas me conduire autrement que je me conduisais; parce qu'il était beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation, dans laquelle on me pouvait tendre à moi-même mille et mille piéges, qu'à une députation, sur laquelle enfin le pis du pis était de faire connaître une bonne intention sans effet. Ondedei soutenait que l'unique fin de ma proposition, était de pouvoir aller en sûreté pour prendre mon bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce bonnet, qui n'était qu'une pure cérémonie, m'était, comme il était vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'abbé Fouquet revenait à la charge, et soutenait que les intelligences qu'il avait dans Paris, y rétabliraient le roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposaient de l'y mettre, que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui.

MM. Le Tellier et Servien qui avaient été au commence-

ment de leur avis, se rendirent sur la fin, et à l'ordre du cardinal, et aux fortes et solides raisons de la Palatine; et la reine, qui avait tenu l'abbé Charier, que j'avais envoyé pour obtenir les passeports, trois jours entiers à Compiègne, même depuis la parole qu'elle avait donnée de les accorder, les fit expédier, et elle y ajouta même beaucoup d'honnêteté. Je partis aussitôt avec les députés de tous les corps ecclésiastiques de Paris, et près de deux cents gentilshommes qui m'accompagnaient, entre lesquels j'avais avec moi cinquante gardes de Monsieur. J'eus avis à Senlis qu'on avait résolu à la Cour de n'y pas loger mon cortége; et Bautru même, qui s'était mis de mon cortége pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étaient gardées, me dit qu'il me conseillait de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyais pas aussi qu'il me conseillât d'y aller seul avec des curés, des chanoines et des religieux, dans un temps où il y avait à la campagne une infinité de coureurs de tous les partis. Il en convint, et il prit les devants pour expliquer à la reine et cette escorte et ce cortége, que l'on lui avait très-ridiculement grossi. Tout ce qu'il put obtenir, fut que l'on me donnerait logement pour quatre-vingts chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que j'en avais cent douze, seulement pour les carrosses. Cette faiblesse ne me fit que pitié : ce qui me donna de l'ombrage fut que je ne trouvai point sur mon chemin l'escouade des gardes-du-corps, qui avaient accoutumé en ce temps-là d'aller au-devant des cardinaux, la première fois qu'ils paraissaient à la Cour. Ma défiance se fut changée en appréhension, si j'eusse su ce que je n'appris qu'à mon retour à Paris, que la cause pour laquelle l'on ne m'avait pas fait cet honneur, était que l'on n'avait pas encore bien résolu de ce que l'on ferait de ma personne; les uns soutenant qu'il me fallait arrêter, les autres qu'il était nécessaire de me tuer; et quelques-uns disant qu'il y avait trop d'inconvénients à violer en cette occasion la foi publique. M. le prince Thomas (1) fit dire à mon père par le Père Senaut, de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris, qu'il avait été de ce dernier avis; qu'il ne

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, etc., mort en 1656. Il était fils de Charles-Emmanuel.

nommait personne : mais qu'il y avait au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas que l'on eût été jusque-là : mais elle me dit dès le lendemain que je fus arrivé, qu'elle m'aimait mieux à Paris qu'à Compiègne. La reine me reçut pourtant fort bien; elle se fâcha devant moi contre l'exempt des gardes qui ne m'avait pas rencontré, et qui s'était égaré, disait-elle, dans la forêt. Le roi me donna le bonnet le matin du lendemain, et audience l'après-dînée. Je lui fis la harangue qui est imprimée.

La réponse du roi fut honnête, mais générale; et j'eus même beaucoup de peine à la tirer par écrit (1).......

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiègne : voici ce qui s'y passa dans le secret.

Je dis à la reine dans mon audience particulière, qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venais pas seulement à Compiègne en qualité de député de l'Eglise de Paris; mais que j'en avais encore une autre que j'estimais beaucoup davantage; parce que je la croyais beaucoup moins inutile à son service que l'autre; que c'était celle d'envoyé de Monsieur, qui m'avait commandé d'assurer Sa Majesté qu'il était dans la résolution de la servir réellement, effectivement, promptement et sans aucun délai : et en proférant ce dernier mot, je tirai de ma poche un petit billet, signé *Gaston*, qui contenait ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la reine fut d'une joie extraordinaire, et cette joie, à mon opinion, tira d'elle plus que de l'art (quoi que l'on ait voulu dire depuis), ces propres paroles : *Je savais bien, M. le cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous avez pour moi.* Comme je commençais d'entrer en matière, Ondedei gratta à la porte; et comme je voulus me lever de mon siége pour aller l'ouvrir, la reine me prit par le bras, et me dit : *Demeurez-là, attendez-moi.* Elle sortit; elle entretint Ondedei près d'un quart-d'heure; elle revint, et me dit qu'Ondedei lui venait de donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée et changée dans sa manière de me parler, au-delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans cette histoire, m'a dit que On-

(1) Il y a quelques lignes effacées dans cet endroit du manuscrit.

dedei, qui avait su que j'avais demandé à la reine une audience particulière, l'était venu interrompre en lui disant qu'il avait reçu ordre de M. le cardinal Mazarin de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne servirait qu'à donner de l'ombrage à ses fidèles serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avait vu cette lettre en original entre les mains d'Ondedei, qui ne la reçut que justement dans le temps où j'étais enfermé avec la reine dans le petit cabinet. Il est vrai aussi que j'observai que, quand elle y rentra, elle se mit auprès d'une fenêtre, dont les vitres descendent jusqu'au plancher, et qu'elle me fit mettre en lieu où tout ce qui était dans la cour la pouvait voir et moi aussi. Ce que je vous raconte est assez bizarre, et j'aurais encore de la peine à le croire, si tout ce que j'observai dans la suite ne m'avait fait connaître que la défiance était si généralement répandue à Compiègne, et en tous les particuliers, et sur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu ne le peut concevoir. MM. Servien et Le Tellier se haïssaient cordialement. Ondedei était leur espion, comme il l'était de tout le monde; l'abbé Fouquet aspirait à la seconde place dans l'espionnage; Bertet, Brachet, Ciron et le maréchal du Plessis y étaient pour leur *Vade*. Madame la Palatine m'avait informé de la carte du pays; mais je vous confesse que je ne me l'étais pu figurer au point que je la trouvai. La reine toutefois ne put s'empêcher, nonobstant l'avis d'Ondedei, de me témoigner et joie et reconnaissance. « Mais comme, *ajouta-t-elle*, les conversations particulières feraient parler le monde, plus qu'il ne convient à Monsieur et à vous-même, à cause des égards qu'il faut garder vers le peuple : voyez la Palatine, et convenez avec elle de quelques heures secrètes où vous puissiez voir M. Servien. » Bluet me dit depuis que c'était celui qu'Ondedei lui avait suggéré pour parler d'affaires avec moi; parce que c'était celui qui avait paru le plus mal intentionné pour moi; et que Servien, qui craignait les mauvais offices des subalternes, avait refusé d'entrer en aucunes négociations particulières avec moi, à moins qu'il n'eût pour collègue, ou plutôt pour témoin, M. Le Tellier, « qui ne manquera pas, *dit-il à la reine*, de faire suggérer à M. le cardinal, que je prends des mesures

avec le cardinal de Retz : et c'est pour cela, Madame, que je supplie très-humblement Votre Majesté qu'il en soit de part. » Je ne sais ce que je vous dis de cela, que par Bluet, qui était à la vérité un assez bon auteur pour ce petit détail; car il était intime d'Ondedei. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avait pas inventé, c'est que je trouvai effectivement chez madame la Palatine, où j'allai entre onze heures et minuit, M. Le Tellier avec M. Servien, dont je fus assez surpris, parce je n'avais pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes dispositions pour moi. Je vous rendrai compte dans la suite des raisons que j'avais de le soupçonner.

Il me parut que ces MM. avaient déjà été informés, par la reine, de ce que j'avais à leur proposer. En voici la substance; que Monsieur était résolu de conclure la paix de bonne foi, et que pour faire connaître à la reine la sincérité de ses intentions, il avait voulu, contre toutes les règles et tous les usages de la politique ordinaire, commencer par les effets; qu'il eût été difficile d'en donner un plus efficace et plus essentiel qu'une députation aussi solennelle que celle de l'Eglise de Paris, résolue et exécutée à la face de M. le Prince, et des troupes d'Espagne logées dans les faubourgs, et qu'il offrait, sans balancer, sans négocier, sans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'opposeraient et à la paix et au retour du roi à Paris, pourvu qu'on lui donnât pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laisserait en paix dans ses gouvernements, en renonçant de sa part à toute association avec les étrangers, et que l'on envoyât une amnistie pleine, entière et non captieuse, pour être vérifiée par le Parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie; parce que supposé même qu'elle n'eût pas été sincère, ce qu'ils pouvaient soupçonner, au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une manière. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils eurent de moi qui les empêcha d'en profiter, mais celle qu'ils avaient l'un de l'autre, fit qu'ils se regardèrent et qu'ils attendirent même assez longtemps qui s'expliquerait le premier. La

suite, et encore davantage l'air de la conversation qui ne se peut exprimer, me marquèrent plus que suffisamment que je ne me trompais pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias : et madame la Palatine, qui, quoique très-connaissante de cette Cour, en fut surprise au dernier point, m'avoua le lendemain au matin qu'il y avait beaucoup de ce que j'avais soupçonné : « Quoiqu'à tout hasard, *ajouta-t-elle*, je suis résolue, si vous y consentez, de leur parler comme si j'étais persuadée que ce ne soit que la défiance qu'ils ont de vous, qui les empêche d'agir comme des hommes : car il est vrai, *continua-t-elle*, que ce que j'en ai vu cette nuit n'est pas humain. » J'y donnai les mains, pourvu qu'elle ne parlât que comme d'elle-même : car il est vrai qu'après ce qui m'avait paru de leurs manières d'agir, je ne pouvais pas me résoudre à aller aussi loin que je l'avais résolu, et que j'en avais le pouvoir. Elle y suppléa. Elle ne dit pas seulement à la reine ce qui s'était passé la nuit chez elle; mais elle y ajouta ce qu'il n'avait tenu qu'à ces messieurs qui s'y fût passé. Enfin elle l'assura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-dessus, Monsieur abandonnerait M. le Prince, et se retirerait à Blois; après quoi il ne se mêlerait plus de ce qui pourrait arriver. C'était là le grand mot, et qui devait décider. La reine l'entendit, et même le sentit. Tous les subalternes entreprirent de le lui vouloir faire passer pour un piége, en lui disant que Monsieur ne donnait cette lueur que pour attirer et tenir le roi dans Paris, au moment même que lui, Monsieur, s'y donnerait une nouvelle autorité, par l'honneur qu'il s'y donnait du retour du roi, très-agréable au public, et par la porte que l'on voyait qu'il affectait de se réserver en ne s'expliquant point sur celui de M. le cardinal Mazarin. J'ai déjà remarqué que je connus clairement que ce raisonnement était moins l'effet d'aucune défiance qu'ils eussent en effet sur une matière qui commençait à être éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avait en son particulier de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpréter auprès du cardinal, et il est aisé de juger que, si la conduite qu'ils tinrent en cette occasion leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mêmes inspirèrent

dans l'esprit de la reine, ils eussent cherché des tempéraments qui auraient pu empêcher de tomber dans le piége qu'ils eussent appréhendé, et qui d'autre part, auraient contribué à ne pas aigrir et les esprits et les affaires, dans ces moments où il était si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la Cour, a justifié cette conduite : et je sais que les ministres ont dit, depuis, qu'ils étaient si assurés des dispositions de Paris, qu'ils n'avaient pas besoin de ces ménagements. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore supplié d'observer une ou deux circonstances, qui, quoique très-légères, vous marqueront l'état où tous ces espions de profession, dont je vous ai parlé tantôt, mettaient la Cour.

La reine leur était si soumise, et elle craignait leur rapport à un tel point, qu'elle conjura la Palatine de dire à Ondedei, sans affectation, qu'elle lui avait fait de grandes railleries de moi : et elle lui dit à lui-même que je l'avais assurée que M. le cardinal était un honnête homme, et que je ne prétendais pas à sa place. Je vous puis assurer à mon tour que je ne lui avais dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avais faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense pour le peu de temps qu'elle dura. Je tenais sept tables servies en même temps, et j'y dépensais huit cents écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La reine me dit, lorsque je reçus ses commandements, qu'elle remerciait Monsieur; qu'elle se sentait très-obligée; qu'elle espérait qu'il contribuerait à mettre les dispositions nécessaires au retour du roi, qu'elle l'en priait, et qu'elle ne ferait pas un pas sans concerter avec lui; sur quoi je lui répondis : *Je crois, madame, qu'il aurait été à propos de commencer dès aujourd'hui.* Elle rompit le discours.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'abbé Fouquet, par la manière dont je fus reçu à Paris. J'y entrai avec un applaudissement incroyable, et j'allai descendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monsieur de ma négociation. Il faillit à tomber de son haut, il s'emporta, il pesta contre la Cour; il entra vingt fois chez Ma-

dame et il en sortit autant de fois; et puis il me dit tout d'un coup : « M. le Prince s'en veut aller, M. le comte de Fuensaldagne lui mande qu'il a ordre de lui remettre entre les mains toutes les forces d'Espagne; mais il ne le faut pas laisser partir. Ces gens-là nous viendront étrangler dans Paris. Il faut que la Cour y ait des intelligences que nous ne connaissons pas. Pourrait-elle agir comme elle fait, si elle ne sentait ses forces? »

Voilà l'une des moindres périodes d'un discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure. Je ne l'interrompis pas, et même quand il m'interrogeait, je ne répondais que par monosyllabes. Il s'impatienta à la fin, et me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoutant : « Je vous pardonne vos monosyllabes, quand je fais ce qui plaît à M. le Prince contre vos sentiments : mais quand je suis votre sentiment, comme je l'ai fait en cette occasion, je veux que vous me parliez à fond. » *Il est juste, Monsieur*, lui répondis-je, *que je parle toujours ainsi à Votre Altesse Royale, quelque sentiment qu'il lui plaise de prendre. Je ne désavoue pas les miens en ce rencontre. Je fais plus, car je ne m'en repens pas; je ne considère point les événements, la fortune en décide; mais elle n'a aucun pouvoir sur le bon sens. Le mien est moins infaillible que celui des autres; parce que je ne suis pas si habile : mais pour cette fois, je le tiens aussi droit, que s'il avait bien réusi, et il ne me sera pas difficile de le justifier à Votre Altesse Royale.* Monsieur m'arrêta en cet endroit, même avec précipitation; et il me dit : « Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, je sais bien que nous avons eu raison : mais enfin ce n'est pas assez d'avoir raison en ce monde; et c'est encore moins de l'avoir eu. Qu'est-il besoin de faire? Nous allons être pris à la gorge; vous voyez comme moi, que la Cour ne peut pas être aveuglée au point d'agir comme elle fait, et qu'il faut, ou qu'elle soit accommodée avec M. le Prince, ou qu'elle soit maîtresse de Paris sans moi. » Madame, qui avait impatience de savoir à quoi se terminerait cette scène, entra à ce mot dans le cabinet des livres; et pour vous dire le vrai, j'en eus une grande joie; parce qu'en tout où elle n'était pas prévenue, elle avait le sens droit, quoique son esprit fût assez borné. Monsieur

continuant devant elle à me commander de lui dire mon sentiment, je le suppliai de me permettre de le mettre par écrit; ce qui était toujours le mieux avec lui; parce que sa vivacité faisait qu'il interrompait à tout moment le fil de ce qu'on lui disait. Voici ce que j'ai transcrit sur l'original, que je retrouvai par un fort grand hasard.

« Je crois que Son Altesse Royale doit supposer pour certain, que la hauteur de la Cour vient moins de la connaissance qu'elle a de ses forces, que de la confusion ou l'absence du cardinal, et la multitude de ses agents la met deux ou trois fois le jour. Mais comme une partie de la discussion dont il s'agit présentement, doit être fondée sur ce principe, il n'est pas juste que Monsieur m'en croie sur ma parole, qui enfin n'est fondée elle-même que sur ce que je crois en avoir vu à Compiègne; et en quoi par conséquent je puis me tromper. Je le supplie par cette raison de prendre comme préalable à toutes choses, la résolution de s'éclaircir sur ce point et de pénétrer si ce que je crois avoir vu à Compiègne est fondé; c'est-à-dire, pour me mieux expliquer, s'il est vrai que la Cour ait véritablement la hauteur qui m'y a paru, et si cette hauteur est l'effet, ou de la confusion que je viens de marquer ou de la défiance et de l'aversion qu'elle a pour ma personne. Son Altesse Royale peut voir clair en ce détail en deux jours, par le canal de M. Damville, et par celui de ceux de sa maison, qui sont plus agréables que moi à la reine. Si j'ai vu faux, il ne me paraît rien de nouveau qui la doive empêcher de pousser sa pointe, et de travailler à la paix, comme elle l'avait résolu, en se servant de gens qui seront écoutés à la Cour plus favorablement que moi. Si je ne me suis pas trompé dans ma conjecture, il s'agit de délibérer si Monsieur doit changer de pensée, ne plus songer à s'accommoder, et faire la guerre tout de bon, au risque de tout ce qui en peut arriver, ou se sacrifier lui-même au repos de l'Etat et à la tranquillité publique. Ceux à qui il commande de lui dire leurs sentiments sur cette matière, sont fort embarrassés; parce qu'il n'y a rien moins pour eux que de passer ou pour des factieux qui veulent éterniser la guerre civile, ou pour des traîtres qui vendent leur parti, ou pour des idiots qui traitent dans le cabinet les

affaires d'Etat, comme ils traiteraient en Sorbonne des cas de conscience. Et le malheur est que ce ne sera pas leur bonne ou leur mauvaise conduite, ni leur bonne ou leur mauvaise intention, qui leur donneront ou qui les défendront de ces titres. Ce sera la fortune, ou même la propre conduite de leurs ennemis.

» Cette observation ne m'empêchera pas de parler à Son Altesse Royale en cette occasion, avec la liberté que je me sentirais si je n'y mettais rien du mien, dans une conjoncture, où je suis assuré que l'on ne peut rien dire qui ne soit mal, par la même raison qui fait que l'on n'y peut rien faire qui soit bien. Monsieur n'a, ce me semble, que deux partis à prendre, comme je viens de dire, supposé que la Cour soit dans la disposition où je la crois: qui sont, ou de plier à tout ce qu'elle voudra, et de consentir qu'elle se rétablisse dans Paris par elle-même, sans lui en avoir aucune obligation, et sans en avoir donné aucune sûreté au public, ou de s'y opposer avec vigueur et avec fermeté, et de l'obliger par une grande et forte résistance à entrer en traité et à pacifier l'état par les mêmes moyens que l'on a toujours cherchés à la fin des guerres civiles. Si le respect que je dois à Son Altesse Royale me permettait de me compter seulement pour un zéro dans une aussi grande affaire que celle-ci, je prendrais la liberté de lui dire que le premier parti me serait bon; parce qu'il me conduirait (au travers, à la vérité, de quelques murmures qu'il élèverait contre moi dans les commencements) au poste que je suis persuadé ne m'être pas mauvais. Les frondeurs diraient d'abord que mes conseils auraient été faibles. Les pacifiques, dont le nombre est toujours le plus grand dans la fin des guerres civiles, diraient qu'ils sont sages et d'un homme de bien. Je serais sur le tout cardinal et archevêque de Paris, relégué, si vous voulez à Rome; mais relégué pour un temps, et pour ce temps-là même, dans les plus grands emplois. Les politiques se joindraient par l'événement aux pacifiques. Le feu contre le Mazarin serait, ou éteint, ou assoupi par son rétablissement. Les murmures qui se seraient élevés contre moi, seraient oubliés, et l'on ne s'en ressouviendait que pour faire dire encore davantage que je suis un habile et un galant homme, qui me

serais tiré fort adroitement d'un mauvais pas. Voilà comment se traite, dans les esprits des hommes, la réputation des particuliers.

» Il n'en va pas ainsi de celle des grands princes, parce que leur naissance et leur élévation étant toujours plus que suffisantes pour tirer leur personne et leur fortune du naufrage, ils n'en peuvent jamais sauver leur réputation par les mêmes excuses qui en préservent les subalternes. Quand Monsieur aura laissé transférer le Parlement, interdire l'hôtel-de-ville, enlever les chanoines de Paris, exiler la moitié des compagnies souveraines, l'on ne dira pas : Qu'eût-il pu faire pour l'empêcher? Il se fût peut-être perdu lui-même. On dira : Il ne tenait qu'à lui de l'empêcher; ce n'était pas une affaire, il n'avait qu'à le vouloir. L'on m'objectera par la même raison, que quand il aura fait la paix, quand il sera retiré à Blois, quand le cardinal Mazarin sera rétabli; l'on m'objectera, dis-je, que l'on me fera les mêmes discours : mais je soutiens que la différence y sera très-grande et toute entière, en ce que Monsieur peut ne pas prévoir, au moins à l'égard des peuples, ce rétablissement du Mazarin, et ne peut pas ne point voir comme présente dès à cette heure, cette punition de Paris, qui, s'il ne s'y oppose, arrivera peut-être demain. J'appréhende pour le gros de l'Etat le rétablissement de M. le cardinal Mazarin. Il ne me ferait pas de peine, au moins pour le présent, pour Paris. Ce n'est ni son humeur, ni son intérêt de le châtier; et s'il était à la Cour à l'heure qu'il est, je craindrais moins pour la ville que je ne crains. Ce qui me fait trembler pour elle, c'est l'aigreur naturelle de la reine, la violence de Servien, la dureté du Tellier, l'emportement de l'abbé Fouquet, la folie d'Ondedei. Tout ce que ces gens-là conseilleront dans les premiers mouvements d'une réduction, tout ce qu'ils exécuteront sera sur le compte de Monsieur, et de Monsieur qui sera encore dans Paris, ou à la porte de Paris; au lieu que tout ce qui arriverait après qu'il aurait fait un traité raisonnable, et qu'il aurait pris toutes les sûretés convenables à une affaire de cette nature, de concert même avec le Parlement et avec les autres corps de la ville, et après qu'ensuite il se serait retiré à Blois; au lieu, dis-je, que tout ce qui arriverait

après cela, je dis tout, sans excepter même le retour du cardinal, serait purement sur le compte de la Cour, à la décharge et à l'honneur même de Monsieur. Voilà mes pensées touchant le premier parti. Voici mes réflexions sur le second, qui est celui de continuer, ou plutôt de renouveler la guerre.

» Monsieur ne le peut plus faire, à mon sens, qu'en retenant M. le Prince auprès de lui. La Cour a gagné beaucoup de terrain, dans les provinces particulièrement où l'ardeur des Parlements est beaucoup attiédie. Paris même n'est pas, à beaucoup près, comme il était; et, quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'il ne soit aussi comme on le veut persuader à la Cour, il est constant qu'il est nécessaire de le soutenir, et que les moments même commencent à y devenir précieux. La personne de M. le Prince n'y est pas aimée; sa valeur, sa naissance, ses troupes y sont toujours d'un très-grand poids : enfin je suis persuadé que si Monsieur prend le second parti, le premier pas qu'il doit faire, est de s'assurer de M. son cousin. Le second, à mon avis, est de s'expliquer publiquement sans délai, et dans le Parlement, et dans l'hôtel-de-ville, de ses intentions et des raisons qu'il a de les avoir; d'y faire mention des avances qu'il a faites par moi à la Cour, et du dessein formé qu'elle a de rentrer dans Paris, sans donner aucunes sûretés, ni aux compagnies souveraines, ni à la ville; de la résolution, que lui, Monsieur, a prise de s'y opposer de toute sa force, et de traiter comme ennemis tous ceux qui, directement ou indirectement, auront le moindre commerce avec elle. Le troisième pas, à mon opinion, est d'exécuter avec vigueur ces déclarations, et de faire la guerre, comme si l'on ne devait jamais penser à faire la paix. Le pouvoir que Son Altesse Royale a dans le peuple me fait croire, même sans en douter, que tout ce que je viens de proposer est possible : mais j'ajoute qu'il ne le sera plus dès qu'elle n'y emploiera pas toute son autorité, parce que les démarches contraires qu'elle a laissé faire vers la Cour, ont rendu plus difficiles celles qui lui sont présentement nécessaires. C'est à elle à considérer ce qu'elle peut attendre de M. le Prince, ce qu'elle en doit craindre, jusqu'où elle veut aller avec les étrangers; où elle s'en veut tenir avec

le Parlement; ce qu'elle veut résoudre sur l'hôtel-de-ville : car, à moins que de se fixer sur tous ces points, d'y prendre des résolutions certaines, de ne s'en départir point, et de se résoudre à ne plus garder ces tempéraments qui prétendent l'impossible, et prétendent de concilier les contradictions, Monsieur retombera dans tous les inconvénients où il s'est vu, et qui seront sans comparaison plus dangereux que par le passé, en ce que l'état où sont les choses fait qu'ils seront décisifs. Il ne m'appartient pas de décider sur une matière de cette conséquence; c'est à Monsieur à se résoudre. *Sola mihi obsequii gloria relicta est.* »

Voilà ce que j'écrivis à la hâte et presque d'un trait de plume sur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec application. Il le porta à Madame; on raisonna sur le fond tout le soir; l'on ne conclut rien; Monsieur balançant toujours, et ne choisissant point.

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez le président de Bellièvre, qui s'était fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avait sur l'œil, dans une maison du faubourg Saint-Michel. Je lui rapportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces propres paroles : *Je ne sais à quoi vous pensez; car vous vous exposez à la haine des deux partis, en disant trop la vérité de tous les deux.* Et je lui répondis : « Je sais bien que je manque à la politique; mais je satisfais à la morale; et j'estime plus l'une que l'autre. » Le président de Bellièvre prit la parole et dit : « Je ne suis pas de votre sentiment, même selon la politique. M. le cardinal joue le droit du jeu en l'état où sont les affaires. Elles sont si incertaines, et particulièrement avec Monsieur, qu'un homme sage n'en peut prendre sur soi la décision. »

Monsieur m'envoya quérir deux heures après chez madame de Pommereux, et je trouvai à la porte du Luxembourg un page, qui me dit de sa part de l'aller attendre dans la chambre de Madame. Il n'avait pas voulu que je l'allasse interrompre dans le cabinet des livres; parce qu'il y était enfermé avec Goulas, qu'il questionnait sur le sujet que vous allez voir. Il vint quelque temps après chez Madame, et me dit d'abord : « Vous m'avez tantôt dit que le premier pas qu'il fallait que je fisse, en cas que je me ré-

solusse à la continuation de la guerre, serait de m'assurer de M. le Prince : comment diable le puis-je faire? » *Vous savez*, lui répondis-je, *que je ne suis pas avec lui en état de répondre sur cela; c'est à Votre Altesse Royale à savoir ce qu'elle y peut, et ce qu'elle n'y peut pas.* « Comment voulez-vous que je le sache? *reprit-il.* Chavigni a un traité presque conclu avec l'abbé Fouquet. Vous souvient-il de l'avis que madame de Choisi me donna dernièrement, assez en général? J'en viens d'apprendre tout le détail. M. le Prince jure qu'il n'est point de tout cela, et que Chavigni est un traître (1), mais qui le sait? » Ce détail est que Chavigni traitait avec l'abbé Fouquet, et qu'il promettait à la Cour de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder à des conditions raisonnables avec le cardinal Mazarin. Une lettre de M. l'abbé Fouquet à M. Le Tellier, qui fut prise par un parti allemand, et qui fut apportée à Tavannes, justifiait pleinement M. le Prince de cette négociation : car elle portait en termes formels, qu'en cas que M. le Prince ne voulût pas se mettre à la raison, lui, M. de Chavigni, s'engageait à la reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monsieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide, en parlant à lui-même. M. de Chavigni, outré de ce traitement, se mit au lit, et il n'en releva pas. M. de Bagnol, qui était de ses amis et des miens aussi, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai sans connaissance, et je rendis à sa famille tout ce que j'aurais souhaité de rendre à sa personne. Je me souviens que mademoiselle du Plessis-Guénegaut était dans sa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

M. de Guise (2) revint presque en même temps de sa prison d'Espagne; et il me fit l'honneur de me venir voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se modérer à ma considération dans les plaintes très-aigres qu'il

(1) M. de La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires,* donne un tour bien différent à cette affaire. A l'égard de la lettre de l'abbé Fouquet, il dit que M. le Prince en fit faire des copies qu'il falsifiait, en mettant le nom de Chavigni à la place de celui de Goulas.

(2) Henri de Lorraine, IIe du nom, fils de Charles de Lorraine, né en 1614. Il alla au secours des rebelles de Naples en 1647. Les Espagnols le prirent prisonnier en cette occasion, et le relâchèrent en 1652. Il fit une seconde expédition à Naples en 1654, et mourut en 1664. Voyez les mémoires que ce prince a écrits d'une partie de sa vie.

faisait contre M. de Fontenai, qu'il prétendait avoir mal vécu avec lui, à l'égard des révolutions de Naples, dans le temps de son ambassade de Rome : et il déféra à mon instance avec une honnêteté digne d'un si grand nom.

J'avais aussi toujours réservé à traiter en ce lieu de l'affaire de Brissac, que j'ai touchée dans le second volume de cette histoire; parce que ce fut à peu près le temps où M. le prince d'Harcourt quitta l'armée et le service du roi pour se jeter dans cette importante place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très-beau et très-fidèle que j'en avais écrit de la main d'un officier de la garnison, qui avait du sens et de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence, et me contenter de vous dire que le bon génie de la France défendit et sauva les fleurs de lys dans ce poste fameux et important, en dépit de toutes les imprudences du cardinal, et de toutes les infidélités de madame de Guébriant (1), par la bonne intention de Charlevoix, et par les incertitudes du comte d'Harcourt. Je reprends le fil de mon discours.

L'irrésolution de Monsieur était d'une espèce toute particulière. Elle l'empêchait souvent d'agir quand il était le plus nécessaire d'agir; et elle le faisait quelquefois agir quand il était le plus nécessaire de ne point agir. J'attribue l'un et l'autre à son irrésolution; parce que l'un et l'autre venait, à ce que j'en ai observé, des vues différentes et opposées qu'il avait, et qui lui faisaient croire qu'il pouvait se servir utilement, quoique différemment, de ce qu'il ne faisait pas, selon les différents partis qu'il prendrait : mais il me semble que je m'explique mal, et que vous m'entendrez mieux par l'exposition des fautes que je prétends avoir été les effets de cette irrésolution. Je proposai à Monsieur, le premier ou le second jour de septembre, de travailler de bonne foi à la paix, et je lui représentai que rien n'était plus important que de se tenir couvert au dernier point de ce dessein envers la Cour même, pour les raisons que vous avez vues ci-devant. Il en convint. Il y eut le 5 une assemblée à l'hôtel-de-ville, que M. le Prince procura lui-même pour faire croire au peuple qu'il n'était pas contraire au retour du roi; et le président de Nesmond,

(1) Renée du Bec, maréchale de Guébriant, morte à Périgueux en 1659.

au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui était nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette assemblée résolut de faire une députation solennelle au roi, pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris. Elle n'était nullement du compte de Monsieur, qui ayant résolu de se donner l'honneur et le mérite de la députation de l'Eglise, ne devait pas souffrir qu'elle fût précédée par celle de la ville, des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvait pas s'assurer. Il s'engagea pourtant sans balancer, et non-seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sus que le soir, et je lui en parlai en liberté, comme d'un pas de clerc. Il me répondit : « Cette députation n'est qu'une chanson; qui ne sait que l'hôtel-de-ville ne peut rien? M. le Prince me l'a demandée, il croit que cela lui sera bon pour adoucir les esprits aigris par le feu de l'hôtel-de-ville; mais de plus (*voici le mot qui est à remarquer*), qui sait si nous exécuterons la résolution que nous avons faite pour la députation de l'Eglise? Il faut aller au jour la journée en ces diables de temps, et ne pas tant songer à la cadence. » Cette réponse vous explique, ce me semble, mon galimatias.

En voici un autre exemple. Le roi ayant refusé, comme vous allez voir, cette députation de l'hôtel-de-ville, le bonhomme Broussel, qui eut scrupule de souffrir que son nom fût allégué comme un obstacle à la paix, alla déclarer le 24 à l'hôtel-de-ville, qu'il se départait de sa magistrature. Comme j'en fus averti d'assez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monsieur qui pensa un peu, puis il me dit : « Cela nous serait bon, si la Cour avait bien répondu à nos bonnes intentions; mais je conviens que cela ne nous vaut rien pour le présent. Mais il faut aussi que vous conveniez que si elle revient à elle, comme il n'est pas possible qu'elle demeure toujours dans son aveuglement, nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme fût hors de là. » Vous voyez en ce discours l'image et l'effet de l'incertitude. Je ne vous rapporte ces deux exemples, que comme des échantillons d'un long tissu de procédés de cette nature, desquels Monsieur, qui avait assurément beaucoup de lumières, ne pouvait se cor-

riger. Il faut encore avouer que la Cour ne lui donnait pas lieu d'y faire beaucoup de réflexion, faute de ne pas savoir profiter de ces fautes. La fortune toute seule les tourna à son avantage, et si Monsieur et M. le Prince se fussent servis, comme ils eussent pu, du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'hôtel-de-ville, elle eût couru grand risque de n'en avoir de longtemps. Elle répondit à Piette, procureur du roi, qui était allé demander audience pour les échevins et quarteniers, qu'elle ne la leur pouvait accorder, tant qu'on reconnaîtrait M. de Beaufort pour gouverneur, et M. de Broussel pour prévôt des marchands. Le président Viole me dit, aussitôt qu'il eut appris cette nouvelle : « Je n'approuvais pas cette députation, parce que je croyais qu'il pouvait y avoir plus de mal que de bien pour Monsieur et pour le Prince. Tout y est bon pour eux présentement par l'imprudence de la Cour. » L'abdication volontaire du bonhomme Broussel consacra, pour ainsi dire, cette imprudence. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait des tempéraments à prendre, même en conservant la dignité du roi, qui n'eussent pas aigri les esprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût fait l'usage qu'on en pouvait faire, les ministres s'en fussent repentis pour longtemps, tant ils poussaient étourdiment cette affaire et toutes les autres.

Ce qui est admirable, est que la Cour se conduisait comme je viens de vous l'expliquer, justement dans le moment que le parti de MM. les princes se fortifiait même très-considérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avait satisfait en sortant du royaume, au traité qu'il avait fait avec M. de Turenne à Villeneuve-Saint-Georges, fit tirer deux coups de canon aussitôt qu'il fut arrivé à Venau-les-Dames, qui est dans le Barrois. Il rentra ensuite en Champagne avec toutes ses troupes, et un renfort de trois mille chevaux allemands, commandé par le prince Ulric de Wirtemberg. M. le chevalier de Guise servait sous lui de lieutenant-général, et le comte de Pas, duquel j'ai déjà parlé en quelque lieu, y avait joint, ce me semble, quelque cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, et se vint camper auprès de Villeneuve-Saint-Georges, où les troupes de Monsieur, com-

mandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince qui était malade à Paris, commandées par MM. le prince de Tarente et le comte de Tavannes, et celles d'Espagne commandées par Clinchamp, sous le nom de M. de Nemours, le vinrent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'approcher près de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun et tout le dessus de la rivière, ne manquait de rien; au lieu que les confédérés, qui étaient obligés de chercher à vivre aux environs de Paris, pillaient les villages, et renchérissaient par conséquent les denrées de la ville. Cette considération, jointe à la supériorité du nombre qu'ils avaient sur M. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue et respectée de tout l'univers, et le tout se passa en rencontre de partis et en petits combats de cavalerie qui ne décidèrent de rien. L'imprudence, ou plutôt l'ignorance, et du cardinal, et des sous-ministres fut sur le point de précipiter leur parti, par une faute qui leur devait être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prévôt, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une assemblée au Palais-Royal des véritables serviteurs du roi (c'était le titre). Elle fut composée de quatre ou cinq cents bourgeois, dont il n'y en avait pas soixante qui eussent des manteaux noirs. Prévôt dit donc qu'il avait reçu une lettre de cachet du roi, qui lui commandait de faire main basse sur tous ceux qui auraient de la paille au chapeau, et qui n'y mettraient pas du papier. Il lut effectivement cette lettre, et voilà le commencement de la plus ridicule levée de boucliers qui se soit faite depuis la procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette compagnie fut huée comme l'on hue les masques, en sortant du Palais-Royal le 24 septembre, et que le 26, M. le maréchal d'Estampes, qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleraient plus, de peur d'être pendus, comme ils en furent menacés le même jour par un arrêt du Parlement, qui porta défenses, sur peine de la vie, de s'assembler et de

prendre aucune marque. Si Monsieur et M. le Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvaient, le parti du roi était exterminé ce jour-là dans Paris pour très-longtemps. Le Maire, parfumeur, qui était un des conjurés, courut chez moi, pâle comme un mort, et tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvais rassurer, et qu'il se voulait cacher dans la cave. Je pouvais moi-même avoir peur; car comme on savait que je n'étais pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvait assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'était pas, comme vous avez vu dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, et M. le Prince était si las de tout ce qui s'appelait peuple, qu'il n'y faisait pas seulement de réflexion. Croissi m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller, à ce moment, et de lui faire connaître qu'il ne le fallait pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler. Voici une autre faute qui n'est pas moindre, à mon opinion, que la première. M. de Lorraine, qui aimait beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit en présence de Madame, que la négociation le suivait partout; qu'il était sorti de Flandres las de travailler avec le comte de Fuensaldagne, et qu'il la retrouvait à Paris malgré lui : « car que faire autre chose ici, *dit-il*, où il n'y a pas jusqu'au baron du Jour qui ne prétende faire son traité à part. » Ce baron du Jour était une manière d'homme assez extraordinaire, de la Cour de Monsieur; et M. de Lorraine ne pouvait pas mieux exprimer qu'il y avait un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle était venue jusqu'à ce baron du Jour. Or, ce qui lui faisait croire encore que cette négociation était montée jusqu'à Monsieur, c'est qu'il avait remarqué que depuis quelque temps il ne l'avait pas pressé de s'avancer, comme il avait fait auparavant. Son observation était vraie, et il est constant que Monsieur, qui voulait la paix de bonne foi, craignait, et avec raison, que M. le Prince se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mît des obstacles invincibles.

Il fut très-aise par cette considération, que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, et d'envoyer à la Cour M. de Joyeuse Saint-Lambert, « lequel,

à ce que me dit Monsieur, n'aura que le caractère de M. de Lorraine, et ne laissera pas de pénétrer s'il n'y a rien à faire pour moi. » Je lui répondis ces propres paroles : *Il sera peut-être, Monsieur, plus heureux que moi : je le souhaite, mais je ne le crois pas.* Je fus prophète; car ce M. de Joyeuse fut douze jours à la Cour sans aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimatias auquel personne ne put rien entendre que la Cour qui le désavoua. M. le maréchal d'Estampes, que Monsieur y avait encore envoyé, dans l'espérance que Le Tellier avait fait donner à Madame, qu'il y serait écouté comme particulier, sur tout ce qu'il y pourrait dire de la part de Monsieur, en revint pour le moins aussi mal satisfait, que M. de Joyeuse Saint-Lambert.

Le 30 septembre, M. Talon acheva d'éclaircir Monsieur et le public des intentions de la reine, en envoyant au Parlement par M. Doujat, à cause de son indisposition, les lettres qu'il avait reçues de M. le chancelier et de M. le premier président, en réponse de celles qu'il leur avait écrites ensuite de la délibération du 26. Ces lettres portaient que le roi ayant transféré son Parlement à Pontoise, et interdit toutes fonctions à ses officiers dans Paris, il n'en pouvait recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne vous puis exprimer la consternation de la compagnie : elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'abandonnât; et cette appréhension lui fit faire un très-méchant pas; car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la reine lui écrivait presque des douceurs. Cette lettre lui était venue par le maréchal d'Estampes, qui, quoique très-bien intentionné pour la Cour, ne l'avait pas prise pour bonne, non plus que Monsieur qui me l'avait montrée la veille, en me disant : *Il faut que la reine me croie bien sot de m'écrire de ce style, dans le temps qu'elle agit comme elle fait.* Vous voyez donc qu'il n'était pas la dupe de cette lettre, ou plutôt qu'il ne l'avait pas été jusque-là : mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au Parlement; parce que le Parlement se persuada que Monsieur traitait son accommodement particulier avec la Cour. Il jeta ainsi de la défiance de sa conduite dans la compagnie, au lieu de s'y

donner de la considération. Il ne se put jamais défaire de cet air de mystère sur ce chef, et quoique Madame lui pût dire, il le crut toujours nécessaire à sa sûreté pour empêcher les gens, disait-il, de courir sans lui à l'accommodement. Cet air de négociation, joint aux apparences que le parti de M. le Prince en donnait à tous les instants, fut ce qui fit, à mon avis, la paix, beaucoup plus tôt que les négociations les plus réelles et les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute seule la guerre civile. Elle fit la paix en ce rencontre; mais on ne la doit point attribuer à cette lassitude; parce qu'il s'en fallait bien qu'elle fût au point de les obliger à rappeler, ou à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuadèrent qu'ils ne le pouvaient plus empêcher : mais quand le corps du public en fut persuadé, les particuliers y coururent, et ce qui en persuada les particuliers et le public, fut la conduite des chefs.

La manière mystérieuse dont Monsieur parla dans ces dernières assemblées, pour faire paraître qu'il avait encore de la considération à la Cour, acheva ce qui était déjà bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, et tout le monde la voulut faire pour soi. Aussitôt que l'on sut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna le 3 octobre 1652, de Saint-Germain où le roi était revenu, le Parlement mollit et fit entendre publiquement que pourvu que le roi donnât une amnistie pleine et entière, et qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris, il ne chercherait point d'autres sûretés. Il n'expliqua pas ce détail par un arrêt; mais il fit presque le même effet, en suppliant M. le duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même, et de l'écrire au roi.

Le 10, M. Sevin ayant représenté qu'il serait à propos de prier le duc de Beaufort de se déporter du gouvernement de Paris, à cause du refus que le roi avait fait de recevoir les députés de l'hôtel-de-ville, tant qu'il en retiendrait le titre, M. Sevin, dis-je, qui aurait été presque étouffé dans un autre temps par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté ni sifflé. Il fut même dit dans la même

matinée que les conseillers du Parlement, qui étaient officiers dans les colonelles, iraient, s'il leur plaisait, à Saint-Germain dans les députations de l'hôtel-de-ville. Ils ne faisaient toutefois dans leurs instances adressées au roi pour revenir dans sa bonne ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amnistie au Parlement de Paris. Quel galimatias!

Le 11, Monsieur promit à la compagnie de tirer la démission du gouvernement de Paris de M. de Beaufort; et MM. Doujat et Sevin y donnèrent la relation des plaintes qu'ils avaient faites la veille à M. le duc d'Orléans des désordres des troupes, contre la parole qui leur avait été donnée de les faire retirer. M. de Lorraine, que je trouvai ce jour-là dans la rue Saint-Honoré, et qui avait failli à être tué par les bourgeois de la garde de la porte Saint-Martin, parce qu'il voulait sortir de la ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travaillait à un livre qui porterait ce titre, et qu'il le dédierait à Monsieur. *Ma pauvre petite sœur en pleurera*, ajouta-t-il, *mais qu'importe? elle s'en consolera avec mademoiselle Claude* (1),

Le 12, Monsieur fit beaucoup d'excuses au Parlement, de ce que les troupes ne s'éloignaient pas avec autant de promptitude qu'elles auraient fait sans les mauvais temps. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étaient publiquement, avec leurs écharpes rouges et jaunes, sur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du roi. Un historien qui écrirait les temps plus éloignés de son siècle, chercherait des liaisons à des incidents aussi peu vraisemblables et aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns et les autres. Il n'y eut pas plus de mystère. Tout ce que les politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événements, n'est que fiction et chimère. J'en reviens toujours à mon principe, qui est

(1) Claude de Lorraine, qui mourut le 2 août 1648. Elle avait épousé le cardinal Nicolas-François de Lorraine, son cousin-germain, frère de Charles IV, qui décéda le 23 janvier 1670.

que les fautes capitales font, par des conséquences presques inévitables, que ce qui paraît, et est en effet le plus étrange et le plus extravagant, est possible.

Le 13, les colonels reçurent ordre du roi d'aller par députés à Saint-Germain. M. de Sève, le plus ancien, y porta la parole. Le roi leur donna à dîner, et leur fit même l'honneur d'entrer dans la salle pendant le repas. Ce même jour M. le Prince partit de Paris avec une joie qui passait tout ce que vous vous pouvez figurer : il en avait le dessein depuis très-longtemps. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il avait espéré jusqu'à la fin de s'accommoder avec la Cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit sur ce point; car il n'est pas possible que dans les grandes conversations que j'ai eues avec lui sur le passé, je ne lui en aie parlé.

Le 14, M. de Beaufort fit un compliment court et mauvais au Parlement, sur ce qu'il avait remis le gouvernement de Paris.

Le 16, Monsieur déclara nettement au Parlement, que le roi avait désavoué en tout et partout M. de Joyeuse : mais il ajouta, selon son style ordinaire, qu'il attendait quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnais de la continuation de cette conduite, il me dit : « Voudriez-vous répondre d'un quart-d'heure à l'autre? Que sais-je si dans un moment le peuple ne me livrerait pas au roi, s'il croyait que je n'eusse aucunes mesures avec lui? Que sais-je si dans un instant il ne me livrerait pas à M. le Prince, s'il lui prenait fantaisie de revenir sur ses pas et de se soulever? » Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ses principes. On dit que l'on ne doit jamais combattre contre les principes; ceux de la peur se doivent et se peuvent encore moins attaquer que tous les autres. Ils sont inabordables.

Le 19, Monsieur dit au Parlement qu'il avait reçu une lettre du roi, qui lui mandait qu'il viendrait le 5 à Paris, qui était le lundi; à quoi il ajouta qu'il était fort surpris de ce que Leurs Majestés n'envoyaient pas au préalable une amnistie, qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, et l'on arrêta

de supplier le roi d'accorder cette grâce, et au Parlement, et à ses peuples.

Cette lettre du roi à Monsieur lui fut apportée le 18 au soir; il m'envoya quérir aussitôt, et il me dit que la conduite de la Cour était incompréhensible; qu'elle jouait à perdre l'Etat, et qu'il ne tenait à rien qu'il ne fermât les portes au roi. Je lui répondis que pour ce qui était de la conduite de la Cour, je la concevais fort bien; qu'elle ne hasardait rien, connaissant comme elle faisait ses bonnes et pacifiques intentions; qu'il me paraissait qu'elle agissait, au moins dans ses fins, avec beaucoup plus de prudence, qu'elle n'avait traité le passé, et bien plus finement qu'elle n'avait agi dans les commencements; que je ne voyais pas quelle difficulté elle pouvait faire de revenir à Paris, après que Monsieur avait promis dès le 14 de ce mois, le rétablissement du prévôt des marchands et des échevins, ordonné et exécuté sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite, et après avoir un peu rêvé, il me dit : *Allez, je veux demeurer deux heures tout seul; revenez à ce soir sur les huit heures.* Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchisait, ou plutôt qui l'exhortait; car il était dans un emportement inconcevable, et l'on eût dit, de la manière dont il parlait, qu'il était à cheval armé de toutes pièces et prêt à couvrir de sang et de carnage les campagnes de Saint-Denis et de Grenelle.

Madame était épouvantée, et je vous avoue que, quoique je connusse assez Monsieur pour ne me pas donner avec précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissai pas de croire en effet qu'il était plus ému qu'à son ordinaire; car il me dit d'abord : *Eh bien! qu'en dites-vous? Y a-t-il sûreté à traiter avec la Cour?* — « Nulle, Monsieur, *lui répondis-je*, à moins que de s'aider soi-même par de bonnes précautions, et Madame sait que je n'ai jamais parlé autrement à Votre Altesse Royale. — Non, assurément, *reprit Madame.* — Mais ne m'aviez-vous pas dit, *continua Monsieur*, que le roi ne viendrait pas à Paris sans prendre des mesures avec moi? — Je vous avais dit, Monsieur, *lui repartis-je*, que la reine me l'avait dit; mais que les circonstances avec lesquelles elle me l'avait

dit, m'obligeaient à avertir Votre Altesse Royale qu'elle n'y devait faire aucun fondement. » Madame prit la parole : « Il ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez pas cru. » Monsieur reprit : « Il est vrai, je ne me plains que de cette maudite Espagnole. — Il n'est pas temps de se plaindre, *reprit Madame*, il est temps d'agir d'une façon ou de l'autre. Vous vouliez la paix, quand il ne tenait qu'à vous de faire la guerre; vous voulez la guerre, quand vous ne pouvez plus faire ni la guerre, ni la paix. — Je ferai demain la guerre, *reprit Monsieur* d'un ton guerrier, et plus facilement que jamais. Demandez-le à M. le cardinal de Retz. » Il croyait que je lui allais disputer cette thèse. Je m'aperçus qu'il le voulait, pour pouvoir dire après, qu'il aurait fait des merveilles si on ne l'avait retenu. Je ne lui en donnai pas lieu; car je lui répondis froidement et sans m'échauffer : *Sans doute, Monsieur.* — « Le peuple n'est-il pas toujours à moi? *reprit Monsieur.* — Oui, *lui repartis-je.* — M. le Prince ne reviendra-t-il pas, si je le mande? — Je le crois, Monsieur, *lui dis-je.* — L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux? — Toutes les apparences y sont, *lui répliquai-je.* » Vous attendez après cela, ou une grande résolution, ou du moins une grande délibération; rien moins, et je ne saurais mieux vous expliquer l'issue de cette conférence, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la comédie italienne. La comparaison est peu respectueuse, et je ne prendrais pas la liberté de la faire, si elle était de mon invention : ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'esprit, aussitôt que Monsieur fut sorti du cabinet, et elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. « Il me semble, *dit-elle*, que je vois Trivelin qui dit à Scaramouche : *Que je t'aurais dit de belles choses, si tu avais eu assez d'esprit pour me contredire!* » Voilà comment finit la conversation; Monsieur concluant que bien qu'il fût très-fâcheux que le roi vînt à Paris sans concert avec lui, et sans une amnistie vérifiée au Parlement, il n'était pas toutefois de son devoir ni de sa réputation de s'y opposer; parce que personne ne pouvait ignorer qu'il ne le pût, s'il le voulait, et qu'ainsi tout le monde lui ferait justice, en reconnaissant qu'il n'y avait

que la considération et le repos de l'Etat qui l'obligeât à prendre une conduite qui, pour son particulier, lui devait faire de la peine. Madame qui dans le fond était pourtant de son avis, au moins pour l'opération, par les raisons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laisser passer pour bonne cette expression. Elle lui dit avec fermeté et même avec colère : *Ce raisonnement*, Monsieur, *serait bon à M. le cardinal de Retz, et non pas à un fils de France : mais il ne s'agit plus de cela, et il ne faut songer qu'à aller de bonne grâce au-devant du roi.* Il se récria à ce mot, comme si elle lui eut proposé de s'aller jeter dans la rivière. *Allez-vous-en donc, Monsieur, tout à cette heure*, reprit-elle. — *Et où diable irai-je?* répondit-il. Il se tourna à ce mot, et rentra chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avait rien fait savoir du retour du roi. Je lui dis que non, comme il était vrai : mais il ne fut pas vrai longtemps; car une heure après j'en reçus un billet, qui portait que la reine lui avait commandé de m'en faire part, et de m'écrire que Sa Majesté ne doutait point que je n'achevasse en cette occasion ce que j'avais si bien et si heureusement commencé à Compiègne. Madame la Palatine me faisait beaucoup d'excuses dans un billet séparé, et écrit en chiffres, de ce qu'elle m'en avait donné l'avis si tard. *Vous connaissez le terrain*, ajouta-t-elle, *on est à Saint-Germain comme à Compiègne.* C'était assez dire pour moi. Tout ce que je viens de vous dire se passa le 20 octobre 1652.

Le 21, le roi, qui avait couché à Ruel, revint à Paris, et il envoya de Ruel même, Nogent et M. Damville à Monsieur, pour le prier de venir au-devant de lui. Il ne s'y put jamais résoudre, quoiqu'ils l'en pressassent extrêmement. Ils avaient raison, et je suis encore persuadé que Monsieur n'avait pas tort. Ce n'est pas qu'il y eût aucun dessein contre sa personne, au moins à ce que j'ai ouï dire depuis à M. le maréchal de Villeroi : mais je crois que s'il eût été au-devant du roi, et que le roi eût voulu s'en assurer, il y eût pu réussir, vu la disposition où était le peuple. Ce n'est pas qu'elle ne fût dans le fond très-bonne pour Monsieur, et sans comparaison meilleure que pour la Cour; mais il y avait une agitation et un égarement

dans les esprits qui se pouvaient, à mon sens, tourner à tout; et je ne sais si l'éclat de la majesté royale, tombant tout d'un coup sur cette agitation et sur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne le sais pas; parce qu'il est constant que dans la constitution où étaient les esprits, la pente du menu peuple, et même celle du moyen était encore toute entière pour Monsieur : mais enfin il y avait, à mon sens, raison et fondement pour l'empêcher de se hasarder, particulièrement hors des murailles. Je m'étonnais bien plus que les ministres exposassent la personne du roi, au mécontentement, à la défiance et à la frayeur de Monsieur; aux craintes d'un Parlement qui avait sujet de croire qu'on le venait étrangler, et au caprice d'un peuple qui avait toujours de l'attachement pour des gens desquels le cardinal était bien loin d'être assuré. L'événement a tellement justifié la conduite que la Cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'estime qu'elle fut imprudente, aveugle et téméraire au-delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce chef comme sur l'autre, que je ne sais pas; je dirai que je sais et de science certaine, que si Monsieur eût voulu, la reine et les sous-ministres étaient ce jour-là séparés du roi.

Les courtisans se laissent toujours amuser aux acclamations du peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font. J'entendis ce soir-là des gens dans le Louvre, qui flattaient la reine sur ces acclamations, et M. de Turenne, qui était derrière moi au cercle, me disait à l'oreille : *Ils en firent presque autant dernièrement pour M. de Lorraine.* Je l'eusse bien étonné, si je lui eusse répondu : Il y a bien des gens qui, au milieu de ces acclamations, ont proposé à Monsieur de supplier le roi d'aller loger à l'hôtel-de-ville. Cela était vrai, M. de Beaufort même l'en avait pressé avec douze ou quinze conseillers du Parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, et desquels, si je les nommais, on serait bien étonné. Monsieur n'y voulut point entendre; et je m'y opposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avait fait cette proposition. Elle était, à mon opinion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avait pas un officier dans les colonelles qui n'eût été mas-

sacré par ses soldats, s'il eut seulement fait mine de branler contre le nom de Monsieur : mais respect, conscience et tout ce que vous vous pouvez imaginer sur cela à part, la proposition était écervelée, vu les circonstances et les suites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns et les autres dans ce que je vous ai dit ci-dessus. Ce ne fut assurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas; car je me croyais beaucoup plus en péril que je ne m'y suis cru de ma vie. J'allai attendre le roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures, avant qu'il arrivât, avec madame de Lesdiguières et M. de Turenne, qui me demanda bonnement et avec inquiétude, si je me croyais en sûreté. Je lui serrai la main; parce que je m'aperçus que Frelai, qui était un grand Mazarin, l'avait entendu, et je lui répondis : *Oui, Monsieur, et en tous sens. Madame de Lesdiguières sait bien que j'ai raison.* Je ne l'avais pourtant pas; car je suis persuadé que si l'on m'avait arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces possibilités de l'un et de l'autre côté vous paraît sans doute contradictoire, et j'avoue qu'il ne se peut concevoir que par ceux qui ont vu les choses, et encore qui les ont vues pour le dedans.

La reine me reçut admirablement, elle dit au roi de m'embrasser, comme celui auquel il devait particulièrement son retour à Paris. Cette parole qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joie, parce que je crus que la reine ne l'aurait pas dite publiquement si elle avait eu dessein de me faire arrêter. Je demeurai au cercle jusqu'à ce que l'on allât au conseil. Comme je sortais, je rencontrai dans l'antichambre Jouy, qui me dit que Monsieur me l'avait envoyé, pour savoir s'il était vrai que l'on m'eût fait prendre place au conseil, et pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrais, M. d'Aligre qui en sortait, et qui lui venait commander de la part du roi de sortir de Paris dès le lendemain, et de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement; mais elle est, à mon sens, une des plus grandes et des plus signalées qui ait jamais été commise dans la politique. Vous me direz que la Cour connaissait Monsieur, et je vous répondrai qu'elle le connaissait si peu en cette oc-

casion, qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prît, ou plutôt, qu'il n'exécutât la résolution qu'il prit en effet de s'aller poster dans les halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusqu'au Louvre, et d'en chasser le roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi même avec facilité, s'il l'eût entrepris, et que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, et Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé. On m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans cette rencontre. Voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembourg il me parut consterné, parce qu'il s'était mis dans l'esprit que le commandement que M. d'Aligre venait de lui porter de la part du roi, n'était que pour l'amuser, et lui faire croire que l'on ne pensait pas à l'arrêter. Il était dans une agitation inconcevable, il s'imaginait que toutes les mousquetades que l'on tirait (et l'on en tirait toujours beaucoup ces jours de réjouissances), étaient celles du régiment des gardes qui marchait pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyait lui rapportaient que tout était paisible, et que rien ne branlait; mais il ne croyait personne, et il mettait à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battait pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étais à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi-vers du Cid : *Tout autre que mon père.* Ce mot le fit rire, ce qui était fort rare quand il avait peur. *Donnez-m'en une preuve,* continua-t-il, *raccommodez-vous avec M. de Beaufort. — Très-volontiers, Monsieur,* lui repartis-je; il m'embrassa et alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchait et où il était alors. J'en vis sortir M. de Beaufort qui se jeta à mon cou, et qui me dit : *Demandez à Son Altesse Royale ce que je viens de lui dire sur votre sujet. Je connais les gens de bien. Allons, Monsieur, chassons les Mazarins à tous les diables pour une bonne fois.* La conversation commença ainsi; Monsieur la soutint par un discours amphibologique, qui dans la bouche de Gaston de Foix (1), eût paru un grand exploit; mais qui dans celle de Gaston de

(1) Le brave Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravennes sous le règne de Louis XII, le jour de Pâques de l'année 1512, âgé d'environ 23 ans.

France, ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité et la possibilité de la proposition qu'il faisait, qui était que Monsieur marchât à la petite pointe du jour droit aux halles, et qu'il y fît les barricades, qu'il pousserait après où il lui conviendrait. Monsieur se tourna vers moi en me disant, comme l'on fait au Parlement, *votre avis M. le doyen.* Voici en propres termes ce que je lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montrésor chez moi au retour de chez Monsieur, et que j'ai encore de sa main.

« Je crois, Monsieur, que je devrais en effet parler à cette occasion comme M. le doyen; mais comme M. le doyen, quand il opina à faire des prières de quarante-heures. Je ne sache guère d'occasion où l'on en ait eu plus de besoin. Elles me seraient encore, Monsieur, bien plus nécessaires qu'à un autre, parce que je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des apparences cruelles, et même des inconvénients terribles. Si mon sentiment est que vous souffriez le traitement injurieux que l'on vous fait, le public qui va toujours au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou prétexte de dire que je trahis vos intérêts, et que mon avis ne sera que la suite de tous les obstacles que j'ai mis au dessein de M. le Prince? Si j'opine à ce que Votre Altesse Royale désobéisse et suive les vues de M. de Beaufort, pourrais-je m'empêcher de passer pour un homme qui souffle de la même bouche le chaud et le froid, qui veut la paix quand il espère d'en tirer ses avantages en la traitant, qui veut la guerre quand on n'a pas voulu qu'il la traitât; qui conseille de mettre Paris à feu et à sang, et d'attacher ce feu à la porte du Louvre, en entreprenant sur la personne du roi? Voilà, Monsieur, ce que l'on dira, et ce que vous-même pourrez croire en de certains moments. J'aurais lieu, après avoir prédit à Votre Altesse Royale, peut-être plus de mille fois, qu'elle tomberait par ses incertitudes en l'état où elle se voit; j'aurais, dis-je, lieu de la supplier, avec tout le respect que je lui dois, de me dispenser de lui parler sur une matière qui est moins en son entier à mon égard, qu'à l'égard d'homme qui vive. Je ne me servirai toutefois que de la moitié de ce droit, c'est-à-dire, que quoique je ne fasse pas état de me déterminer moi-même

sur le sentiment que Votre Altesse Royale doit préférer, je ne laisserai pas de lui exposer les inconvénients de tous les deux, avec la même liberté que si je croyais me pouvoir fixer moi-même à l'un ou à l'autre. Si elle obéit, elle est responsable à tout le public de tout ce qu'il souffrira dans la suite. Je ne juge point du détail de ce qu'il souffrira : car qui peut juger d'un futur qui dépend des vétilles d'un cardinal, de l'impétuosité d'Ondedei, de l'impertinenec de l'abbé Fouquet, de la violence d'un Servien? Mais enfin, vous répondrez de tout ce qu'ils feront au public, parce qu'il sera persuadé qu'il n'a tenu qu'à vous de l'empêcher. Si vous n'obéissez pas, vous courez fortune de bouleverser l'Etat. »

Monsieur m'interrompit à ce mot, et me dit, même avec précipitation : « Ce n'est pas de quoi il s'agit, il s'agit de savoir si je suis en état, c'est-à-dire, en pouvoir de ne pas obéir. — Je le crois, Monsieur, *lui répondis-je;* car je ne vois pas comment la Cour s'y pourra prendre à vous faire obéir. Il faudra que le roi marche en personne au Luxembourg, et ce sera une grosse affaire. » M. de Beaufort exagéra l'impossibilité qu'il y trouverait, et au point que je m'aperçus que Monsieur commençait à s'en persuader, et il était tout propre, supposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisés; parce que de sa pente il allait toujours à ne point agir. Je crus que j'étais obligé par toutes sortes de raisons, à lui éclaircir cette thèse, ce que je fis en lui représentant qu'elle méritait d'être considérée et traitée avec distinction; que je convenais que le peuple ne souffrirait pas apparemment que l'on allât prendre Monsieur au Luxembourg, à moins que le roi n'eût mis à cette entreprise de certains préalables que le temps pourrait amener; que s'il accoutumait les peuples à reconnaître son autorité, je ne doutais point qu'il n'y pût réussir, et même bientôt; parce que je ne doutais pas qu'il ne les y accoutuma en peu de temps par sa prudence; que tous les instants l'augmenteraient; qu'il en avait déjà plus à dix heures du soir qui venaient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avait à cinq, et que la preuve en était palpable, en ce qu'il s'était saisi de la porte de la Conférence, qu'il faisait garder paisiblement et sans que per-

sonne en murmurât, par le seul régiment des gardes, qui n'en aurait pas sûrement approché, s'il avait plu à Monsieur de la faire fermer seulement un quart-d'heure entre trois et quatre; que si Son Altesse Royale laissait prendre tous les postes de Paris comme celui-là, et maltraiter le Parlement comme on le maltraiterait peut-être le lendemain au matin, je ne croyais pas qu'il y eût grande sûreté pour lui, peut-être dès l'après-dînée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monsieur, et il s'écria : *C'est-à-dire, que je ne puis rien pour la défensive. — Non, Monsieur,* lui répondis-je, *vous pouvez tout aujourd'hui et demain au matin. Je n'en voudrais point répondre demain au soir.*

M. de Beaufort, qui crut que mon discours allait à proposer et à appuyer l'offensive, vint à la charge, comme pour me soutenir; mais je l'arrêtai tout court, en lui disant : « Je vois bien, Monsieur, que vous ne comprenez pas ma pensée, je ne parle à Son Altesse Royale comme je fais, que parce que j'ai vu qu'il croyait qu'il pouvait demeurer au Luxembourg en toute sûreté malgré le roi. Je ne serai jamais d'aucun avis dans l'état où les affaires sont réduites. Ç'a toujours été à Monsieur à décider; c'est même à lui à proposer, et à nous à exécuter. Il ne sera jamais dit que je lui aie conseillé, ni de souffrir le traitement qu'il reçoit, ni de faire demain au matin les barricades. Je lui ai tantôt dit les raisons que j'ai pour cela. Il m'a commandé de lui expliquer les inconvénients que je crois aux deux partis, et je m'en suis acquitté. » Monsieur me laissa parler tant que je voulus, et après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi, et il me dit : *Si je me résous à disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi? — Oui, Monsieur, et sans balancer, je le dois, je suis attaché à votre service, je n'y manquerai pas certainement, et vous n'avez qu'à commander : mais j'en serai au désespoir, parce qu'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous fassiez.* Monsieur qui n'avait qu'une bonté de facilité, mais qui n'était pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disais. Les larmes lui vinrent aux yeux : il m'embrassa, et puis me demanda tout d'un coup si je croyais qu'il pût se rendre maître de la personne du roi.

Je lui répondis qu'il n'y avait rien au monde de plus impossible, la porte de la Conférence étant gardée comme elle l'était. M. de Beaufort lui en proposa des moyens, qui étaient impraticables en tous sens. Il offrait de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paraissait. Je persistai dans ma manière de parler et d'agir, et je connus, avant que de sortir du Luxembourg (et pour vous dire le vrai, avec plaisir), que Monsieur prendrait le parti d'obéir; car je lui vis une joie sensible de ce que je m'étais défendu d'appuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir, et de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, et de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut, comme moi, que Monsieur avait pris sa résolution, et il me dit, en descendant l'escalier : *Cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* — « Il est encore bien moins capable de la soutenir, *lui répondis-je*, et je crois que vous êtes enragé de la lui proposer en l'état où sont les affaires. » — *Vous ne le connaissez pas encore*, repartit-il, *si je ne le lui avais proposé, il me le reprocherait d'ici à dix ans.*

Je trouvai en arrivant chez moi, Montrésor qui m'y attendait, et qui se moqua fort de mes scrupules; car il appela ainsi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, et que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avait plus d'envie d'être à Limours, que la reine n'en avait de l'y envoyer; et sur le tout il convint que la Cour avait fait une faute terrible de l'y pousser; parce que la peur de n'y être pas en sûreté, lui pouvait aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais pensé, si on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui était d'autant plus grande, que la Cour, qui avait sujet de me croire outré et en défiance, ne me faisait pas, à mon sens, la justice de croire que j'eus pour l'Etat d'aussi bons sentiments que je les avais en effet. Je suis convaincu que, vu l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti irrémédiable par une infinité de circonstances, et le *déguingandement*, si l'on peut se servir de ce mot, passé,

présent, et à venir de tous ces partis, l'on n'eût pu soutenir ce que l'on eût entrepris, et que par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réussi pour ce moment, et qu'il eût poussé le roi hors de Paris. Ce que je dis paraîtra à beaucoup de gens un paradoxe; mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées, paraissent toujours impraticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses, et je suis assuré que tel ne s'est point étonné des barricades de M. de Guise, qui s'en fût moqué comme d'une chimère, si l'on les lui eût proposées un quart-d'heure avant qu'elles fussent élevées. Je ne sais si je n'ai pas déjà dit en quelque endroit de cet ouvrage, que ce qui a le plus distingué les hommes, est que ceux qui ont fait de grandes actions, ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, et il affecta même de sortir une heure plus tôt qu'il ne nous l'avait dit à M. de Beaufort et à moi. Il nous fit dire par Jouy qu'il nous attendrait à la porte du Luxembourg; qu'il avait eu ses raisons pour cette conduite; que nous les saurions un jour, que nous nous accommodassions avec la Cour, s'il nous était possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier : M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y fit lire quatre déclarations : la première fut celle de l'amnistie; la seconde, celle du rétablissement du Parlement à Paris; la troisième portait un ordre à M. de Beaufort de sortir de Paris, aussi bien qu'à MM. de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bithaud, Croissi, Machaut, Fleury, Martineau et Perrault. Par la même déclaration, il était défendu au Parlement de se mêler dorénavant d'aucunes affaires d'Etat. La quatrième établissait une chambre des vacations. On avait arrêté le matin, avant que le roi fût entré, que l'on ferait instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilés. Ils obéirent tous le même jour. J'allai l'après-dînée chez la reine, qui, après avoir été quelque temps au cercle, me commanda d'entrer avec elle

dans son petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien, elle me dit qu'elle savait que j'avais adouci, autant qu'il m'avait été possible, et les affaires et les esprits; qu'elle croyait que je l'aurais fait encore et plus promptement et plus publiquement, si je n'avais été obligé d'observer plusieurs égards avec mes amis qui n'étaient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignait; qu'elle voulait m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvais. Voilà, comme vous voyez, bien des honnêtetés, et même bien de la bonté en apparence. Voici le fond. Elle était plus animée contre moi que jamais, parce que Beloi, qui était domestique de Monsieur, mais qui était toujours en secret à quelque autre, et qui avait repris des mesures avec la Cour depuis que les affaires de M. le Prince étaient en déclin, l'avait fait avertir le matin dès qu'elle fut éveillée, que j'avais offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderait. Il ne savait rien du détail de ce qui s'était passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort et moi : mais comme il entra dans sa chambre aussitôt que nous en fûmes sortis avec Jouy, Monsieur, qui était dans l'agitation et dans le trouble, leur dit : *Si je voulais, je ferais bien danser l'Espagnole.* Beloi, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit : *Mais monsieur, Votre Altesse Royale est-elle bien assurée de M. le cardinal de Retz? — Le cardinal de Retz,* dit Monsieur, *est homme de bien, il ne me manquera pas.* Jouy, qui l'avait entendu, me le rapporta fidèlement le matin, et je ne doutai pas que Beloi ne l'eût aussi rapporté à la reine, qui d'ailleurs ne pouvait pas savoir qu'au même moment que j'avais fait à Monsieur l'offre à laquelle mon honneur m'obligeait, je n'avais rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettait, pour empêcher le bouleversement de l'Etat. Je fis, à l'instant même que Jouy me donna cet avis, une grande réflexion sur les scrupules dont Montrésor m'avait tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réussissent pas dans les Cours, au moins pour l'ordinaire : mais il y a des gens qui préfèrent au succès la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous seriez étonnée de la manière dont je répondis à la reine, si je ne vous avais au préalable rendu compte

de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus de lui parler comme je fis. Je dis que j'eus depuis; car vous avez vu qu'auparavant même je lui parlais presque toujours avec la même sincérité. Je lui dis donc que j'avais une joie sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avais souhaité si passionnément depuis longtemps de la pouvoir servir sans restriction; que tant que Monsieur avait été engagé dans les mouvements, je n'avais pu suivre mon inclination, par la raison de mes engagements avec lui, par lesquels elle savait que je ne l'avais jamais trompée; que si j'avais eu l'honneur de la voir en particulier la veille du jour où je lui parlais, j'en aurais usé à mon ordinaire; parce que je n'en aurais pas pu user autrement avec honneur; que Monsieur étant sorti de Paris dans la pensée et la résolution de ne plus entrer dans aucunes affaires publiques, m'avait rendu ma liberté, c'est-à-dire, qu'il m'avait proprement remis dans mon naturel, dont j'avais une joie que je ne pouvais assez exprimer à Sa Majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde; mais je m'aperçus qu'elle me voulut faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement; car je l'assurai et avec beaucoup de vérité, qu'il était fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. « Il ne l'y faut pas laisser, *reprit-elle*, il peut être utile au roi et à l'Etat, il faut que vous l'alliez quérir, et que vous nous le rameniez. » Je faillis à tomber de mon haut; car je vous avoue que je ne m'attendais pas à ce discours. Je le compris pourtant bientôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement: mais elle me fit entendre que la dignité du roi étant satisfaite par l'obéissance que Monsieur lui avait rendue, il ne tiendrait qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes grâces, en couronnant la bonne conduite qu'il venait de prendre par des complaisances justes, raisonnables, et dans lesquelles même il pourrait trouver son compte.

Vous voyez que ces expressions n'étaient pas autrement obscures. Quand la reine vit que je n'y répondais que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matière, mais encore sur la manière dont elle m'avait traité auparavant. Elle rougit et me parla plus froidement : ce qui était toujours en elle un signe de colère.

Elle se remit pourtant un peu après, et me demanda si j'avais toujours confiance en madame de Chevreuse. A quoi je répondis que j'étais toujours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, et il me parut qu'elle la reprit avec joie, en me disant : « J'entends bien, vous en avez davantage en la Palatine, et vous avez raison. — J'en ai beaucoup, madame, *lui répondis-je*, en madame la Palatine; mais je supplie Votre Majesté de me permettre que je n'en aie plus qu'à elle-même. — Je le veux bien, *me dit-elle assez bonnement*. Adieu. Toute la France est là-dedans qui m'attend. »

Je vous supplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'un détail qui est nécessaire, et qui vous fera connaître que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout puissants dans l'Etat, l'un par sa naissance, par son mérite et par sa faction, et l'autre par sa faveur, n'avaient pu avec tous leurs efforts m'obliger à quitter mon poste; et je puis dire sans vanité que je l'aurais conservé, et même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile, si les différents intérêts, ou plutôt les différentes visions de mes amis, ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulais tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un certain nombre de gens que l'on appelait mes amis : je dis que l'on appelait, parce que tous ceux qui passaient pour tels dans le monde ne l'étaient pas.

Par exemple, je n'avais pas rompu avec madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avait rien oublié des avances qu'il m'avait pu faire pour se raccommoder avec moi, et les instances de tous mes amis m'avaient obligé de le recevoir, et de vivre civilement avec lui. Montrésor, qui à toutes fins m'avait déclaré cent fois en sa vie qu'il n'était dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la maison de Guise, ne laissait pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avait été du secret de quelques-uns. Ce droit

qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui était commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette dernière occasion comme les autres, quoiqu'il en parlât autant et plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux; mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à M. le cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontière, lui montra une lettre de moi avec une fausse date, par laquelle je l'avais chargé autrefois d'une commission qu'il rapportait au temps présent. M. le cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sais quelles circonstances dont je ne me souviens pas présentement, et il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi : mais comme elle n'avait pas trouvé à la Cour, ni la considération, ni la confiance qu'elle en avait espérée, elle cherchait fortune, et elle eût bien voulu se mêler, au retour du roi dans Paris, d'une affaire qui paraissait grosse, parce qu'on la regardait comme un préalable nécessaire à celui de M. le cardinal à la Cour. Laigues, qui m'avait traité assez familièrement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, et presque sur l'ancien pied; et mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de madame sa mère, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. On pourrait croire qu'il n'y aurait eu en ces rencontres qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire; mais cela n'est pas vrai, parce que les avances que ceux qui s'adoucissent font aux puissants, tournent toujours infailliblement au désavantage de celui qui les désavoue en ne les suivant pas; et de plus, il est bien difficile que ceux qui sont désavoués n'en conservent pas toujours quelque ressentiment, et ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna même grossièrement, et à droite et à gauche. Je n'ai rien su sur cela de madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plutôt une facilité naturelle. Pour mademoiselle de Chevreuse, elle ne me pardonna pas. La pauvre fille mourut d'une fièvre maligne qui l'emporta en vingt-quatre heures, avant que les médecins se fussent seulement douté qu'il pût y avoir le moindre

péril à sa maladie. Je la vis un moment avec madame sa mère, qui était au chevet de son lit, et qui ne s'attendait à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avais une deuxième espèce d'amis, c'est-à-dire, des gens qui se tenaient fourrés dans le parti de la Fronde, et qui, dans les subdivisions de partis, s'étaient joints particulièrement à moi : et de ceux-là les volées étaient différentes. Elles s'accordaient toutes en un point, qui était, qu'ils espéraient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement : ce qui était une disposition toute prochaine à croire que je n'aurais pu faire tout ce que je n'aurais pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux; parce que dans les grands partis ils font une multitude d'hommes auxquels, pour mille différents respects (1), l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut, ou de ce que l'on ne peut pas, et auprès desquels, par conséquent, on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remède, et il est de ceux-là où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes affaires que moi. Il n'y a guère de matières où le scrupule soit plus inutile. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agit; mais j'en avais déjà assez souffert par la prévoyance.

La troisième espèce d'amis que j'avais en ce temps-là, était un nombre choisi de gens de qualité, qui étaient unis avec moi et d'intérêt et d'amitié, qui étaient de mon secret, et avec lesquels je concertais de bonne foi ce que j'avais à faire. Ceux-là étaient MM. de Brissac, de Bellièvre et de Caumartin; parmi lesquels M. de Montrésor, comme je vous l'ai déjà dit, se mêlait par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes auxquelles il avait eu part. Il n'y en avait pas un dans ce petit nombre qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de M. de Brissac et l'attachement qu'il avait pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeaient à préférer ses intérêts aux miens propres; et d'autant plus qu'il n'avait pas profité de ce qu'il avait stipulé pour lui, quand MM. les princes furent arrêtés, tou-

(1) *Respect* est pris ici dans le sens de *considération*, *motif*. (N. E.)

chant le gouvernement d'Anjou. Ce ne fut à la vérité ni la faute de la Cour, ni la mienne; le traité qu'il en avait commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir : mais enfin il n'avait rien, et il était juste, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le président de Bellièvre avait dès ce temps-là, des vues pour la première présidence; mais comme il était homme de bon sens, il n'y pensa plus dès qu'il vit que la Cour prenait le dessus; et dès le jour que Monsieur et M. le Prince envoyèrent à Saint-Germain MM. de Rohan, de Chavigni et Goulas, il me dit ces propres paroles : *Je vais rentrer dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire : je ne veux plus être nommé à rien.* Il me tint parole. Une grande et dangereuse fluxion qu'il eut effectivement sur un œil, lui en donna même le prétexte, et lui en facilita le moyen.

M. de Caumartin s'était allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines avant que le roi revînt, et il était encore chez lui quand la Cour arriva à Paris. Il avait eu certainement plus de part que personne dans le secret des affaires; il y avait agi avec plus de bonne foi et plus de capacité, et il n'y avait eu même d'intérêt particulier, que celui que son honneur l'obligea d'y prendre, dans une occasion où il savait mieux qu'homme qui fût au monde, qu'il n'en pouvait avoir aucun qui fût effectif. L'injustice qu'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu, dans cette histoire, que Monsieur fut entraîné par M. le Prince à demander à la reine l'éloignement des sous-ministres, et qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fît point ce pas, qui dans la vérité n'était bon à rien en aucune manière, et à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus, et qui était l'homme du monde qui se capriciait le plus de ces nouveaux arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la charge de secrétaire de la guerre, qui est celle de M. Le Tellier, à de Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit abbé de Bernai, qui le dit à M. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, et il eut raison. Il vint chez moi, il me demanda si ce dessein était venu jusqu'à moi. Je me mis à sourire, et à lui dire que je pensais qu'il me croyait fou; qu'il n'ignorait pas que je savais mieux que personne que

nous n'étions pas en état de faire des secrétaires d'Etat; et que de plus, si nous étions en cet état, ce ne serait pas pour M. de Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre madame de Chevreuse et contre Laigues, et il n'avait pas tort. « Car quoique je sache bien, *dit-il*, que leur proposition est impertinente, elle marque toujours que je ne dois pas prendre confiance en leur amitié. — Il est vrai, *répondis-je*, et je leur en dirai dès demain mon sentiment. *J'ajoutai :* A l'instant que je fais tous mes efforts auprès de Monsieur pour l'empêcher de pousser M. Le Tellier, ces gens-là font par leur conduite, qu'il croira que c'est moi qui le veux précipiter. »

Je fis dès le lendemain de grands reproches à madame de Chevreuse et à Laigues : ils nièrent le fait; cet éclaircissement fit du bruit; ce bruit alla à M. Le Tellier qui crut qu'on disputait déjà sa charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné, ni à M. de Caumartin, ni à moi. La plupart des inimitiés qui sont dans les Cours ne sont pas mieux fondées; et j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espèce ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître et de grossir dans un fond, qui n'est toujours que trop fécond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression, qui même n'est pas inutile au sujet que je traite, puisqu'elle vous marque l'obligation que j'avais encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarrassa mon accommodement. Il connaissait fort bien qu'il n'y avait plus assez d'étoffe pour en faire un trafic considérable. Il m'avait dit plusieurs fois avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il était rude, mais qu'il était nécessaire que nous pâtissions même de la mauvaise conduite de nos ennemis; qu'il n'y aurait plus d'avantage à tirer pour les particuliers; qu'il ne fallait plus songer qu'à sauver le vaisseau dans lequel il pourrait se remettre à la voile selon les occasions; et que ce vaisseau, qui était moi, ne pouvait se sauver en l'état où les affaires étaient tombées, par l'irrésolution de Monsieur, qu'en prenant le large, et se jetant à la mer du côté du levant,

c'est-à-dire, de Rome. Je me souviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles : « Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une aiguille; et si la Cour connaissait ses forces à votre égard, elle vous pousserait comme elle va pousser les autres. Votre courage vous fait tenir une contenance qui la trompe, et qui l'émeut. Servez-vous de cet instant pour en tirer ce qui vous est bon pour votre emploi de Rome; elle fera sur cela tout ce que vous voudrez. »

Il ne restait donc que M. de Montrésor qui disait du matin au soir, qu'il ne prétendait rien, et qui avait même tourné en ridicule une lettre par laquelle Chandenier lui avait écrit de la province qu'il ne doutait pas que je ne le rétablisse dans sa charge, et que je ne le fisse duc et pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce M. de Montrésor même qui troubla toute la fête, et qui la troubla sans aucun intérêt, et par un pur travers d'esprit. Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, Joly qui était présent, à propos de je ne sais quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, dit qu'il avait reçu une lettre de Caumartin. Il la lut, et cette lettre portait même avec force ce que je viens de vous dire de ses sentiments. Je remarquai que Montrésor, qui ne l'aimait pas d'inclination, fit une mine de mystère mêlée de chagrin, et comme je connaissais extrêmement ses manières et son humeur, je jetai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer. Il n'y eut pas de peine; car il s'écria tout d'un coup, même en jurant : « Nous ne sommes pas des gens à manger des pois au veau; *Schelme* qui dira que Son Eminence se doive et puisse accommoder avec honneur, sans y faire trouver à ses amis leurs avantages. Qui le dira, les y voudra trouver pour lui seul. » Ces paroles jointes à un chagrin que je lui avais vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir « qu'il croyait que Caumartin, qui était son ami particulier, eût ménagé quelque chose avec elle pour son profit à l'insu des autres. » Je fis tout mon possible pour l'en détromper, je n'y réussis pas. Il réussit mieux à tromper les autres; car il jeta le même soupçon dans l'esprit de M. de Brissac, qui était un homme de cire, et plus susceptible qu'aucun que j'aie jamais connu

des premières impressions. M. de Brissac réveilla là-dessus madame de Lesdiguières, qui l'aimait de tout son cœur dans ce temps-là.

On ne manque jamais, quand on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuven faire croire que les partis, qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne, sont non-seulement possibles mais aisés. Cette imagination se glisse dans tous les esprits, elle coule jusqu'aux subalternes; l'on s'en parle à l'oreille, ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, et à l'égard de son propre parti, et à l'égard de celui même auquel on a affaire. Voilà justement ce qui m'arriva, et je fus étonné que tous mes amis se partagèrent sur ce que je ferais ou ne ferais pas, sur ce que je pouvais ou ne pouvais pas, et que la Cour me regarda comme un homme qui prétendait ou partager le ministère, ou en faire acheter bien chèrement l'abdication. Je connus, je sentis le péril et l'inconvénient de ce poste : je me résolus d'en courir les risques, et je m'y résolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y a rien de plus mauvais selon les maximes de la politique. Le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très-mal trouvé de n'avoir pas observé cette règle, et dans les grandes affaires, et dans les domestiques : mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guère de ce qui flatte notre morale et notre inclination ensemble. Je n'ai guère pu me repentir de cette conduite; quoiqu'elle m'ait coûté ma prison et toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de M. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurais évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé. Je n'aurais pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires, et qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagés avec eux. Le temps aurait assoupi ces plaintes, que la fortune même aurait pu tourner par de bons événements en ma faveur. Je conçois fort bien

ces vérités, mais je ne les regrette pas, et je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement. Et comme, à la réserve de la religion et de la bonne foi, tout doit être, à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refusai donc les propositions de M. Servien, qui étaient, que le roi me donnait la surintendance de ses affaires en Italie, avec cinquante mille écus de pension; que l'on paierait jusqu'à la somme de cent mille écus de mes dettes; et que l'on me délivrerait comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement; que je demeurerais trois ans à Rome, après lesquels il me serait loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas M. Servien de but en blanc. J'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez moi, je lui rendis sa visite, nous négociâmes; mais il jugea bien que je ne voulais rien conclure; parce qu'il n'entrait en rien de ce qui concernait les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce chef, auquel dans le fond il était contraire.

Madame la Palatine, à laquelle j'avais beaucoup plus de confiance, n'était pas au commencement tout à fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut même de pis, et que les mauvais offices de Servien et de l'abbé Fouquet allaient à plus qu'à rompre mes négociations (1). Elle m'en avertit, et me déclara même qu'elle ne voulait plus se trouver chez Joly où elle avait accoutumé de me venir trouver en chaise par une porte de derrière, entre dix et onze heures du soir. Elle me fit connaître qu'il y avait du péril pour moi en ces conférences secrètes, et elle me dit naturellement que je devais conclure, ou que je devais traiter avec le cardinal, parce que tous les subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étaient contraires. Madame de Lesdiguières me donnait avis que je n'avais qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le cardinal, qui s'amusait sur la frontière à vétiller proprement dans l'armée de M. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'était pas fort nécessaire; que le cardinal, dis-je, qui mourait d'impatience de revenir à Paris, et qui n'osait y entrer tant que

(1) Voyez les *Mémoires* de Joly.

j'y serais, me ferait un pont d'or pour en sortir, et qu'il m'accorderait tout ce que je lui demanderais. M. le premier président fit à madame de Lesdiguières un discours de la même nature, en lui disant qu'il savait que l'on brûlait d'envie de s'accommoder avec moi, et je me souviens que Joly me disait alors à l'oreille, *encore une contusion*. C'en était une effectivement; car quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenaient, ils m'empêchaient de conclure, et ils m'obligèrent à la fin à croire madame la Palatine et à traiter avec M. le cardinal.

J'écrivis à M. de Châlons, que je le priais de l'aller trouver, de lui expliquer nettement mes pensées, et d'en tirer pour M. de Brissac, en récompense, le gouvernement d'Anjou, et quelques postes aussi pour MM. de Montmorenci, d'Argenteuil, de Châteaubriand, etc. Il n'y eut pas une ombre de difficulté à l'égard de ces derniers, et je suis persuadé qu'il n'y en eût eu guère davantage pour M. de Brissac. Langlade qui passa en ce temps-là à Châlons, retarda le voyage de M. de Châlons sans y penser, en lui disant que M. le cardinal devait être en un tel lieu un tel jour. Ce délai causa ma prison, parce que Servien et l'abbé Fouquet la précipitèrent, en faisant voir à la reine qu'il y avait trop de péril à demeurer en l'état où l'on était. Ils lui disaient sans cesse que je continuais à ménager et à échauffer les rentiers, à cabaler dans les colonelles, etc. Il arriva un incident le 13 novembre, qui contribua infiniment à aigrir la Cour. Le roi tint son lit de justice au Parlement, pour y faire enregistrer une déclaration par laquelle il déclarait M. le Prince criminel de lèse-majesté, et il m'envoya la veille Saintot, lieutenant des cérémonies, pour me commander de sa part de m'y trouver. Je répondis à Saintot que je suppliais très-humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter, que je croyais qu'il ne serait ni de la justice ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étais avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agissait de le condamner. Saintot me repartit que quelqu'un ayant prévu en présence de la reine que je m'en excuserais par cette raison, elle avait répondu qu'elle ne valait rien, et que M. de Guise qui devait sa liberté aux instances de M. le Prince,

s'y trouvait bien. Sur quoi je dis à Saintot que si j'étais de la profession de M. de Guise, j'aurais une extrême joie de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venait de faire à Naples. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point la reine s'emporta contre mon excuse. On la lui expliqua comme un indice convainquant des ménagements que j'avais pour M. le Prince; et ce que je ne faisais dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étais obligé, passa dans son esprit pour une conviction des mesures que j'avais prises avec lui, ou que j'allais prendre. Rien n'était plus faux; mais rien n'était plus cru, et il le fut au point, que la reine se résolut de jouer à quitte ou à double, et de me faire périr.

Touteville, capitaine aux gardes, l'un des satellites de l'abbé Fouquet, loua une maison assez proche de celle de madame de Pommereux, dans laquelle il pût poster des gens pour m'attaquer. Le Fay (1), officier dans l'artillerie, et l'un de ces ridicules conjurés du Palais-Royal, fit des tentatives auprès de Pean (2), qui était à cette heure-là mon contrôleur, et que vous avez vu depuis mon maître-d'hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles l'on croyait que je sortais. Pradelle eut un ordre signé de la main du roi de m'attaquer dans les rues, et de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre, n'était pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des pays étrangers, par le moyen de M. l'archevêque de Reims, qui dit, il y a deux ou trois ans à MM. de Châlons et de Caumartin, qu'il l'avait vu en original. J'eus quelque vent, dans le temps même, du dessein de Touteville, et je ne le considérais que comme une vision d'un écervelé. Je devais au moins faire plus de réflexion sur les offres que Le Fay avait faites à mon contrôleur; mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des subalternes, qui faisaient espionner mes actions. M. de Brissac me dit un jour qu'il serait bon que je prisse garde à moi avec plus de précaution; qu'on lui donnait avis de tous les côtés, et qu'il venait même de re-

(1) Du Fay.
(2) Pean, argentier du cardinal de Retz.

cevoir un billet, par lequel celui qui l'écrivait sans se nommer, le conjurait de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avait pris fantaisie de se promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vînt de quelqu'un de la Cour, qui avait eu la curiosité de sonder et mon cœur et mes forces. J'y allai avec deux cents gentilshommes, et j'y trouvai un fort grand nombre d'officiers des gardes, et entre autres, Rubantel, affidé confident de l'abbé Fouquet. Je ne sais s'ils avaient dessein de m'attaquer; mais je sais bien que je n'étais pas en état d'être attaqué. Ils me saluèrent avec de profondes révérences; j'entrai en conversation avec quelques-uns d'eux que je connaissais, et je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en était une effectivement, qui n'était bonne qu'à aigrir la Cour de plus en plus contre moi. On se pique, on s'emporte, et dans la passion, il est très-difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici en quoi la mienne ne fut pas juste.

Je faisais état de prêcher au moins les dimanches et les fêtes de l'Avent dans les plus grandes églises de Paris, et je commençai le jour de la Toussaint à Saint-Germain, paroisse du roi. Leurs Majestés me firent l'honneur d'assister au sermon, et je les en allai remercier le lendemain. Comme depuis ce temps-là les avis que l'on me donnait de toutes parts se multiplièrent, je n'allai plus au Louvre, en quoi, à mon sens, je fis une faute; car je crois que cette circonstance détermina plus la reine à me faire arrêter, que toutes autres. Je dis seulement que je le crois; parce que pour le bien savoir, il serait nécessaire de savoir au préalable si M. le cardinal Mazarin avait ordonné que l'on m'arrêtât, ou si simplement il l'approuva, quand il vit qu'on y avait réussi. Je ne le sais pas précisément, les gens de la Cour m'en ayant parlé depuis fort différemment. Lionne m'a toujours assuré le second, et quelqu'autre, dont je ne me souviens pas, m'a assuré qu'il avait ouï le contraire de M. Le Tellier. Ce qui est constant, c'est que sans une circonstance que vous allez voir, je n'eusse pas été au Louvre, je me fusse tenu sur mes gardes, et que

nonobstant les ordres de M. de Pradelle, j'eusse apparemment embarrassé le théâtre, au moins assez longtemps pour attendre des nouvelles de M. le cardinal Mazarin. Tout le monde me le conseillait, et je me souviens que M. d'Hacqueville (1) me dit un soir avec colère : *Vous avez bien gardé votre maison trois semaines pour M. le Prince : est-il possible que vous ne la puissiez garder trois jours pour le roi?*

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Lesdiguières, que j'avais sujet de croire très-bien avertie, et qui l'était en effet très-bien d'ordinaire, me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant que si j'y pouvais aller en sûreté, il fallait que je convinsse que ce serait beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, etc. Je convins de la proposition; mais je ne convins pas de la sûreté. « N'y a-t-il que cette considération qui vous empêche, *reprit-elle?* — Non, *lui répondis-je.* — Allez-y donc demain, *me dit-elle;* car nous savons le dessous des cartes. » Ce dessous des cartes était, qu'on avait tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avait été résolu qu'on s'accommoderait avec moi, et qu'on me donnerait même satisfaction pour mes amis. Je suis très-assuré que madame de Lesdiguières ne me trompait pas. Je ne le suis pas moins que M. le maréchal ne trompait point madame Lesdiguières. Il fut trompé lui-même; et par cette raison, je ne lui en ai jamais voulu parler. J'allai ainsi au Louvre le 19 décembre 1652, et je fus arrêté dans l'antichambre de la reine par M. de Villequier, qui était capitaine des gardes de quartier. Il s'en fallut très-peu que M. d'Hacqueville ne me sauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenait dans la cour; il me joignit à la descende de mon carrosse, et il vint avec moi chez madame la maréchale de Villeroi où j'allai attendre qu'il fût jour chez le roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmège, qui lui dit que tout le monde disait que j'allais être arrêté. Il descendit en diligence pour m'en avertir, et pour me faire sortir par la cour des cuisines, qui répondait justement à l'appartement de madame de Villeroi. Il ne m'y trouva plus; mais il ne m'y manqua

(1) L'abbé de Hacqueville.

que d'un moment, et ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à M. d'Hacqueville, mais je suis assuré que de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joie. M. de Villequier me mena dans un appartement, où les officiers de la bouche m'apportèrent à dîner. On trouva très-mauvais à la Cour que j'eusse bien mangé; tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux coupeurs de bourse. M. de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'était pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du roi d'Angleterre, qui me chargeait de tenter du côté de Rome, si l'on ne pourrait pas lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre du roi d'Angleterre se répandit dans la basse-cour : il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grâce, à la considération de l'un de ses frères qui est de mes amis. Il crut faire sa cour de le gloser d'une manière qui fût odieuse. Il sema le bruit que cette lettre était du protecteur. Quelle bassesse! On me fit passer sur les trois heures toute la grande galerie du Louvre, et l'on me fit descendre par le pavillon de Madame. Je trouvai un carrosse du roi, dans lequel M. de Villequier monta avec moi et cinq ou six officiers des gardes-du-corps. Le carrosse fit douze ou quinze pas du côté de la ville; mais il retourna tout d'un coup à la porte de la Conférence. Il était escorté par M. le maréchal d'Albret à la tête des gendarmes; par M. de La Vauguyon à la tête des chevau-légers, et par M. de Vennes, lieutenant-colonel du régiment des gardes, qui y commandait huit compagnies. Comme on voulait gagner la porte Saint-Antoine, il y en avait deux ou trois autres devant lesquelles il fallait passer. Il y avait à chacune un bataillon de suisses, qui avaient les piques baissées vers la ville. Voilà bien des précautions, et des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la ville. La douleur et la consternation y parurent; mais elles n'allèrent pas jusqu'au mouvement, soit que l'abattement du peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étaient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. On m'en a parlé depuis diversement. Le Houx, bou-

cher, mais homme de crédit dans le peuple, et de bon sens, m'a dit que toute la boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit que l'on me ferait tuer si on les prenait, il eût fait les barricades dans ce quartier-là avec toute sorte de facilité. L'Espinal m'a confirmé la même chose de la rue Montmartre. Il me semble que M. le marquis de Château-Renaut, qui se donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avait pas trouvé jour, et je sais bien que Malclerc, qui courut pour le même dessein les ponts de Notre-Dame et de Saint-Michel qui étaient fort à moi, y trouva les femmes en larmes, mais les hommes dans l'inaction et la frayeur. Personne au monde ne peut juger de ce qui fût arrivé, s'il y avait eu une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pourrait rien avoir, et s'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. de Broussel, l'on se serait moqué de ceux qui auraient cru qu'elles eussent été seulement possibles. J'arrivai à Vincennes entre huit et neuf heures du soir, et M. le maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du carrosse, si je n'avais rien à faire savoir au roi, je lui répondis que je croirais manquer au respect que je lui devais, si je prenais cette liberté.

On me mena dans une grande chambre où il n'y avait ni tapisserie ni lit; celui que l'on y apporta sur les onze heures du soir était de taffetas de la Chine, peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très-bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé en plus d'une occasion qu'il m'éveille le jour, et qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force d'esprit, et je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même; parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis, dans les moments où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine, n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour ainsi parler, moi-même; et à vous rendre compte des mouvements les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme.

Je fus obligé de me lever le lendemain sans feu, parce

qu'il n'y avait point de bois pour en faire, et les trois exempts que l'on avait mis auprès de moi, eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerais pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, et je fus quinze jours à Noël, dans une chambre grande comme une église, sans me chauffer. Cet exempt s'appelait Croisat, il était Gascon, et il avait été, au moins à ce que l'on disait, valet de chambre de M. Servien. Je ne crois pas qu'on eût pu trouver encore sous le ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, et j'étais quelquefois obligé de demeurer huit ou dix jours dans le lit faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur, et sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein, et je me résolus au moins de ne point mourir de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la vie de mon exempt, qui, sans exagération, était aussi fripon que Lazarilles de Tormes, et que Buscon. Enfin je l'accoutumai à ne me plus tourmenter, à force de lui faire connaître que je ne me tourmentais de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, et je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disait pour me fâcher, quoiqu'il ne proférât pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin de deux ou trois toises, qui était dans la cour du donjon; et comme je lui demandais ce qu'il en prétendait faire, il me répondit que son dessein était d'y planter des asperges. Vous remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il en avait tous les jours une vingtaine de cette force. Je les avalais toutes avec douceur, et cette douceur l'effarouchait, parce qu'il disait que je me moquais de lui.

Les instances du chapitre et des curés de Paris, qui firent pour moi tout ce qui était en leur pouvoir, quoique mon oncle, qui était le plus faible des hommes, et jaloux de moi jusqu'au ridicule, ne les appuyât que très-mollement; leurs instances, dis-je, obligèrent la Cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le

chancelier, qui, en la présence du roi et de la reine, dit à tous ces corps, que Sa Majesté ne m'avait fait arrêter que pour mon propre bien, et pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avait sujet de croire que j'avais dans l'esprit. M. le chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon à la reine qu'il donnât ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus spécieusement la demande que faisait l'Eglise de Paris en corps, ou que l'on me fît mon procès, ou que l'on me rendît la liberté; et il ajoutait que son véritable dessein avait été de me servir, en faisant que la Cour avouât ainsi mon innocence, au moins pour les faits passés.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs en deux ou trois libelles très-spirituels. M. de Caumartin fit dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable, et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Hacqueville y redoubla ses soins et son zèle pour moi. Le chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une antienne publique et expresse pour ma liberté; aucun des curés ne me manqua, à la réserve de celui de Saint-Barthélemi. La Sorbonne se signala, il y eut même beaucoup de religieux qui se signalèrent et se déclarèrent. M. de Châlons échauffait les cœurs et les esprits, et par sa réputation et par son exemple. Ce soulèvement obligea la Cour à me traiter un peu mieux que dans le commencement. On me donna des livres, mais par compte et sans papier ni encre, et l'on m'accorda un valet de chambre et un médecin; à propos de quoi je suis bien aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce médecin, qui était homme de mérite et de réputation dans sa profession, et qui s'appelait Vacherot, me dit le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avait chargé de me dire que Goiset, avocat qui avait prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avait assuré que j'aurais la mienne dans le mois de mars; mais qu'elle serait imparfaite, et que je ne l'aurais entière et pleine qu'au mois d'août. Vous verrez par la suite que le présage fut juste.

Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cours de ma pri-

son de Vincennes, qui dura quinze mois, et au point que les jours ne me suffisaient point, et que j'y employais même les nuits. Je fis une étude particulière de la langue latine, qui me fit connaître que l'on ne peut jamais trop s'y appliquer; parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres; je travaillai sur la grecque et sur la neuvième Décade de Tite-Live, que j'avais fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût. Je composai à l'imitation de Boëce, une *Consolation de la Théologie*, par laquelle je prouvais que tout homme qui est prisonnier, doit essayer d'être le *vinctus in Christo*, dont parle saint Paul. Je ramassai dans une manière de *Silva*, beaucoup de matières différentes, et entre autres une application à l'usage de l'Eglise de Paris, de ce qui était contenu dans le livre des actes de celle de Milan, et j'intitulai cet ouvrage : *Partus Vincennarum*. Mon exempt n'oubliait rien pour troubler la tranquillité de mes études, et pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le roi lui avait commandé de me faire prendre l'air, et de me mener sur le haut du donjon. Comme il crut que j'y avais du divertissement, il m'annonça, avec une joie, qui paraissait dans ses yeux, qu'il avait reçu un contre-ordre. Je lui répondis qu'il était venu tout à propos; parce que l'air qui était trop vif au-dessus du donjon, m'avait fait mal à la tête. Quatre jours après il me proposa de descendre au jeu de paume, pour y voir jouer mes gardes. Je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me semblait que l'air y devait être trop subtil; mais il m'y força, en me disant que le roi, qui avait plus de soin de ma santé que je ne croyais, lui avait commandé de me faire faire exercice. Il me pria ensuite de l'excuser de ce qu'il ne m'y faisait plus descendre, pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire. A la vérité je m'étais mis assez au-dessus de toutes ces chicaneries, qui ne me touchaient point dans le fond, et pour lesquelles je n'avais que du mépris; mais je vous confesse que je n'avais pas la même supériorité d'âme pour la substance de la prison, si l'on peut se servir de ce terme : et la vue de me trouver tous les matins n me réveillant entre les mains de mes ennemis, me faisait sentir que je n'étais rien moins que stoïque. Ame qui

vive ne s'aperçut de mon chagrin; mais il fut extrême par cette unique raison. C'est un effet de l'orgueil humain, et je me souviens que je me disais vingt fois le jour à moi-même, que la prison d'Etat était la plus sensible de toutes sans exception.

Vous avez déjà vu que je divertissais mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avais des lapins sur le haut du donjon; j'avais des tourterelles dans une des tourelles; j'avais des pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'Eglise de Paris faisaient que l'on m'accordait de temps en temps ces petits divertissements; mais on les troublait toujours par mille chicanes. Ils ne laissaient pas de m'amuser; et d'autant plus agréablement, que je les avais aussi prévus mille fois, en faisant réflexion à quoi je pourrais m'occuper, si jamais j'étais arrêté. Je ne m'occupais pourtant pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême application à me sauver, et le commerce que j'eus toujours au dehors et sans discontinuation, me donnait lieu d'y pouvoir penser, et avec espérance et avec fruit.

Le neuvième jour de ma prison, un garde appelé Carpentier s'approcha de moi comme son camarade dormait (il y en avait toujours un d'eux qui me gardait à vue et même la nuit) et il me mit un billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de madame de Pommereux : il n'y avait dans ce billet que ces paroles : *Faites-moi réponse, fiez-vous au porteur.* Ce porteur me donna un crayon, et un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du billet. Madame de Pommereux avait trouvé habitude avec la femme de ce garde, et elle lui avait donné cinq cents écus pour ce premier billet. Le mari était accoutumé à cette manière de trafic, et il n'avait pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort lui et toute sa famille; et j'en parle par cette considération plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vu par des accidents imprévus, permettez-moi de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là, et dans lesquels il faudrait nommer des gens qui vivent encore. Il suffit que je vous dise que nonobstant le changement de trois exempts et de vingt-

quatre gardes-du-corps qui se succédèrent pendant le cours de quinze mois les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu.

Madame de Pommereux et MM. de Caumartin et d'Hacqueville, m'écrivaient réglément deux fois la semaine. Voici les différentes matières de ce commerce. Elles tendaient toutes à ma liberté. La voie la plus courte était celle de se sauver de prison. Je fis deux entreprises, dont l'une me fut suggérée par mon médecin, qui était homme de mathématiques. Il eut la pensée de limer la barre qui était à la grille d'une petite fenètre qui était dans la chapelle où j'entendais la messe, et d'y attacher une espèce de machine avec laquelle je fusse, à la vérité, descendu assez facilement du troisième étage du donjon; mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin fait, et qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs l'on n'aurait pu redescendre, il quitta cette pensée, qui était en effet impraticable, et nous nous réduisîmes à une autre, qui ne manqua que parce qu'il ne plut pas à la Providence de la faire réussir. J'avais remarqué dans le temps qu'on me menait sur la tour, qu'il y avait tout au haut un creux dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il était plein à demi, mais l'on pouvait y descendre et s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le temps que mes gardes seraient allés dîner, et que Carpentier serait de jour; et d'enivrer son camarade qui était un vieillard appelé Tourville. Il tombait comme mort dès qu'il avait bu deux verres de vin; ce que Carpentier avait éprouvé plus d'une fois. Je me servis de ce moment, pour monter au haut de la tour, sans que l'on s'en aperçût, et pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains et quelques bouteilles d'eau et de vin. Carpentier convenait de la possibilité et même de la facilité de ce premier pas, qui en effet était d'autant plus aisé, que les deux gardes qui le devaient relever, lui et son camarade, avaient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre, et de demeurer à la porte, jusqu'à ce qu'ils pussent juger que j'étais éveillé; car je m'étais accoutumé à dormir l'après-dînée, ou même à faire semblant de dormir. Carpentier devait donc attacher deux cordes à la fenêtre de la galerie

par laquelle M. de Beaufort s'était sauvé, et jeter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avait travaillée la nuit dans sa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au-dessus de la petite muraille qu'on y avait faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devait en même temps donner l'alarme, comme s'il m'avait vu passer dans la galerie, et montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant. Toute la garde fût accourue au bruit; l'on eût trouvé les cordes à la fenêtre; on eût vu la machine et du sang dans le fossé; huit ou dix cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois comme pour me recevoir. Il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête. Ils se seraient séparés, et celui qui aurait eu la calotte rouge aurait tiré du côté de Mézières. On eût tiré le canon de Mézières trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou? On n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes, et de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sous à tout Paris et la fenètre et les cordes, comme ils firent celles de M. de Beaufort. Mes amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres. Ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, et j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon. Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de plus ridicule pour la Cour, si elle eût été attrapée en cette manière. Elle est si extraordinaire, qu'elle en paraît impossible : elle était pourtant facile, et je suis convaincu qu'elle aurait infailliblement réussi, si un garde appelé l'Escarmouche ne l'eût pas rompue par un incident que la pure fortune y jeta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, et comme c'était un homme dur, vieux et exact, il dit à l'exempt qu'il ne concevait point comment il ne faisait pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la tour. Elle y fut mise le lendemain au matin, et ainsi mon entreprise se rompit. Ce même garde m'assura le soir en bonne amitié, qu'il m'étranglerait, s'il plaisait à Sa Majesté de le lui commander.

Je n'étais pas si attaché aux moyens de me tirer moi

même de la tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux qui pouvaient obliger mes ennemis à m'en tirer. L'abbé Charier qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le pape Innocent irrité jusqu'à la fureur, et sur le point de lancer les foudres sur les auteurs d'une action, sur laquelle les exemples des cardinaux de Guise et d'autres marquaient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très-grand ressentiment à l'ambassadeur de France. Il envoya M. Marini, archevêque d'Avignon, en qualité de nonce extraordinaire pour ma liberté. Le roi prit de son côté l'affaire avec hauteur. Il défendit à monsignor Marini de passer Lyon. Le pape craignit d'exposer son autorité et celle de l'Eglise à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'abbé Charier, et en lui ajoutant : *Donnez-moi une armée, et je vous donnerai un légat.* Il était difficile de lui donner cette armée ; mais il n'eût pas été impossible, si ceux qui étaient obligés d'être mes amis en cette occasion, ne m'eussent pas manqué.

Vous avez vu précédemment que Mézières était dans mes intérêts par l'amitié que Bussi-Lamet avait pour moi, et que Charleville et le Mont-Olimpe y devaient être, parce que M. de Noirmoutier tenait ces deux places de moi. Vous avez vu aussi que ce dernier m'avait manqué, lorsque M. le cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier en disant à tout le monde qu'il me servirait envers tous et contre tous en ce qui me serait personnel ; et comme il y a peu de chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lamet aussitôt que je fus arrêté, et ils écrivirent ensemble une lettre au cardinal, par laquelle ils lui déclaraient qu'ils ne pourraient s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrémités si l'on me tenait plus longtemps en prison. Ces places, qui sont inattaquables quand elles sont d'un même parti, étaient d'une extrême importance dans un temps où M. le Prince, qui dès la première nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il ferait sans exception tout ce que mes amis souhaiteraient pour ma liberté, où M. le Prince, dis-je, offrit à ces deux gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours, où Belle-Isle, dont M. de Retz était le maître, n'était pas à mépriser à cause de l'Angle-

terre, dont la France n'était nullement assurée en ce moment-là, et où Bordeaux et Brouage tenaient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il y avait de quoi former une affaire très-considérable, c'est-à-dire, qu'il y avait assez d'étoffe, et en ce que vous venez d'en voir et en beaucoup de choses de cette nature : par exemple, en la disposition du comte d'Autel qui était dans Béthune, et qui aurait assurément branlé pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le duc de Retz avait bonne intention, mais il n'était pas capable d'un grand dessein; et de plus sa femme et son beau-père le retenaient. M. de Brissac, qui avait eu commandement de se retirer chez lui, ne savait primer en rien. M. le duc de Noirmoutier eût été le plus entreprenant; mais il fut gagné d'abord par madame de Chevreuse et par Laigues, auxquels le cardinal dit en termes exprès, qu'ils lui répondraient des actions de leurs amis, et que s'ils tiraient un coup de pistolet, ils verraient l'un et l'autre ce qui leur en arriverait. M. de Noirmoutier qui n'avait pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis et à celles de sa femme, qui n'est pas une des meilleures de son sexe, et il donna parole à la Cour qu'il ne me donnerait que des apparences, et qu'il ne ferait rien en effet.

Il tint sa parole, il ne traversa en rien le siége de Stenay que le roi fit en ce temps-là; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, et il se contenta de parler et d'écrire toujours en ma faveur, et de tirer force coups de canon lorsque l'on buvait à ma santé. Il eût eu pourtant peine à soutenir longtemps ce personnage, si Bussi-Lamet, qui avait de l'esprit et de la décision, eût vécu. Celui-ci dit à Malclerc, qui y avait été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots : *Noirmoutier veut amuser le tapis, mais je le ferai parler français, ou je lui surprendrai sa place.* Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le chevalier de Lamet, qui était le major de la place, y étant demeuré le maître par cette mort; le vicomte son frère aîné s'y jeta, et il y demeura très-fidèlement dans mes intérêts. L'abbé de Lamet, leur cousin et le mien, et qui était mon

maître de chambre, n'en bougea, et il m'y servit aussi avec tout le zèle possible; mais enfin une place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, et Mézières, Charleville et le Mont-Olimpe furent pour moi, mais ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers, que M. de Retz prêta pour la subsistance de la garnison. J'en ai payé depuis et le capital et les intérêts.

Vous jugez bien que tout ce détail, dont j'étais informé ponctuellement, n'était pas la moindre de mes occupations : mais cependant l'une de mes principales occupations dans ma prison était de cacher que j'en fusse informé, et je me souviens que M. de Pradelle, qui commandait les compagnies des gardes Suisses et Françaises qui étaient dans le château, et qui avait permission de me voir, aussi bien que M. de Maupeou de Noisi, qui était aussi capitaine aux gardes, je me souviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour qu'il était au désespoir d'être obligé de m'apprendre une nouvelle qui m'affligerait, qui était la mort de M. de Bussi-Lamet. Quoique je le susse aussi bien que lui, j'en fis le surpris. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler dans la même conversation, de l'appréhension que j'avais qu'on ne fît quelque chose à Mézières contre le service du roi, et il m'assura que la place était entre les mains du commandant que Sa Majesté y avait envoyé. Vous observerez, s'il vous plaît, que j'avais reçu un billet la veille du vicomte de Lamet, qui me marquait qu'il en était le maître, et qu'il m'en rendrait bon compte. Je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire sur cela, et la plupart des discours de cette nature que l'on fait aux prisonniers d'Etat : je dis la plupart, parce qu'il y en eut quelques-uns à l'égard desquels je ne pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle qui ne me parlait pour l'ordinaire que du beau temps et des choses qui étaient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour du cardinal Mazarin à Paris : il embellit son récit de tous les ornements qu'il crut qui me pouvaient déplaire, et il exagéra même avec emphase, la réception magnifique qui lui avait été faite à l'hôtel-de-ville. Je la savais déjà, et que M. Ve-

deau l'avait harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis à M. de Pradelle que je n'en étais point surpris. Il reprit : « Et vous n'en serez pas même fâché, Monsieur, quand vous saurez l'honnêteté que M. le cardinal a pour vous : il m'a commandé de vous venir assurer de ses très-humbles services, et de vous supplier de croire qu'il n'oubliera rien pour vous servir. » Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, et je lui fis je ne sais quelle question sur un sujet qui n'avait aucun rapport à celui-là. Il y revint, et comme il me pressa de lui répondre, je lui dis que dès la première parole je lui aurais témoigné ma reconnaissance, si je n'étais persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit, il m'exhorta à répondre à M. le cardinal plus obligeamment; mais il ne me persuada pas.

Les avis que le cardinal Mazarin avait de Rome, et l'émotion des esprits qui paraissait et qui croissait même en Poitou et à Paris, touchant ma prison, l'obligèrent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté, et il se servit pour cet effet de la crédulité de monsignor Bagni, nonce en France, homme de bien et d'une naissance très-relevée, mais facile et tout propre à être trompé. Il me l'envoya accompagné de MM. de Brienne et Le Tellier, pour me proposer ma liberté et de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la coadjutorerie de Paris. Comme j'avais été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très-étudié et très-ecclésiastique, qui fit même honte à monsignor Bagni, et qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avait été envoyé par M. de Caumartin, et qui était fort beau et fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La Cour en fut touchée au vif. Elle changea et mon exempt et mes gardes : mais ce changement n'altéra point du tout mon commerce.

Les instances du chapitre de Notre-Dame obligèrent la Cour à permettre à un de son corps d'être auprès de moi, et l'on choisit pour cet emploi un chanoine de la famille de M. de Bragelonne, qui avait été nourri au collége avec

moi, et auquel même j'avais donné ma prébende. Il s'ennuya trop dans la prison, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joie pour l'amour de moi. Il y tomba malade d'une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, et je fis ce qui était en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fièvre double-tierce le saisit, et il se coupa la gorge avec un rasoir au quatrième accès. On eut l'honnêteté de me cacher le genre de sa mort, dans tout le temps que je fus à Vincennes; mais le tragique en fut commenté par mes amis, et ne diminua pas la pitié du peuple à mon égard. Cette pitié ne diminuait point non plus les frayeurs de M. le cardinal : elles le portèrent jusqu'à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Hâvre-de-Grâce. J'en fus averti, je fis le malade. On envoya Vesou pour voir si effectivement je l'étais. On m'a parlé différemment de son rapport. Ce qui empêcha ma translation fut la mort de M. l'archevêque qui émut à ce point tous les esprits, que la Cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La manière dont je fus servi en ce rencontre a du prodige.

Mon oncle mourut à quatre heures du matin (1) : à cinq, l'on prit possession de l'archevêché en mon nom (2), avec une procuration de moi en très-bonne forme, et M. Le Tellier qui vint à cinq et un quart dans l'église, pour s'y opposer de la part du roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminait mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'était au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette nature, dans un temps où l'on ne croyait pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire; mes amis soufflaient le feu; les peuples ne voyaient plus leur archevêque; le nonce, qui croyait avoir été doublement joué par la Cour, parlait fort haut et menaçait de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvait qu'il fallait fermer les églises. M. le cardinal eut peur : et comme ses peurs allaient toujours à négocier, il négocia. Il n'ignorait pas l'avantage

(1) Le 21 mars 1653.
(2) Ce fut Caumartin qui en fit prendre possession.

que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés; il croyait la moitié du temps que j'étais de ce nombre; il le crut en celui-là, et il me fit jeter cent et cent vues de permutations, d'établissements de gros clochers, de gouvernements, de retours dans les bonnes grâces du roi, de liaisons solides avec le ministre. Pradelle et mon exempt ne parlaient du soir au matin que sur ce ton. On me donnait bien plus de liberté qu'à l'ordinaire, on ne pouvait plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre, pour peu qu'il fît beau sur le donjon. Je ne faisais pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changements, parce que je savais par mes amis le dessous des cartes. Ils me mandaient que je me tinsse couvert, et que je ne m'ouvrisse en façon du monde, parce qu'ils étaient informés à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendrait à fondre la cloche, l'on ne trouverait rien de solide; et que la Cour ne songeait qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir et le clergé et le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, et au point, que M. de Noailles, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du roi, et m'ayant fait un discours très-éloigné de ses manières et de son inclination honnête et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga des janissaires, beaucoup plus qu'en officier d'un roi chrétien), je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles : mais je sais bien qu'elles marquaient un souverain mépris pour les menaces et pour les promesses et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris.

Je reçus dès le lendemain une lettre de mes amis, qui me marquait l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer, toute la nuit, avait fait dans les esprits, et qui me donnait avis que M. le président de Bellièvre devait le jour suivant faire une seconde tentative. Il y vint effectivement; et il m'offrit de la part du roi, les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, de Barbeau, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Aubin d'Angers, et d'Orcan, pourvu, ajouta-t-il, que vous renonciez à l'archevêché de Paris, et que.... Il s'arrêta à ce mot, en me regardant, et en me

disant : « Jusqu'ici je vous ai parlé comme ambassadeur de bonne foi, je vais commencer à me moquer du Sicilien, qui est assez sot pour m'employer à une proposition de cette sorte; et pourvu donc, *continua-t-il*, que vous donniez douze de vos amis, pour caution que vous ratifierez votre démission dès le premier moment que vous serez en liberté. Ce n'est pas tout, *ajouta-t-il*, il faut que je sois de ces douze, qui seront MM. de Retz, de Brissac, de Montrésor, de Caumartin, d'Hacqueville, etc. Ecoutez-moi, *reprit-il tout d'un coup*, et ne me répondez point, je vous supplie, que je ne vous aie parlé tant qu'il m'aura plu. La plupart de vos amis sont persuadés que vous n'avez qu'à tenir ferme, et que la Cour vous donnera votre liberté, en se contentant de se défaire de vous, et de vous envoyer à Rome. Abus. Elle veut *in ogni modo* votre démission. Quand je dis la Cour, j'entends Mazarin; car la reine est au désespoir que l'on pense seulement de vous donner la liberté. Le Tellier dit qu'il faut que le cardinal ait perdu le sens. L'abbé Fouquet est enragé, et Servien n'y consent, que parce que les autres sont d'un avis contraire.

» Il faut donc supposer comme incontestable qu'il n'y a que le Mazarin qui veuille votre liberté, et qu'il ne la veut que parce qu'il croit qu'il se venge suffisamment en vous faisant perdre l'archevêché de Paris. C'est au moins l'excuse qu'il prend; car dans le fond ce n'est pas ce qui le détermine, ce n'est que la peur qu'il a dans ce moment du nonce, du chapitre, des curés, du peuple : je dis dans ce moment de la mort de M. l'archevêque, qui tout au plus peut produire un soulèvement, qui n'étant point appuyé, tombera à rien. Je soutiens de plus qu'il n'en produira point; que le nonce menacera, et ne fera rien; que le chapitre fera des remontrances, et qu'elles seront inutiles; que les curés prôneront, et qu'ils en demeureront là; que le peuple criera, et qu'il ne prendra pas les armes. Je vois tout cela de près, et que ce qui en arrivera sera d'être transféré, ou au Hâvre, ou à Brest, et de demeurer entre les mains et à la disposition de vos ennemis, qui en useront dans les suites comme il leur plaira. Je sais bien que le Mazarin n'est pas sanguinaire, mais je tremble quand je pense que Noailles vous a dit que l'on était résolu d'aller

vite, et de prendre les voies dont les autres Etats avaient donné tant d'exemples. Et ce qui me fait trembler, c'est la résolution qu'on a eue de parler ainsi. Les grandes âmes disent quelquefois pour leurs fins de ces sortes de choses, sans les faire : les basses ont plus de peine à les dire qu'à les faire. Vous croyez que la conclusion que je veux tirer de ce que je viens de vous dire, sera qu'il faut que vous donniez votre démission : nullement. Je suis venu ici pour vous dire que vous êtes déshonoré si vous donnez votre démission; que c'est en cette occasion, où vous êtes obligé de remplir, au péril de votre vie, et de votre liberté que vous estimez assurément plus que votre vie, la grande attente où tout le monde est sur votre sujet. Voici l'instant où vous devez plus que jamais mettre en pratique les apophthegmes dont nous vous avons tant fait la guerre. Je compte le fer et le poison pour rien, rien ne me touche que ce qui est dans moi; on meurt également partout. Voilà justement comme il faut répondre à ceux qui vous parleront de votre démission. Vous vous en êtes dignement acquitté jusqu'ici, et l'on aurait tort de s'en plaindre : je n'en aurais pas moins, si je prétendais vous obliger à changer de sentiment. Ce n'est pas ce que je vous demande : ce que je souhaite est, que vous me disiez bonnement, si en cas que vous puissiez avoir votre liberté pour une feuille de chêne, vous consentez à l'accepter. »

Je souris à cette parole. « Attendez, *me dit-il*, je vais vous faire avouer que cela n'est pas impossible. Une démission de l'archevêché de Paris datée du bois de Vincennes, est-elle bonne? — Non, *lui répondis-je;* mais vous voyez aussi que l'on ne s'en contente pas, et que l'on veut des cautions pour la ratification. — Et si je vois jour, *reprit le premier président*, à ce que l'on ne vous demande plus de cautions, qu'en dites vous? — Je donnerai demain ma démission, *lui répondis-je.* » Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avait fait : il me dit qu'il ne s'était jamais voulu charger d'aucunes propositions, jusqu'à ce qu'il eût connu clairement que l'intention véritable du cardinal était de me donner la liberté, et que sa disposition était pareillement de se relâcher des conditions qu'il avait demandées pour la sûreté de ma démission; qu'il n'y en avait

aucune qui ne lui fût venue dans l'esprit; que la première pensée avait été d'exiger une promesse par écrit du chapitre, des curés et de la Sorbonne, qui s'engageassent à ne me plus reconnaître, en cas que je refusasse de la ratifier, lorsque je serais en liberté; que la seconde avait été de me faire mener au Louvre, d'y assembler tous les corps ecclésiastiques de la ville, de m'obliger de donner ma parole au roi en leur présence. « Enfin il n'y a sorte de moyens, *ajouta-t-il*, dont il ne se soit avisé pour satisfaire à sa défiance. Vous le voyez par ce que je viens de vous en dire, qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai vu. Comme je le connais, je ne lui contredis sur rien. Toutes ses ridicules visions se sont évanouies d'elles-mêmes. Celle des douze cautions, qui est à la vérité plus praticable que les autres, subsiste encore; mais elle se dissipera comme les autres, pourvu que vous demeuriez ferme à ne la pas accepter. Je la disputerai avec opiniâtreté contre vous, vous la refuserez avec fermeté, comme croyant qu'elle vous est honteuse, et nous ferons venir le Sicilien à un autre expédient, qu'il prendra parce qu'il le croira très-propre à vous tromper. Cet expédient est de vous confier, ou à d'Hoquincourt, ou à M. le maréchal de La Meilleraie, jusqu'à ce que le pape ait reçu votre démission. Le cardinal croira qu'elle est sûre, si le pape l'accepte, et il est si ignorant de nos mœurs, qu'il me le disait encore hier. »

Je pris la parole en cet endroit, et je dis à M. le premier président que l'expédient ne valait rien; parce que le pape ne l'accepterait pas. « Qu'importe, *me repartit-il?* c'est le pis qui nous puisse arriver, et pour remédier à ce pis, il faut, quand on vous fera cette proposition, que vous stipuliez que, quoi qu'il arrive, vous ne pourrez jamais être remis entre les mains du roi que sur mon billet, et j'en prendrai un bien signé de celui qui se chargera de votre garde. Vous devez vous fier à moi. Mettez-vous en l'état que je vous marque; j'ai un pressentiment que Dieu pourvoira au reste. »

Nous discutâmes à fond la matière, nous examinâmes tout ce qui se pouvait imaginer sur le choix qui se devait faire de M. d'Hoquincourt ou de M. de La Meilleraie : nous

convînmes de tous nos faits, et il sortit de Vincennes les larmes aux yeux, en disant à M. de Pradelle : « Je trouve une opiniâtreté invincible : je suis au désespoir. Ce n'est pas l'archevêché qui le tient. Il ne s'en soucie plus : mais il croit que son honneur est blessé par les propositions qu'on lui fait de cautions de garantie. Il ne se rendra jamais, je ne veux plus me mêler de tout ceci, il n'y a rien à faire. »

Pradelle, qui était bien plus à l'abbé Fouquet qu'au cardinal, et qui savait que l'abbé Fouquet ne voulait en aucune manière ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, et il reçut aussi en même temps la commission de me faire entrevoir sans affectation, dans les conversations qu'il avait avec moi, l'archevêché de Reims et des récompenses immenses, afin que lorsqu'on m'en proposerait de moindres, je me tinsse plus ferme, et que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savais de sûr par M. de Bellièvre et mes amis, à ce que j'apprenais de différent par Pradelle et par d'Avanton qui était mon exempt. Celui-ci, qui était uniquement dépendant de M. de Noailles, son capitaine, qui n'y entendait aucune finesse, et qui n'allait qu'au service du roi, ne me grossissait rien. L'autre, dont le but était de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me ferait, par l'espérance qu'il me ferait concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuait à me jeter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice. Je dis à d'Avanton que je ne concevais pas la manière d'agir de la Cour : que quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvais pas assez pesants pour souhaiter de les rompre par toutes voies; qu'enfin il fallait agir avec sincérité avec tout le monde, et avec les prisonniers comme avec les autres; que l'on me faisait en même temps des propositions tout opposées; que M. le premier président m'offrait sept abbayes; que M. de Pradelle me montrait des archevêchés. D'Avanton, qui dans le vrai ne voulait que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son capitaine de mes plaintes. M. le cardinal Mazarin, qui avait pris une frayeur mortelle des curés et des confesseurs de Paris, et qui par cette considé-

ration, brûlait d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle : il l'en gourmanda au dernier point ; il soupçonna le vrai, qui était qu'il agissait par les ordres de l'abbé Fouquet ; et le chagrin qu'il eut de trouver dans les siens mêmes des obstacles à ses volontés, contribua beaucoup, à ce que M. de Bellièvre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission datée du donjon de Vincennes ; que le roi me pourvût des sept abbayes que je vous ai nommées, et que je fusse remis entre les mains de M. le maréchal de La Meilleraie, pour être gardé par lui dans le château de Nantes, et pour être mis en liberté, aussitôt qu'il aurait plu à Sa Sainteté d'accepter ma démission ; que quoi qu'il pût arriver de cette démission, je ne pourrais jamais être remis entre les mains de Sa Majesté, qu'après que M. le président de Bellièvre aurait écrit de sa main à M. le maréchal de La Meilleraie qu'il l'agréait, et que pour plus grande sûreté de cette dernière clause, le roi signerait de sa main un papier, par lequel il permettrait à M. le maréchal de La Meilleraie de donner cette promesse par écrit à M. le président de Bellièvre. Tout cela fut exécuté, et le lundi suivant, l'un et l'autre me vinrent prendre à Vincennes, et me menèrent ensemble dans un carrosse du roi jusqu'au Port-à-l'Anglois.

Comme le maréchal était tout estropié de la goutte, il ne put monter jusqu'à ma chambre, ce qui donna le temps à M. de Bellièvre qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrés, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'allait demander. Le maréchal que je trouvai au bas de l'escalier me la demanda effectivement. C'était de ne me point sauver. Je lui répondis que les prisonniers de guerre donnaient des paroles ; mais que je n'avais jamais ouï dire qu'on en exigeât des prisonniers d'Etat. Le maréchal se mit en colère, et il me dit nettement qu'il ne se chargeait donc pas de ma personne. M. de Bellièvre qui n'avait pas pu, devant mon exempt, devant Pradelle et devant mes gardes, s'expliquer avec moi du détail, prit la parole, et dit : « Vous ne vous entendez pas : M. le cardinal ne vous refuse pas de vous donner sa parole si vous voulez vous y fier absolument, et ne lui donner auprès de lui aucune garde. Mais si vous le gardez,

Monsieur, à quoi vous servirait cette parole? car tout homme que l'on garde en est quitte. » Le premier président jouait à jeū sûr, car il savait que la reine avait fait promettre au maréchal qu'il me ferait toujours garder à vue. Il regarda M. de Bellièvre et il lui dit : *Vous savez si je puis faire ce que vous me proposez; allons*, continua-t-il, en se tournant vers moi : *il faut donc que je vous garde; mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous plaindrez jamais.* Nous sortîmes ainsi escortés de gendarmes, de chevau-légers et de mousquetaires du roi; et les gardes de M. le cardinal Mazarin, qui, à mon sens, n'eussent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittâmes le premier président au Port-à-l'Anglois, et nous continuâmes notre route jusqu'à Beaugenci, où nous nous embarquâmes, après avoir changé d'escorte. La cavalerie retourna à Paris, et Pradelle qui avait pour enseigne Morel, qui est présentement, ce me semble, à Madame, se mit dans notre bateau, avec une compagnie du régiment des gardes, qui suivait dans un autre. L'exempt, les gardes-du-corps, la compagnie du régiment, me quittèrent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de M. le maréchal de La Meilleraie, qui me tint parole; car l'on ne pouvait rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyait, on me cherchait même tous les divertissements possibles, j'avais presque tous les soirs la comédie. Toutes les dames s'y trouvaient, elles y soupaient souvent. Madame de La Vergne, qui avait épousé en secondes noces M. le chevalier de Sévigné, et qui demeurait en Anjou avec son mari, m'y vint voir, et y amena mademoiselle sa fille qui est présentement madame de La Fayette. Ce n'est pas que l'exactitude de la garde ne fût égale à l'honnêteté. On ne me perdait jamais de vue, que quand j'étais retiré dans ma chambre : et l'unique porte qui était à cette chambre était gardée par six gardes jour et nuit. Il n'y avait qu'une fenêtre très-haute, qui répondait de plus dans la cour, dans laquelle il y avait toujours un grand corps-de-garde, et celui qui m'accompagnait toutes les fois que je sortais, composé de ces six hommes dont j'ai parlé ci-dessus, se postait sur la terrasse d'une tour d'où il me regardait,

quand je me promenais dans un petit jardin, qui est sur une manière de bastion ou de ravelin qui répond sur l'eau. M. de Brissac qui se trouva dans le château de Nantes à la descente du carrosse, et MM. de Caumartin, de Hacqueville, abbé de Pontcarré, et Amelot, qui y vinrent bientôt après, furent plus étonnés de l'exactitude de la garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très-grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particulièrement quand j'appris par un courrier de l'abbé Charier, que le pape ne voulait pas agréer ma démission : ce qui me fâcha beaucoup; parce que l'agrément du pape ne l'eût pas validée, et m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, et je le chargeai d'une lettre par laquelle j'expliquais au pape mes véritables intérêts : je donnai de plus une instruction très-ample à Malclerc, par laquelle je lui marquais tous les expédients de concilier la dignité du Saint-Siége avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader Sa Sainteté : elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y allait trop de sa réputation de consentir même pour un instant à une violence aussi injurieuse à toute l'Eglise, et elle dit ces propres paroles à l'abbé Charier et à Malclerc, qui pressaient le pape les larmes aux yeux : « Je sais bien que mon agrément ne validerait pas une démission qui a été extorquée par la force; mais je sais bien aussi qu'il me déshonorerait, quand on dirait que je l'ai donné à une démission qui est datée d'une prison. »

Vous croyez aisément que cette disposition du pape m'obligeait à de sérieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par la disposition du maréchal de La Meilleraie, qui était de tous les hommes le plus bas à la Cour. La nourriture qu'il avait prise à celle du cardinal de Richelieu, avait fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour le cardinal Mazarin, il tremblait dès qu'il entendait nommer son nom. Ses frayeurs redoublèrent à la première nouvelle qu'il eut que l'on incidentait à Rome. Il m'en parut ému au-delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le cardinal lui eut mandé qu'il savait

de science certaine que la difficulté que faisait le pape venait de moi, il ne se put contenir, il m'en fit des reproches, et au lieu de recevoir mes raisons, qui étaient fondées sur la pure et simple vérité, il affecta de croire que je la lui déguisais. Je ne doutai plus alors qu'il ne préparât des prétextes pour me rendre à la Cour, quand il lui conviendrait de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'est pas sûre à ceux qui ont plus d'impétuosité que de bonne foi. Je fis expliquer au maréchal ses intentions en l'échauffant insensiblement : il se trahit soi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui était avec nous dans la cour du château. Il me lut une lettre, par laquelle on lui écrivait que l'on avait donné avis à la Cour, que je promettais à Monsieur qui était à Blois, de lui ménager M. le maréchal de La Meilleraie, et au point que je ne désespérais pas qu'il ne lui donnât retraite au fort Louis. Je lui dis qu'il aurait toujours de ces tracasseries, et que la Cour qui n'avait songé qu'à apaiser Paris en m'en éloignant, ne songerait plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, et il me dit d'une voix haute et animée : « En un mot, monsieur, je veux bien que vous sachiez que je ne ferai pas la guerre au roi pour vous. Je tiendrai fidèlement ma parole; mais aussi faudra-t-il que M. le premier président tienne celle qu'il a donnée au roi. »

Cependant je me résolus de penser tout de bon à me sauver. M. le premier président, à qui la Cour avait déjà fait une manière de tentative, m'en pressait, et Montrésor me fit donner un petit billet par le moyen d'une dame de Nantes, où il y avait : *Vous devez être conduit à Brest dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez.* La chose était très-difficile. Le préalable fut d'amuser le maréchal. Joly lui faisait voir des déchiffrements qui paraissaient fort naturels, et je connus alors que les gens les plus défiants sont très-souvent les plus dupes. Je m'ouvris à M. de Brissac, qui faisait de temps en temps des voyages à Nantes, et qui me promit de me servir. Comme il avait un fort grand équipage, il marchait toujours avec beau-

coup de mulets. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne serait pas impossible que je me fourrasse dans l'un de ces bahuts (1). On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. On fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer : je l'essayai même, et il me parut que ce moyen était praticable et simple. M. de Brissac fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul, qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce projet à madame de Retz et à M. son père : ils l'en dissuadèrent. Celle-là par la haine qu'elle avait pour moi; et celui-ci par le tour de son esprit, qui allait toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disait, que j'étoufferais dans ce bahut, et touché à la vérité du scrupule qu'on lui avait donné, que s'il faisait une action de cette nature, il violerait le droit de l'hospitalité trop ouvertement. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violerait aussi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laissait transférer à Brest. Il en convint, et il me donna parole qu'il me servirait pour ma liberté en tout ce qui ne regarderait pas le dedans du château : nous prîmes toutes nos mesures sur un plan que je me fis à moi-même, aussitôt que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déjà dit que je m'allais quelquefois promener sur une manière de ravelin, qui donnait sur la rivière; et j'avais observé que comme nous étions au mois d'août, elle ne battait pas contre la muraille, et laissait un petit espace de terre jusqu'au bastion. J'avais aussi remarqué qu'entre le jardin qui était sur ce bastion, et la terrasse, sur laquelle mes gardes demeuraient quand je me promenais, il y avait une porte que Chalucet y avait fait mettre, pour empêcher les soldats d'y aller. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer sans faire semblant de rien, cette porte après moi, qui étant à jour par des treillis, n'empêcherait pas les gardes de me voir, mais qui les empêcherait au moins de pouvoir venir à moi; de me faire descendre par une corde, que mon médecin et l'abbé Rousseau, frère de mon intendant, me tiendraient, et de faire trouver des chevaux au bas du ravelin, et pour moi,

(1) Cet expédient ayant manqué, Joly, et non Caumartin, imagina l'autre, qui servit à faire sauver le cardinal.

et pour quatre gentilshommes que je faisais état de mener avec moi. Ce projet était d'une exécution très-difficile. Il était extraordinaire, et tout ce qui l'est ne paraît possible qu'après l'exécution à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire. Je l'ai observé cent et cent fois, et il me semble que Longin, ce fameux chancelier de Zénobie, l'a observé avant moi dans son livre *De sublimi genere*. Enfin il n'y eût rien eu de plus remarquable en notre siècle que le succès d'une évasion comme la mienne, s'il se fut terminé à me rendre maître de la capitale du royaume, en brisant mes fers. Caumartin me donna cette pensée. Je l'embrassai avec ardeur. M. le président de Bellièvre l'approuva, et aussitôt que M. le chancelier et Servien, qui étaient à Paris, surent que je marchais, ils ne pensèrent qu'à me quitter la place et à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'était pas timide, proféra quand il reçut la lettre de M. le maréchal de La Meilleraie. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame, et les feux de joie qui furent faits en plusieurs quartiers de la ville, quoique l'on ne me vît pas, et jugez de l'effet que j'avais lieu d'espérer de ma présence. En voilà assez pour répondre à ceux qui ont blâmé mon entreprise, et je les supplie de s'examiner eux-mêmes, et de se demander dans leur intérieur, s'ils eussent cru que la déclaration que je fis en plein Parlement contre M. le cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Réthel, eût réussi comme elle fit, si on la leur eut proposée un quart-d'heure avant qu'elle réussît. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand, est de cette espèce; je le suis de plus, qu'il est souvent nécessaire de le hasarder : mais je le suis encore qu'il était judicieux dans l'occasion dont il s'agit; parce que le pis du pis était de faire une action de grand éclat, que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, et à laquelle j'eusse donné un air de modération et de sagesse, si le terrain ne m'eût pas paru aussi ferme que je me l'étais imaginé. Car mon projet était de n'entrer à Paris, qu'avec toutes les apparences d'un esprit de paix; de déclarer et au Parlement et à l'hôtel-de-ville, que je n'y allais que pour prendre possession de mon archevêché; de prendre effectivement cette possession

dans mon église; de voir ce que ce spectacle produirait dans l'esprit d'un peuple échauffé par l'état des choses; car Arras était assiégé par M. le Prince. Le roi qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes, comme il fit; les serviteurs de M. le Prince, qui étaient en bon nombre dans la ville, se seraient certainement joints à mes amis; la fuite de M. le chancelier et de M. Servien aurait fait perdre cœur aux Mazarins; la collusion de M. le premier président de Bellièvre m'aurait été d'un avantage signalé. M. Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, a dit depuis, que comme il n'y avait pas eu contre moi une seule ombre de formalité observée, sa compagnie n'aurait pas hésité un moment à faire, à l'égard de ma possession, tout ce qui dépendait d'elle. J'aurais connu, en faisant ces premières démarches, jusqu'où j'aurais dû et pu porter les secondes.

Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je l'aurais cru, je n'aurais eu qu'à faire un pas en arrière, à traiter purement l'affaire en ecclésiastique, et me retirer, après ma prise de possession, à Mézières, où deux cents chevaux m'eussent passé avec toute sorte de facilité, toutes les troupes du roi étant éloignées. Le vicomte de Lamet était dedans, et Noirmoutier même, quoiqu'accommodé sous main à la Cour, comme vous avez vu ci-devant, eut été obligé de garder de grandes mesures avec moi, pour ne se pas déshonorer tout à fait dans le monde, et par la considération même de son intérêt particulier, parce que Charleville et le Mont-Olimpe ne sont que comme un rien sans Mézières. Il avait de plus renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étais sorti de Vincennes; et comme il croyait que j'aurais au premier jour ma liberté, il avait pris cet instant pour se raccommoder avec moi, et pour m'envoyer Blanchecour, capitaine d'infanterie, dans la garnison de Mézières. Il m'apporta une lettre signée de lui et du vicomte de Lamet, et ils m'écrivaient tous deux, comme étant et ayant toujours été dans mes intérêts, et y voulant vivre et mourir. Un billet séparé du vicomte me marquait que M. le duc de Noirmoutier affectait de faire le zélé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé par un éclat qui, dans l'état où étaient

les choses, ne le pouvait plus, au moins selon son opinion, commettre avec la Cour. Cependant comme Mézières n'est pas considérable sans Charleville et sans le Mont-Olimpe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étais de Noirmoutier : mais j'y eusse toujours trouvé de quoi me retirer; et c'était justement ce dont j'avais le plus besoin dans l'occasion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renversé en un moment, quoique aucune des machines sur lesquelles il était bâti n'eût manqué. Je me sauvai un samedi 8 d'août (1653), à cinq heures du soir; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement, je descendis très-heureusement au bas du bastion, qui avait quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un valet de chambre, qui est encore à moi, amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amusèrent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignait, et qui de plus se noyait. Le sentinelle qui était à vingt pas de moi n'osa me tirer; parce que lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferais pendre s'il tirait, et il avoua à la question, qu'il crut sur cette menace, que le maréchal était de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignaient, et qui me voyant suspendu à la corde, crièrent que je me sauvais, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appelaient les gens au secours du Jacobin, qui se baignait. Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avaient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux : je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu seulement la moindre alarme, et comme j'avais quarante relais posés entre Nantes et Paris, je serais arrivé infailliblement le mardi à la pointe du jour, sans un accident que je puis dire avoir été le fatal et le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte, après que je vous aurai parlé d'une circonstance importante.

J'avais un chiffre avec madame la Palatine. Nous l'appelions l'*indéchiffrable*; parce qu'il nous avait toujours paru qu'on ne le pouvait pénétrer qu'en sachant le mot dont on serait convenu. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le premier président, que je me sauverais le 8 d'août : ce fut

par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à toutes risques. Ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires, pour régler et pour placer mes relais. Ce fut par ce chiffre que nous convînmes, Annery, Laillevaux et moi, du lieu où la noblesse du Vexin me devait joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince qui avait un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'appelait Martin, me tint ce chiffre six semaines à Bruxelles, et il me le rendit en m'avouant que cet homme lui avait confessé qu'il était indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité d'un chiffre. Cependant Joly, quoiqu'il ne fût pas déchiffreur, en trouva la clef en rêvant. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprends le fil de ma narration.

Aussitôt que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes sur la rivière, et où nous étions convenus que M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné m'attendraient avec un bateau pour la passer. La Ralde, écuyer de M. le duc de Brissac, qui marchait devant moi, me dit qu'il fallait galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux gardes du maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où était leur quartier, et par laquelle il fallait nécessairement passer. J'avais un des meilleurs chevaux du monde, et qui avait coûté mille écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que le pavé était trop mauvais et très-glissant; mais un de mes gentilshommes nommé Boisguérin, ayant crié de mettre le pistolet à la main, parce qu'il voyait deux gardes du maréchal qui ne songeaient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, en le présentant à la tête de celui de ces gardes qui était le plus près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval. Le soleil qui était encore haut donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval qui était vif et vigoureux. Il fit un grand sursaut, et il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre de mes gentilshommes nommé Beauchesne, me releva et me remit à cheval, et quoique je souffrisse des douleurs effroyables, et que je fusse obligé de me tirer les cheveux de temps en

temps pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues, avant que le grand-maître, qui, si l'on en veut croire la chanson de Marigny, me suivait à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné, M. de Brissac et le chevalier de Sévigné avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. On me fit revenir en me jetant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eûmes passé la rivière : mais les forces me manquèrent et M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une grosse meule de foin, où il me laissa avec un de mes gentilshommes qui me tenait entre ses bras. Il emmena avec lui Joly, et il tira droit à Beaupréau à dessein d'y assembler la noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes domestiques, qui méritent bien de n'être pas oubliées. Paris, docteur de Navarre, qui avait donné le signal avec son chapeau aux quatre gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, écuyer du maréchal, qui le prit en lui donnant quelques gourmades. Le docteur ne perdit point le jugement, et il dit à Coulon d'un ton niais et normand : *Je le dirai à M. le maréchal que vous vous amusez à battre un pauvre prêtre, parce que vous n'osez vous prendre à M. le cardinal qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle.* Coulon prit cela pour bon, et il lui demanda où j'étais? *Ne le voyez-vous pas*, répondit le docteur, *qui entre dans ce village?* Vous remarquerez, s'il vous plaît qu'il m'avait vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, et il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre. Celui pour qui le docteur me voulait faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrais dans un village qu'il lui montrait, était ce Beauchesne dont je vous ai parlé. Son cheval était outré, et il n'avait pu me suivre. Coulon le prenant pour moi, courut à lui, et comme il se voyait soutenu par beaucoup de cavaliers qui étaient prêts de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beauchesne s'arrêta sur eux en la même posture, et il eut la fermeté de s'apercevoir dans cet instant qu'il y avait un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jeta dedans, et pendant qu'il

arrêtait Coulon en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier, et le força de passer la rivière. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le grand-maître ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espèce, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déjà dit qu'aussitôt que l'abbé Charier m'eut mandé que le pape refusait d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La Cour lui joignit Gaumont qui portait l'original de cette démission à M. le cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parce qu'il n'y avait plus d'ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, et ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des montagnes : et comme elle est la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adressé à M. le cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, et il n'avait pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée, et que j'ai toujours enseignée à mes gens, de ne jamais compter dans les grandes affaires, les fatigues, le péril et la dépense pour quelque chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'original de la démission ne se trouva plus dans ce paquet, qui se trouva néanmoins très-bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui était d'ailleurs plus brave que lui, se plaignit lui-même de son méchant artifice. Ce contre-temps donna lieu au pape de laisser en doute le cardinal d'Est, si l'inaction de Rome procédait, ou de la mauvaise volonté de Sa Sainteté envers la Cour, ou du défaut de l'original de la démission. Malclerc avait ordre de supplier le pape en mon nom, en cas qu'il ne la voulut pas admettre, d'amuser le tapis, afin de me donner le temps de me sauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Le cardinal d'Est, qui fut amusé lui-même, amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instances de celui-ci vers le maréchal, pour me remettre entre les mains du roi, en furent moins fréquentes et moins vives, et j'eus la satisfaction de devoir au zèle et à l'esprit de deux de mes gens

(car l'abbé Charier eut aussi part à cette intrigue), le temps que j'eus par ce moyen, tout entier, de songer et de pourvoir à ma liberté.

Je reviens à la meule de foin. J'y demeurai caché plus de sept heures avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avais l'épaule rompue et démise; j'y avais une contusion terrible. La fièvre me prit sur les neuf heures du soir, et l'altération qu'elle me donnait était encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fusse sur le bord de la rivière, je n'osais boire, parce que si nous fussions sortis de la meule, Montet et moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le foin qui eût paru remué, et qui eût donné lieu par conséquent à ceux qui couraient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des cavaliers qui passaient à droite et à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable et inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de La Poise Saint-Ossange, homme de qualité du pays, que M. de Brissac avait averti en passant chez lui, vint sur les deux heures après minuit me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avait plus de cavaliers aux environs. Il me mit sur une civière à fumier, et il me fit porter par deux paysans dans la grange d'une maison qui était à lui à une lieue de là. Il m'y ensevelit encore dans le foin; mais comme j'y avais de quoi boire, je m'y trouvai mieux.

M. et madame de Brissac me vinrent prendre au bout de sept ou huit heures, avec quinze ou vingt chevaux, et ils me menèrent à Beaupréau, où je trouvai l'abbé de Belebat qui les y était venu voir, et où je ne demeurai qu'une nuit, jusqu'à ce que la noblesse fut assemblée. M. de Brissac était fort aimé dans tout le pays : il mit ensemble dans ce peu de temps, plus de deux cents gentilshommes. M. de Retz, qui l'était encore plus dans son quartier, le joignit à quatre lieues de là avec trois cents. Nous passâmes presque à la vue de Nantes, d'où quelques gardes du maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement jusque dans la barrière, et nous arrivâmes heureusement à Machecoul, qui est dans le pays de Retz, avec toute sorte de sûreté. Je ne manquai pas, dans ce bon-

heur, de chagrins domestiques. Madame de Brissac, qui s'était portée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit en me quittant et en me donnant une bouteille d'eau impériale : *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêchée d'y mettre du poison.* Elle se prenait à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avait faite sur son sujet, et de laquelle je vous ai parlé ci-devant. Il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, et je sentis au-delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible jusqu'à l'excès de la faiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant, à la dureté de madame de Retz et de M. son père. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaise volonté dès que je fus arrivé. Elle se plaignit de ce que je ne lui avais pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avais à ne me pas soumettre aux volontés du roi, et il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la Cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un et l'autre mouraient de peur du maréchal de La Meilleraie, qui, enragé qu'il était, et de mon évasion, et encore plus de ce qu'il avait été abandonné de toute la noblesse, menaçait de mettre tout le pays de Retz à feu et à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point de s'imaginer ou de vouloir faire croire que mon mal n'était que délicatesse; qu'il n'y avait rien de démis, et que j'en serais quitte pour une contusion. Le chirurgien affidé de M. de Retz le disait à qui le voulait entendre, et qu'il était bien rude que j'exposasse pour une délicatesse toute ma maison, qui allait être investie au premier jour dans Machecoul. J'étais cependant dans mon lit, où je sentais des douleurs incroyables, et où je ne pouvais pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatientèrent au point que je pris la résolution de quitter ces gens-là et de me jeter dans Belle-Isle, où je pouvais au moins me faire transporter par mer. Le trajet était fort délicat, parce que M. le maréchal de La Meilleraie avait fait prendre les armes à toute la côte. Je ne laissai pas de le hasarder.

Je m'embarquai au port de La Roche, qui n'est qu'à une petite demi-lieue de Machecoul, sur une chaloupe que La Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le temps nous obligea de mouiller au Croisil, où nous courûmes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnaître la nuit. La Gisclaye, qui savait la langue et le pays s'en démêla fort bien. Nous remîmes à la voile le lendemain à la pointe du jour, et nous découvrîmes quelque temps après une barque longue de Biscayens qui nous donnèrent la chasse. Nous prîmes la fuite à la considération de M. de Brissac, qui n'eut pas pris plaisir d'être mené en Espagne, parce qu'il ne se sauvait pas de prison comme moi, et que l'on eut pu par conséquent lui tourner en crime ce voyage. Comme la barque longue faisait force de vent sur nous, et que même elle nous le gagnait, nous crûmes que nous ferions mieux de nous jeter à terre dans l'île de Retz. La barque fit quelque mine de nous y suivre, elle bordeya assez longtemps à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remîmes la nuit, et nous arrivâmes à Belle-Isle à la petite pointe du jour.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, et j'eus besoin de toute la force de ma constitution, pour défendre et pour sauver de la gangrène une contusion aussi grande que la mienne, et à laquelle je n'appliquai jamais d'autre remède que du sel et du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégoût qu'à Machecoul; mais je n'y trouvai pas dans le fond beaucoup plus de fermeté. On s'imagina au pays de Retz, que le commandeur de Neufchaise, qui était à La Rochelle, aurait ordre au premier jour de m'investir dans Belle-Isle. On y apprit que le maréchal faisait appareiller deux barques longues à Nantes. Ces avis étaient bons et véritables; mais il s'en fallait bien qu'ils fussent si pressants qu'on les croyait. Il fallait du temps pour les rendre tels, et plus qu'il n'en eût fallu pour me remettre. La frayeur qui était à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle, et je m'en aperçus en ce que l'on commença à croire que je n'avais pas en effet l'épaule démise, et que la douleur que je recevais de ma contusion, faisait que je m'imaginais que mon mal était

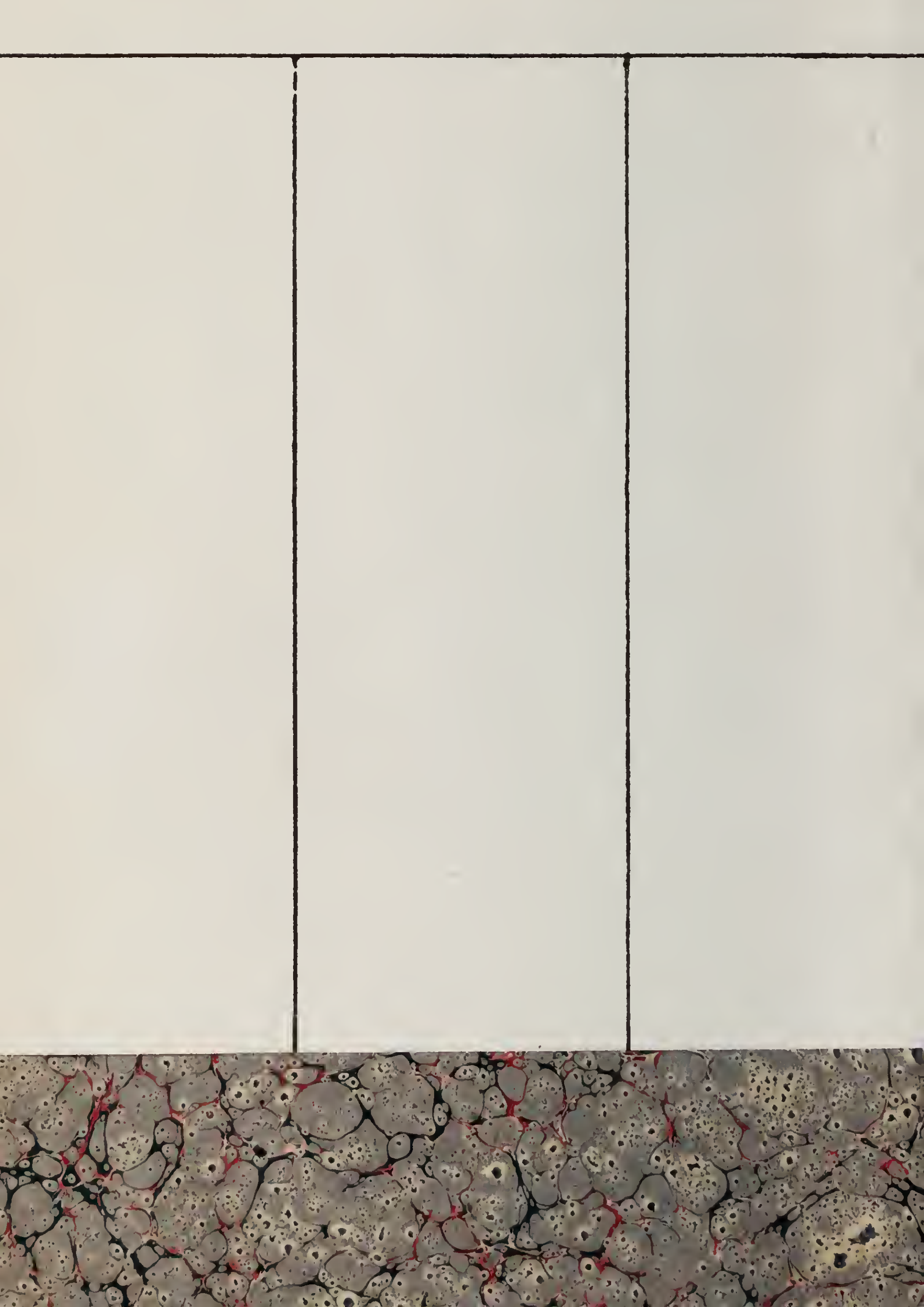
plus grand qu'il ne l'était en effet. On ne peut s'imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures, quand on sent qu'ils sont injustes. Le chevalier de Sévigné, homme de cœur, mais intéressé, craignait que l'on ne lui rasât sa maison; et M. de Brissac, qui croyait avoir suffisamment réparé la paresse, plutôt que la faiblesse qu'il avait témoignée dans le cours de ma prison, était bien aise de finir, et de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyait plus de fin. Je n'avais pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire, à laquelle ils n'étaient plus engagés que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyais pas le péril si pressant ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, au moins à mon sens, prendre le temps et de me faire traiter et de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviguer. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un vaisseau de Hambourg qui était à la rade, et je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connaissait, et qui pouvait me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur proposai de me faire venir cette barque de corsaire de Biscaye, qui était mouillée à notre vue à la pointe de l'île, et ils appréhendèrent de criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol. Je m'embarquai enfin sur une barque de pêcheurs, où il n'y avait que cinq mariniers de Belle-Isle, Joly, deux de mes gentilshommes, et un valet de chambre que mon frère m'avait prêté. La barque était chargée de sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frère m'en avait envoyé, mais l'homme qui le portait avait été arrêté par les gardes-côtes. M. son beau-père n'avait pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingts pistoles, et celui qui commandait dans Belle-Isle, quarante. Nous quittâmes nos habits, nous prîmes de méchants haillons de quelques soldats de la garnison, et nous nous mîmes à la mer à l'entrée de la nuit, à dessein de prendre la route de Saint-Sébastien qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fut assez longue pour un bâtiment de cette nature : car il y a de Belle-Isle à Saint-Sébastien quatre-vingts lieues fort grandes; c'était le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvais aborder avec sû-

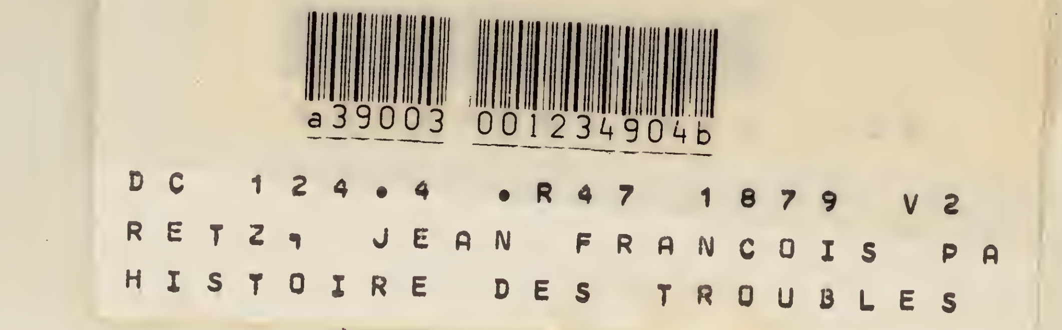
reté. Nous eûmes un fort gros temps toute la nuit. Il calma à la pointe du jour, mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joie, parce que notre boussole, qui était unique, tomba dans la mer par je ne sais quel accident. Nos mariniers, qui se trouvèrent fort étonnés et qui d'ailleurs étaient fort ignorants, ne savaient où ils étaient, et ne prirent de route que celle qu'un vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il était turc et de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignait la terre, et que par conséquent nous n'en pouvions être loin. Les petits oiseaux qui venaient se percher sur notre mât nous le marquaient d'ailleurs assez. La question était quelle terre ce pouvait être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeyâmes toute la nuit dans cette incertitude : nous y demeurâmes tout le lendemain, et un vaisseau dont nous voulûmes nous approcher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, et nous appréhendions d'être chargés en cet endroit par un gros temps, auquel il y avait déjà quelque apparence. La nuit fut assez douce, et nous aperçûmes à la pointe du jour une chaloupe à la mer. Nous nous en approchâmes avec beaucoup de peine, parce qu'elle appréhendait que nous ne fussions corsaires. Nous parlâmes espagnol et français à trois hommes qui étaient dedans; mais ils n'entendaient ni l'une ni l'autre langue. L'un d'eux se mit à crier *San-Sébastien*, pour nous donner à connaître qu'il en était; nous lui montrâmes de l'argent, et nous lui répondîmes *San-Sébastien*, pour lui faire connaître que c'était où nous voulions aller. Il se mit dans notre barque, et il nous y conduisit : ce qui lui fut aisé, parce que nous n'en étions pas bien éloignés.

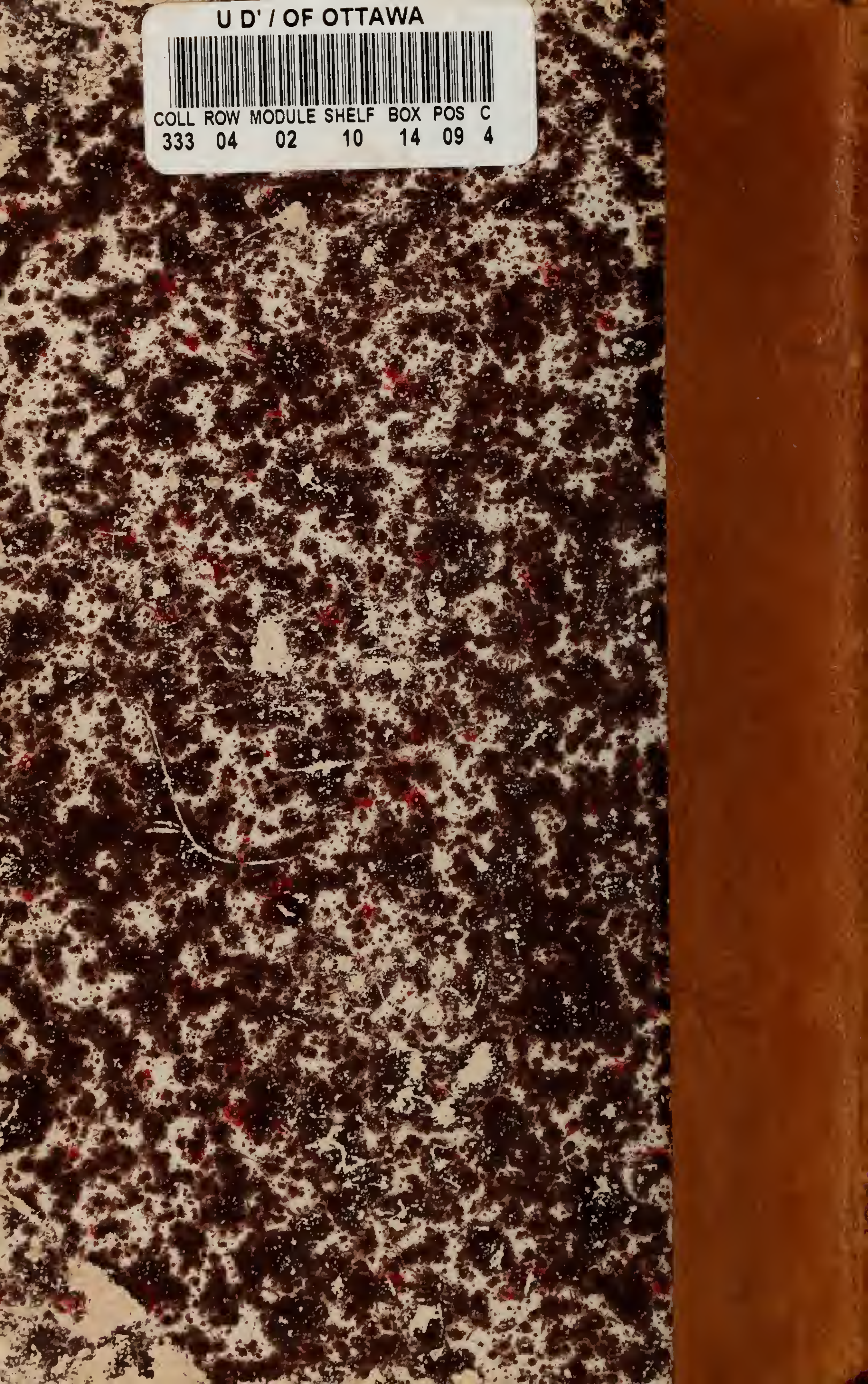
FIN DE L'HISTOIRE DE LA FRONDE.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.








U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 14 09 4